



Rapport d'engagement sociétal

incluant la déclaration de
performance extra-financière

2023



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Note liminaire

Ce rapport d'engagement sociétal portant sur l'exercice 2023, et incluant la déclaration de performance extra-financière du groupe Caisse des Dépôts, est établi selon une structure qui anticipe la prise en compte en 2025 du référentiel CSRD, sur l'exercice 2024. Ce rapport n'est donc pas un rapport de durabilité se voulant conforme aux exigences CSRD.

Il établit, à titre d'information seulement, les correspondances entre les thèmes traités et les futures normes ESRS qui s'appliqueront au groupe Caisse des Dépôts à partir de son rapport de durabilité établi en 2025 au titre de 2024.

Dans un souci de transparence, pour chaque indicateur publié, la liste des entités incluses dans le « Groupe » est détaillée en note de bas de tableau.

Abréviations utilisées dans ce rapport

EP : Établissement public Caisse des Dépôts, BPI : Bpifrance, BdT : Banque des Territoires, I-BdT : investissements de la Banque des Territoires, BdT DP : direction des Prêts de la Banque des Territoires, GDA : Gestions d'actifs, DPS : direction des politiques sociales, LP : Groupe La Poste, LBP : La Banque Postale, ICDC : CDC Informatique, CDCB : CDC Biodiversité, CDCH : CDC Habitat, SF : Société Forestière, CNP : CNP Assurances, CDCCROIS : CDC Croissance, CDA : Compagnie des Alpes, Tréso : Trésorerie, GPS : gestion des participations stratégiques, RE : indicateurs raison d'être.

ISSN : 3000-831X

Crédits couverture : Alban Pernet - REA

Sommaire

1.	Profil du Groupe	6
1.1	Un Groupe au service de l'intérêt général	7
1.2	Un modèle unique	9
1.2.1	Notre raison d'être	9
1.2.2	Notre modèle d'affaires [ESRS 2]	11
1.2.3	Nos activités	13
1.3	Un écosystème riche et varié	16
1.3.1	Nos parties prenantes	16
1.3.2	Nos relations institutionnelles	16
1.3.3	Nos partenariats institutionnels européens et internationaux	17
1.3.4	Participation active à la recherche	18
2.	Notre stratégie durable	19
2.1	Nos ambitions durables	20
2.1.1	Une ambition de transformation durable de l'économie	20
2.1.2	Nos faits marquants 2023 en matière de durabilité	22
2.1.3	Nos principaux engagements au sein de coalitions	22
2.2	Notre gouvernance en matière de durabilité	26
2.2.1	Impulsion, contrôle et évaluation par la Commission de surveillance	26
2.2.2	Pilotage par la direction générale	26
2.2.3	Le Comité des parties prenantes du Groupe	27
2.2.4	Un département dédié travaillant en étroite coordination avec les métiers et les entités du Groupe	27
2.3	Notre pilotage intégré	29
2.3.1	Des enjeux de durabilité intégrés à la gestion globale des risques du Groupe	29
2.3.2	Des objectifs de développement durable (ODD) intégrés à la planification stratégique du Groupe	31
2.4	L'engagement de nos collaborateurs	34
2.4.1	Formation et sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de durabilité	34
2.4.2	Critères ESG dans l'intéressement et la rémunération	35
2.5	Reconnaisances externes	37
2.5.1	Notations extra-financières	37
2.5.2	Certifications	38
3.	Finance durable	39
3.1	Stratégie finance responsable du Groupe	40
3.1.1	La Charte finance responsable du Groupe	40
3.1.2	Avis ESG en comité des engagements Groupe	42
3.1.3	Stratégies finance responsable des entités	43
3.2	ESG dans les prêts	45
3.2.1	Financements mis en place par la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires)	45
3.2.2	Financements mis en place les filiales et participations stratégiques	48
3.3	ESG dans les investissements	50
3.3.1	Intégration ESG	50
3.3.2	Dialogue actionnarial	57
3.4	Gestion responsable de nos filiales et participations stratégiques	60
3.4.1	Cadre du pilotage actionnarial défini par la doctrine d'actionnaire stratégique sur les enjeux ESG	60
3.4.2	Évolution du portefeuille des participations stratégiques	62

3.5	Nos émissions obligatoires durables	63
4.	Environnement	65
4.1	Changement climatique [ESRS E1]	66
4.1.1	Evaluer et gérer les risques climat	67
4.1.2	Atténuation du changement climatique	73
4.1.3	Être un Groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l'adaptation des territoires	94
4.2	Préservation de la biodiversité [ESRS E4]	99
4.2.1	Mesure du risque biodiversité dans nos activités	99
4.2.2	Mesure de l'empreinte Biodiversité	102
4.2.3	Réduction des impacts directs et indirects négatifs sur la biodiversité	102
4.2.4	Accroissement des impacts positifs sur la biodiversité	102
4.3	Sobriété dans l'utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5]	105
4.3.1	Favoriser l'économie circulaire	105
4.3.2	Faire preuve de sobriété dans l'utilisation des ressources	106
4.4	Préservation des ressources en eau [ESRS E3]	111
4.4.1	Favoriser la sobriété dans nos consommations d'eau	111
4.4.2	Financer une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques	113
4.5	Contentieux en matière environnementale	115
4.6	Principaux produits et services en faveur de la transformation écologique	116
5.	Social	121
5.1	Employeur responsable [ESRS S1]	122
5.1.1	Caractéristiques des salariés	123
5.1.2	Respects des droits humains et libertés syndicales des collaborateurs	126
5.1.3	Conditions et qualité de vie au travail	126
5.1.4	Diversité, égalité de traitement et des chances	132
5.1.5	Développement des compétences, attraction et rétention des talents	138
5.1.6	Contentieux en matière RH	141
5.2	Cohésion sociale et territoriale [ESRS S3]	143
5.2.1	Réduction des impacts négatifs en matière sociale	143
5.2.2	Accompagner les parcours de vie	145
5.2.3	Agir pour l'inclusion et l'accessibilité financière	149
5.2.4	Se mobiliser en faveur de la santé et du bien vieillir	150
5.2.5	Agir pour l'habitat et la politique de la ville	152
5.2.6	Contribuer au développement des territoires	156
5.2.7	Principaux produits et services en faveur de la cohésion sociale et territoriale	162
5.3	Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4]	165
5.3.1	Protection des données personnelles	165
5.3.2	Protection de la santé et de la sécurité des clients	167
5.3.3	Respect des règles de concurrence	168
5.3.4	Médiation du Groupe	169
5.3.5	Gestion et mesure de la satisfaction client	170
5.4	Autres implications auprès des communautés [ESRS S3]	172
5.4.1	Mécénat et actions de solidarité internationale	172
5.4.2	Promotion du lien Nation armée et soutien de l'engagement dans les réserves	174
6.	Gouvernance	175
6.1	Notre modèle de gouvernance [ESRS 2]	176
6.1.1	Gouvernance du groupe Caisse des Dépôts	176
6.1.2	Composition des instances de gouvernance	180
6.1.3	Parité et diversité d'âge dans les instances de gouvernance	182
6.1.4	Dispositifs de suivi et contrôle des instances de gouvernance	183
6.1.5	Rémunération des membres des instances de gouvernance	185

6.2	Conduite des affaires [ESRS G1]	189
6.2.1	Déontologie et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	190
6.2.2	Responsabilité fiscale	197
6.2.3	Neutralité politique et stratégie d'influence	198
6.2.4	Principe de laïcité et obligation de neutralité	198
6.3	Contrôle interne	199
6.4	Gestion des fournisseurs [ESRS G1]	200
6.4.1	Gestion des relations avec les fournisseurs	200
6.4.2	Achats auprès du secteur protégé	202
6.4.3	Pratiques en matière de paiement	203
6.4.4	Respect des droits humains dans les achats	203
7.	Annexes	204
7.1	Note méthodologique du reporting extra-financier	205
7.1.1	Périmètre et période de reporting	205
7.1.2	Méthodes de collecte et de consolidation	208
7.1.3	Précisions méthodologiques	210
7.1.4	Déclaration de performance extra-financière	212
7.2	Note méthodologique sur le reporting finance responsable	228
7.2.1	Périmètre et période de reporting	228
7.2.2	Méthodes de collecte et de consolidation	229
7.2.3	Précisions méthodologiques	229
7.3	Note sur le reporting taxonomie 2023	234
7.3.1	Cadre réglementaire de la Taxonomie Européenne	234
7.3.2	Principes méthodologiques	235
7.3.3	Résultats 2023	239
7.4	Table concordance Pacte Mondial	280
7.5	Tableau des mandats du comex	281

1. Profil du Groupe

Sommaire

7

Un groupe au service de l'intérêt général

9

Un modèle unique

16

Un écosystème riche et varié

1.1

Un Groupe au service de l'intérêt général

La Caisse des Dépôts est une institution financière publique, créée par la loi du 28 avril 1816 et régie par le Code monétaire et financier. Elle constitue le premier pôle financier public au service des Français.

S'appuyant sur un modèle unique qui garantit stabilité et continuité, la Caisse des Dépôts œuvre depuis 206 ans au service de l'intérêt général et du

développement économique, durable et inclusif du pays.

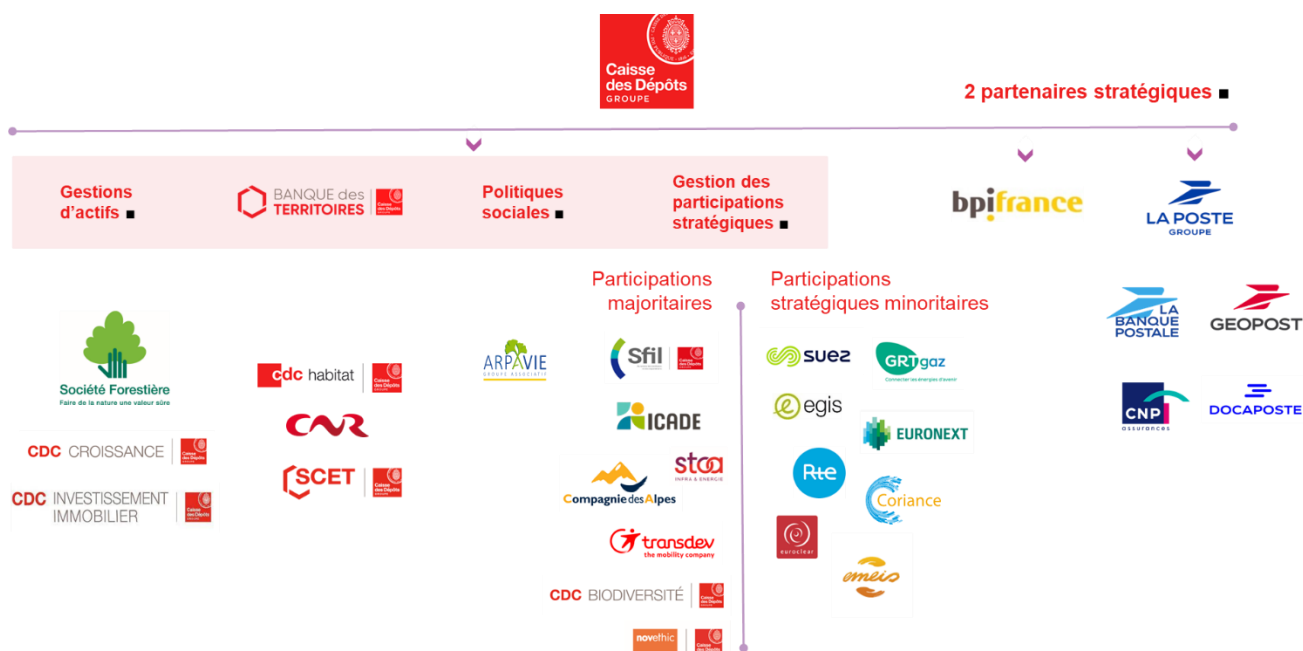
Pour décliner ses missions, directement ou en appui des politiques publiques, la Caisse des Dépôts est organisée autour de quatre métiers et de deux partenaires stratégiques détenus avec l'État : Bpifrance et le Groupe La Poste.

Structure simplifiée du Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts est formé de l'Établissement public Caisse des Dépôts¹, tête du Groupe actionnaire du Groupe La Poste, de Bpifrance et des participations stratégiques, incluant deux nouvelles entités en 2023 : Coriance, et Emeis (ex Orpéa). Les participations dans Euroclear et Euronext, deux acteurs européens

stratégiques des infrastructures de marché pour la zone euro, ont en outre été augmentées.

Les entités intégrées dans les reportings extra-financiers du Groupe sont détaillées dans les annexes méthodologiques du présent document.



A l'intersection du domaine public et du secteur privé concurrentiel, le Groupe intervient sur de nombreux secteurs, tels que l'accompagnement et le financement du développement des entreprises (Bpifrance), les services postaux et bancaires (La

Poste, Sfil), l'immobilier (Icade, CDC Habitat), les services (Transdev, Egis, RTE, Compagnie des Alpes).

¹ Ci-après nommé « Établissement public » ou « Caisse des Dépôts »

Les quatre métiers et deux partenaires stratégiques de la Caisse des Dépôts

4 métiers

La Banque des Territoires	La Banque des Territoires accompagne les territoires et leurs acteurs en proposant des solutions adaptées aux enjeux locaux : conseil, prêts et investissements en capital. Elle s'adresse aux collectivités, organismes de logement social, entreprises publiques locales, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers avec l'ambition d'agir pour des territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés.
Direction des politiques sociales	La direction des politiques sociales (DPS) accompagne les parcours de vie. Elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale, en intervenant principalement dans cinq domaines : les retraites, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la santé.
Gestions d'actifs	Les gestions d'actifs (GDA) gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts, issus des bilans du Fonds d'épargne et de la Section générale. Premier gérant d'actifs de statut public avec 200 milliards d'euros d'encours d'actifs sous gestion, GDA investit dans toutes les classes d'actifs (obligations, actions, non coté, immobilier, forêts...) directement ou via ses filiales, avec 3 spécificités : • une orientation à long terme, • une gestion directe et une gestion d'investissements réalisés en France et en Europe, • un engagement d'investisseur responsable dans toutes les classes d'actifs.
Gestion des participations stratégiques	La gestion des participations stratégiques a en charge les opérations d'acquisition et de cession ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est actionnaire de référence ; ces sociétés sont des acteurs majeurs des secteurs banque et assurance, immobilier et tourisme, mobilité, énergie et ingénierie.

2 partenaires stratégiques



Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État. Elle finance les entreprises, à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres, en leur proposant un continuum de financement à chaque étape de leur développement.

Pour les start-up, PME et ETI, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau et un programme d'accélération.



Première entreprise de services de proximité humaine, le Groupe La Poste est détenu à 66 % par la Caisse des Dépôts.

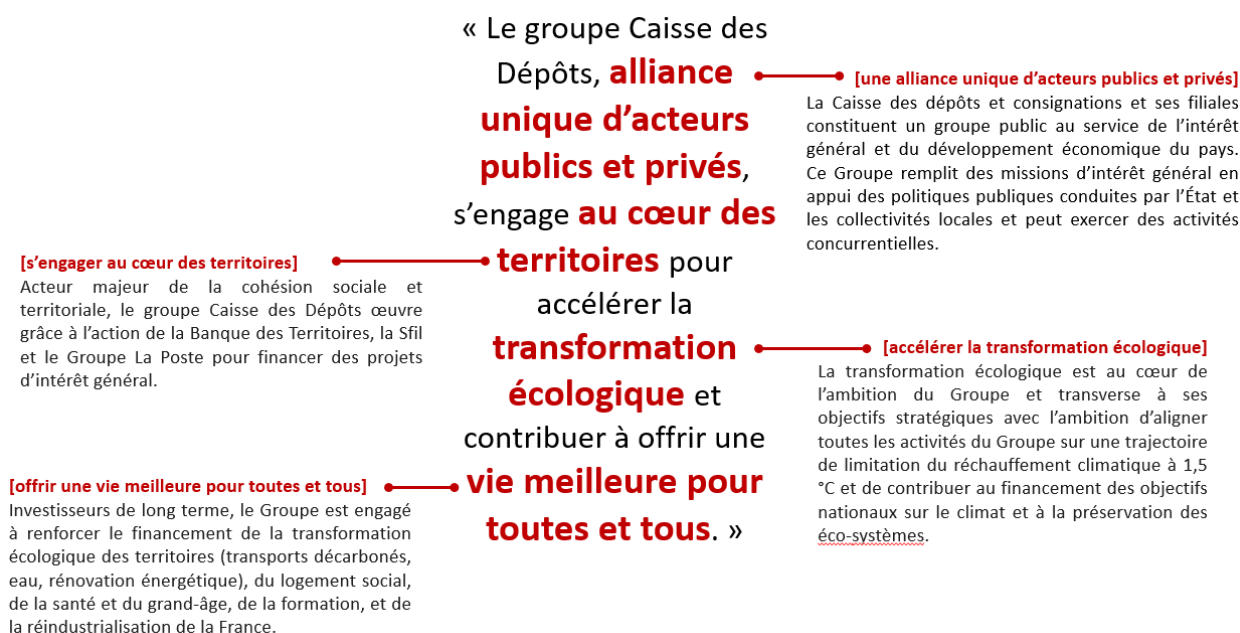
Il accompagne les grandes transitions écologique, territoriale, démographique et numérique qui impactent la société, et a l'ambition d'apporter proximité humaine, confiance et soutien à ses clients, particuliers et entreprises.

1.2 Un modèle unique

1.2.1 Notre raison d'être

La définition de la raison d'être du Groupe a été adoptée en janvier 2022. Fruit d'un travail collaboratif associant des collaborateurs de l'Établissement public et des filiales de la Caisse

des Dépôts, elle marque la volonté du Groupe d'agir plus vite et plus fort pour accompagner la transformation écologique du pays en assurant sa cohésion sociale et territoriale.



Elle s'est accompagnée de la mise en place de coopérations renforcées (métiers, territoriales, opérationnelles) visant à démultiplier l'efficacité de ses actions.

Elle a vocation à constituer une boussole pour orienter les interventions du Groupe et exprime l'ambition dans laquelle l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe se retrouvent pour élaborer une stratégie d'action, au-delà des objectifs purement économiques et financiers.

Dans cette optique, 14 engagements et 23 indicateurs de suivi de la raison d'être ont été définis :

Notre raison d'être : nos engagements et leur suivi en 2023				
Transformation écologique	Développement et souveraineté écologique	Cohésion sociale et territoriale		Leviers d'action et exemplarité interne
Contribuer à l'objectif national d'alignement 1,5°C 98% des émissions opérationnelles et 53 % des investissements et autres financements du Groupe, faisant l'objet d'une cible alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris	Soutenir et accompagner les créateurs d'entreprises, TPE, PME, ETI et le secteur de l'économie sociale et solidaire, dans leurs différentes phases de développement 87 760 PME, TPE, ETI et structures d'ESS accompagnées (financement, investissement, garantie, accompagnement, partenariat)	Soutenir le développement territorial et accompagner les collectivités locales 16 milliards de financements au secteur public local en France 1 353 projets de programmes territoriaux accompagnés	Être l'opérateur central de la formation professionnelle et du développement des compétences 14,1 millions de profils activés sur Mon Compte Formation depuis le démarrage de la plateforme (nov 2019)	Être engagés dans une recherche de performance extra-financière et éthique dans toutes nos actions 64 % des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision) 9 entités sur 12 du Groupe ont une politique d'achat responsable
Accélérer l'atteinte de la neutralité carbone en France d'ici à 2050 26,8 milliards mobilisés en faveur de la transformation écologique 47 822 logements sociaux financés rénovés thermiquement	Développer des infrastructures essentielles et contribuer à la réindustrialisation des territoires pour améliorer notre autonomie dans les secteurs stratégiques 118 nouveaux sites industriels inaugurés 74 projets industriels soutenus	Soutenir la construction sur tous les territoires et permettre aux Français de se loger dans des conditions abordables et décentes 157 973 de personnes logées dans les logements sociaux financés	Être le gestionnaire de référence des régimes publics de retraite 1 retraité sur 5 reçoit une pension versée par la CDC, soit 76,67 Md€ de prestations versées (+ 8% vs 2022) 99 % des liquidations traitées dans les délais	Être un employeur responsable 94 % des collaborateurs concernés par un dispositif d'intéressement ou assimilé <i>Données mises à jour en mai 2024</i> 91 : Index égalité homme/femme 6,4 % d'emploi de personnes en situation de handicap (EP)
Développer des solutions pour préserver et restaurer la biodiversité 35 mesures d'empreintes biodiversité réalisées auprès d'entreprises, institutions financières et collectivités 19 667 d'hectares renaturés/opérés		Fournir des services aux citoyens partout sur le territoire 37 287 de points d'accès à des services de proximité 3,9 millions de passagers transportés en France	Accompagner l'usage du numérique 3,4 millions de personnes accompagnées dans leur usage du numérique²	
			Agir en faveur de la santé, du grand âge et favoriser la prévention 5 milliards mobilisés dans le secteur de la santé et du vieillissement (financement et investissement)³	

La quasi-intégralité des filiales et participations stratégiques ont également adopté une raison d'être dans leurs statuts ou leur objet social. C'est

notamment le cas pour le Groupe La Poste, Icade, Transdev, Sfil, Bpifrance, STOA, ou CDC Biodiversité.

1.2.2 Notre modèle d'affaires [ESRS 2]

La Caisse des Dépôts est dotée d'un statut et d'un mode de gouvernance uniques en France. Ce statut vise à assurer son autonomie, dans la gestion de fonds privés nécessitant une protection particulière.

Le modèle de la Caisse des Dépôts se caractérise par sa solidité et sa pérennité. L'Établissement public n'a en effet pas d'actionnaire et finance lui-même l'ensemble de ses activités, sans aucune contribution du budget de l'État, hors mandats spécifiques confiés à la Caisse des Dépôts par l'État (*confer* ci-après).

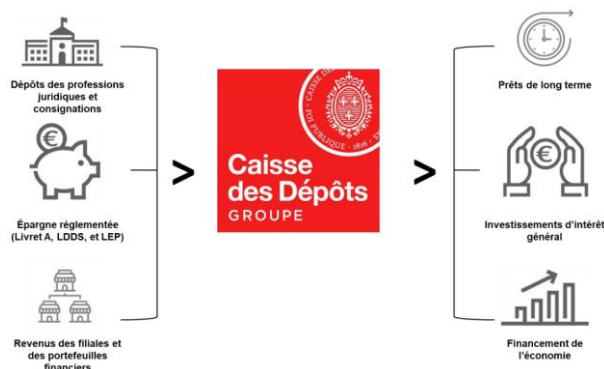
Sur le plan comptable, l'Établissement public est composé de deux sections :

- **la Section générale**, dont les comptes font l'objet d'une consolidation avec les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur

les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts,

- **la Section du Fonds d'épargne** dotée d'un bilan et d'un compte de résultat spécifiques.

Une partie des fonds qui lui sont confiés, l'épargne réglementée des Français et les dépôts réglementés, finance des projets d'intérêt général par des prêts et des investissements en capital. Une autre partie de ces ressources est investie dans des actifs financiers gérés de manière responsable afin d'assurer la liquidité et la rémunération des fonds confiés et de participer au financement de l'économie. Les bénéfices générés par les gestions de ses actifs financiers et de ses participations stratégiques contribuent au financement de ses missions d'intérêt général.



Le Fonds d'épargne

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le Fonds d'épargne, dont la gestion est opérée par la banque des Territoires et les gestions d'actifs, assure la centralisation et la gestion d'une partie, environ 60 %, de l'épargne réglementée des Français (Livret A, Livret de développement durable et solidaire – LDDS – et Livret d'épargne populaire – LEP) qu'il transforme en prêts à très long terme, jusqu'à quatre-vingts ans, pour financer des projets d'intérêt général dont le cadre est fixé par les pouvoirs publics, en priorité le logement social, la politique de la Ville et des projets des collectivités locales.

Ce mécanisme de transformation de l'épargne, sans coût pour le contribuable, permet de réaliser des financements publics très importants, qui viennent en appui des interventions de l'État et des collectivités locales. Il garantit par ailleurs une parfaite équité, chaque catégorie de prêts étant proposée aux mêmes conditions de taux à tous les emprunteurs, quelles que soient leurs caractéristiques.

L'activité du Fonds d'épargne est retracée dans une comptabilité séparée de celle de l'Établissement public. Elle est régulièrement examinée par la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et, en son sein, par le comité du Fonds d'épargne, constitué en 2003.

Voir le rapport annuel du Fonds d'épargne 2023 sur www.caissedesdepots.fr/rapport-annuel-2023

Modèle d'affaires du groupe Caisse des Dépôts (résultats 2023)



Créée par la Loi du 28 avril 1816 et définie à l'article L. 518-2 du Code monétaire et financier, « la Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles ».

Notre Raison d'être

« Alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, le groupe CDC s'engage, au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous »

Nos valeurs

Intérêt général
Long terme
Confiance

Nos ressources

Capital humain

- Plus de 350 000 collaborateurs dans le monde
- Dont plus de 7000 à l'Etablissement public avec une mixité des statuts publics et privés

Capital financier

- 1360 Md€ de bilan agrégé, dont :
 - 668 Md€ Dépôts
 - 370 Md€ Épargne centralisée
 - 763 Md€ Actifs financiers
 - 68 Md€ Fonds propres agrégés

Capital immatériel

- Notre histoire, nos valeurs, notre modèle unique,
- notre stratégie, nos engagements RSE et ESG

Capital relationnel

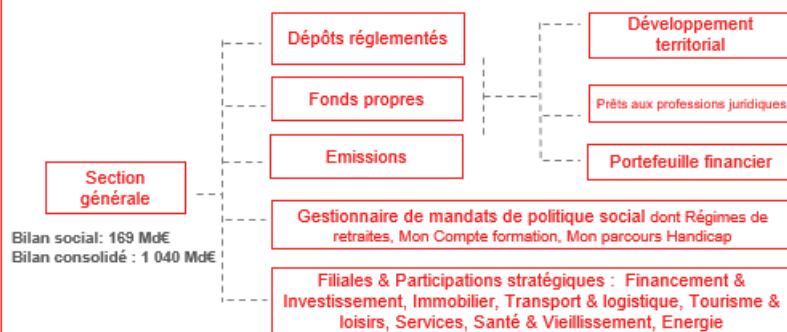
- 16 directions régionales et 37 implantations territoriales pour l'Etablissement public
- Un réseau de 17000 points de contact avec le groupe La Poste
- 29 filiales et participations stratégiques

Notre activité

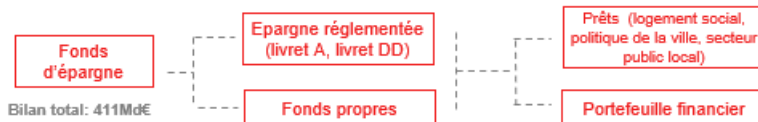
Financer – garantir – conseiller - opérer et gérer

Un modèle unique avec des moyens d'action diversifiés

>> La section générale intervient en faveur du développement territorial à l'aide des bénéfices générés par les gestions de ses actifs financiers et de ses filiales et participations stratégiques, et gère les mandats de politique sociale pour le compte de l'Etat et de tiers publics.



>> Le Fonds d'épargne transforme une partie de l'épargne des Français (livrets A, LDDS, LEP) en prêts de très long terme, jusqu'à 80 ans, au service de l'intérêt général (logement social, secteur public local). Le reste des ressources est intégralement investi de manière responsable en actifs financiers afin de contribuer à la rémunération de l'épargne, tout en finançant l'économie.



3 priorités stratégiques

>> Transformation écologique

- Contribution à l'objectif national d'alignement 1,5°C
- Adaptation aux dérèglements climatiques
- Préservation de la biodiversité



>> Souveraineté et développement économique

- Souveraineté des infrastructures essentielles
- Investissement de long terme
- Développement des entreprises



>> Cohésion sociale et territoriale

- Développement territorial, collectivités locales
- Services aux citoyens et parcours de vie
- Logement et habitat
- Grand âge et santé



Nos principaux impacts

Transformation écologique

- 107 021 bénéficiaires de rénovations thermiques de logements sociaux financées
- 1,1 million de foyers dont les besoins en énergie sont couverts par les nouvelles capacités d'énergies renouvelables financées
- 3 467 ha d'espaces renaturés

Souveraineté et développement économique

- 87 760 PME, TPE, ETI et structures d'ESS accompagnées
- 9 705 entreprises soutenues dans le secteur de l'industrie
- 4 213 249 identités numériques créées

Cohésion sociale et territoriale

- 166 097 personnes logées dans les logements sociaux et intermédiaires financés
- 7 millions de dossiers de formation cumulés à fin 2023
- 3,4 millions de personnes accompagnées dans leur usage du numérique

1.2.3 Nos activités

1.2.3.1 Bilan du Groupe

Bilan agrégé total incluant Section Générale et Fonds d'épargne : 1360 Md€

ACTIF (emplois)		PASSIF (ressources)	
118 Md€ (portefeuille - actions)	Participations filiales mises en équivalence* 28 Md€	Capitaux propres part du groupe 68 Md€ Dont Groupe CDC : 52 Md€ Fonds d'épargne : 16 Md€	
	Actifs financiers 763 Md€ Dont : Actions : 90 Md€ Taux : 542 Md€ Unités de compte : 95 Md€ Immobilier : 28 Md€	Passifs relatifs aux contrats d'assurance émis et de réassurance détenus 378 Md€ (CNP Assurances)	
	Prêts 404 Md€ Dont Banque des Territoires sur Fonds d'épargne : 202 Md€ La Banque Postale : 134 Md€ SFIL : 53 Md€	Dettes à long terme 141 Md€	
	Actifs court terme et disponibilités 96 Md€	Dépôts 668 Md€ Dont livrets réglementés du Fonds d'épargne : 370 Md€ La Banque Postale : 179 Md€ Autres dépôts bancaires et réglementés : 100 Md€	
	Autres Actifs 69 Md€	Emissions Court terme 36 Md€	
		Autres Passifs 69 Md€	

* Les participations mises en équivalence sont principalement Bpifrance, RTE, GRT Gaz, Euroclear, Egis, Suez, Orpéa et Coriance. Les participations intégrées globalement (principalement groupe La Poste, SFIL, CDC Habitat, Icade, Transdev, CDA) voient leurs bilans affectés sur tous les postes.

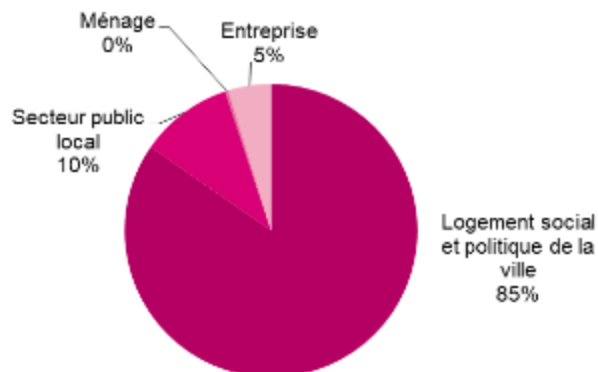
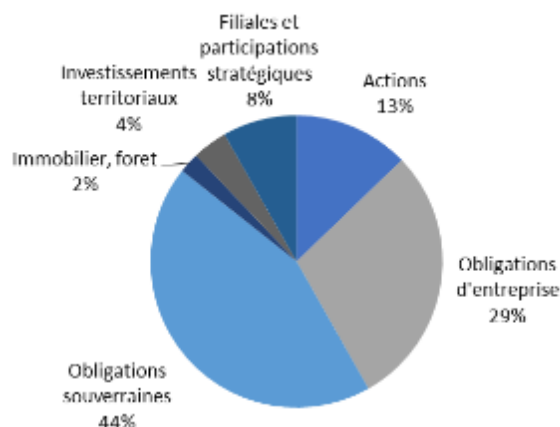
** Pro forma 2022 (passage à la norme IFRS17).

1.2.3.2 Activités d'investissement et de financement

Ces activités concernent :

- Caisse des Dépôts (Établissement public) : la Banque des Territoires avec le financement aux bailleurs sociaux, aux acteurs publics et au secteur public local, aux professions juridiques, et des investissements sur des projets territoriaux, les Gestions d'actifs pour les investissements en actions, obligations d'entreprises, obligations souveraines, immobilier et forêt, et ses filiales de gestion
- CDC Croissance pour les PME et CDC Investissement immobilier.
- Bpifrance : accompagnement et financement du développement des entreprises, en particulier des PME.
- La Banque Postale et ses filiales bancaires.
- Sfil pour le refinancement du secteur public local et les crédits-export.
- STOA, un fonds à impact pour soutenir des projets d'infrastructure dans les marchés émergents.

**Répartition des investissements (à gauche) et des financements (à droite) de la Caisse des Dépôts
(Fonds d'épargne et bilan social de la Section générale agrégée)**



1.2.3.3 Dépôts réglementés

La Caisse des Dépôts assure la protection de fonds privés protégés par la loi, via plus de 20 monopoles avec un haut niveau de sécurité et en toute neutralité.

- **Dépôts juridiques** : les fonds de tiers confiés aux professions juridiques (notaires, greffiers de tribunaux de commerce, administrateurs et mandataires judiciaires) doivent obligatoirement être déposés à la Caisse des Dépôts afin de bénéficier d'une sécurité et d'une transparence absolues.
- **Consignations** : la mission de gestion des consignations est constitutive de l'identité même de la Caisse des Dépôts depuis sa création en 1818 et est inscrite dans le Code monétaire et financier. Tiers de confiance, l'Établissement public conserve en toute sécurité les montants qui lui sont confiés (par un texte légal ou réglementaire, une décision administrative, ou bien une décision de justice), pour les restituer à un bénéficiaire identifié ou à l'État lorsque le délai de

déchéance est atteint. Ceci inclut en particulier les revenus des enfants (enfants du spectacle ou de mannequinat, compétiteurs, allocation scolaire des enfants confiés aux services d'aide à l'avance), le démantèlement des mâts d'éoliennes ou encore les expertises judiciaires ou médicales.

- **Comptes bancaires inactifs, assurances-vie et déshérence** : les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence sont transférés à la Caisse des Dépôts qui en assure la conservation et la gestion. Au-delà de 30 ans d'inactivité ou d'absence de réclamation, les sommes sont transférées à l'État. Le site [Ciclade.fr](https://www.ciclade.fr) permet de rechercher des sommes en déshérence et d'en faire une éventuelle demande de restitution. Les personnes qui recherchent des avoirs en déshérence peuvent également bénéficier d'un accompagnement du centre de contact.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Encours de consignations et dépôts spécialisés dont Ciclade (en millions d'euros) ⁽¹⁾	BdT	13 199	13 785	14 541
Montant des restitutions consignations et dépôts spécialisés (dont Ciclade) aux bénéficiaires et déchéance au profit de l'État (flux, en millions d'euros) ⁽²⁾	BdT	1 214	1 054	1 243

(1) Cet indicateur englobe le dispositif Ciclade, pour les avoir en déshérence issus de comptes bancaires, de comptes d'épargne salariale et de contrats d'assurance-vie, inactifs et transférés à la Caisse des Dépôts.

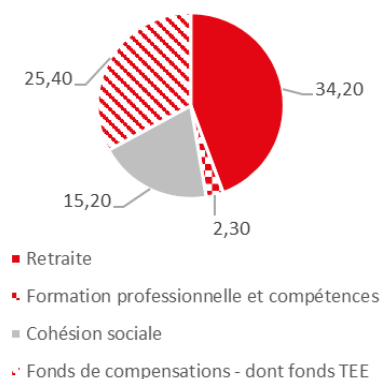
(2) Cet indicateur englobe la restitution des montants en déshérence (Ciclade) et le paiement des consignations aux bénéficiaires ainsi que la déchéance de ces deux dispositifs au profit de l'État pour les montants n'ayant pas fait l'objet de restitution passée la date limite.

1.2.3.4 Gestion de mandats

La Caisse des Dépôts intervient au travers de mandats spécifiques réalisés pour le compte de tiers, de l'État et d'autres mandants. Ces mandats concernent principalement les retraites, la formation professionnelle et le handicap, ainsi que les Programmes d'investissements d'avenir (PIA), le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et le Grand Plan d'investissement (GPI). Ces mandats stratégiques – qui n'apparaissent pas dans son bilan – concourent à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale (*Confer la partie 5.2. Inclusion sociale*).

- **66 fonds et mandats** confiés en gestion à la direction des politiques sociales
- **16,5 Md€** d'actifs sous gestion
- **77 Md€** de prestations versées

Répartition des prestations versées (2023) en Md€



1.2.3.5 Opérations industrielles et commerciales

La Caisse des Dépôts détient des filiales participations stratégiques dans divers secteurs,

en particulier en ce qui concerne ses filiales consolidées :



1.3 Un écosystème riche et varié

1.3.1 Nos parties prenantes

Les parties prenantes du groupe Caisse des Dépôts peuvent être classées en cinq catégories : les collaborateurs qui en réalisent au quotidien les missions, les clients et bénéficiaires, qui du fait de la grande diversité des activités du Groupe sont eux-mêmes très variés, les partenaires avec lesquels il mène ses projets, l'État et les institutions publiques auprès desquels il se met au service des

politiques publiques, sans oublier les membres de la société civile avec lesquels il interagit.

Le groupe Caisse des Dépôts a construit, depuis de longues années, un dialogue étroit, régulier et constructif avec ses principales parties prenantes. L'enjeu de ce dialogue est la création de valeur partagée bénéficiant à la société tout entière comme au Groupe.

Type de parties prenantes	Principales modalités de dialogue	Principaux sujets discutés
 COLLABORATEURS	- Dialogue social et comités avec les instances représentatives (CUEP, CMIC) - Enquêtes de climat social régulières - Dispositifs de remontées d'incidents RH	- Conditions et qualité de vie au travail - Diversité et lutte contre toutes les formes de diversité - Rémunération - Formation et développement des compétences
 CLIENTS ET BÉNÉFICIAIRES	- Enquête de satisfaction et échanges réguliers avec les clients - Médiation - Dialogue et engagement actionnarial avec les entreprises financées	- Expérience utilisateurs, parcours clients, digitalisation et automatisation - Accessibilité et inclusion - Développement de nouveaux produits et services - Accompagnement dans leurs propres stratégies de durabilité
 PARTENAIRES COMMERCIAUX, INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS	- Réunions et présentations investisseurs - Echange bilatéral avec fournisseurs, questionnaires - Echange bilatéral avec les partenaires, participation à des groupes de place et associations professionnelles	- Contexte économique, financier, sociétale et réglementaire - Performance financière - Durabilité et critères ESG
 ÉTATS ET INSTITUTIONS PUBLIQUES	- Papiers de positions, ateliers et rencontres - Réponses aux demandes formulées par le Parlement	- Contribution du Groupe aux politiques publiques nationales - Cadre réglementaire
 SOCIÉTÉ CIVILE	- Participations à des réunions, rencontres et conférences - Echange en bilatéral avec des ONG et des représentants	- Contexte économique, financier, sociétale et réglementaire - Durabilité, politiques durables du Groupe

Au-delà des échanges spécifiques avec chaque type de parties prenantes, un dialogue transversal est formalisé au sein de comités spécialisés et

notamment le Comité des parties prenantes du Groupe. (pour en savoir plus, *confer* section 2.2.3 Le comité des parties prenantes du Groupe).

1.3.2 Nos relations institutionnelles

Compte-tenu de son statut, de sa gouvernance et de ses missions, la Caisse des Dépôts entretient un dialogue étroit et régulier avec les acteurs des politiques publiques au niveau local avec la Banque des Territoires, et au niveau national, européen et international via sa direction des relations institutionnelles, internationales et européennes

(DRIIE). Elle fait valoir sa capacité à poursuivre et à développer sa contribution aux politiques publiques nationales, auprès des pouvoirs normatifs français et européen.

Au niveau national, DRIIE suit les textes législatifs et travaux parlementaires dès lors qu'ils peuvent

avoir un impact sur son activité et apporte son expertise d'acteur des politiques publiques dans le cadre des demandes formulées par le Parlement.

Elle produit par ailleurs une veille sur les travaux, les projets de texte et les initiatives européennes dans les domaines d'intérêt du Groupe et anime des groupes de travail thématiques transversaux sur les sujets européens d'intérêt pour le Groupe (réglementation financière et prudentielle, et finance durable notamment).

Elle anime enfin des travaux internes pour favoriser l'articulation des financements européens avec les capacités d'intervention de la Caisse des Dépôts, au service des projets dans les territoires.

La DRIIE assure enfin une mission de promotion du modèle de la Caisse des Dépôts et de valorisation des savoir-faire et expertises du Groupe à l'international.

1.3.3 Nos partenariats institutionnels européens et internationaux

Aux niveaux européen et international, les relations de la Caisse des Dépôts avec les grandes institutions financières – au-delà de leur dimension institutionnelle – visent à l'inscrire dans le paysage international de l'investissement de long terme et à répondre à des enjeux opérationnels (coopération dans des fonds paneuropéens par exemple).

La Caisse des Dépôts est notamment membre de l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI), qui porte la voix de cette catégorie d'acteurs auprès des institutions européennes à travers des papiers de positions, des ateliers et des rencontres. Les papiers de position et publications sont consultables sur le site de l'association (www.eltia.eu/).

Membre de l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI), la Caisse des Dépôts est également membre fondateur, avec ses homologues de la Cassa Depositi e Prestiti italienne, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) allemande, du Club des investisseurs de long terme (D20-LTIC) ayant pour objet de favoriser la prise en compte de l'investissement de long terme dans les instances du G20. Sur le plan opérationnel, cette coopération se traduit par des co-investissements dans des fonds paneuropéens en faveur des infrastructures, aux côtés d'autres investisseurs de long terme publics (Fonds Marguerite notamment).

La Caisse des Dépôts a par ailleurs développé un réseau de partenariats bilatéraux et multilatéraux avec les Caisses de Dépôts (CDC) africaines. Elle a ainsi noué un partenariat actif notamment avec la Caisse de dépôt et de gestion du Maroc (CDG – créée en 1959), la CDC du Sénégal (créée en 2006), celle du Gabon (créée en 2010), celle de Mauritanie (créée en 2011) et celle de Tunisie (créée en 2011). La Caisse des Dépôts intervient

également en appui à la création de nouvelles CDC en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Niger et au Cameroun sous la forme de conseils méthodologiques et stratégiques, en synergie avec l'Agence française de développement (AFD). Elle développe aussi des coopérations techniques avec les banques nationales de développement des pays émergents, comme en Indonésie.

Enfin, la Caisse des Dépôts est membre du Forum mondial des Caisses de Dépôts, plateforme d'échange et de coopération regroupant l'ensemble des institutions de ce type, toutes issues de l'Union européenne, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Celle-ci a pour objet de promouvoir le rôle des Caisses au service d'une croissance durable et inclusive, partager les meilleures pratiques de gestion et d'investissement de long terme et construire des synergies avec les banques et agences de développement internationales.

Ces partenariats internationaux sont suivis par le département des relations internationales qui anime également, de manière transversale, l'alliance stratégique de la Caisse des Dépôts avec l'AFD. La charte d'alliance, signée en décembre 2016, vise à créer des synergies entre ces deux institutions qui sont toutes deux engagées dans la lutte contre les inégalités et les fractures territoriales, respectivement en France et à l'international. L'une des réalisations concrètes de ce partenariat consiste en la création du fonds STOA, véhicule d'investissement commun qui accompagne l'émergence d'infrastructures d'accès aux services essentiels dans les pays en développement – et prioritairement en Afrique – avec une forte prise en compte des questions environnementales (notamment climatiques), sociales et de gouvernance (ESG) dans les projets financés.

1.3.4 Participation active à la recherche

Pour accélérer les transformations vers un monde plus durable, le groupe Caisse des Dépôts s'appuie sur les expertises et les travaux menés par l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts, ses filiales Novethic et CDC Biodiversité et son *think tank* I4CE.

Institut CDC pour la recherche

L'Institut CDC pour la recherche est un programme de la Caisse des Dépôts qui a pour objet le soutien à des travaux de recherche dans les champs d'intervention stratégiques pour les métiers du groupe Caisse des Dépôts. Pour nourrir ses travaux, l'Institut soutient, finance et échange avec de nombreuses universités, centres de recherche et *think tanks*.

L'ensemble des publications et rapports des recherches soutenues sont disponibles sur www.caissedesdepots.fr/institut-pour-la-recherche

I4CE

Institut de l'économie pour le climat

Institut de recherche à but non lucratif, I4CE contribue par ses analyses au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ses 40 experts collaborent avec les gouvernements, les collectivités locales, l'Union européenne, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile et les médias.

Les travaux couvrent trois transitions – énergie, agriculture, forêt – et six défis économiques : investissement, financement public, fiscalité et taxe carbone, financement du développement, réglementation financière et certification carbone.

Pour en savoir plus : www.i4ce.org

Mission économie de la biodiversité de CDC Biodiversité

La Mission économie de la biodiversité pilotée par CDC Biodiversité, contribue activement à innover sur les enjeux liés à la biodiversité en France et à l'international. Dotée d'une enveloppe de 7,9 millions d'euros pour 2020-2024, elle mène des travaux de recherche.

Avec l'appui du Club B4B+ qu'elle a initié et qui regroupe une quarantaine de grandes entreprises, CDC Biodiversité a développé puis lancé en 2020 le Global Biodiversity Score, un outil de mesure d'empreinte biodiversité des entreprises et des institutions financières, bientôt adapté aux collectivités territoriales.

Pour en savoir plus : www.cdc-biodiversite.fr

NOVETHIC

Média Web de référence et expert de la finance durable, Novethic combine les approches pour offrir aux acteurs financiers, aux entreprises et à leurs collaborateurs les clés d'une transformation durable.

Sa mission est de diffuser la culture du développement durable, d'éclairer les prises de décision et de faciliter l'action

Pour en savoir plus : <https://www.novethic.fr>

2. Notre stratégie durable

Sommaire

20

Nos ambitions durables

26

Notre gouvernance en matière de durabilité

29

Notre pilotage intégré

34

L'engagement de nos collaborateurs

37

Reconnaisances externes

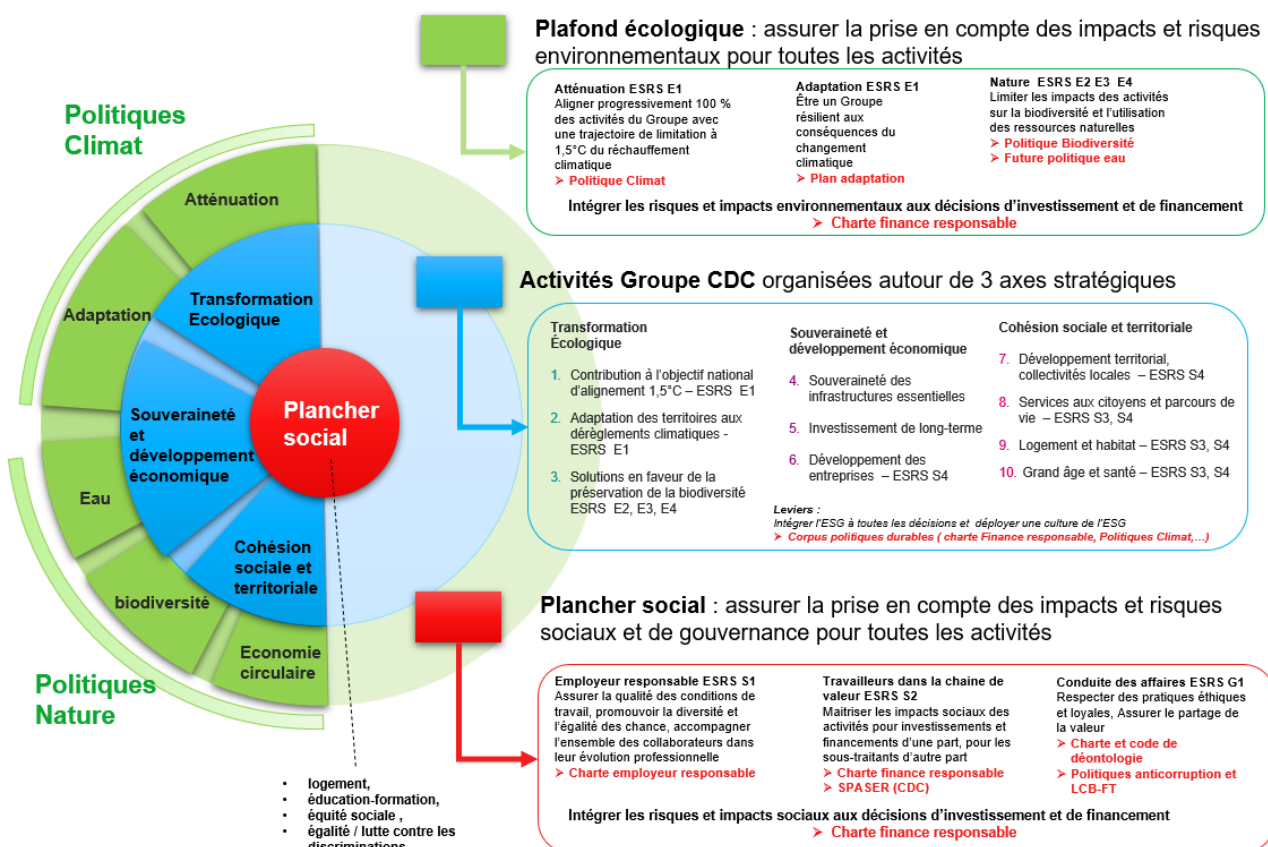
2.1 Nos ambitions durables

2.1.1 Une ambition de transformation durable de l'économie

La stratégie durable participe à la mission d'intérêt général, au service des politiques publiques, de la Caisse des Dépôts et de son rôle d'investisseur de long terme. Placée depuis 2022 au centre de sa raison d'être, la stratégie durable du groupe Caisse des Dépôts à l'ambition de répondre à un double objectif :

- **accroître la contribution du Groupe aux politiques publiques** et plus globalement à des activités à forte valeur ajoutée environnementale et sociale,
- **minimiser les risques et impacts négatifs transversaux à toutes les activités** au travers de ses politiques sur les sujets Environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'objectif est ainsi d'inscrire progressivement les activités du Groupe entre le plafond écologique et le plancher social, pensé par Kate Raworth dans sa « Théorie du Donut ».

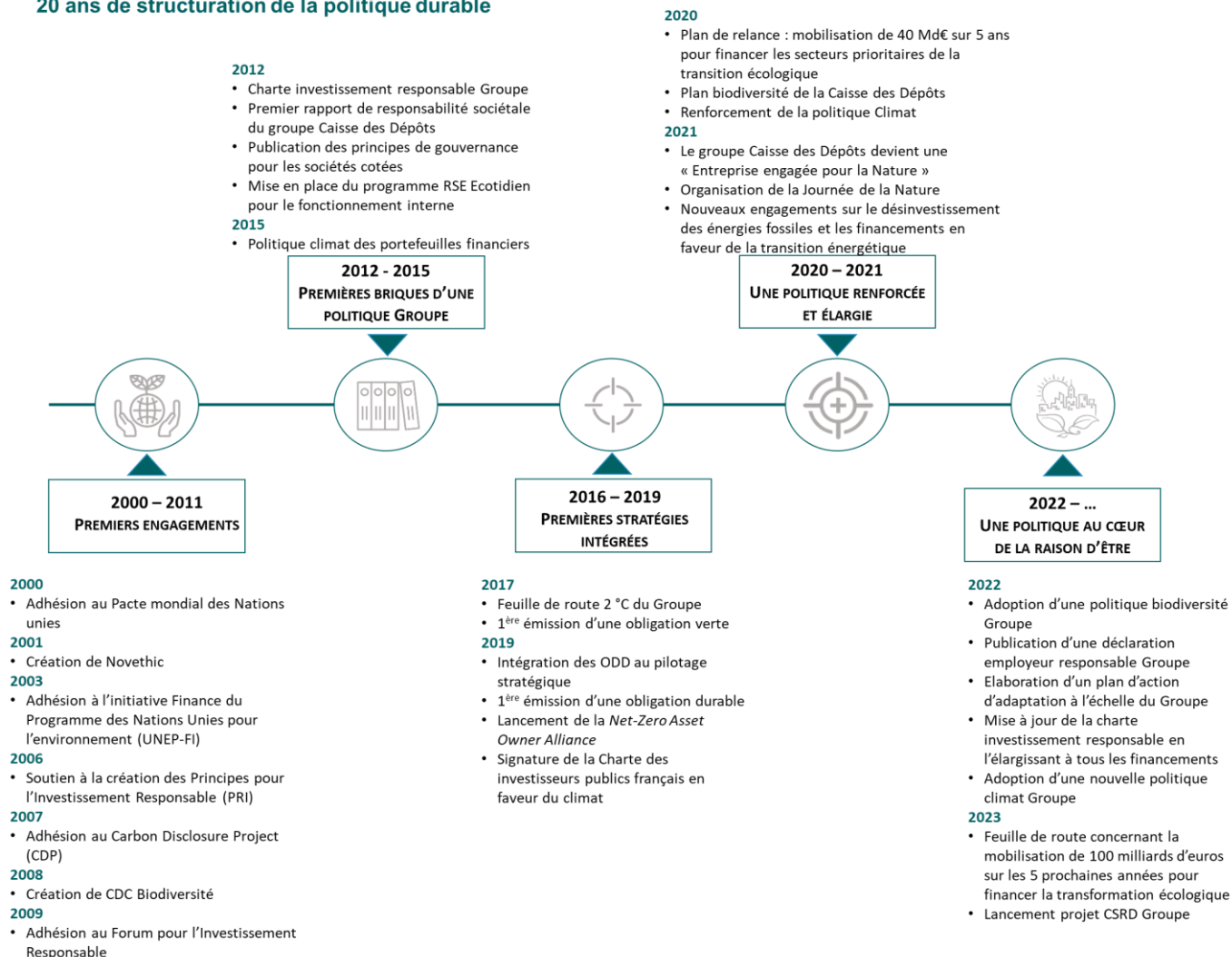


Les ESRS sont mentionnées ici à titre indicatif et ne seront appliquées par le Groupe Caisse des Dépôts que pour le rapport de durabilité 2024 qui sera publié au titre de 2025.

Cet engagement continu s'est concrétisé au cours de ces vingt dernières années, par des politiques

transversales de plus en plus structurées et intégrées au pilotage du Groupe.

20 ans de structuration de la politique durable



En 2023, le Groupe a structuré et formalisé son ambition à moyen terme en :

- détaillant sa feuille de route concernant la mobilisation de 100 milliards d'euros sur les 5 prochaines années pour financer la transformation écologique du pays. Portée par l'ensemble des acteurs du Groupe, cette enveloppe permettra d'intervenir dans les secteurs prioritaires identifiés dans la feuille de route « France Nation Verte », avec une

attention particulière portée au logement et au transport, deux secteurs dont le poids est important dans les émissions de gaz à effet de serre du pays,

- identifiant 11 secteurs prioritaires pour amplifier la contribution du Groupe aux politiques publiques entre 2024-2028. Ces secteurs prioritaires s'accompagnent de cibles et de l'identification des leviers d'actions à mobiliser pour les atteindre.

2.1.2 Nos faits marquants 2023 en matière de durabilité

Faits marquants 2023	11 janvier Reconduction d'Eric Lombard comme Directeur Général de la Caisse des Dépôts	15 février SFIL et la Banque des Territoires nouent un partenariat pour proposer des financements à taux fixe de très long terme pour la transformation écologique des collectivités locales et le secteur sanitaire	24 mai L'établissement public Caisse des Dépôts lance sa 6 ^{ème} Obligation Durable d'un montant de 500 millions d'euros et d'une maturité de 5 ans
	5 juillet Le ministère du Travail et la Caisse des Dépôts annoncent la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de performance pour 2023-2025, pour renforcer le service Mon compte formation et les dispositifs associés	20 juin 3e édition de la Journée Objectif Climat pour explorer les solutions permettant de décarboner l'économie, d'accélérer le développement des énergies renouvelables et de redéfinir la souveraineté énergétique	4 juillet La Caisse des Dépôts dévoile les lauréats du premier TechSprint : 6 Solutions digitales innovantes au service de la transformation écologique du pays sont soutenues pour un total de 800 000 euros
	25 septembre Le groupe Caisse des Dépôts confirme sa volonté de mobiliser 100 milliards d'euros d'ici 2028 pour financer la planification écologique de la France	27 septembre La Société Forestière lance un fonds d'investissement durable ouvert aux particuliers permettant de concilier contribution positive à l'environnement et performance financière	11 octobre L'établissement public Caisse des Dépôts lance sa 7 ^{ème} Obligation Durable d'un montant de 500 millions d'euros et d'une maturité de 7 ans
	18 octobre Après avoir signé la charte EcoWatt et Ecogaz (2022), la CDC poursuit son action en faveur de la sobriété énergétique avec la signature de la charte d'engagement pour la sobriété des bâtiments tertiaires	15 novembre Lancement du 2 ^{ème} challenge TechSprint Objectif : identifier et favoriser le déploiement de services data innovants pour accélérer la transformation écologique du pays	16 octobre Lancement par la Caisse des Dépôts de l'Année des mixités, démarche interne visant à valoriser les mixités et à lutter contre toutes les formes de discrimination au travail
		6 décembre La Banque des Territoires massifie ses engagements sur l'eau en doublant l'enveloppe de prêts Aquapret, soit 4 milliards d'euros d'ici 2028	19 décembre Le groupement composé du groupe Caisse des Dépôts, de la MAIF et de la MACSF, devient actionnaire majoritaire du groupe Emeis (ex-Orpea)

2.1.3 Nos principaux engagements au sein de coalitions

Pionnier de l'investissement responsable, la Caisse des Dépôts est signataire du Pacte mondial des Nations unies et des Principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis leur création, respectivement en 2000 et en 2006. Elle est

également membre fondateur de l'Alliance *Net-zero Asset Owner* (NZAOA) en 2019, qui regroupe des investisseurs institutionnels engagés à atteindre la neutralité carbone dans leurs portefeuilles d'actifs d'ici à 2050.

Engagement	Adhésion CDC	Objet	Autres entités du Groupe adhérentes
Organisations transversales RSE			
	2000	Pacte mondial des Nations unies Engagements à respecter des principes ESG détaillés dans le pacte.	- Le Groupe La Poste - Sfil - CNP Assurances
	2006	Principles for responsible Investment Engagements à promouvoir l'investissement responsable et à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les pratiques d'investissement.	- Bpifrance - Ampère Gestion (CDC Habitat) - La Banque Postale Asset Management - CNP Assurances

Engagement	Adhésion CDC	Objet	Autres entités du Groupe adhérentes
	2015	Association européenne des investisseurs de long terme (Elti) La Caisse des Dépôts et d'autres grands investisseurs de long terme européens s'engagent à : • mesurer, publier et accroître leurs niveaux de financement de la transition vers une économie bas carbone et plus résiliente aux changements climatiques ; • renforcer leurs actions pour développer des instruments de financement innovants, avec les institutions financières publiques et privées, en faveur des objectifs climatiques ; • veiller à limiter l'intensité carbone de leurs portefeuilles d'actifs, renforcer la résilience climatique de leurs investissements et inciter les entreprises dans lesquelles ils investissent à intégrer les impacts environnementaux et sociaux dans leurs modèles économiques, décisions stratégiques et mesures de performances.	
	2021	Déclaration de soutien au développement de la finance à impact Engagement à respecter les principes d'intentionnalité, de mesurabilité et d'additionnalité des financements lorsqu'ils sont qualifiés de « financement à impact environnemental ou social ».	
	2021	Coalition des investisseurs pour une transition juste Les membres fondateurs de la coalition, qui représentent 3 600 milliards d'euros d'actifs sous gestion, s'engagent à mener des actions auprès des entreprises pour les encourager à intégrer la transition juste dans leurs stratégies.	
Énergie – Climat – Biodiversité			
	1992	Programme des Nations unies pour l'environnement Organisation ayant pour but de coordonner les activités des Nations unies dans le domaine de l'environnement et d'assister les pays dans la mise en œuvre de politiques environnementales.	
	2015	Institutional Investor Group on Climate Change Forum sur le changement climatique à destination des investisseurs pour encourager l'intégration des risques et opportunités de long terme émergents du changement climatique dans les politiques publiques, les décisions d'investissement et les comportements des entreprises.	
	2016	Le Carbon Disclosure Project a pour mission de fournir des données et des outils aux investisseurs pour qu'ils puissent mesurer l'impact climatique de leurs investissements.	• Bpifrance • Le Groupe La Poste

Engagement	Adhésion CDC	Objet	Autres entités du Groupe adhérentes
	2017	Climate Action 100+ vise à engager les 100 plus gros émetteurs de gaz à effet de serre (GES) à améliorer leur reporting climatique, mettre en place une gouvernance appropriée de l'enjeu climatique et définir puis communiquer des objectifs de réduction des émissions de GES.	• CNP Assurances • La Banque Postale Asset Management
	2019	Charte Paris action climat La Caisse des Dépôts s'engage à : • soutenir la vision de Paris d'une ville neutre en carbone et 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2050 ; • se doter d'une stratégie 1,5 °C à l'horizon 2030, déclinée par l'ODD3 et mettre en œuvre les actions permettant de concourir aux ODD choisis ; • contribuer par ses actions à l'atteinte de cet objectif ; • impliquer ses collaborateurs dans la démarche ; • participer aux travaux du club des partenaires.	
	2019	Net-zero Asset Owner Alliance (NZAOA) Les membres s'engagent à réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actifs (actions, obligations, actifs immobiliers) afin qu'elle soit neutre en 2050, selon des objectifs intermédiaires tous les cinq ans.	• CNP Assurances
	2020	Finance for Biodiversity Les signataires s'engagent à horizon 2024 à : • collaborer et partager des connaissances : en termes de méthodologie, d'évaluation de l'impact des activités sur la biodiversité, et d'approches possibles pour avoir un effet positif ; • s'engager avec les entreprises : la biodiversité sera prise en compte dans les critères ESG (environnement, social et gouvernance). Les entreprises seront encouragées à limiter leur impact négatif et à prendre des mesures pour que celui-ci soit positif ; • évaluer l'impact des activités de financement et d'investissement sur la biodiversité, pour savoir ce qui les rend plus ou moins vertueux ; • fixer des objectifs pour réduire les activités ayant un impact négatif sur la biodiversité, et augmenter celles ayant un effet positif ; • mettre en place un rapport annuel sur les effets positifs et négatifs de nos activités de financement et nos portefeuilles sur la biodiversité.	• CDC Biodiversité
	2021	Entreprise engagée pour la nature – Act4nature Après avoir signé la charte de cette initiative en 2019, la Caisse des Dépôts a déposé et obtenu la validation de son plan d'action biodiversité par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) en 2021.	• CDC Biodiversité • La Compagnie des Alpes • CDC Habitat • Icade • Société Forestière

Engagement	Adhésion CDC	Objet	Autres entités du Groupe adhérentes
	2021	Initiative Fairr : réseau d'investisseurs responsables pour l'encadrement des pratiques du secteur agroalimentaire : - initiative collaborative qui cible la chaîne de valeur de la production et commercialisation de protéines ; - dans ce cadre, la Caisse des Dépôts déploie des critères d'engagement actionnarial sur la lutte contre la déforestation importée liée notamment à l'élevage.	
Social			
	2007	Les signataires de la Charte s'engagent à déployer des actions concrètes en faveur de la diversité et à communiquer régulièrement dessus.	- La SCET - La Poste - Bpifrance - CDC Habitat
	2022	Promotion d'un environnement de travail et d'une culture managériale permettant aux collaboratrices et aux collaborateurs de concilier vie professionnelle et vie personnelle, tout en bénéficiant d'une réelle qualité de vie au travail, source de performance humainement durable.	- La Poste - CNP

2.2

Notre gouvernance en matière de durabilité

La politique durable est ancrée dans tous les processus de décision du Groupe, des plus opérationnels, comme la sélection des projets,

jusqu'aux plus stratégiques, comme la définition du Plan Stratégique à Moyen Terme validé par le comité exécutif et la Commission de surveillance.

2.2.1 Impulsion, contrôle et évaluation par la Commission de surveillance

La Commission de surveillance veille à la bonne gestion du Groupe et à la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général. Elle supervise notamment les enjeux liés à la politique durable et recommande les actions à mettre en place pour orienter le Groupe vers les meilleures pratiques de place, à travers plusieurs comités, en particulier.

- **le comité stratégique**, qui contrôle notamment la bonne réalisation du plan stratégique et des cibles du plan d'action en faveur des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) qui y sont intégrées ;
- **le comité RSE et éthique**, qui supervise les engagements du Groupe en matière de responsabilité environnementale, sociale, sociétale, et dans le domaine de l'éthique. À ce titre, il examine en lien avec le plan stratégique du groupe Caisse des Dépôts, les engagements et politiques du Groupe, ainsi que leur mise en œuvre en matière de RSE et d'éthique. Il s'assure, en tant que de besoin en

lien avec les autres comités spécialisés, de l'existence de dispositifs d'identification et de gestion des principaux risques dans ces domaines et de leur conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires ;

- **le comité d'investissement**, qui a pour mission de surveiller la mise en œuvre de la politique d'investissement de la Caisse des Dépôts. Il est saisi préalablement des opérations qui la conduisent à acquérir ou à céder les titres de capital ou donnant accès au capital d'une société au-delà d'un montant de 150 millions d'euros. Tous les dossiers transmis au comité d'investissement intègrent une analyse des enjeux ESG de l'opération ;
- **le comité d'audit et des risques**, qui veille au respect des indicateurs d'appétit au risque, et recommande des actions à mettre en place en matière d'intégration des risques ESG.

Voir également la section 6.1 Un modèle de gouvernance unique.

2.2.2 Pilotage par la direction générale

L'ambition de la politique de développement durable du groupe Caisse des Dépôts est impulsée par le directeur général et le comex du Groupe.

Le comex supervise la mise en œuvre de la politique durable du Groupe, valide les nouveaux engagements, arbitre sur les potentiels impacts stratégiques et est tenu informé des travaux sur les risques financiers climatiques.

Le département politique durable lui diffuse en outre une veille continue sur les enjeux nationaux et internationaux relatifs au climat et à la biodiversité.

La directrice des finances – devenue directrice des finances et de la politique durable du Groupe en janvier 2023 – porte au sein du comité exécutif les enjeux de développement durable et y fait valider la mise en œuvre de la politique durable de manière régulière.

Enfin, le directeur général et plusieurs membres du comex participent au comité des parties prenantes au sein duquel des experts de haut niveau sur le climat, la biodiversité, et les enjeux de cohésion sociale interviennent régulièrement.

2.2.3 Le Comité des parties prenantes du Groupe

Les attentes des pouvoirs publics, des partenaires et clients de la Caisse des Dépôts, ainsi que des épargnants et des ONG à l'égard du groupe Caisse des Dépôts en matière de lutte contre le changement climatique et de développement durable de façon générale sont particulièrement fortes. Ces attentes se sont accrues dans le contexte de « reconstruction économique, écologique, souveraine et solidaire » qui a suivi la pandémie de covid 19.

Afin de répondre à ces enjeux, il a été décidé de mettre en place en 2020 un comité des parties prenantes, réunissant une vingtaine d'experts des thématiques climat, environnement et cohésion sociale, ainsi que les représentants des différentes parties prenantes du groupe Caisse des Dépôts (collectivités locales, entreprises, épargnants, associations) et de ses pairs (AFD, Ademe, KfW et CDG Maroc). Les membres du comité sont désignés pour deux ans, renouvelables une fois, avec une attention particulière apportée à la parité de sa composition.

Ce comité des parties prenantes a une triple ambition :

- apporter à la direction générale et au comex du Groupe une expertise de haut niveau sur les enjeux de durabilité ;

- aiguillonner les choix et engagements du Groupe sur ces questions pour renforcer son ambition ;
- être à l'écoute des attentes des parties prenantes du Groupe.

Il se réunit deux fois par an en présence du directeur général et de membres du comité exécutif du Groupe, afin que ses recommandations soient directement relayées au plus haut niveau.

En 2023, les réunions ont notamment porté sur les sujets suivants :

- l'adaptation au changement climatique,
- les actions en faveur de la biodiversité,
- l'intégration des risques climatiques dans le pilotage des risques du groupe Caisse des Dépôts,
- le renforcement du rôle consultatif et composition du Comité des Parties Prenantes.

Certaines entités de l'Établissement public (Banque des Territoires et direction des politiques sociales) ainsi que plusieurs filiales et partenaires stratégiques disposent en outre de leurs propres instances de dialogue avec les parties prenantes, que ce soit via un comité de parties prenantes en tant que tel, ou via des mécanismes moins formels de dialogue en bilatéral.

2.2.4 Un département dédié travaillant en étroite coordination avec les métiers et les entités du Groupe

Le département politique durable du Groupe, assure l'impulsion et la bonne coordination des stratégies concernant les sujets ESG pour l'ensemble des entités du Groupe.

Son intégration au sein de la direction des finances et de la politique durable du Groupe lui permet de bénéficier d'un fort appui pour lier la durabilité aux sujets financiers et d'assurer l'articulation entre pilotage stratégique et financier d'une part et pilotage extra-financier d'autre part.

Le département est notamment chargé de :

- renforcer les engagements du Groupe en matière de durabilité ;
- coordonner les activités du Groupe en matière de climat, biodiversité, risques ESG, ODD, investissement responsable, reporting ESG ;
- réaliser les reportings extra-financiers et suivre les évolutions réglementaires en la matière et intégrer les nouvelles réglementations qui en découlent ;
- réaliser des analyses ESG sur les investissements du Groupe ;
- diffuser auprès des membres du comité exécutif une veille continue sur les enjeux

nationaux et internationaux relatifs au climat, à la biodiversité et aux sujets de durabilité de manière générale,

- soutenir les métiers en matière de trajectoire bas carbone ou d'adaptation au changement climatique, de biodiversité, de prise en compte des enjeux sociaux, et de manière plus générale, assurer l'atteinte des engagements du Groupe en matière de durabilité,
- piloter les enjeux de développement durable liés au fonctionnement interne de la Caisse des Dépôts (bureaux, déplacements des collaborateurs, achats, numérique responsable notamment).

Les membres du département politique durable travaillent ainsi en étroite coopération avec un réseau de correspondants « développement durable » et « investissement responsable » quadrillant l'ensemble des entités du Groupe :

- chaque fonction support (direction juridique, comptable, achats, système d'information, etc.) dispose de référents sur les enjeux extra-financiers qui deviennent ainsi totalement

transverses. Chacun de ces référents est chargé de soutenir son équipe métier dans l'intégration des enjeux liés à la durabilité dans les activités et de coordonner la contribution de leurs structures respectives aux objectifs de la politique durable du Groupe ;

- chaque métier et filiale du Groupe dispose en outre de sa propre gouvernance de développement durable, avec une équipe responsable des sujets qui en assure le pilotage pour les instances de gouvernance de l'entité.

Le département politique durable coordonne plusieurs groupes de travail thématiques transversaux réunissant l'ensemble des filiales, participations stratégiques, métier et fonctions supports, sur le climat, la biodiversité, la taxonomie, l'adaptation, les risques climatiques, l'investissement responsable ou le rôle d'employeur responsable notamment.

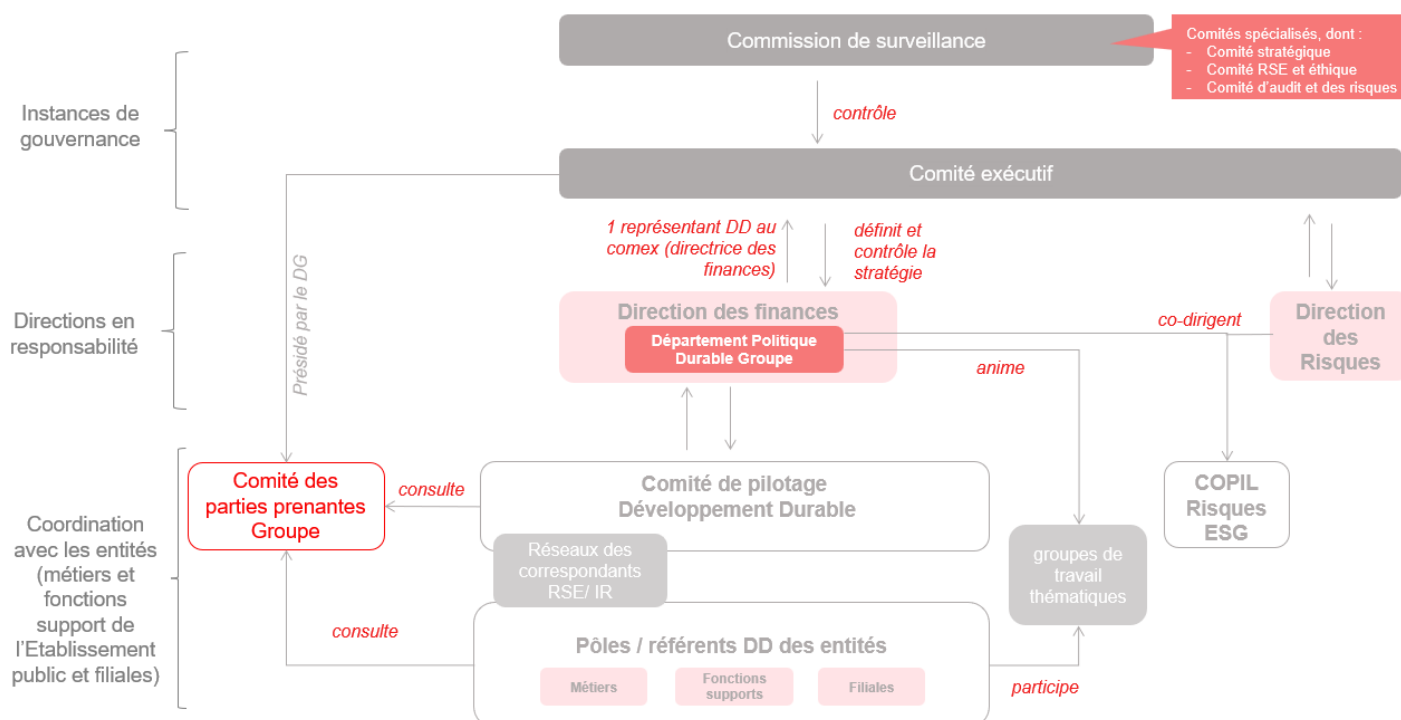
Un comité de pilotage développement durable, présidé par la directrice des finances et de la politique durable du Groupe, et organisé par le département politique durable, rassemble les responsables du développement durable de l'ensemble des entités du Groupe. Il se réunit quatre fois par an pour fixer les orientations du Groupe en matière de durabilité.

Il permet de :

- partager les ambitions du Groupe en matière de développement durable qui sont communiquées par la gouvernance,
- renforcer les engagements du Groupe dans l'ensemble des domaines du développement durable en impulsant et assurant la bonne coordination de l'ensemble des entités, y compris les filiales et participations stratégiques,
- examiner les actions du Groupe en matière de développement durable et évaluer l'ensemble des politiques et des stratégies du Groupe.

Les risques ESG sont traités dans un comité de pilotage dédié qui a notamment pour mission de fixer la feuille de route en matière de mesure et d'encadrement des risques ESG, de valider le développement d'outils pour mesurer ces risques et de s'assurer de leur déploiement dans les pratiques internes. Ce comité est co-piloté par la direction des risques du Groupe et le département politique durable. Il réunit différentes directions de l'Établissement public. Les échanges avec les filiales se font au travers du réseau risques ESG. Les avancées en matière de mesure et d'encadrement de ces risques sont présentées *à minima* annuellement au comex e et à la Commission de surveillance (*confer* section 2.3.1 Des enjeux de durabilité intégrés à la gestion globale des risques du Groupe).

Organigramme de la gouvernance durable du groupe Caisse des Dépôts



2.3 Notre pilotage intégré

Le Groupe cherche à maximiser ses impacts positifs en matière environnementale et tout autant qu'à réduire ses risques et impacts négatifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour toutes ses activités. Cela se traduit par le déploiement de chartes et politiques durables (Finance responsable, Climat, Biodiversité, Employeur responsable au niveau Groupe) et d'un double pilotage :

- l'intégration des enjeux de durabilité dans la gestion globale des risques



UTILITE

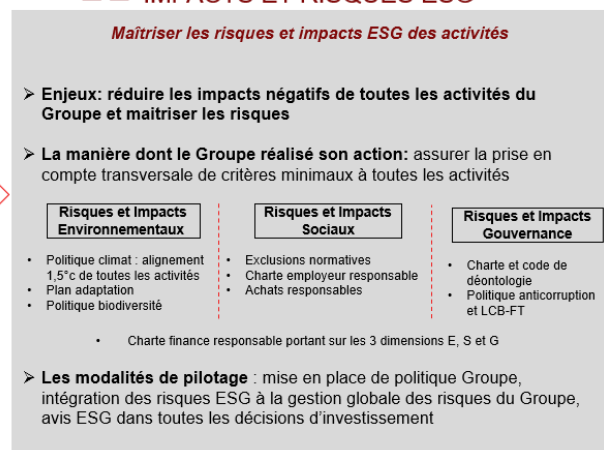


(cartographie des risques, cadre d'appétit aux risques, avis ESG dans les décisions d'engagement) ;

- **l'intégration des Objectifs de développement durable des Nations unies** dans la planification stratégique pour accroître la contribution du Groupe aux politiques publiques en matière notamment environnementale et sociale.



IMPACTS ET RISQUES ESG

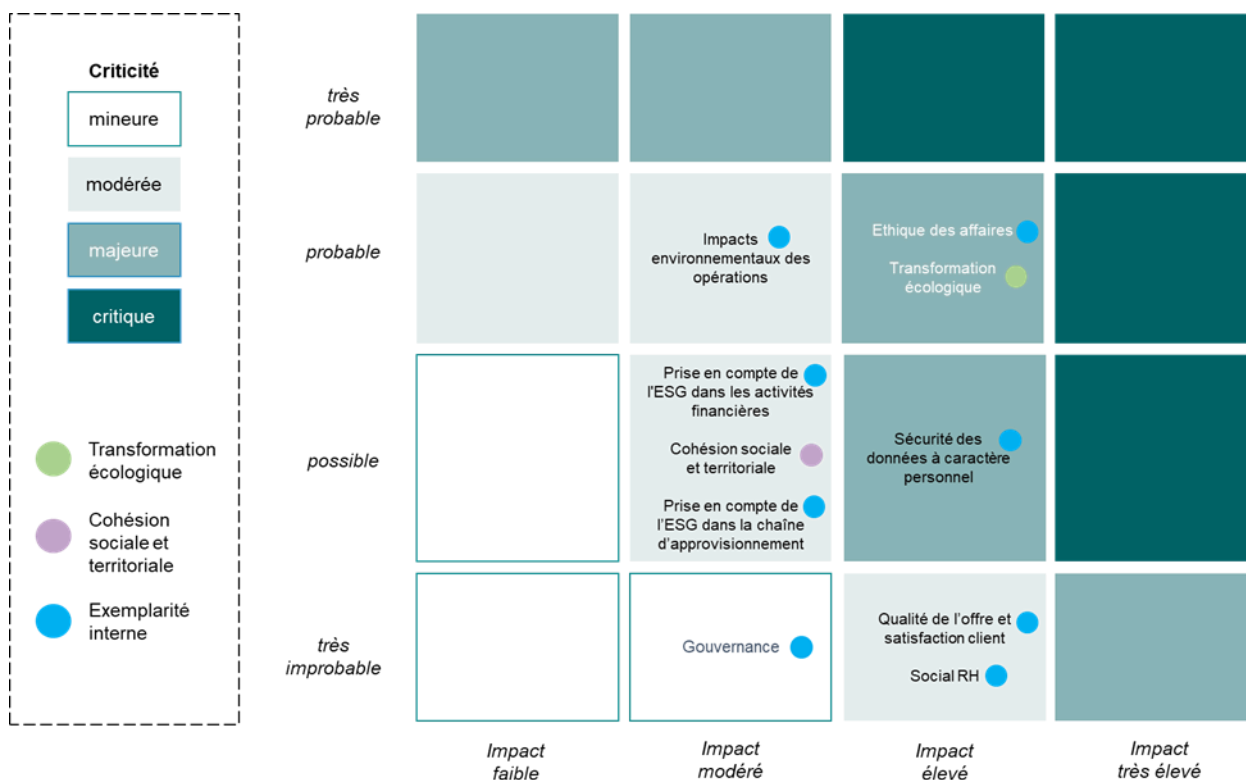


2.3.1 Des enjeux de durabilité intégrés à la gestion globale des risques du Groupe

Pour identifier les principaux enjeux de durabilité – environnementaux, sociaux et de gouvernance – générés par son activité ou provenant de facteurs externes, le groupe Caisse des Dépôts a intégré les risques ESG dans la cartographie des risques du Groupe. Celle-ci identifie et évalue l'ensemble des risques significatifs auxquels la Caisse des Dépôts et les entités entrant dans son périmètre de consolidation comptable et prudentiel sont exposées, dans le cadre de l'exercice de son activité et de son organisation (*Confer.* la section 7.1.4.1 Méthodologie pour l'identification des

risques de durabilité et la collecte des informations associées).

La cotation des risques effectuée par la direction des risques aboutit à l'identification de 10 enjeux matériels pour le Groupe. Ces enjeux de durabilité sont fléchés sur les objectifs qui structurent la raison d'être du Groupe : transformation écologique, souveraineté et développement économiques, cohésion sociale et territoriale, et exemplarité interne.



Chacun de ces risques retenus au titre de la DPEF du Groupe est associé à des indicateurs faisant l'objet d'une vérification par notre collège de commissaires aux comptes (cf. la section « Synthèse des risques DPEF » en annexe du présent document).

Une première analyse a permis d'établir un lien entre les catégories de risques suivies dans la présente déclaration de performance extra-financière du Groupe et les futures normes ESRS applicables pour le prochain rapport du Groupe – établi en 2025 au titre de l'exercice 2024 (ce lien ne préjugant bien sûr pas des résultats de l'analyse de matérialité en cours au sein du Groupe) :

Risques DPEF	ESRS
Éthique des affaires	ESRS G1 – Conduite des affaires
Qualité de l'offre et satisfaction client Sécurité des données à caractère personnel	ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux
Impacts environnementaux des opérations	ESRS environnementales (E1 à E5)
Prise en compte de l'ESG, en particulier droits humains, dans la chaîne d'approvisionnement	ESRS G1 – Conduite des affaires ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur
Social RH	ESRS S1 – Effectifs
Prise en compte de l'ESG dans les activités financières	Spécifique à l'entité
Transformation écologique (TE)	ESRS E1 Climat
Cohésion sociale et territoriale	ESRS S3 Communautés touchées
Gouvernance	ESRS 2 – Exigences générales ESRS G1 – Conduite des affaires

Au titre de leur impact sur les risques opérationnels et financiers, la direction des risques du Groupe intègre en outre des risques ESG dans le cadre d'appétit au risque. Des indicateurs, incluant des seuils d'alerte au niveau Groupe, sont mis en place afin de surveiller ces risques et d'anticiper leur

évolution, par exemple sur les notations extra-financières de l'Établissement public et de ses filiales, l'atteinte des objectifs de la politique d'investissement responsable (respect des seuils d'exclusion sur le charbon, le pétrole et le gaz, indicateur de réduction de l'empreinte carbone des

portefeuilles de titres, consommation énergétique du portefeuille immobilier de placement, performance énergétique du portefeuille immobilier du Groupe – résidentiel et tertiaire).

Un « comité de pilotage des risques ESG » assure la mise en place de la feuille de route des risques ESG visant à intégrer ces facteurs de risques au sein du cadre conventionnel de gestion des risques. Il est codirigé par le département politique durable et la direction des risques du Groupe. Réuni tous les mois, il est chargé de :

- renforcer l'intégration des risques ESG dans les pratiques du Groupe,
- procéder à un examen régulier du processus d'identification et d'évaluation des risques

ESG, en particulier climatiques, et des hypothèses méthodologiques sous-jacentes,

- évaluer l'ensemble des risques ESG significatifs et des politiques de gestion à adopter que ce soit en termes de politiques des risques de gestion et de réduction,
- surveiller les indicateurs de remontée dans le cadre de l'appétit aux risques,
- apprécier les politiques des filiales en matière d'intégration des risques ESG.

Au-delà de des dispositifs de maîtrise des risques mis en place au niveau du Groupe, les filiales disposent également de leur propre suivi, partagé dans le cadre du réseau risques ESG.

2.3.2 Des objectifs de développement durable (ODD) intégrés à la planification stratégique du Groupe

Pour mieux piloter sa contribution aux objectifs de politiques publiques et objectiver son impact, le Groupe a choisi, depuis fin 2019, d'intégrer les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) au pilotage stratégique de chacun de ses métiers et de ses filiales. Avec 17 objectifs et plus de 167 cibles, les ODD forment un référentiel universel traçant le chemin vers un monde plus durable et meilleur pour tous d'ici à 2030.

Dans le cadre du plan d'action ODD du Groupe – qui concerne tous ses métiers – 8 ODD ont été identifiés comme prioritaires, les autres étant

considérés comme significatifs. Une dynamique d'amélioration stratégique a été impulsée autour de ces 8 ODD « prioritaires », avec la définition de plans d'action opérationnels, assortis d'engagements portant sur des indicateurs de résultat, et dès que possible d'impact, suivis dans le temps.

Ces cibles font l'objet d'un reporting public au sein du présent rapport et de manière exhaustive au sein du Cahier des Indicateurs de durabilité publié par le Groupe. Elles sont alors identifiées par le pictogramme de l'ODD auquel elles se rapportent.



Les ODD sont inclus dans les différents outils de pilotage :

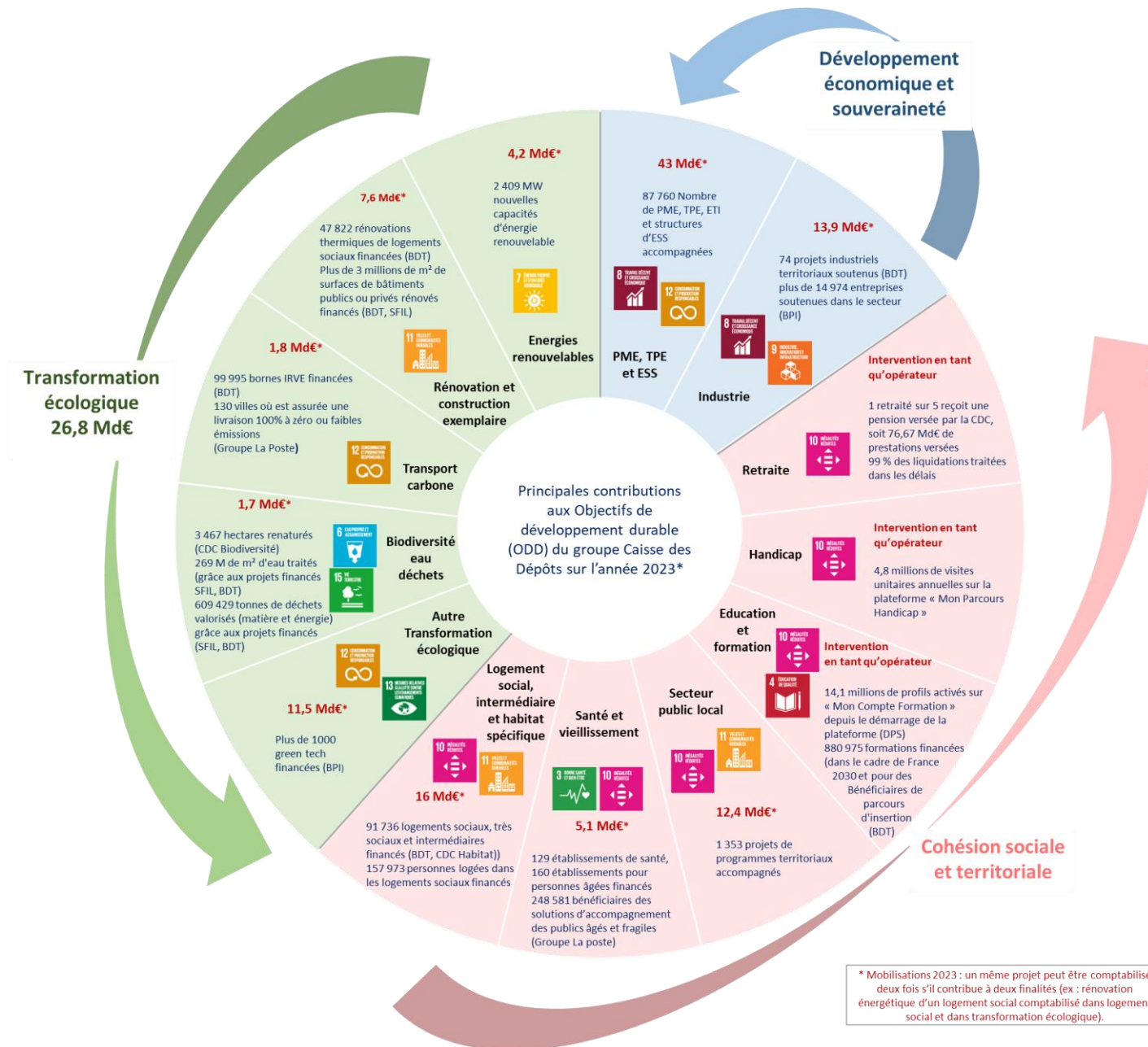
- le plan d'action sur les ODD prioritaires du Groupe est intégré au pilotage stratégique du Groupe et de ses entités (plan stratégique à moyen terme – programmation financière

pluriannuelle). Cette intégration permet de piloter conjointement les enveloppes financières à mobiliser, les projets effectivement réalisés et les bénéfices attendus, afin à terme de mettre en place un pilotage par l'impact ;

- la sélection des projets éligibles aux émissions durables de l'Établissement public : tous les projets adossés aux émissions vertes, sociales ou durables émises par la Caisse des Dépôts répondent directement à au moins deux des ODD prioritaires ou significatifs ;
- l'engagement actionnarial : référentiel universel permettant de dialoguer

objectivement avec les entreprises investies, les ODD sont également rattachées aux thématiques d'engagement, avec des cibles sur le nombre d'entreprises engagées chaque année.

- L'atteinte du plan d'action ODD fait en outre partie de l'intéressement des collaborateurs de l'Établissement public depuis trois ans.



2.4 L'engagement de nos collaborateurs

2.4.1 Formation et sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de durabilité

Groupe

La plupart des entités du Groupe mènent des actions de sensibilisation et/ou de formation aux enjeux du développement durable, sous un angle global ou orienté vers leurs activités et enjeux respectifs. Il peut s'agir *a minima* de formations métiers sur ces sujets dans le catalogue de formations disponibles pour leurs collaborateurs, ou de dispositifs transversaux spécifiques de sensibilisation à travers l'organisation de manifestations et de campagnes de communication multisupport.

Dans le cadre du plan d'action ODD, l'ensemble des entités du Groupe se sont engagées à mettre en place un dispositif de sensibilisation formalisé à l'intention de l'ensemble des collaborateurs de leurs filiales de rang 1 pour assurer une culture de la durabilité et des enjeux ESG et une large diffusion

de la feuille de route ODD. 10 entités du périmètre ont d'ores et déjà mis en place ce type de dispositif, sans compter CDC Biodiversité dont la majorité des salariés a suivi une formation académique sur ces sujets.

Au sein des entités du Groupe, les efforts de sensibilisation / formation se sont poursuivis en 2023, mixant les modalités pédagogiques proposées – présentiel, distanciel et e-learning – et couvrant un large spectre, allant de modules généraux sur la RSE pour tous à des sessions plus spécialisées, en lien avec leurs activités et d'application concrète.

A noter que la Compagnie des Alpes a déployé un important dispositif Fresque du Climat accessible aux permanents, mais aussi aux saisonniers.

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	2022	2023
Part des entités ayant déployé un dispositif de sensibilisation aux ODD et à la RSE (en %) ⁽¹⁾	Groupe*	38 %	38 %	79 %	83 %	83%
Nombre de collaborateurs ayant suivi l'e-learning « La contribution du groupe CDC aux ODD » ⁽²⁾	CDC	-	-	-	5 674	55
Nombre de collaborateurs ayant suivi une Fresque du Climat	CDC	-	-	-	-	1 123

(1) Sont comptabilisées toutes les entités ayant mis en place un dispositif de sensibilisation / formation transversale sur les sujets RSE et ODD ciblant *a minima* l'ensemble des collaborateurs de la filiale de premier rang.

(2) Après une première année de déploiement généralisé, la formation ODD s'adresse, à partir de 2023, uniquement aux nouveaux arrivants.

* En 2023, la donnée inclut la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Habitat, CDC Biodiversité, Compagnie des Alpes, CDC Informatique, Icade, La Poste, La SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev.

Caisse des Dépôts

Tous les collaborateurs de l'Établissement public (y compris les cadres dirigeants) doivent suivre l'e-learning « La contribution du groupe CDC aux objectifs de développement durable (ODD) », le suivi de cet e-learning déterminant le niveau d'intéressement.

Cet e-learning vise à :

- comprendre ce que sont les ODD ;
- connaître le plan d'action Groupe associé ;
- identifier comment ils peuvent être utilisés quelles que soient son activité et sa direction.

Au-delà de cet e-learning, la Caisse des dépôts a développé une offre importante de modules de formation/sensibilisation aux enjeux DD/RSE par le biais de l'Université Caisse des Dépôts. Créée en 2021, elle propose une offre transversale et ouverte à tous les collaborateurs de la Caisse des Dépôts, et inclut un thème finance durable au sein de l'École de la finance. En 2023, hors les deux formations intégrées dans les objectifs d'intéressement, 1 798 collaborateurs de l'Établissement public ont été formés aux problématiques DD/RSE via cette offre, signe d'une nette accélération de la diffusion de ces sujets chez les managers et dans les équipes.

Un ambitieux programme Fresque du Climat a en outre été déployé au sein de l'Établissement public. Après une session dédiée au Comex en 2022, deux promotions d'animateurs ont été formées en interne. Ceux-ci se sont engagés à animer au moins 2 sessions dans l'année. L'internalisation complète de ces Fresques du Climat a permis de les personnaliser et de les adapter au contexte de la Caisse des Dépôts, permettant aux participants de comprendre ses enjeux, de trouver des solutions individuelles et collectives à mettre en place pour atténuer son impact sur le changement climatique, et d'identifier des actions par lesquelles ils peuvent contribuer en tant que collaborateurs de la Caisse des Dépôts, ce qui permet d'éviter les effets parfois anxiogènes d'un déploiement généralisé des Fresques du Climat. Ce programme a rencontré un réel succès en interne et l'objectif initial de former 500 personnes en 2023 a été largement dépassé avec plus de 1 000 personnes ayant suivi une

session dans l'exercice. Il va continuer à se déployer pendant l'exercice 2024.

Le département politique durable participe en outre régulièrement aux comités de direction et séminaires des directions des entités de l'Établissement public pour sensibiliser aux enjeux climatiques et présenter les engagements climatiques du Groupe.

En 2023, une *MasterClass* sur la Redirection écologique des organisations a été organisée à destination des cadres dirigeants de la Caisse des Dépôts.

Enfin, les collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux du climat au cours de la Journée Objectif Climat organisée annuellement par la Caisse des Dépôts. L'édition 2023 a abordé les défis de l'énergie et de notre souveraineté énergétique.

Formations spécifiques à la Banque des Territoires

La Banque des Territoires développe, en plus des formations proposées dans le catalogue de la Caisse des Dépôts, des formations propres sur des sujets liés au climat au sein de son École des territoires, notamment pour développer les compétences autour des projets de financement des énergies renouvelables. En 2023, elle a notamment mis en place un e-learning de sensibilisation sur la taxonomie qui a été suivi par 98% collaborateurs. Des sessions de formation complémentaires ont été mises en place afin d'approfondir les connaissances sur ce sujet, et d'appréhender ses impacts sur les process de la Banque des Territoires.

2.4.2 Critères ESG dans l'intéressement et la rémunération

Caisse des Dépôts

L'Établissement public de la Caisse des Dépôts intègre des critères ESG dans le calcul de l'intéressement de l'ensemble de ses collaborateurs.

En juin 2021, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour 2021-2023. Cet accord, qui couvre 100% des collaborateurs de la Caisse des Dépôts, inclut des objectifs transversaux à l'ensemble des unités de travail et des objectifs propres aux unités de travail et fonctions des grands métiers de la Caisse des Dépôts.

Parmi eux figure un objectif de contribution aux objectifs de développement durable (ODD) qui décline la stratégie de contribution de l'EP à huit ODD prioritaires (faisant l'objet d'un pilotage approfondi sur la base de cibles de performance) et cinq ODD significatifs (faisant l'objet d'un simple suivi).

Ces objectifs prioritaires concernent :

- la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et la transition énergétique (ODD 7), ainsi que la préservation de la vie terrestre (ODD 15) ;
- la réduction des inégalités (ODD 10), l'éducation et la formation (ODD 4) ;
- la croissance économique et la création d'emplois décents (ODD 8) ;
- l'innovation et les infrastructures durables (ODD 9), les villes durables (ODD 11).

Les ODD significatifs concernent l'économie circulaire, la santé et l'égalité femmes-hommes, les partenariats et le respect de l'État de droit, ainsi que la lutte contre la corruption.

Différents paliers d'atteinte des objectifs d'intéressement sont définis, y compris des paliers de surperformance pour inciter les collaborateurs à dépasser les objectifs.

Sur l'exercice 2023, la moyenne du niveau d'atteinte de ces cibles est de 98 %.

Rémunération variable des membres du comex et cadres dirigeants

Pour les membres du comité exécutif, leur rémunération variable visant à rétribuer la performance individuelle du dirigeant dépend de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année par le directeur général.

Ces objectifs sont constitués d'un volet managérial (le référentiel Grandissons ensemble) et un volet lié au plan stratégique dans lequel figure l'atteinte des objectifs en matière de « transformation écologique et énergétique ».

En 2022, une large majorité de dirigeants de l'Établissement public disposait d'au moins un objectif ESG formalisé dans leur entretien d'objectifs et de performances.

En 2023, un plan d'action a été décliné pour intégrer de manière plus systématique les critères ESG dans les rémunérations variables des cadres dirigeants. Ce plan vise d'une part à

intégrer un critère ESG dans les objectifs métiers de tous les membres du comité exécutif de l'Établissement public et des directeurs rattachés au directeur général ainsi qu'aux membres du comité exécutif de la Banque des Territoires. D'autre part, il vise à inscrire un objectif ESG dans les feuilles de route de chaque direction afin que ce critère soit décliné aux cadres dirigeants « N-1 » des membres du comité exécutif de l'Établissement public, des directeurs rattachés au directeur général ainsi qu'aux membres du comité exécutif de la Banque des Territoires.

En 2024, il a été décidé de demander d'affecter à chaque cadre dirigeant de l'Établissement public un objectif ESG qui sera pris en compte dans le calcul de la rémunération variable versée en année N+1 en s'inspirant des engagements du Groupe au titre de sa raison d'Être. Cette obligation s'applique aux membres des comex de l'Établissement public et de la Banque des Territoires, aux Directeurs rattachés au directeur général et à l'ensemble des cadres de direction. L'atteinte de ces objectifs sera prise en compte en 2025 dans le calcul de la rémunération variable au titre de 2024.

Filiales et participations stratégiques

Nombre d'entités intégrant des critères ESG :	Périmètre	2023
impactant la rémunération de leurs salariés ⁽¹⁾	Groupe*	9/12
dans la rémunération des dirigeants	Groupe*	8/12

** En 2023, la donnée inclut la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Habitat, CDC Biodiversité, Compagnie des Alpes, CDC Informatique, Icade, La Poste, La SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev.
 (1) Objectifs RSE/DD impactant la rémunération individuelle des collaborateurs et/ou pris en compte dans l'intéressement.*

2.5 Reconnaissances externes

2.5.1 Notations extra-financières

Depuis plusieurs années, la performance extra-financière du groupe Caisse des dépôts est reconnue par les agences de notations extra-financières.

Groupe

Agences	2022	2023	2024	Positionnement
		 Statut Prime		Parmi les leaders sectoriels (10 % les meilleurs)
	Negligible Risk 8.9 Updated Feb 7, 2022	Negligible Risk 7.8 Updated Apr 11, 2023		Classé 14 ^{ème} au sein des institutions bancaires dans le monde
				Classé 1 ^{er} de son panel sectoriel
				

Filiales et participations stratégiques

	ISS ESG ethix • climate • eekom	CDP DISCLOSE • INSIGHT • ACTION	Moody's	SUSTAINALYTICS	MSCI	AUTRES NOTATIONS
bpi france			«Advanced» (2023)	16,5/100 Low Risk (2023)		EthiFinance 73/100 (2023)
Compagnie des Alpes				26,6/100 (2023)	« AA » (2023)	GAIA Ethifinance 68/100 (2022)
ICAIDE	B- (2023)	A (2023)	63/100 (2023)	7,1/100 (2023)	« A » (2023)	GRESB 88/100 (2023) S&P 57 (2023)
Sfil	Prime C+ (CAFFIL) (2023)			7,3/100 Negligible Risk (2023)		
LA POSTE GROUPE	B-Prime (2023)	A (2023)	77/100 N°1 Monde (2021)	N°4 secteur transport (2023)	« A » (2023)	Ecovadis 77/100 (2023) S&P Global 49/100 (2023) Sustainable Fitch 2/5 (2023) IPC 88,3/100 (2023)
transdev the mobility company						Ecovadis Silver 46/100 (2022)

2.5.2 Certifications

Pour piloter dans une logique d'amélioration continue et faire vérifier par un tiers leurs pratiques, la moitié des entités du Groupe a

recours à une ou plusieurs certifications tierces reconnues sur tout ou partie de leurs activités.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Part des effectifs couverts par une certification ISO 9001 (en %)	Groupe*	20 %	37 %	30 %
	CDC	10 %	9 %	8 %
Part des effectifs couverts par une certification ISO 14001 (en %)	Groupe*	14 %	32 %	24 %
	CDC	17 %	16 %	0 %
Part des nouveaux développements immobiliers dotés d'une certification ou d'un label environnemental (flux en %)⁽¹⁾	CDCH – Icade	-	-	64 %
Part des nouveaux bureaux de plus de 1 000 m² faisant l'objet d'une certification ou d'un label environnemental (flux en %) ²	CDC – CDCH – Icade			100%

* Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Informatique CDC, Icade, Sfil, Société Forestière et Transdev.

(1) les certifications et labels en immobilier incluent NF HQE, HQE Bâtiment durable, BREEAM, labels Effinergie, E+C-, BBCA.

3. Finance durable

Sommaire

40

Stratégie finance
responsable du
Groupe

45

ESG dans les
prêts

50

ESG dans les
investissements

60

Gestion
responsable es
filiales et
participations
stratégiques

63

Nos
émissions
obligataires
durables

3.1 Stratégie finance responsable du Groupe

Pour agir conformément à sa raison d'être, le Groupe s'engage à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ses investissements, de ses participations et de ses financements. Le

Groupe veille également à placer son action en matière de développement durable dans le cadre des objectifs des politiques publiques en matière de climat, de préservation de la biodiversité et de cohésion sociale et territoriale.

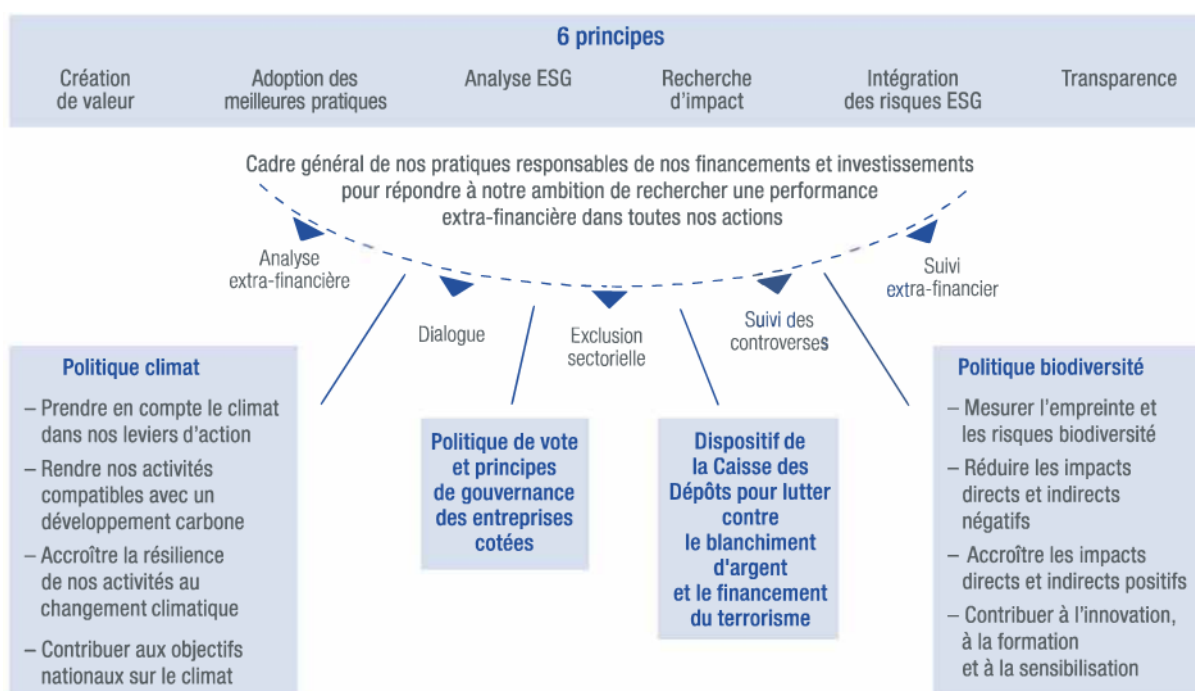
3.1.1 La Charte finance responsable du Groupe

Afin de renforcer l'impact et limiter les risques de ses investissements, les entités financières du Groupe ont déployé, dès 2012, une charte reposant sur six grands principes clés dont les trois principaux sont décrits ici :

- **l'intégration ESG**, intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans toutes les décisions d'investissements ;
- **l'engagement actionnarial** par un dialogue avec le management des sociétés détenues ;

- **les exclusions normatives et sectorielles.**

Cette charte a été étendue à toutes les activités d'investissement et financement du Groupe en 2022 pour application au 1^{er} juillet 2023. Elle s'articule avec les autres politiques durables du Groupe, comme illustré ci-dessous.



En particulier, la charte précise les critères ESG qui sont intégrés dans l'analyse des opérations passant

en comité des engagements du Groupe. Ces critères visent à maximiser l'impact positif de

l'action du Groupe sur l'environnement et la société et à maîtriser les risques financiers pouvant naître des enjeux ESG. Un **traitement des controverses** doit également être défini avant l'investissement ou le financement, ainsi que dans le cadre du suivi de

l'investissement, afin de vérifier que l'entreprise n'est pas impliquée dans une controverse ESG.

Une **liste des exclusions** est également détaillée afin de cibler à la fois les exclusions volontaires et réglementaires.

Liste d'exclusions

La politique d'exclusion s'applique à l'ensemble des activités d'investissement et de financement du groupe Caisse des Dépôts. Ainsi, chaque entité financière doit veiller à son respect.

Concernant les exclusions **réglementaires**, le Groupe veille à ne pas financer et à ne pas investir dans des activités de production ou de commerce de tout produit illicite, ainsi que toute activité illégale au regard des législations de la France ou du pays de destination, des réglementations nationales ou internationales applicables en France ou dans le pays de destination, ainsi que des conventions ou accords internationaux créant des engagements pour la France ou pour le pays de destination.

Concernant les exclusions volontaires, le Groupe exclut le financement et l'investissement d'activités qu'il considère incompatibles avec ses engagements en raison des impacts négatifs avérés ou potentiels sur : les **droits humains** (notamment le travail forcé et le travail des enfants), les **armes controversées**, le **climat** (notamment le **charbon**, les **hydrocarbures non conventionnels**, **l'expansion pétrolière et gazière pour les hydrocarbures conventionnels**), la **biodiversité** (notamment les pesticides, la déforestation, les spéculations sur les matières premières agricoles), ou la **gouvernance** (pays non coopératifs).

Dans les détails, se référer à la [liste d'exclusions du groupe Caisse des Dépôts](#) et au [dispositif de la Caisse des Dépôts pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme](#) disponibles publiquement sur le site Internet.

EXCLUSIONS

CLIMAT



Charbon

- Exclusion des sociétés dont le chiffre d'affaires dépend pour plus de 5 % du charbon thermique. Les sociétés exposées à moins de 5 % qui n'ont pas annoncé de plan de désengagement du charbon thermique aligné sur le calendrier de la Caisse des dépôts sont également exclues.
- Les entreprises dont la capacité de production électrique à partir de charbon dépasse 10 GW.
- Les sociétés développant de nouvelles centrales au charbon (seuil 300 MW de nouvelles capacités), ou de nouvelles mines et infrastructures dédiées au charbon.
- Les sociétés minières dont le volume de production annuel de charbon thermique dépasse les 10 Mt.



Hydrocarbures conventionnels

- Les entreprises sans plan de réduction de production pétrolière.
- Le développement de nouveaux projets pétroliers ou gaziers (upstream) et les infrastructures de transport associées.

hydrocarbures non conventionnels*

- Les sociétés générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir des hydrocarbures non conventionnels : excepté lorsqu'un financement est ciblé sur un projet ou une filiale dédiée aux énergies renouvelables.
- Financement en direct des infrastructures et projets d'exploration dédiés à ces hydrocarbures non conventionnels.



Transport

Les nouvelles participations, infrastructures ou projets sans objectif de décarbonation ou non-alignés avec une trajectoire 1,5 °C.

BIODIVERSITE



Pesticides

Les sociétés dont l'activité est exposée à plus de 20 % du chiffre d'affaires aux pesticides (fin 2023).

Déforestation

- Tout produit financier conduisant à spéculer sur les matières premières agricoles
- Exploitants et négociants de matières premières n'ayant pas mis en place une politique reconnue de prévention de la déforestation

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE TERRORISME



Financement du terrorisme & blanchiment d'argent

- respect des normes professionnelles et d'éthique les plus élevées
- respect des dispositions législatives et réglementaires applicables régissant le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Se référer à : [dispositif de la Caisse des Dépôts pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme](#)

Exclusions RÉGLEMENTAIRES



Réglementations nationales ou internationales

- production ou commerce de tout produit illicite,
- toute activité illégale au regard des législations de la France ou du pays de destination, des réglementations nationales ou internationales applicables en France ou dans le pays de destination, ainsi que des conventions ou accords internationaux créant des engagements pour la France ou pour le pays de destination.

Exclusions VOLONTAIRES



Ethique et social

- Pornographie
- Tabac
- Jeux d'argent
- Armement controversé

*sables bitumineux, ressources issues de l'Arctique ou de la fracturation hydraulique

3.1.2 Avis ESG en comité des engagements Groupe

En cohérence avec le renforcement de la politique durable du Groupe et en déclinaison opérationnelle de la charte, les dossiers présentés en comité des engagements du Groupe (CDE) font l'objet d'un **avis ESG** émis par le département Politique durable du Groupe, de manière complémentaire à l'analyse ESG réalisée par les directions qui portent les dossiers. Ce process vise à concrétiser l'engagement Groupe d' « intégrer l'ensemble des enjeux ESG dans l'analyse de ses investissements et de ses financements ».

Pour ce faire, **des grilles d'analyse et de cotation ESG** standardisées ont été développées en 2022,

et sont entrées en vigueur début 2023. Elles permettent de vérifier que le dossier est conforme et contribue à la politique de durabilité du Groupe, d'éclairer la décision du comité, et d'outiller les équipes d'instruction pour l'analyse de durabilité.

Ces grilles intègrent le principe de double matérialité et visent à analyser les impacts positifs ou négatifs des projets (matérialité environnementale et sociale) mais aussi des risques pesant sur eux (matérialité financière).

Elles sont structurées de la façon suivante :

Grille d'analyse et de cotation Groupe :

Informations générales : nom, entité du Groupe porteuse du projet, localisation, date prévue de CDE et bref descriptif, contribution de l'opération à la politique durable du Groupe, vérification que le projet ou la contrepartie ne fait l'objet de controverses graves, mesures prises pour identifier et traiter les sujets ESG.		
Environnement	Social	Gouvernance
Atténuation - Bilan carbone/stratégie de décarbonation - Analyse des risques de transition	Emplois - Nombre d'emplois créés/maintenus - Qualité de la politique employeur y compris dans la chaîne de valeur	Impacts - Capacité du groupe Caisse des Dépôts à peser dans la gouvernance notamment sur les standards ESG en fonction des enjeux
Adaptation - Analyse des risques physiques - Mesures d'adaptation	Cohésion sociale et territoriale - Contribution à la cohésion sociale et territoriale - Populations affectées par le projet ou l'activité compris l'existence de dispositif de consultation et de dédommagement	Risques - Qualité de la gouvernance et de la gestion des risques/soutien politique au projet - Consultation des parties prenantes
Biodiversité - Analyse des impacts positifs ou négatifs - Analyse des dépendances	Clients/bénéficiaires - Ciblage des clients/bénéficiaires vulnérables - Objectifs d'accès ou d'amélioration de la qualité des services - Mécanisme de plaintes ou de réclamations	
Taxonomie - Analyse de l'alignement taxonomique de l'opération		
Une fois l'analyse réalisée, une note pour chacun des trois volets est attribuée. Un avis développement durable est rendu par le département politique durable sur la base de ces informations et transmis au comité des engagements.		

L'année 2023 a été marquée par l'appropriation de la grille ESG par les équipes projet. Le bilan montre que les grilles constituent un outil de questionnement et de restitution des analyses faites par l'équipe projet.

Sur les 83 dossiers présentés en CDE depuis avril 2023, 60 ont fait l'objet d'un avis ESG (soit 72% des dossiers). Pour les 28% restants soit 23 dossiers, il

n'y a pas eu d'avis ESG car celui-ci n'a pas été jugé pertinent pour la prise de décision (cession d'actifs ou dossiers ayant déjà fait l'objet d'une analyse lors d'un précédent comité).

Un plan d'amélioration a été identifié afin de continuer à améliorer la qualité des grilles de cotations, renforcer son appropriation par les équipes projets et renforcer sa gouvernance.

3.1.3 Stratégies finance responsable des entités

Conformément à la Charte finance responsable, chaque entité financière du Groupe adopte des

démarches de finance responsable, propre à chaque type d'instrument et secteur d'intervention.

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires réalise des investissements et financements territoriaux en finançant des projets, actifs et société, au service de territoires plus durables, inclusifs, attractifs et connectés. Elle s'est dotée **d'une doctrine d'intervention, incluant une doctrine extra-financière** dans laquelle elle expose sa vision sur les conditions d'un développement durable des territoires. Celle-ci encadre son action, en précisant qu'elle s'inscrit au service des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), et qu'elle doit viser à lutter contre les fractures sociales et environnementales, en cherchant à optimiser les impacts sociétaux des projets qu'elle soutient et en intégrant la prise en compte des enjeux sociétaux dans l'ensemble de ses processus (conception des offres/produits, prise de décision d'investissement, formation...).

Afin d'asseoir la raison d'être du groupe Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires a publié fin novembre son nouveau plan stratégique 2023 – 2028. Elle y décline une promesse de mobilisation de plus de 90 milliards d'euros sur 5 ans au travers de 16 mesures phare dont huit relèvent de ses engagements en faveur de la transformation écologique et huit s'inscrivent dans le cadre de la cohésion sociale et territoriale.

Pour en savoir plus :

- [Doctrine d'intervention de la Banque des Territoires](#)
- [Stratégie à horizon 2028](#)

Les gestions d'actifs (GDA) gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts dont la trésorerie du Fonds d'épargne depuis l'année 2023. Premier gérant d'actifs public avec 269 milliards d'euros (en valeur bilan) d'encours d'actifs sous gestion au 31 décembre 2023, GDA investit dans de nombreuses classes d'actifs (obligations souveraines, titres à court terme pour la trésorerie du Fonds d'épargne, obligations d'entreprises, obligations financières, obligations sécurisées, titrisations, actions cotées en direct, fonds d'actifs cotés, fonds de dette, fonds d'actions non cotées, immobilier, forêts), directement ou au travers de ses trois filiales spécialisées :

- **CDC Investissement immobilier**, gérant du portefeuille d'investissement en immobilier de placement de la Caisse des Dépôts ;
- **CDC Croissance**, gérant de fonds actions cotées accompagnant la croissance des petites et moyennes entreprises sur le long terme ;
- la **Société Forestière**, gérant d'actifs forestiers pour le compte de la Caisse des Dépôts (pour 65 000 hectares), d'autres investisseurs institutionnels et de clients privés. Elle propose à ses clients une gestion durable de leur patrimoine.

Les portefeuilles de placement des gestions d'actifs sont gérés dans une optique de long terme et, pour l'essentiel, en gestion directe et active. Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés au processus de gestion de l'ensemble de ces portefeuilles, grâce aux analyses qui sont réalisées par les équipes de GDA sur la base des documents publiés par les entreprises, des données de fournisseurs externes ou encore d'échanges directs avec les entreprises.

Se référer au rapport investissement responsable pour plus de précisions.

La gestion des participations stratégiques (GPS) est chargée du pilotage actionnarial des filiales et participations stratégiques. Dans le respect de sa **doctrine d'actionnaire stratégique**, GPS détermine trois types d'objectifs : financiers, extra-financiers et principes de gouvernance. Les objectifs extra-financiers définis pour chaque entité visent notamment à s'assurer du déploiement de la Charte de finance responsable et des politiques climat et biodiversité du Groupe, à promouvoir des pratiques d'employeur responsable et à décliner les orientations stratégiques en matière de Transformation écologique, Cohésion sociale et territoriale, et Souveraineté et développement économique pris au niveau du Groupe.

Se référer au chapitre 3.4 Une gestion responsable de nos filiales et participations pour plus de précisions.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance encourage les entreprises qu'il finance à développer une politique de responsabilité sociétale (RSE) adaptée à leur stade de développement. Bpifrance s'est doté d'un **plan climat** ambitieux qui intègre les éléments de la politique Climat du groupe Caisse des Dépôts, et d'un comité climat directement rattaché à son Conseil d'administration. Bpifrance applique également la charte finance responsable et la politique Biodiversité du Groupe.

Pour en savoir plus :

- [Doctrines d'intervention de Bpifrance](#)
- [Plan climat de Bpifrance](#)

La Banque Postale a intégré les risques ESG (dont climatiques & Biodiversité) dans la gouvernance des risques du Groupe en créant un département dédié à la gestion et à la coordination des actions autour de la thématique. Elle s'est dotée d'une **charte de financement et d'investissement responsable** pour encadrer ses activités, et matérialise l'impact de ses décisions dans un indice d'Impact Global pour formaliser son analyse ESG et proposer des crédits à impact. Elle s'est également engagée dans une **démarche ISR** pour sa société de gestion qui regroupe La Banque Postale Asset Management (LBP AM) et sa filiale Tocqueville Finance ainsi que Louvre Banque privée.

Pour en savoir plus : [Charte de financement et d'investissement responsable de la Banque Postale](#)

La Banque Postale Asset management (LBP AM)

Après un engagement pionnier dans l'ISR dès les années 1990 avec des premiers fonds éthiques et dans les années 2000 avec des premiers fonds thématiques, le groupe LBP AM a fait en 2018 le choix stratégique d'obtenir le label ISR public français pour tous ses fonds ouverts éligibles, afin de garantir un engagement de sélectivité et de transparence à ses clients, mais aussi d'intégrer l'ISR à tous ses processus de gestion et au travers de toutes ses équipes. Ce cadre définit une exigence de qualité et des principes engageants pour la société de gestion, comme notamment des seuils quantitatifs de sélectivité. Avec 111 fonds

labellisés ISR, le groupe LBP AM propose ainsi le plus grand nombre de fonds bénéficiant du label ISR français.

Pour en savoir plus, se référer à [l'expertise en gestion ISR](#) de LBPAM.

CNP Assurances s'est engagée dans de nombreuses initiatives pour l'investissement responsable. Signataire du Pacte mondial, des Principes for Responsible Investment (PRI) et de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAO), et convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances déploie une stratégie d'investisseur responsable depuis 2006 selon trois principes clés. Ces principes permettent d'intégrer l'ESG au cœur de sa stratégie.

Pour en savoir plus, se référer à la [Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement](#) de CNP Assurances.

Sfil est une banque publique de développement qui a pour but de garantir la stabilité du financement du secteur public local en France. Depuis 2015, Sfil assure également le refinancement des grands contrats de crédits à l'exportation. Sfil fait bénéficier ses emprunteurs des meilleures conditions de financement grâce à des notations financières et extra-financières de premier rang.

Pour en savoir plus, se référer à la [Politique de développement durable](#) de Sfil.

STOA est un véhicule d'investissement à impact créé en 2017 par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement (AFD) qui investit à long terme dans l'énergie et les infrastructures dans les pays émergents et en développement. La société a déployé une procédure ESG et impact dès sa création, faisant de STOA un des leaders de l'investissement à impact dans sa catégorie.

Pour en savoir plus, se référer à la [Stratégie impact](#) de STOA.

3.2 ESG dans les prêts

Les financements du Groupe sont considérés comme répondant à un objectif de finance responsable soit parce qu'ils sont destinés à contribuer à un objectif d'utilité sociale ou environnementale, soit parce qu'ils font l'objet d'une analyse ESG portant sur le projet ou la contrepartie financée.

Parmi les principes énoncés dans les doctrines de la Banque des Territoires et de Bpifrance, figurent notamment :

- la prise en compte des enjeux sociétaux dans l'ensemble des processus ;
- la recherche d'un effet d'entraînement auprès des clients et partenaires ;
- les types de contreparties éligibles au financement.

La Banque Postale s'appuie quant à elle sur son propre dispositif (checklist ESG pour la conception de ses nouvelles gammes de prêts, charte encadrant les activités d'octroi de crédit,

développement de crédit à impact pour les collectivités, les entreprises et les ménages).

Des dispositifs de financement sont également mis en place pour soutenir la transformation écologique et la cohésion sociale des territoires à destination :

- **des bailleurs sociaux et du secteur public local** pour les prêts long terme de la Banque des Territoires sur Fonds d'épargne ;
- **des professions juridiques et les acteurs publics** pour les prêts courts et moyens termes de la Banque des Territoires ;
- **des entreprises en croissance ou en difficulté, en particulier des PME/TPE** pour Bpifrance ;
- **du secteur public local** (collectivités locales et établissements publics de santé) pour le dispositif Sfil / La Banque Postale ;
- **du crédit export** (refinancement des grands contrats de crédits à l'exportation) pour le dispositif Sfil/ Bpifrance.

3.2.1 Financements mis en place par la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires)

Les financements de la Caisse des Dépôts concernent exclusivement le métier Banque des Territoires.

Les plus gros volumes de prêts sont **des prêts long terme** proposés par la direction des prêts (DP) à destination :

- du logement social, logement intermédiaire et habitats spécifiques et de la politique de la ville ;
- du secteur public local.

De manière moins significative en volume, des **prêts court et moyen termes** sont proposés par la direction des clientèles bancaires (DCB) à destination :

- des professions juridiques (notamment pour la création, le développement et le rachat des études, l'accompagnement énergétique des locaux) ;
- des acteurs publics locaux (pour des besoins de trésorerie, du préfinancement...).

Principales offres de prêts de la Banque des Territoires



Chiffres clés des prêts de la Banque des Territoires sur ressources Fonds d'épargne

En 2023, les encours de prêts sur Fonds d'épargne s'élèvent à 202 milliards d'euros dont :

- 180 milliards d'euros pour le logement social et la politique de la ville ;
- 22 milliards d'euros de prêts au secteur public local et de prêts « croissance verte » ;

En flux annuel, sur les 16,3 milliards d'euros de nouveaux prêts 2023 :

- 12 milliards d'euros pour le logement social et la politique de la ville ;
- 3,5 milliards d'euros pour les projets d'intérêt général du secteur public local.

L'offre de prêts long terme de la Banque des Territoires répond à des objectifs d'intérêt général en soutien des politiques publiques selon des considérations d'utilité environnementale et/ou sociale.

Chaque gamme de prêts s'appuie sur un cadre de doctrine qui décrit les critères d'éligibilité en autorisant l'octroi, qui sont ensuite vérifiés lors de l'instruction des dossiers. Ces critères d'éligibilité portent sur le type de contrepartie et l'usage d'intérêt général des financements, et peuvent intégrer des critères environnementaux minimaux conduisant à une bonification dans la tarification.

Depuis 2023, les prêts sur des enveloppes dépassant les seuils des comités d'engagement font l'objet d'une cotation ESG selon la procédure Groupe associée. La formalisation de l'évaluation extra-financière de l'ensemble des dossiers de prêts doit se poursuivre en 2024 avec une extension progressive à l'ensemble des nouveaux

financements selon une méthodologie qui est en cours de construction.

La Banque des Territoires propose en particulier une gamme de prêts orientée vers la transformation écologique à destination des bailleurs sociaux (constructions exemplaires, rénovations énergétiques) et des collectivités locales (amélioration de la gestion de la ressource eau, bâtiments performants, reports modaux et mobilité décarbonée, génération d'énergie décarbonée, ...).

La part des nouveaux prêts orientés vers la transformation écologique est évaluée chaque année selon une méthodologie définie. Cette méthodologie s'enrichit en fonction des informations disponibles pour offrir une large vision de l'empreinte des financements.

Par ailleurs, l'activité de financement de la Banque des Territoires s'est engagée dans une démarche d'évaluation de ses portefeuilles au titre de la taxonomie verte européenne. Elle a produit une

première analyse d'alignement du stock de prêts avec la taxonomie en 2024 sur l'exercice 2023 (cf Annexe 7.3 Note sur le reporting taxonomie 2023). De plus, elle mène des travaux qui lui permettront de qualifier précisément l'éligibilité et l'alignement taxonomique des opérations qu'elle sera amenée à financer dans les prochaines années.

Exemples d'offres pour la transformation écologique des bâtiments

L'éco-prêt destiné à la rénovation thermique des logements sociaux est conditionné à l'objectif d'atteinte d'une amélioration de la performance thermique (réduction de consommation d'énergie de 40% minimum après travaux), ainsi que de critères complémentaires, attesté par la production d'un audit thermique selon la méthode réglementaire². Afin d'encourager une réduction massive des consommations énergétiques des logements, sera lancé en 2024, à titre expérimental, un **éco-prêt bonifié en fonction de l'atteinte d'objectifs de gains énergétiques réels**. Cette expérimentation, s'appuyant sur des données de Prioréno Logement Social, permettra de valoriser l'apport d'informations stratégiques par les clients. Le principe de ce premier prêt à impact de la Banque des Territoires est de réduire le taux de l'éco-prêt en fonction de la performance énergétique mesurée à partir des consommations réelles.

Le dispositif dit de « Seconde vie » des bâtiments, lancé en 2021 et pérennisé en 2023, consiste en une réhabilitation lourde des bâtiments de logements sociaux afin de garantir une durée de vie du bâtiment réhabilité comparable à la durée de vie conventionnelle des bâtiments neufs. Cette offre permet d'être bien plus économe en émissions de gaz à effet de serre qu'une démolition-reconstruction. Les bâtiments concernés doivent respecter des critères liés notamment à leur performance énergétique (passage d'une classe énergétique E, F, ou G à une classe énergétique A ou B). Concernant les prêts, il est proposé un éco-prêt au montant maximal (33 000€/logement) et des prêts semblables aux prêts à la construction sur une durée de 40 ans, au taux PLUS PLAI ou PLS.

En 2023 et début 2024, **deux nouvelles offres de prêts orientés vers la transformation écologique ont été lancées** :

- **un prêt dit "PLUS Constructions Vertes"** pour les logements sociaux. Ce prêt bénéficiera d'une baisse de la tarification en contrepartie d'un objectif de performance environnementale mieux-disant par rapport à

la réglementaire applicable (l'atteinte des seuils 2025 de la RE 2020 avant l'entrée en vigueur de la réglementation). Cette offre de financement vient s'ajouter au dispositif du PHB2.0 Constructions Vertes qui vise lui aussi à anticiper la réglementation RE2020. En effet, les opérations éligibles aux appels à manifestation d'intérêt qui ont été organisés en 2022 et 2023 doivent viser des surperformances par rapport aux indicateurs carbone obligatoires de la RE 2020.

- **un prêt bonifié par l'ADEME afin de favoriser le raccordement des bâtiments des organismes de logement social à un réseau de chaleur urbain** sous condition d'un seuil d'alimentation des réseaux en énergies renouvelables et de récupération (au moins à 65 % pour un nouveau réseau et au moins 55 % pour le raccordement à un réseau existant). Ce prêt permet aussi de financer le remplacement de système de chauffage au fioul et au gaz par un système de production de chaleur à énergie renouvelable.

Focus sur Invest EU

La Caisse des Dépôts est devenue en décembre 2022, partenaire de la Commission européenne pour le déploiement de son nouveau programme d'investissement InvestEU 2021-2027, prenant officiellement la suite du Plan Juncker. C'est la toute première fois que la Commission européenne délègue la gestion de ses fonds de garantie à des entités nationales, jusqu'alors réservés à la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Les équipes de la DRIIE (direction relations institutionnelles, internationales et européennes), qui coordonnent la gestion des instruments financiers européens, ont étroitement collaboré avec les équipes de la Banque des Territoires pour faciliter le déploiement opérationnel de la garantie InvestEU et répondre aux exigences imposées.

En effet, la Commission européenne impose, par exemple, la réalisation d'une évaluation de durabilité des projets en plusieurs briques (Climat / Environnement / Social / Gouvernance / Contrepartie), lors de l'instruction des projets de plus de 10 millions d'euros ou pour ceux soumis à une étude d'incidence environnementale. **L'objectif de cet exercice, assimilable à de l'analyse d'impacts, est avant tout de mesurer les impacts positifs et négatifs générés par les projets financés et ainsi s'assurer qu'ils sont bien alignés avec les objectifs du Pacte Vert européen.**

² Les conditions d'éligibilité des prêts sur fonds d'épargne relatives aux gains énergétiques s'appuient sur le système réglementaire national existant en matière d'efficacité énergétique qui est basée sur une méthode conventionnelle et non sur des consommations réelles. Nos exigences sont identiques à celles de l'État quand il distribue des

subventions et nos prêts sont la traduction des choix des pouvoirs publics en la matière.

A cette fin, la Banque des Territoires a donc développé **un outil d'évaluation de la durabilité** pour tous les projets, sous format d'un questionnaire évolutif en fonction de la typologie du projet concerné et des enjeux rencontrés, afin de faciliter la collecte des données extra-financières et le reporting sur les opérations.

La garantie InvestEU est actuellement déployée sur les offres de Prêts Renouvellement Urbain et

Relance Tourisme, uniquement sur des projets portés par des contreparties privées (SEM, ONG / associations, professionnels indépendants...). Des dossiers ont été déposés en avril 2024 pour de nouveaux produits d'investissement.

Pour plus d'informations sur le programme InvestEU : https://investeu.europa.eu/index_en

3.2.2 Financements mis en place par les filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance intervient auprès des entreprises, à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Dans les métiers Financement et Innovation, les risques ESG sont évalués qualitativement à partir d'une grille d'analyse en 11 questions, sur une échelle de 1 à 4. Au-delà de certains seuils en dehors même de ce processus, les chargés d'affaires s'assurent globalement du respect des dispositions réglementaires applicables et de l'absence de risques liée à une gouvernance ou des processus défaillants. Des dispositifs particuliers d'analyse des risques, notamment environnementaux, sont mis en œuvre sur des lignes de produits spécifiques (ex immobilier, ENR...). Les critères d'exclusion liés au charbon et à la politique pétrole et gaz du groupe Caisse des Dépôts sont entre autres appliqués.

Pour plus d'informations, se reporter à la DPEF de Bpifrance.

La Banque Postale

Depuis 2020, La Banque Postale a intégré les risques ESG (dont climatiques & Biodiversité) dans la gouvernance des risques du groupe en créant un département dédié à la gestion et à la coordination des actions autour de la thématique. Afin de favoriser leur prise en compte dans l'ensemble des dispositifs de maîtrise et de gestion des risques du groupe et de garantir un pilotage optimal, cette catégorie de risque s'insère dans les organisations et instances existantes, et non dans des instances dédiées. La Banque Postale s'est également dotée d'outils pour s'assurer de la bonne maîtrise de ses impacts comme des principes d'intervention pour le secteur aéronautique afin de soutenir et d'encourager la décarbonation de ce secteur ou pour les secteurs à risque de déforestation afin d'engager les opérateurs dans leur transition vers zéro déforestation.

Chiffres clés La Banque Postale

- Production annuelle de crédit auprès des collectivités locales (en milliards d'euros) : 4,5 ; dont prêts verts : 1,6.
- Production annuelle de crédit auprès du logement social, de la santé et du milieu associatif (en milliards d'euros) : 1 dont prêts citoyens : 0,4.
- Production annuelle de crédit auprès du tissu économique local (en milliards d'euros) : 1,9 dont prêts citoyens : 0,5.

Pour plus d'informations, se reporter à la DPEF de la Banque Postale.

Sfil

Banque publique de développement investie par l'Etat de missions de politique publique, Sfil soutient l'investissement public local en refinançant les prêts commercialisés par ses partenaires, La Banque Postale et la Banque des Territoires, ainsi que les grands exportateurs français en refinançant leurs contrats de crédit-export via un dispositif de place. Sfil intègre de façon croissante les facteurs ESG dans ses critères d'octroi : le schéma délégataire et les décisions de crédit prennent en compte de manière positive l'utilité sociale et environnementale des projets financés.

Pour les prêts aux collectivités locales, l'ambition de Sfil d'accompagner ses emprunteurs face aux défis de la transition écologique et énergétique et de la cohésion sociale se traduit, depuis 2019, par des offres thématiques (« verte », « santé » et depuis 2022 « sociale »). Sfil porte l'ambition de maximiser la part de la production représentée par les prêts thématiques car ils financent des projets contribuant de façon démontrable et tangible au développement durable des territoires et aux objectifs de

développement durable des Nations unies (ODD)³. Cette ambition s'est traduite par un relèvement de l'appétit au risque de la banque pour ces prêts « verts » et « sociaux » avec, d'une part, des critères d'octroi qualitatifs autorisant davantage de flexibilité en matière de profil d'amortissement, et d'autre part, des critères quantitatifs autorisant un niveau d'exposition plus important. L'octroi de ces prêts « verts » et « sociaux » est conditionné par la transmission par l'emprunteur d'un certain nombre de données techniques/ESG du projet, qui sont annexées à la convention de crédit et permettent d'étayer le caractère vert ou social du projet.

Pour les prêts aux établissements publics de santé, Sfil mesure pour chaque opération la valeur ajoutée sanitaire (VAS) de l'établissement concerné et prend en compte de manière positive cet indicateur dans ses décisions de crédit. La VAS est un indicateur conçu en interne par Sfil qui permet de mesurer l'importance d'un établissement dans l'offre globale de soins.

À ce stade, Sfil ne conduit pas d'analyse ESG systématique lors de l'octroi de prêts au secteur public local (collectivités locales et établissements publics de santé), sauf dans le cas où une problématique ESG est identifiée au regard de la politique d'exclusion du groupe ou du risque de réputation.

Pour les crédits-export, Sfil est alignée sur la politique de l'État en matière de soutien à l'export, modifiée par la loi du 30 décembre 2022 de finances initiale pour 2023. Conformément aux lignes directrices imposées par l'OCDE pour le soutien public à l'export, Sfil conduit des analyses ESG qualitatives lors de l'octroi pour les opérations présentant un enjeu ESG significatif, afin de s'assurer du respect des garanties minimales pertinentes en matières environnementale et sociale. Une méthodologie d'évaluation quantitative des risques ESG et un outil de notation des risques climatiques sont en cours de mise en place en vue d'une utilisation dans la prise de décision de crédit.

³ Sont en particulier visés les ODD n°6, 7, 11, 12 et 13 (prêts verts) et n°1, 3, 4, 10 et 11 (prêts sociaux).

3.3 ESG dans les investissements

La politique d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts se décline, du fait de la diversité de ses métiers, selon différents axes complémentaires :

- une allocation des capitaux cohérente avec les orientations stratégiques présentées dans son plan stratégique à moyen terme ;
- le respect des cadres légaux par une démarche active de conformité ;
- l'analyse systématique des enjeux ESG associés à ses activités et leur prise en compte lors de l'entrée en portefeuille et dans les décisions ultérieures de gestion selon des modalités appropriées à chaque classe d'actifs ;
- un engagement tout au long de la durée de détention des actifs se traduisant par l'accompagnement de l'entreprise et le suivi attentif de sa stratégie ESG et des progrès réalisés sur la base de critères d'impact et de double matérialité ;
- des politiques de vote⁴ exigeantes et en cohérence avec le niveau de participation, en conformité avec le document public **Politique de vote et principes de gouvernement des entreprises cotées 2022** ;
- la détermination d'objectifs liés aux enjeux ESG pour les gérants et les différentes entités de la Caisse des Dépôts ayant une activité d'investissement.

L'ensemble des nouveaux investissements fait l'objet d'une analyse ESG via des outils internes ou des notations extra-financières issues d'agences reconnues. Ces analyses sont souvent complétées de règles contraignantes pour la prise de décision : seuils minimums de performance ESG, intégration quantitative dans la valorisation, limite d'exposition. Elles sont ensuite régulièrement actualisées pendant la détention, et, pour les gestions d'actifs, elles sont complétées par un suivi des controverses lors d'un comité dédié.

La Caisse des Dépôts applique les dispositions de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Énergie et au climat (article 29 LEC) sur le périmètre des activités assujetties : les gestions d'actifs (GDA), les investissements de la Banque des Territoires (l-BdT) ainsi que la gestion des participations stratégiques (GPS).

Ce reporting article 29 est détaillé dans le rapport investissement responsable publié annuellement et mis à disposition sur le site <https://www.caissedesdepots.fr/rapport-annuel-2023>.

3.3.1 Intégration ESG

Chaque métier d'investissement du Groupe dispose d'une démarche d'analyse ESG à la décision d'investissement et pour le suivi du portefeuille.

Est entendu comme « analyse ESG d'un investissement », l'application par l'entité d'une approche ESG sur l'investissement considéré respectant une procédure interne lui permettant de minimiser son risque ESG.

En fonction des cas, cette analyse peut aller d'un filtre ESG jusqu'à une analyse détaillée basée sur des outils internes ou sur des notations extra-financières issues d'agences reconnues. L'analyse d'alignement à la taxonomie ainsi que l'analyse du

respect de la liste d'exclusion du Groupe font partie intégrante de l'analyse ESG d'un investissement.

Les indicateurs ci-dessous présentent la part des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG pour la prise de décision et lors du suivi de l'investissement calculé en moyenne pondérée. Les résultats présentés en 2022 ne couvraient pas tout le groupe Caisse des Dépôts mais uniquement l'Établissement public. Les données 2023 ont été élargies aux autres entités financières du périmètre Groupe : Bpifrance, CDC Croissance, CDC Investissement immobilier, CNP Assurances, Investissements de la BdT, GDA, GPS,

⁴ <https://www.caissedesdepots.fr/politique-de-vote>

Louvre Banque Privée, Société Forestière et STOA).

de l'analyse ESG qui peut ou non faire l'objet d'un avis ESG indépendant du métier.

Ces indicateurs reflètent uniquement une vision quantitative et ne prennent pas en compte la qualité

Part des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG⁵ :

Indicateurs	Périmètre	2023
☑ Part des flux annuels d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision) – Raison d'Être	CDC (Article 29 LEC)*	99%
	Entités financières du Groupe**	64 %
☑ Part des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (suivi)	CDC (Article 29 LEC)*	98 %
	Entités financières du Groupe**	95 %

☑ Indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification externe

Indicateur raison d'être

* Périmètre CDC article 29 LEC : GDA, Investissement de BdT, (I-BdT), GPS.

**Périmètre Entités financières du Groupe : Investissement de BdT, Bpifrance, CDC Croissance, CDCII, CNP, GDA, GPS, LBprivée, Société Forestière, STOA

Se référer au rapport d'investissement responsable pour plus de détails concernant ces indicateurs sur le périmètre article 29 LEC (GDA, GPS et I-BdT).

En 2022, les deux indicateurs « Part des encours d'investissements faisant l'objet d'une analyse ESG » n'étaient calculés que sur un périmètre restreint et par ailleurs selon une méthodologie différente. Les données publiées en 2022 et celles de 2023 ne sont pas donc pas comparables. Les travaux menés en 2023 ont permis de revoir la méthodologie de calcul et d'étendre le périmètre de calcul des indicateurs.

Caisse des Dépôts

Intégration ESG aux gestions d'actifs (GDA)

Le portefeuille de placements financiers de la Caisse des Dépôts est géré en interne par des équipes de gérants-analystes expérimentés. Pour toutes les classes d'actifs, la gestion intègre systématiquement un pilotage et des objectifs extra-financiers. Chaque gérant suit ses lignes avec un double objectif : la performance financière et l'application de critères et objectifs ESG suivant des principes exigeants. La doctrine d'investisseur responsable repose sur le pilier du dialogue

actionnarial qui implique également les gérants obligataires. Elle se concrétise par des échanges réguliers avec les dirigeants des entreprises qui fondent la capacité d'influence de la Caisse des Dépôts pour faire progresser les entreprises détenues sur le plan écologique, social et de la gouvernance.

97 % des actifs du portefeuille de placement de la CDC sont gérés en direct.

Intégration ESG par classe d'actifs – Gestion directe

Actions cotées	Pour les actions cotées discrétionnaires, les gérants intègrent l'ESG dans leurs analyses et leurs engagements pour chaque valeur, en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société et des priorités ESG de GDA. Les critères les plus récurrents concernent la transformation écologique (TE), la gouvernance (y compris la rémunération des dirigeants et leurs implications dans la TEE) et les relations sociales. L'équipe de gestion s'appuie notamment sur les données de l'agence de notation extra-financière MSCI et du CDP. La note ESG qui découle de cette évaluation est intégrée à la valorisation des titres via un « bêta score ESG », avec un poids dans la valorisation de 15 %. Concernant la gestion systématique, les données MSCI sont converties en une note, qui est globalement suivie pour améliorer la note moyenne des portefeuilles, et exclure des sociétés durablement mal notées ou très controversées.
Département de la gestion des placements	

⁵ Se référer au chapitre 7.2.3.2 concernant la méthodologie de calcul de cet indicateur.

Intégration ESG par classe d'actifs – Gestion directe

Actions cotées gérées par CDC Croissance	Les gérants intègrent dans leurs décisions d'investissement le volet extra-financier en s'appuyant sur un score ESG développé en interne et reposant sur 46 critères. Une fiche synthétisant le profil extra-financier de chaque entreprise est réalisée et mise à jour chaque année. Les critères ESG sont intégrés dans les méthodes de valorisation des entreprises via un « bêta score ESG ».
Obligations d'entreprise	La doctrine d'actionnaire responsable dont le dialogue avec les entreprises constitue le ciment de l'engagement de la CDC vaut aussi pour les obligations. Les entretiens bilatéraux menés par les gérants impliquent les équipes taux au même titre que ceux dédiés aux actions. Pour les valeurs investies à la fois sur ces deux classes d'actifs, des binômes obligataires-actions de la CDC peuvent participer ensemble aux mêmes entretiens, ce qui contribue aussi à la capacité d'influence de la Caisse des Dépôts. Pour approfondir leur analyse et prendre leurs décisions d'investissement, les équipes de gestion d'obligations d'entreprises s'appuient également sur les données provenant d'agences de notation extra-financière, et sur le traitement des controverses ESG réalisé interne. La CDC est également un investisseur avisé en « obligations vertes » dont la classification afférente est assurée en interne. Des objectifs d'investissement en obligations responsables (obligations vertes, obligations sociales, obligations soutenables) sont fixés annuellement. Ces actifs participent de l'engagement de l'Institution à flécher l'épargne des Français centralisée à la CDC vers des financements verts, notamment le LDDS.
Obligations souveraines	Les obligations souveraines bénéficient aussi d'un haut niveau d'intégration des critères ESG. Les gérants dédiés ont développé leur propre méthode pour mesurer la cohérence des pays émetteurs avec les engagements de la Caisse des Dépôts en matière environnementale ainsi que sur le plan des droits humains ou des questions sociales. Les équipes ont mis au point un score interne à chaque pays émetteur, fondé sur 40 critères ESG pondérés émanant des sources publiques les plus fiables et reconnues par les institutions internationales. Les critères pris en compte dans le score ISR souverain sont : les indicateurs de la Banque mondiale auxquels sont adjoints des données sur les droits de la femme en matière de gouvernance ; l'indice de Gini de mesure des inégalités, le niveau de vie, l'accès à la santé et à l'éducation en matière sociale ; la pollution de l'air, le stress hydrique, la biodiversité, les émissions de GES ainsi que l'efficacité énergétique en matière environnementale. Les résultats de l'analyse ESG sont pris en compte dans l'appréciation du risque et dans la détermination de l'allocation, au même titre que les autres paramètres financiers.
Immobilier de placement	Les équipes de CDC Investissement Immobilier, filiale in-house de la CDC et dédiée à la gestion de l'immobilier de placement, ciblent des actifs très bien placés sur leur marché et très performants sur le plan énergétique. Quel que soit le segment (bureaux, résidentiel notamment), les équipes investissent dans des actifs neufs ou quasiment neufs aux meilleurs standards environnementaux ou sur des actifs existants avec un <i>business plan</i> pour les repositionner immédiatement ou à terme sur ces meilleurs standards. Les acquisitions sont analysées sur la base des critères suivants : la proximité des transports en commun, les certifications et labels environnementaux (construction et exploitation), la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre en exploitation, les certifications et labels relatifs au bien-être des utilisateurs pour les immeubles de bureaux, l'alignement à la taxonomie européenne, et les risques climatiques physiques. Depuis 2019, une clause sociale sur les conditions de travail est intégrée dans les contrats avec les promoteurs en VEFA⁶ ou en CPI (emploi et sous-traitance). La Caisse des Dépôts vise l'atteinte du label <i>Biodiversity</i> dans l'ensemble des acquisitions d'immeubles neufs ou restructurés, en tertiaire et en résidentiel.

⁶ Vente en l'état futur d'achèvement.

Intégration ESG par classe d'actifs – Gestion directe

Forêts (Société Forestière)	La CDC valorise cette classe d'actifs depuis des décennies en lui conférant un caractère d'exemple en matière de gestion durable. C'est inhérent aux forêts dont la dimension extra-financière est consubstantielle de sa performance financière sur le long terme. Toutes les forêts détenues par la CDC (70 000 hectares environ) sont certifiées PEFC et le processus de certification FSC est désormais initié. Les analyses internes se font sur la base de 40 critères ESG, afin de mesurer et infléchir l'impact du changement climatique, protéger la biodiversité, les sols et les zones humides, contribuer au puits de carbone, respecter toutes les parties prenantes et gérer les risques de santé et de sécurité liés à la gestion sylvicole.
Obligations convertibles	Les gérants d'obligations convertibles de la Caisse des Dépôts effectuent une analyse ESG de chaque valeur, en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société au regard du risque de valorisation à long terme des entreprises et de la prise en compte de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts. La note MSCI ESG (note relative sectorielle) est analysée pour chaque dossier d'investissement ainsi que les controverses ESG. Le score résultant est ainsi intégré à l'analyse financière des sociétés.

Intégration ESG par classe d'actifs – Gestion indirecte (CDC)

Fonds d'actifs cotés	Le processus de sélection de fonds d'actifs cotés comporte une grille ESG dont le niveau d'exigence est comparable à celui des lignes gérées en direct. Les critères sont régulièrement revus pour intégrer des critères ESG toujours plus exigeants, donnant lieu à une note formelle. Parmi ces critères figurent : l'adhésion aux PRI et la notation PRI, la politique de vote en assemblée générale et la politique d'engagement, les mesures formalisées des émissions de carbone, les exclusions, le reporting taxonomique, la prise en compte de la biodiversité et la qualité du reporting ESG.
Fonds d'actifs non cotés	La démarche d'influence de la CDC se déploie aussi sur le non coté, en dette comme en capital. Les fonds non cotés sont sélectionnés sur la base d'une grille d'analyse extra-financière réalisée en interne qui permet de noter chaque fonds. Le champ des critères de notation est large et précis pour couvrir une exposition approfondie des enjeux responsables, dont notamment : la gouvernance de la société de gestion (membres indépendants dans le conseil, Code de déontologie...), la formation des salariés, les pratiques favorables à l'environnement, les effectifs dédiés à l'ESG, la prise en compte des critères ESG dans la gestion, les diligences environnementales sur les sous-jacents, l'évaluation du respect des droits humains, des impacts sociaux et la qualité des reportings ESG de la société de gestion.

Intégration ESG à la Banque des Territoires

La Banque des Territoires investit, principalement sous forme minoritaire, dans des projets, actifs et sociétés avec l'ambition d'agir pour des territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés via plusieurs classes d'actifs : immobilier, infrastructures, capital d'investissement d'entreprise (start-up, *corporate venture*), entreprises publiques locales (EPL), entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que des fonds d'investissement dédiés.

La prise en compte des critères ESG dans la démarche d'instruction d'un investissement s'effectue lors de l'identification des opérations présentées en vivier puis lors de la procédure d'engagement. Toutes les nouvelles opportunités d'opérations sont identifiées et présentées dans le respect de la doctrine d'investissement de la Banque des Territoires qui intègre des objectifs de développement durable. Les nouvelles opérations

doivent, à titre d'exemple, contribuer à (liste non exhaustive et éléments cumulatifs ou non) :

- renforcer la cohésion sociale et territoriale (qualité des territoires, renforcement des équipements et des infrastructures) ;
- préserver la biodiversité, économiser les ressources et agir pour la réduction des gaz à effet de serre ;
- accompagner les acteurs dans l'adaptation des territoires aux grandes évolutions en cours et en faire des opportunités (mobilité, changement climatique, transition alimentaire etc...).

Afin de prendre en compte les critères ESG à l'engagement, la Banque des Territoires dispose d'un outil de cotation. Celui-ci a pour objectif d'alimenter et d'éclairer le processus interne de prise de décision, en adoptant une vision à 360 degrés sur les enjeux ESG. Le résultat de l'analyse

ESG des nouveaux projets d'investissements fait l'objet d'une note de synthèse qui est intégrée à celles présentées en comité d'engagement. La **cotation extra-financière** permet de :

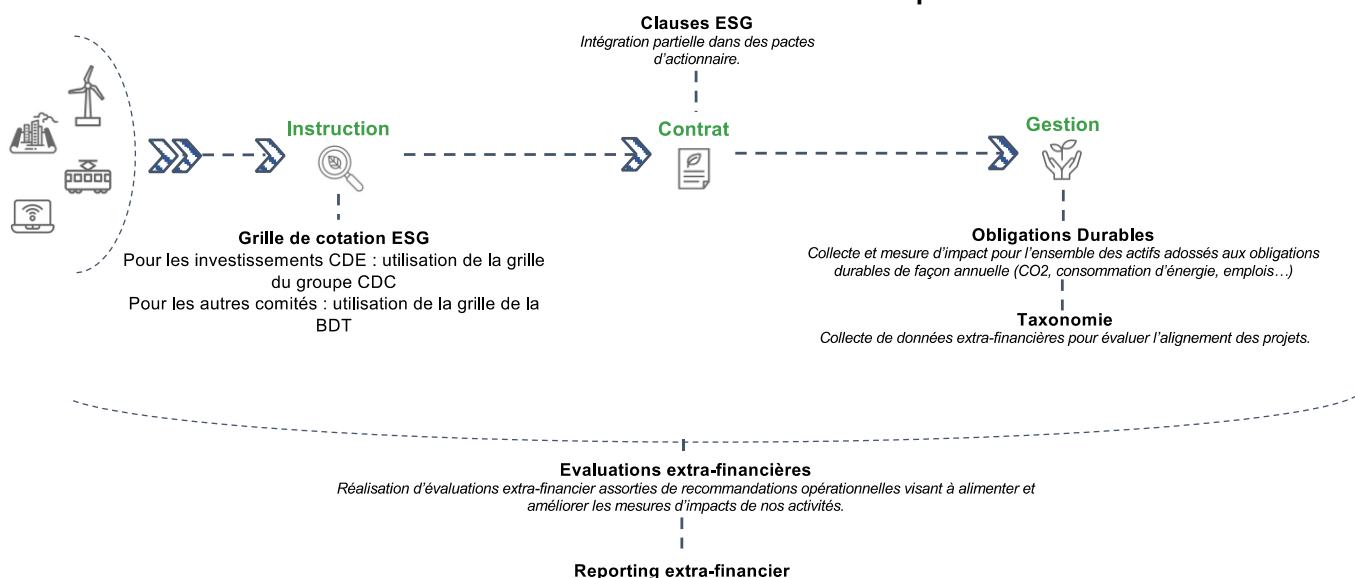
- adopter une approche transversale lors de l'analyse des projets ;
- outiller les métiers pour faciliter la prise en compte opérationnelle des enjeux du développement durable ;
- améliorer la qualité des projets sur le long terme.

Les données renseignées dans les différents dispositifs d'instruction proviennent dans la plupart des cas, soit directement de l'interne, soit des contreparties après sollicitations. Dans certains cas plus spécifiques, des analyses ESG peuvent être

élaborées en collaboration avec des prestataires ou des études externes sur l'environnement du projet (étude de vent, étude d'impact...).

L'immobilier étant l'un des secteurs le plus représenté dans le portefeuille investisseur de la Banque des Territoires, une doctrine spécifique élaborée en 2018 a été actualisée en 2023. Elle vise à améliorer la prise en compte de la qualité environnementale des bâtiments. Les opérations doivent respecter un processus qui décrit par type d'actif immobilier les prérequis et ambitions liés à l'ESG et s'opérationnalise grâce un nouvel outil « Immogreen ». Celui-ci, disponible début 2024, vise à être utilisé lors de l'instruction de nouveaux investissements, en mettant en évidence les prérequis environnementaux et les ambitions pouvant être ciblées.

Processus d'instruction des investissements de la Banque des Territoires :



Gestion des participations stratégiques

Se reporter à la section 3.4 Gestion responsable de nos filiales et participations stratégiques ci-après.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales investisseuses rendent publiques leurs politiques d'investissement responsable sur leurs sites Internet et dans leurs rapports respectifs.

En tant que gestionnaires d'actifs, CDC Croissance et la Société Forestière fournissent également à leurs investisseurs un reporting ESG au moins une fois par an et sur demande.

Pour la Société Forestière, la communication est complétée par une charte de gestion durable, partie

intégrante de la convention avec ses clients, et par une lettre adressée aux associés des groupements forestiers.

Le tableau ci-dessous présente les différents supports de communication ainsi que les rapports annuels ESG publiés du groupe Caisse des Dépôts et des participations stratégiques.

Groupe Caisse des Dépôts (BDT, GDA, GPS)	Participations stratégiques							
	Bpifrance	Groupe La Poste			CDC Croissance	Société Forestière	Sfil	STOA
		LBPAM	CNP	Louvre Banque Privée				
- Charte finance responsable - Rapport annuel du Fonds d'épargne (2023) - Rapport de transparence des PRI (2022) - Rapport annuel (2023) - Rapport d'engagement sociétal (2023) - Rapport Investissement responsable (2023)	- Charte d'engagement ACT - Charte des investisseurs publics en faveur du climat - Charte Développement durable RSE de Bpifrance - Chartes des investisseurs publics en faveur des ODD - Rapport Développement Durable Bpifrance (2022) - Diligences raisonnables sur incidences négatives (2022)	- Politique de vote (2024) - Politique Biodiversité (2024) - Méthodologie Investissements Durables (2024) - Biodiversité : un changement de trajectoire s'impose (2023) - Décarbonation des portefeuilles (2022) - Rapport de transparence des PRI (2022)	- Rapport investissement responsable - Rapport de transparence des PRI	- Charte ISR	- Ambition ESG - Gestion des conflits d'intérêts - Compte rendu annuel de la politique d'engagement actionnarial (2023) - Politique de rémunération	- Publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers	- Rapport annuel de développement durable (2023) - Stratégie sociale et environnementale de Sfil	- Rapport Impact (2023)
https://www.caissesdesdepots.fr/ https://www.caissesdesdepots.fr/rapport-annuel-2023	https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/nos-engagements	https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports	https://www.cnp.fr/particuliers/info-reglementee/rapport-sur-l-investissement-responsable	https://www.louvrebanqueprivée.fr/banque-privée/public/web/c_5424/gestion-financiere-100-esg	https://www.cdc-croissance.caissesdesdepots.fr/notre-demarche-esg	https://www.foresti%C3%A9re-cdc.fr/sites/default/files/2023-06/publication-dinformations-en-matiere-de-durabilite.pdf	https://sfil.fr/responsabilite-societale-dentreprise/	https://www.stoainfraenergy.com/resultats-impacts/

CNP Assurances

La stratégie d'investissement responsable est élaborée par la direction des investissements et la direction responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du Groupe, en lien avec la direction des risques du Groupe. Elle est définie au sein de la politique d'investissement validée par la direction générale et le conseil d'administration.

Depuis 2005, CNP Assurances met en œuvre une politique active de vote dans les Assemblées Générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire en direct. La politique de vote est validée par le directeur général de CNP Assurances. Les principes énoncés dans la politique de vote visent non seulement à défendre les droits de CNP Assurances en tant qu'actionnaire minoritaire, mais aussi à favoriser un développement durable des entreprises, en soutenant les stratégies de développement qui tiennent compte des impacts sur l'ensemble des parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, environnement, etc.).

En 2023, CNP Assurances a voté lors de 91 Assemblées Générales de 85 entreprises implantées dans onze pays. Ces entreprises représentent 97 % des encours du portefeuille d'actions en direct de CNP Assurances. Sur 1 663 résolutions, elle en a approuvé 75,7 % et s'est opposée à 24 %, notamment en raison de

rémunération excessive de certains dirigeants. Le détail par thématique des votes exprimés par CNP Assurances est disponible dans le compte rendu de la politique d'engagement actionnarial sur le site [cnp.fr](https://www.cnp.fr). Se référer au rapport investissement responsable de CNP Assurances pour plus de précisions.

Société Forestière

La Société Forestière est un gérant de conviction du patrimoine naturel forestier. Elle prend en compte les enjeux extra-financiers qui sont de première importance pour la bonne gestion des patrimoines forestiers de ses clients institutionnels et particuliers.

Chaque opportunité d'investissement est analysée en prenant en compte notamment les risques avérés et potentiels en matière de durabilité (exposition aux risques et aux aléas climatiques, qualité des sols, essences plantées et risques sanitaires éventuels, biodiversité particulière à protéger, projets Label bas-carbone éventuels, etc.) Une fois l'investissement réalisé, la Société Forestière conduit une gestion sylvicole respectant les principes de la multifonctionnalité de la forêt dans l'ensemble de ses composantes : sociales, environnementales et économiques. Elle assure une gestion lui permettant d'optimiser pour ses

clients la rentabilité issue de la production de bois sans compromettre, voire en maximisant, les dimensions environnementales et sociétales.

La première nature de risque de durabilité pesant sur l'actif « forêt » est sa sensibilité aux aléas climatiques. Le risque physique notamment lié aux conséquences du réchauffement climatique est susceptible d'impacter très fortement la valeur des actifs. En tant que développeur et gérant de GF FIA⁷, la Société Forestière dispose d'une expertise dans la gestion de ces risques physiques : anticiper pour les prévenir, agir pour en atténuer les effets, arbitrer ou exclure pour ne pas les subir. Elle promeut la diversification des patrimoines et des actifs pour une gestion avisée et prudente des risques physiques (dont de nombreux sont la matérialisation du changement climatique). À titre d'exemple, ses GF FIA sont composés d'une distribution de massifs favorisant une diversification, tant d'un point de vue géographique, topographique et pédologique, qu'au niveau des essences qui y sont implantées.

LBPAM

a. Cadre d'analyse : a méthodologie GREaT

L'analyse ISR du groupe LBP AM vise à évaluer les entreprises et projets sous deux dimensions : la responsabilité de leurs pratiques, et la durabilité de leur modèle d'affaires. L'objectif : identifier les entreprises qui ont une gestion responsable et qui proposent une offre de produits ou de services contribuant à répondre aux enjeux sociétaux clés, en particulier une transition juste, et celles qui ont des pratiques moins robustes sur ces deux dimensions.

b. Engagement actionnarial

L'approche ISR du groupe LBP AM, basée sur les quatre piliers GREaT, se prolonge par un engagement auprès des entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dans ces quatre thèmes.

Ce dialogue, tout au long de l'année, vise à affiner la compréhension des pratiques des sociétés en matière de développement durable, mais également à encourager leurs améliorations sur des domaines spécifiques. Les rencontres avec les entreprises s'articulent avec les décisions de vote du groupe LBP AM aux Assemblées Générales, reposant sur une politique de vote engagée, et dont les résultats sont publiés.

Louvre Banque Privée

Louvre Banque Privée s'est engagée à prendre en compte les critères ESG dans l'ensemble des produits (titres vifs, trackers, OPC internes et externes, etc.) qu'elle propose à ses clients en gestion sous mandat. En évaluant les entreprises émettrices à travers des données extra-financières, en provenance de Moody's ESG solutions et Morningstar et en complément des critères financiers traditionnels, Louvre Banque Privée contribue à appréhender le risque de durabilité et les incidences négatives de ces supports d'investissement en termes de durabilité. La mise en œuvre d'un processus de recherche et d'analyse ESG à la totalité de son univers de supports d'investissement aboutit à réduire l'univers d'investissement de départ d'environ un tiers (minimum 30 %) par rapport à l'univers de départ. Tous les mandats de gestion disposent d'un objectif minimum d'investissement durable (au sens de SFDR) et s'engagent à prendre en compte les catégories d'incidences négatives suivantes : Climat, Biodiversité, Eau, Déchet, Droits humains, Égalité entre les femmes et les hommes.

Bpifrance

Bpifrance Investissement, filiale d'investissement en fonds propres de Bpifrance, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la « jeune pousse » à la grande entreprise pour en financer et en accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché. Bpifrance exerce ces activités en prenant en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et en incitant à la prise en compte des meilleures pratiques en matière d'Investissement Socialement Responsable. Cette politique d'investissement responsable s'exerce en cohérence avec :

- les référentiels internationaux et avec les meilleures pratiques proactives de la place ;
- les orientations et les objectifs que poursuit Bpifrance Investissement de développement de l'économie dans un modèle durable, tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des investisseurs en capitaux.

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille. Les enjeux identifiés font ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un

⁷ Groupements Forestiers, Fonds d'investissements Alternatifs

suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'administration potentiellement.

L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès - est intégré dans le mémo d'investissement présenté au Comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises. Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un

dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance. Cela permet de sensibiliser les entreprises investies sur ces sujets et de constituer une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille.

Par ailleurs, les formations des représentants Bpifrance au métier d'administrateur se sont poursuivies en 2023, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique de l'investissement. Elles améliorent la qualité de la représentativité de Bpifrance, dans les instances de gouvernance des entreprises investies.

STOA

La politique d'investissement de STOA intègre une analyse climat, une analyse des risques ESG au regard des standards de l'IFC, une analyse adaptation au changement climatique ainsi qu'une analyse biodiversité et genre. Les stratégies Biodiversité, Résilience et Adaptation au changement climatique ont été formalisées en 2022 et sont en cours de mise en œuvre. La stratégie Genre a été développée en 2023 et a donné lieu à la création d'un outil interne, mis en application à partir de début 2024.

3.3.2 Dialogue actionnarial

L'engagement est au centre de la stratégie d'investissement de la Caisse des Dépôts dont l'axe principal est le financement de l'économie à long terme et le développement durable. Cette stratégie d'engagement se décline suivant différents outils avec des processus spécifiques comme :

- le dialogue actionnarial se définissant comme l'interaction initiée par un investisseur afin d'améliorer les pratiques en matière d'ESG de l'émetteur actuel ou prospectif ;
- le vote qui permet d'exercer les droits de vote sur les résolutions soumises par la direction/ les actionnaires (et soumettre des résolutions), pour exprimer formellement leur approbation (ou désapprobation).

Les interactions qui ne cherchent pas à modifier les pratiques ou la publication d'informations ne sont

pas des actions d'engagement. Il peut s'agir par exemple :

- d'interactions avec les entreprises pour la collecte des données et/ou à des fins de recherche liées à des décisions d'achat / vente / détention ;
- de questionnaires standards adressés aux entreprises pour collecter des informations et prendre des décisions d'investissement ;
- de la présence à une présentation de l'entreprise, à une AG ou à toute autre réunion de l'entreprise sans interaction ni discussion.

Les gestions d'actifs

Les équipes de GDA réalisent un accompagnement actionnarial exigeant :

- par le vote systématique en assemblée générale des entreprises dont GDA est

actionnaire basé sur une politique de vote publique ;

- par un dialogue bilatéral et privé avec le management et les instances de gouvernance des sociétés investies. ;
- Enfin, les gestions d'actifs jouent un rôle de place important en faveur d'une finance plus responsable, soit au travers de la participation à d'importantes initiatives comme la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) ou les UN-PRI, soit au travers d'instruments comme les fonds « Objectif Climat ». Constitués aux côtés de onze grands investisseurs, ils visent le développement au sein des sociétés de gestion de portefeuilles de méthodologies

innovantes pour aligner les portefeuilles sur l'Accord de Paris sur le climat.

Se référer au Chapitre 4 du rapport d'investissement responsable pour plus de précisions sur la stratégie d'engagement des gestions d'actifs.

Gestion des participations stratégiques

Se reporter à la section 3.4 Gestion responsable de nos filiales et participations stratégiques ci-après.

Le détail du processus de dialogue actionnarial est précisé dans le rapport investissement responsable de la Caisse des Dépôts pour les gestions d'actifs, la Banque des Territoires et la gestion des participations stratégiques.

Résultats

Le dialogue actionnarial *stricto sensu* – c'est-à-dire les relations entre émetteurs et actionnaires – concerne les entités financières réalisant des investissements (Bpifrance, CDC Croissance, GDA, GPS, LBPAM et STOA).⁸

Les indicateurs ci-dessous présentent la part des entreprises en portefeuille (calculée en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG, le taux d'approbation des résolutions Say on Climate, ainsi que des indicateurs sur les controverses en lien avec la charte finance responsable du Groupe.

Indicateurs de dialogue actionnarial pour les entités financières du Groupe	Périmètre*	2022	2023
☒ Part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG (en % ⁹)	Bpifrance – CDC Croissance – GDA – GPS – LBPAM – STOA	-	71 %
☒ Part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG (en %)	GDA	58 % ¹⁰	59 %
Part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets Climat (en %)	CDC Croissance – GDA – GPS – LBPAM – STOA	-	34 %
Part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets de biodiversité (en %)	Bpifrance – CDC Croissance – GDA – GPS – LBPAM – STOA	-	24 %
Part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les enjeux sociaux et sociétaux (en %)	Bpifrance – CDC Croissance – GDA – GPS – LBPAM – STOA	-	31 %
Part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial porté sur la gouvernance et l'éthique (dont la corruption) (en %)	Bpifrance – CDC Croissance – GDA – GPS – LBPAM – STOA	-	31 %

⁸ Compte tenu de la spécificité propre aux investissements de la Banque des Territoires, les pratiques menées par les investissements de la Banque des Territoires portent sur différents axes de l'engagement actionnarial avec des formalismes qui peuvent être différents du dialogue actionnarial traditionnel

⁹ Se référer à l'annexe 7.2.3.3 pour en savoir plus sur la méthodologie utilisée.

¹⁰ En 2022, le rapport d'investissement responsable précisait que l'encours de GDA était calculé pour les portefeuilles actions cotés directs et indirects et obligations d'entreprises. C'est en réalité uniquement sur les portefeuilles obligations d'entreprises direct et actions cotées direct.

Indicateurs de dialogue actionnarial pour les entités financières du Groupe	Périmètre *	2022	2023
Taux d'approbation des résolutions <i>Say on Climate</i>	CDC Croissance		100 %
	GDA	-	50 %
	LBPAM		60 %
Nombre de controverses graves	CDC Croissance		2
	GDA	-	5
	LBPAM		20
Nombre d'entreprises passées en Comité Controverses	CDC Croissance		2
	GDA	-	33
	LBPAM		94
Nombre d'entreprises identifiées avec une controverse E	Bpifrance		2
	GDA	-	5
Nombre d'entreprises identifiées avec une controverse S	Bpifrance		34
	GDA	-	18
	LBPAM		94
Nombre d'entreprises identifiées avec une controverse G	CDC Croissance		2
	GDA	-	10

☒ Indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification externe

* Pour GDA, le périmètre concerne les portefeuilles crédit direct et actions cotées direct en valeur bilan, pour GPS, il concerne tout le portefeuille en valeur bilan. En 2023, la part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG a été calculée sur le périmètre groupe. Cet indicateur n'était précédemment calculé que sur le périmètre du rapport article 29 Loi Énergie Climat.

3.4 Gestion responsable de nos filiales et participations stratégiques

En matière de durabilité, l'action de la Caisse des Dépôts en tant qu'actionnaire stratégique est guidée, conformément à la doctrine d'actionnaire stratégique adoptée fin 2021, par un principe général de « cohérence avec les objectifs stratégiques prioritaires de la CDC : transformation

écologique, souverainetés et développement économique, cohésion sociale et territoriale ; cette contribution a vocation à être mesurée au moyen d'objectifs revus annuellement pour toutes les participations stratégiques de taille significative [...] ».

3.4.1 Cadre du pilotage actionnarial défini par la doctrine d'actionnaire stratégique sur les enjeux ESG

Objectifs extra-financiers

En cohérence avec la politique durable définie au niveau du Groupe et afin de pouvoir impulser et mesurer la contribution des participations stratégiques aux politiques publiques prioritaires pour le Groupe, des objectifs servant à la fois d'outil de pilotage et de dialogue actionnarial mais aussi de cadre pour les administrateurs proposés par la CDC, ont été mis en place. Déclinés en indicateurs, ils ont vocation à être utilisés notamment lors de la validation des plans stratégiques et financiers des participations stratégiques et de leurs projets d'investissement, puis de mesurer la progression vers l'atteinte de leurs objectifs extra financiers. Ces objectifs sont alignés avec les priorités stratégiques du Groupe et déterminés en fonction de l'activité de la participation stratégique et de son niveau de maturité sur le volet ESG.

Pratiques de gouvernance

Elles sont mises en place avec l'objectif de « promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance au sein des participations stratégiques et assurer un pilotage actionnarial efficace via les organes de gouvernance. »

La direction de la gestion des participations stratégiques (GPS), dans le cadre de son rôle de pilotage actionnarial et d'accompagnement du développement financier, extra-financier et

stratégique des participations stratégiques, décline ces principes à travers les dispositifs suivants :

1. Cycle annuel de définition et de suivi des objectifs extra-financiers

- Rappel des normes et procédures Groupe dans un courrier du Directeur général de la Caisse des Dépôts adressé annuellement aux dirigeants des participations stratégiques contrôlées ou cocontrôlées et consolidées comptablement : ce courrier précise les évolutions en matière de politique durable du Groupe et les attentes en matière de contribution à ces travaux. En 2023, les priorités suivantes ont été rappelées :
 - déclinaison de la politique Climat du Groupe ;
 - mise en place progressive de mesure du risque climatique et de mesures d'adaptation au changement climatique conformément au Plan d'action d'adaptation au changement climatique du Groupe ;
 - déclinaison de la politique Biodiversité du Groupe, pour engager notamment des travaux sur la mesure d'empreinte biodiversité ;
 - exemplarité du Groupe en matière sociale, dans le cadre de la déclaration employeur

- responsable du Groupe et de la déclinaison du devoir de vigilance pour les entités assujetties à la loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.
- Lettres d'orientations annuelles : ces lettres d'orientations sont adressées aux administrateurs représentant la Caisse des Dépôts au sein de la gouvernance des participations stratégiques de taille significative et/ou dans lesquelles la Caisse des Dépôts détient une part significative du capital. Elles sont également transmises au dirigeant de chaque participation. Elles définissent **des objectifs extra-financiers spécifiques à l'activité de chaque participation stratégique** et à son degré de maturité sur les enjeux ESG, visant notamment à :
 - s'assurer de la déclinaison des politiques durables du groupe Caisse des Dépôts par les participations stratégiques contrôlées et, pour les participations stratégiques co-contrôlées ou non contrôlées, à l'adoption d'un niveau d'ambition similaire ;
 - fixer des objectifs ambitieux en matière de financements et d'offres dédiées à la transition écologique et énergétique, ainsi que de cohésion sociale en fonction des activités de chaque entité.

En 2023, les priorités suivantes ont été visées :

- **climat** : amélioration de la mesure de l'empreinte carbone (notamment sur le scope 3 et la mesure des émissions financées) ; suivi des objectifs chiffrés annuels définis dans le cadre des trajectoires de décarbonation à horizon 2030 des participations stratégiques qui s'en sont déjà dotées et finalisation des travaux pour les participations stratégiques en cours de définition de leurs cibles de décarbonation ;
- **biodiversité** : définition de plans d'actions spécifiques, notamment à travers l'adhésion à des coalitions d'entreprises ou d'acteurs financiers et objectifs spécifiques pour les entités développant des offres spécifiques à la biodiversité ou à la gestion des ressources naturelles.
- **enjeux sociaux et RH** : prise en compte renforcée à travers l'inclusion d'objectifs en matière de diversité (égalité professionnelle femmes/hommes, emploi des personnes en situation de handicap).
- **Suivi** : à travers :
 - la mise en place, depuis 2023, de réunions de suivi à mi-année avec la direction des finances et de la politique durable et les équipes ESG des participations stratégiques ;

- la revue du niveau de réalisation de chaque objectif dans le cadre (i) de revues stratégiques organisées annuellement avec les administrateurs représentant la Caisse des Dépôts et (ii) d'un tableau de bord annuel présenté au Comité exécutif et à la Commission de surveillance.

2. Suivi des orientations ESG via la gouvernance

Le management des participations stratégiques est challengé via la participation des administrateurs représentant la Caisse des Dépôts aux instances de gouvernance et leur vigilance à la prise en compte des sujets ESG en fonction des spécificités des entités. Les dispositifs suivants sont mis en place par GPS pour faciliter le suivi des enjeux ESG par les administrateurs :

- **Saisine des départements concernés** de la Caisse des Dépôts (politique durable, conformité, contrôle interne, juridique, RH, etc.) dans le cadre de la préparation des instances dédiées aux enjeux ESG. Concernant l'analyse des opérations d'investissements / désinvestissements présentées par les participations stratégiques à leurs instances de gouvernance :
 - une analyse ESG est conduite par le département politique durable de la Caisse des Dépôts pour toutes les opérations qui, en raison de leur nature ou de leur montant, sont soumises à une validation préalable par le Comité d'engagement du Groupe. Cette analyse s'appuie sur les éléments fournis par la participation stratégique ainsi que la grille de cotation ESG requise par la Caisse des Dépôts.
 - pour les opérations présentées en gouvernance de la participation stratégique sans nécessiter un passage en comité d'engagement de la Caisse des Dépôts : saisine du département politique durable en fonction des enjeux et du niveau de risque ESG identifié.
- **Suivi de la mise en place de comités spécialisés sur les enjeux ESG** au sein de la gouvernance des participations stratégiques : à fin 2023, ces comités ont été créés pour Bpifrance, CDC Habitat, Coriance, Compagnie des Alpes, Emeis, Icade, le Groupe La Poste (La Poste et La Banque Postale), GRTgaz, RTE, Sfil, Suez et Transdev ;
- **Renforcement du suivi des critères ESG dans la rémunération variable des**

dirigeants : en 2023¹¹, ces critères représentaient 27% en moyenne de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux (vs. 23% en 2022) dont 14% de critères environnementaux (9% portant spécifiquement sur les enjeux climatiques) et 10% de critères sociaux ;

- **Formation des administrateurs.** En 2023, deux sessions dédiées à l'ESG ont été organisées : présentation générale de la politique durable du Groupe et de ses évolutions (janvier 2023) et point d'étape sur l'alignement des activités du Groupe sur une trajectoire 1,5°C et adaptation au changement climatique.

☒ Taux de participation moyen des administrateurs de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration	2021	2022	2023
Moyenne filiales et participations cotées	87 %	90 %	87 %
Moyenne filiales et participations non cotées	90 %	83 %	87 %
Taux de participation moyen	89 %	85 %	87 %

Les filiales et participations ici analysées sont celles du périmètre de consolidation financière, i.e. les entités sous contrôle opérationnel. Méthode de calcul : moyenne du taux de présence des administrateurs Caisse des Dépôts à chacun des CA de l'année pour chaque entité, puis moyenne des entités ; un taux de présence distinct de 100 % ne veut pas dire que la Caisse des Dépôts n'est pas représentée au CA. Lorsqu'ils sont absents, les administrateurs se font en effet systématiquement représenter par un autre administrateur Caisse des Dépôts présent. Pour les administrateurs ayant démissionné avant la clôture de l'exercice, la donnée a été calculée au prorata du temps de présence.

3.4.2 Évolution du portefeuille des participations stratégiques

GPS s'interroge périodiquement sur son portefeuille existant et les évolutions envisageables (nouveaux investissements, réinvestissements, cessions partielle ou totale).

Les décisions d'investissement ou de désinvestissement de l'actionnaire stratégique CDC sont prises en fonction de trois critères, dont l'intérêt social de l'entité cible regroupant également celle de ses salariés et de ses autres parties prenantes (clients, fournisseurs...) et l'intérêt général.

Dans le cadre de ces opérations, GPS veille à appliquer les exclusions prévues par la Charte Finance Responsable ainsi que par les politiques climat et biodiversité du Groupe.

Depuis mi-2022, les opérations présentées en comité des engagements du groupe CDC font l'objet :

- d'une revue des enjeux ESG de la participation concernée à travers la grille de cotation ESG complétée par les équipes de GPS¹² ;
- d'une analyse ESG par la direction des finances et de la politique durable, sur la base notamment de cette grille de cotation.

En fonction des enjeux identifiés dans le cadre de cette analyse, des indicateurs de suivi et de reporting ESG par la participation peuvent être intégrés au pacte d'actionnaires.

¹¹ Sur le périmètre défini pour le reporting article 29 LEC : hors entités détenues à < 10% et entités avec enjeux/risques ESG faibles.

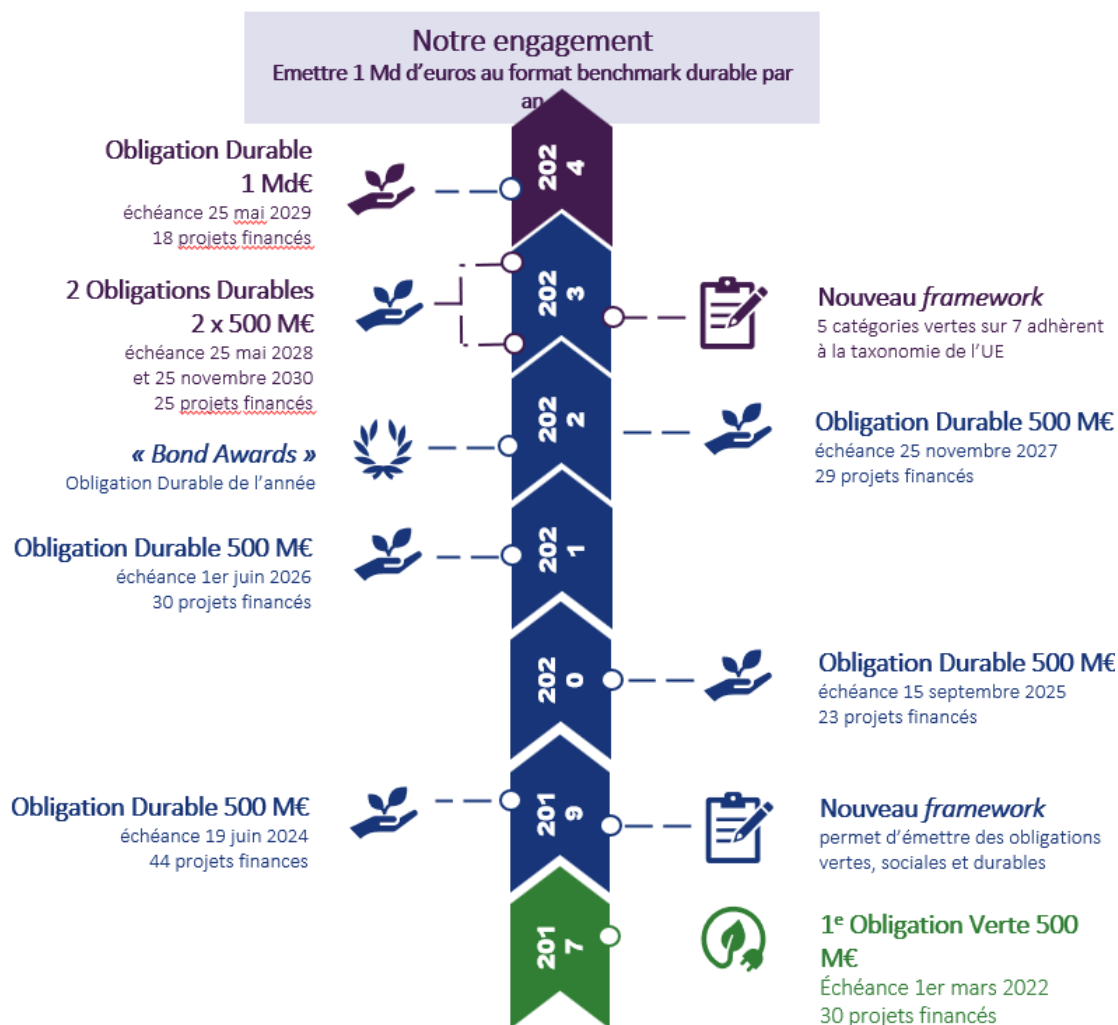
¹² Compte-tenu de la nature des activités de GPS, la quasi-totalité des opérations d'investissement relève des seuils du comité d'engagement du groupe Caisse des Dépôts. Quelques opérations

techniques portant sur des ré-investissements au capital des participations stratégiques déjà en portefeuille (et dont les critères ESG sont déjà analysés dans le cadre du suivi en portefeuille) n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle grille de cotation.

3.5 Nos émissions obligataires durables

La Caisse des Dépôts est mobilisée depuis 2017 sur le marché de la dette durable, avec comme objectif d'accompagner la structuration du marché de la finance durable. Dans cette optique, elle s'est fixée comme objectif de maintenir une présence régulière sur ce marché en émettant 1 milliard d'euros au format benchmark *Green*, *Social* ou *Sustainability Bond* par an, soit entre 1/3 et 1/5 de son programme d'émission obligataire annuel.

Les fonds levés permettent de financer des projets à impacts environnemental et social en lien avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), dans des domaines variés tels que la production d'énergie renouvelable, la rénovation thermique des bâtiments, le transport et la mobilité durable, l'accès au numérique, l'éducation, l'insertion professionnelle, ou encore l'accompagnement du vieillissement de la population.



En 2023, une première émission durable de 500 millions a ainsi été réalisée en mai, complétée par une seconde Obligation Durable en octobre. La Caisse des Dépôts a ainsi renforcé son niveau

d'engagement en tant qu'émetteur ESG, en doublant son volume annuel d'émissions durables de 500 millions à 1 milliard d'euros par an. Cette seconde émission ESG de l'année permet ainsi de

renforcer la présence de la Caisse des Dépôts sur les marchés de capitaux ainsi que sa signature ESG au cœur de la stratégie globale du Groupe.

Les obligations durables s'alignent avec les exigences environnementales et sociétales que la Caisse des Dépôts s'impose lors de toute décision d'investissement et doivent en outre respecter le document cadre des obligations vertes, sociales et durables. Ce document cadre, qui s'appuie sur les bonnes pratiques les *Green Bonds Principles* (GBP), les *Social Bonds Principles* (SBP) et le *EU Green Bond Standard*, en date du 16 février 2023, est certifié par une Moody's.

Conformément à ce document :

- Le produit net de l'émission des obligations durables est destiné exclusivement au financement et refinancement de projets à vocation environnementale et sociale, les « projets éligibles ».
- Les critères d'éligibilité pour les catégories vertes sont basés sur les critères de contribution substantielle de la taxonomie de l'UE avec un engagement d'alignement progressif également sur les critères de non-préjudice important à aucun autres des objectifs environnementaux (*Do No Significant Harm – DNSH*).
- Le processus de sélection et d'évaluation des projets se déroule en trois étapes : analyse

d'éligibilité selon des critères d'éligibilité décrits par domaines ; confirmation d'éligibilité ; décision d'adossement. Un comité interne spécialisé, faisant intervenir départements financiers et extra-financiers, se réunit au moins une fois par an, dans le but de valider les décisions d'adossement et de désadossement le cas échéant. L'ensemble de ce processus est vérifié et certifié par des auditeurs externes.

- En cohérence avec les meilleures pratiques de marché, la Caisse des Dépôts est transparente sur le suivi financier de ses projets et publie annuellement un rapport annuel d'allocation et d'impact sur ces émissions en cours. Elle communique la liste exhaustive et nominative des projets adossés. Un tableau précise, par catégorie éligible, le nombre de projets, la quote-part moyenne représentée par les financements de la Caisse des Dépôts, les montants investis ainsi que les parts de refinancement et de cofinancement.

L'ensemble des éléments (documents cadres d'émission, *Second Party opinions*, Rapports annuels d'allocation et d'impact, Attestation des commissaires aux comptes) est accessible sur la page dédiée : <https://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur>.

4. Environnement

Sommaire

66

Changement
climatique
[ESRS E1]

99

Préservation
de la
biodiversité
[ESRS E4]

105

Sobriété dans
l'utilisation des
ressources et
économie
circulaire
[ESRS E5]

111

Préservation
des
ressources en
eau

115

Contentieux
en matière
environne-
mentale

116

Principaux
produits et
services en
faveur de la
transformation
écologique

4.1 Changement climatique [ESRS E1]

Gouvernance

Le groupe Caisse des Dépôts en tant qu'acteur d'intérêt général s'est fixé pour ambition de mobiliser ses leviers d'action et d'influence en faveur d'une transformation écologique juste et résiliente, visant à contribuer à l'émergence d'une économie neutre pour le climat, préservant la biodiversité et gérant durablement ses ressources.

Cette ambition se concrétise, entre autres, dans la politique Climat du Groupe intégrant l'ensemble de son écosystème financier et non financier autour des axes suivants :

- prendre en compte le climat dans notre gouvernance et dans tous nos leviers d'action ;
- évaluer et gérer les risques climatiques ;
- rendre nos activités compatibles avec un développement bas carbone et notamment les aligner progressivement avec des scénarios de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C ;
- renforcer le dialogue actionnarial sur le climat ;
- encadrer strictement les énergies fossiles ;
- accroître la résilience du Groupe et des territoires au changement climatique (*confer* la section 4.1.3) ;
- contribuer aux objectifs nationaux sur le climat : en 2023, le Groupe s'est fixé une cible réhaussée à 100 milliards d'euros à venir en faveur de la transformation écologique entre 2024 et 2028.

Des déclinaisons sectorielles ont été élaborées et mises à jour en 2022 pour les énergies fossiles, l'immobilier et les transports et seront amenées à être revues en 2024 et 2025.

Titre	Périmètre	Dernière version (date d'effet)
Politique Climat Groupe	Groupe	2022
Lignes sectorielles du groupe Caisse des Dépôts en matière de financement du pétrole et du gaz	Groupe	2022
Lignes sectorielles pour l'immobilier	Groupe	2021
Lignes sectorielles pour les transports	Groupe	2022

Ces documents sont consultables sur notre librairie ESG www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg

La politique Climat, validée par le comex du Groupe, constitue la feuille de route du groupe Caisse des Dépôts et s'applique à l'Établissement public et ses filiales consolidées, dont Bpifrance et le Groupe La Poste. Les principaux engagements font l'objet d'un suivi annuel présenté aux instances de gouvernance.

4.1.1 Evaluer et gérer les risques climat

En 2023, le Groupe s'est doté d'une politique de gestion des risques climatiques dont l'objectif est de fixer un cadre général permettant d'assurer la maîtrise des risques induits par le dérèglement climatique et de contribuer à l'objectif de transformation écologique de l'Établissement Public et des entités financières régulées.

Un « Comité de Pilotage des Risques ESG » réunissant les parties prenantes au sein de l'Établissement public et un « Réseau des risques climatiques » réunissant les filiales financières et non financières, permettent de partager les travaux entrepris et de suivre la feuille de route en matière de gestion des risques climatiques validée annuellement par la direction des risques et la direction des finances et de la politique durable du Groupe.

En termes de gouvernance, les enjeux en matière de risques climatiques pour le Groupe sont remontés, *a minima*, annuellement au Comité d'audit et des risques ainsi qu'à la Commission de surveillance. Par ailleurs, une présentation de l'avancée des travaux sur les risques climatiques est régulièrement effectuée au comité exécutif par les directrices Groupe des risques et des finances et de la politique durable.

Le Groupe intègre progressivement les risques climatiques physiques et de transition dans sa gestion des risques au travers de quatre leviers :

1. **La cartographie des risques du Groupe** : les risques climatiques ont été intégrés aux risques stratégiques dans la sous-catégorie des risques liés à la transition écologique et climatique, définis comme le risque d'une mauvaise prise en compte des enjeux de la transition climatique et écologique dans la stratégie de l'entité pouvant notamment entraîner des risques financiers dans le processus d'ajustement vers une économie compatible avec les limites planétaires. La cartographie restitue une matrice de criticité brute et nette en fonction de

l'impact global (financier et non financier), de la probabilité d'occurrence du risque, et du dispositif de maîtrise de risque mais aussi les items à prioriser en termes de plans d'actions et de mesures correctrices pour réduire le risque. Cette cartographie des risques du groupe Caisse des Dépôts est actualisée annuellement. Levs filiales peuvent avoir leur propre cartographie des risques qu'elles insèrent ensuite dans la cartographie des risques du Groupe.

2. **L'identification et la mesure des risques climatiques** : l'Établissement Public et les filiales financières régulées développent des méthodes et des outils d'évaluation des risques physiques et de transition, pour avoir, une fois les développements achevés et l'intégration opérationnelle réalisée, une vision du risque au niveau des portefeuilles, du bilan et lors de l'examen de nouveaux financements ou investissements.

3. **L'encadrement des risques** : plusieurs indicateurs de pilotage du risque de transition s'appliquant à différentes classes d'actifs figurent désormais dans le cadre d'appétit aux risques du Groupe, permettant leur suivi et leur pilotage par les instances de gouvernance. Il s'agit en particulier du volume de financement et d'investissement dédiés à la transformation environnementale, du respect des seuils d'exclusion sur le charbon, le pétrole et le gaz fossile, de la réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres, ou encore de la performance énergétique du portefeuille immobilier.

4. **Les exercices de stress-tests climatiques** : l'Établissement Public a participé au stress test organisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2020, la Banque Postale, Sfil et Bpifrance à celui de la BCE en 2022. L'Établissement Public a travaillé en 2022 et 2023 à l'actualisation de ces travaux sur les portefeuilles actions, immobiliers et infrastructures, dans le but d'estimer les besoins de fonds propres supplémentaires liés aux risques climatiques.

Principaux risques et opportunités en matière de changement climatique par chaîne de valeur du Groupe

Activité (entités)	Risques et opportunités de transition	Risques et opportunités physiques
Finance (Établissement public, Bpifrance, STOA, Sfil, La Banque Postale, CNP Assurances)	• Risque réputationnel en cas de non-atteinte des objectifs fixés en termes de financement de la transition • Risque de perte de valeur des actifs financiers, d'accroissement des défauts de paiement et des dépenses liées à la mise aux normes environnementales • Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers (exemples : prêts et investissements pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la décarbonation des activités...)	• Perte de valeur des actifs et dépenses accrues pour augmenter la résilience des actifs situés dans des zones exposées à la montée des eaux, à des vagues de chaleur prolongées, à des risques d'inondation... • Augmentation des dommages sur les actifs situés dans des zones exposées • Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers pour adapter les activités au changement climatique
Transport (Transdev)	• Hausse des charges opérationnelles liée à une hausse des coûts de l'énergie, et des coûts de mise aux normes des véhicules et infrastructures • Opportunités pour des modes de transport alternatifs moins carbonés	• Augmentation des dommages sur les infrastructures situées dans des zones exposées • Impact des vagues de chaleur sur les conducteurs et passagers
Immobilier (Icade, CDC Habitat, investissements immobiliers des autres entités, dont La Poste Immobilier)	• Hausse des charges liées à une hausse du prix de l'énergie et des coûts de construction (nouveaux matériaux, équipements et modes constructifs, restructuration des marchés des ressources naturelles) • Obsolescence et risques de perte de valeur (locative et de marché) des actifs immobiliers ne répondant pas aux dernières normes, augmentation des dépenses d'investissement associées • Évolution des attentes des clients et des investisseurs • Dégradation de l'image liée au non-respect des engagements bas carbone	• Baisse d'attractivité des actifs situés dans des zones exposées aux conséquences du changement climatique (inondations, montée des eaux, vagues de chaleur, tempêtes, retrait-gonflement des argiles...) • Augmentation des dommages sur les actifs situés dans les zones exposées • Retard dans les calendriers de livraison des actifs • Impact critique des vagues de chaleur sur les occupants
Tourisme et loisirs (Compagnie des Alpes)	• Dégradation de l'acceptabilité des activités de loisir à forte empreinte environnementale • Surcoûts d'exploitation pour les sites et surcoûts d'utilisation pour les clients • Augmentation des dépenses d'investissement liées à des mises aux normes environnementales des sites	• Pression sur les ressources en eau • Réduction de la période de ski, manque d'enneigement de certaines stations. • Opportunités liées à la diversification des stations de montagne (hiver et été), au développement de nouvelles formes de loisirs, et à la prolongation des périodes d'exploitation des parcs de loisirs

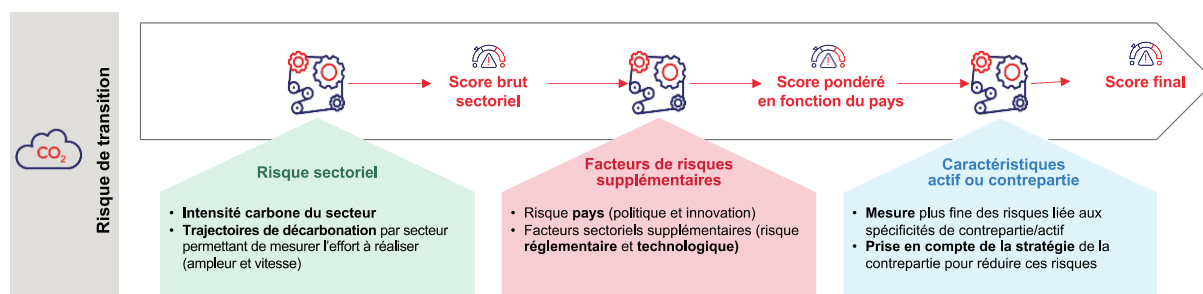
Activité (entités)	Risques et opportunités de transition	Risques et opportunités physiques
Ingénierie et conseil (SCET)	- Risques de manque de compétences et/ou ressources sur les sujets - Opportunités liées à la hausse de demandes pour accompagner la transition écologique des clients - Opportunités de développer de nouvelles offres en lien avec la décarbonation des secteurs de la construction et des infrastructures de transport et nouvelles offres sur le champ de l'adaptation au changement climatique et résilience	- Risques de manque de compétences/ressources sur les sujets - Opportunités liées à la hausse de demandes pour des solutions et services pour accompagner l'adaptation au changement climatique des clients
Gestion d'espaces naturels (Société Forestière, CDC Biodiversité)	Opportunités de meilleure valorisation des externalités positives liées à la contribution des activités à la lutte contre le changement climatique (puits carbone)	- Risques de dommages sur les espaces naturels gérés du fait de l'accroissement d'événements climatiques (tempêtes, incendies, sécheresse, inondation...) - Opportunités de meilleure valorisation des services écosystémiques des espaces naturels

4.1.1.1 Évaluer et gérer les risques de transition

Le risque de transition représente le risque de pertes financières causées par la transition vers une économie bas carbone. Il peut se matérialiser à travers la mise en place d'un régime fiscal incitatif (taxe carbone, système d'échange de quotas d'émissions), de réglementations sectorielles (interdiction de vente des véhicules thermiques neufs à partir de 2035) ou encore de l'évolution des préférences des consommateurs.

La direction des risques et la direction des finances et de la politique durable du Groupe ont développé en 2023 un outil de mesure des risques de transition, utilisable à la fois sur le portefeuille de l'Établissement Public et sur les nouveaux financements et investissements, en croisant les dimensions suivantes :

- **une analyse sectorielle**, incluant une mesure de l'émissivité des secteurs d'activité, croisant l'intensité carbone actuelle des secteurs d'activités et l'effort de décarbonation que chaque secteur devra accomplir pour parvenir à la neutralité carbone en 2050 ;
- **la dynamique des pays de la contrepartie ou du projet en termes de transition** : un pays engagé dans la transition donne une visibilité plus grande aux acteurs économiques, les mettant ainsi moins en risque de transition ;
- **des éléments propres aux émissions réelles de la contrepartie** et à sa stratégie éventuelle pour décarboner son activité et ajuster ainsi le score pour refléter le plus finement possible le niveau de risque de la contrepartie.



Cet outil et la méthodologie sous-jacente ont été partagés avec les filiales financières (certaines d'entre elles ont créé des méthodologies similaires) et seront déployés courant 2024 dans les équipes

risques et dans les métiers de l'Établissement Public.

Parallèlement, la politique Climat dont l'objectif est notamment, de fixer des trajectoires de décarbonation des portefeuilles, d'encadrer strictement les expositions aux énergies fossiles et

d'accroître les financements au profit de la transformation écologique, contribuera à réduire l'exposition aux risques de transition du Groupe.

4.1.1.2 Évaluer et gérer les risques physiques

Les risques physiques correspondent aux risques de pertes financières causées par l'occurrence d'événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondation, cyclones, sécheresses) ou par les conséquences d'évolutions graduelles liées au changement climatique (montée du niveau de la mer, changement du régime des précipitations).

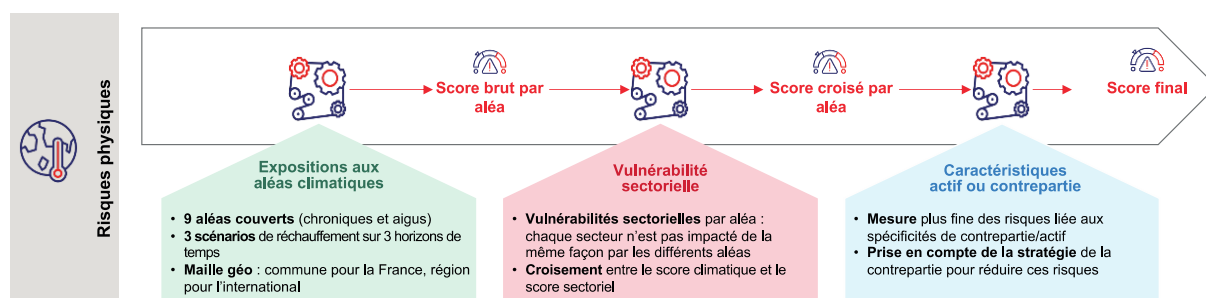
La direction des risques et la direction des finances et de la politique durable du Groupe ont développé en 2023 un outil de mesure des risques physiques, utilisable à la fois sur le portefeuille de l'Établissement Public et sur les nouveaux financements et investissements, en croisant les dimensions suivantes :

- **les données climatiques futures** selon 3 scénarios climatiques (RCP 2.6, 4.5 et 8.5) pour 9 aléas climatiques et trois périodes

(2020-2041, 2041-2070, 2071-2100) en fonction de la localisation des actifs ;

- **la vulnérabilité sectorielle aux différents aléas**, certains secteurs étant structurellement plus résilients à la matérialisation d'un événement climatique, d'autres étant structurellement plus vulnérables ;
- **des éléments relatifs aux mesures d'adaptation prises par la contrepartie** pour refléter le plus finement possible le niveau de risque de la contrepartie.

Cet outil et la méthodologie sous-jacente ont été partagés avec les filiales financières (certaines d'entre elles ont créé des méthodologies similaires) et seront déployés courant 2024 dans les équipes risques et dans les métiers de l'Établissement Public.



Pour les entités opérationnelles, des diagnostics ont été réalisés.

- Icade a réalisé une évaluation sur l'exposition aux risques physiques de 100 % de son patrimoine et de ses projets à l'aide de l'outil BatAdapt/R4RE de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID) ;
- CDC Habitat utilise deux outils : une cartographie d'exposition et de vulnérabilité de son patrimoine aux aléas climatiques d'une part, et un diagnostic de performance résilience (DPR) par site, d'autre part. CDC Habitat s'est engagé à réaliser un diagnostic de performance résilience sur les 10 % des bâtiments les plus critiques d'ici à 2027 ;
- En 2021 et 2022, la Compagnie des Alpes a réalisé une analyse des risques physiques (exposition aux aléas) dans tous les domaines skiables du Groupe (outil d'aide à la décision

Imp'Act) et des études de vulnérabilité sur les parcs de loisirs en 2023 ;

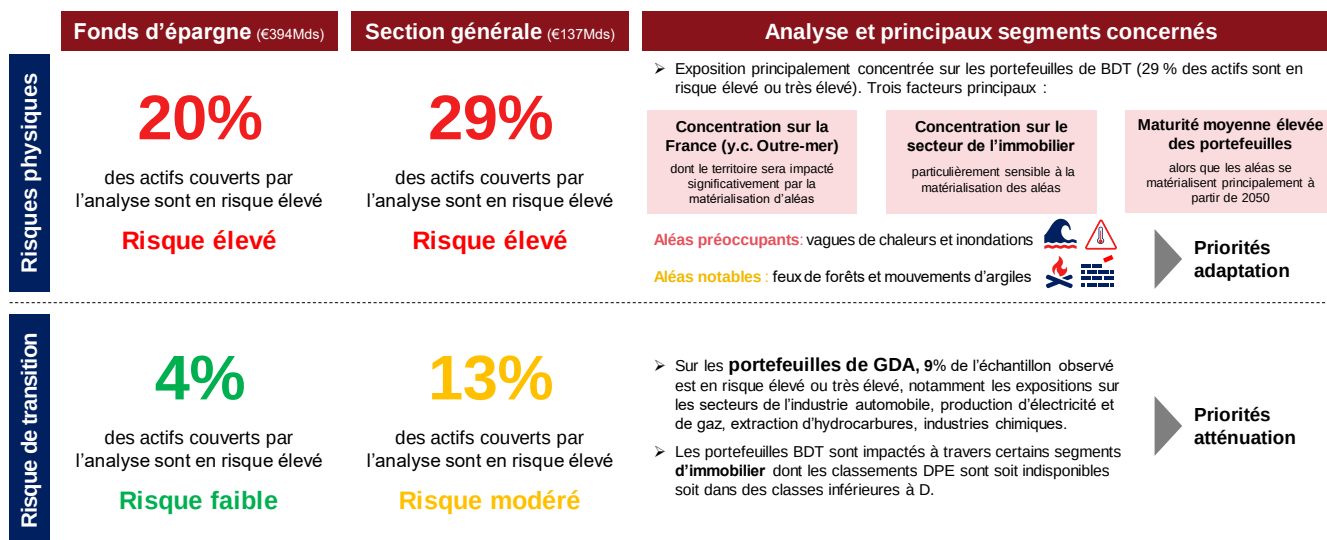
- Le Groupe La Poste, sur son périmètre France non financier (et hors LBP), a réalisé une étude d'exposition aux risques physiques des sites de la Branche Services – Courrier – Colis en 2023 ;
- Pour la Société Forestière, les risques climatiques physiques ont été évalués selon plusieurs critères et les mesures d'adaptation de l'activité pour réduire le risque ont été inventoriées.

Parallèlement, le Groupe déploie un plan d'action pour l'adaptation au changement climatique, qui contribuera à réduire l'exposition aux risques physiques du Groupe.

Confer section 4.1.3 Être un Groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l'adaptation des territoires.

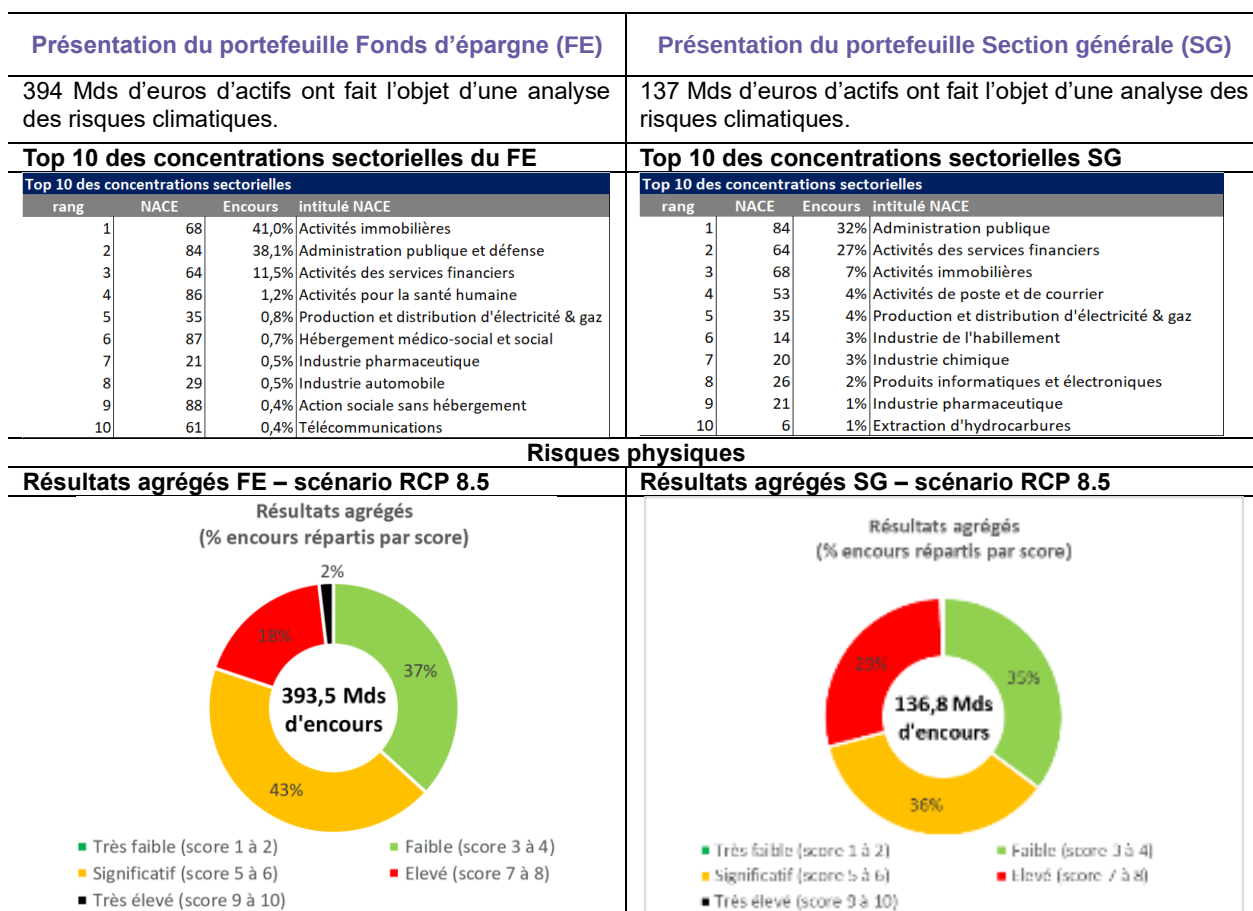
4.1.1.3 Résultats de l'analyse des risques climatiques pour l'Établissement Public

Présentation par métier des risques élevés (€530 Mds d'encours)



* Données FINREP au 31/12/2023, ensemble des actifs hors fonds de private equity et direction de la clientèle bancaire, soient €394Mds sur le fonds d'épargne et €137Mds section générale

Présentation détaillée des résultats distinguant les deux bilans de la Caisse des Dépôts :



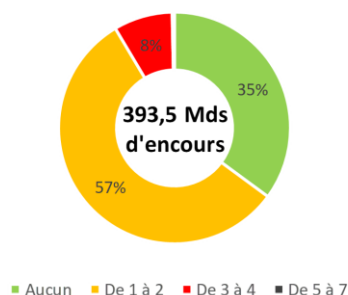
Présentation du portefeuille Fonds d'épargne (FE)

Présentation du portefeuille Section générale (SG)

Les résultats tiennent compte des données climatiques en fonction de la géolocalisation¹³ et de la vulnérabilité sectorielle des actifs en portefeuille (risque brut). Ils ne tiennent pas compte des mesures de réduction des risques éventuellement prises par les contreparties en portefeuille (risque net). Cette vision du risque net ne sera disponible que sur les nouveaux engagements à partir du 1^{er} janvier 2025. Les graphiques ci-dessous permettent d'avoir une vision du portefeuille pondéré par encours, en agréant l'ensemble des aléas climatiques (qui sont eux-mêmes pondérés au préalable en fonction de leurs impacts potentiels sur les activités économiques) et en intégrant les scores de vulnérabilité sectorielle, pour un scénario d'émission donné (RCP 8.5) et pour un horizon de temps donné (77 % du portefeuille a une maturité qui ne dépasse pas 2040, et 23 % a une maturité comprise entre 2040 et 2070). Les scores vont de 1 à 10. Ces résultats permettent d'avoir un indicateur de risques physiques unique sur un portefeuille, mais il est à interpréter avec précaution. En effet, il agrège des indicateurs qui peuvent être très différents (sécheresses et inondations par exemple).

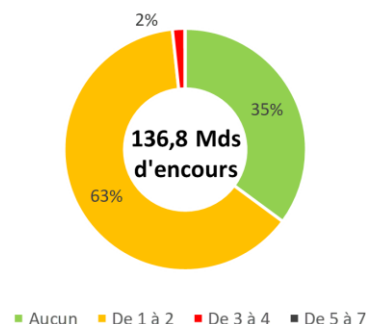
Part du portefeuille exposé en risque élevé ou très élevé à au moins un aléa climatique – FE

% d'encours présentant des scores de risques élevés ou très élevés



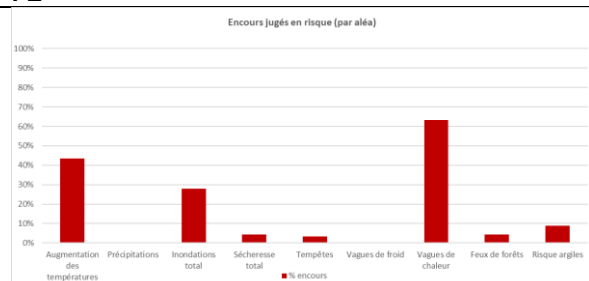
Part du portefeuille exposé en risque élevé ou très élevé à au moins un aléa climatique - SG

% d'encours présentant des scores de risques élevés ou très élevés

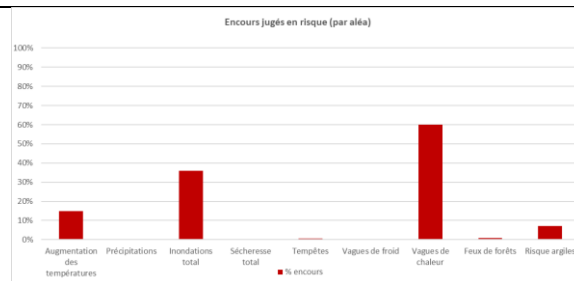


Le graphique ci-dessus permet d'identifier, pour un scénario climatique donné, la part du portefeuille ayant reçu une note de risque physique (intégrant la vulnérabilité sectorielle) élevée ou très élevée ainsi que le nombre d'aléas auquel l'actif est fortement ou très fortement exposé (le résultat tient également compte de la vulnérabilité sectorielle). Il permet d'identifier les contreparties les plus fortement exposées aux aléas. L'échelle de notation va de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé).

Aléas auxquels le portefeuille est le plus exposé – FE



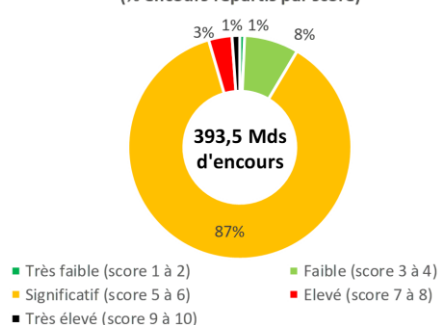
Aléas auxquels le portefeuille est le plus exposé - SG



Risques de transition

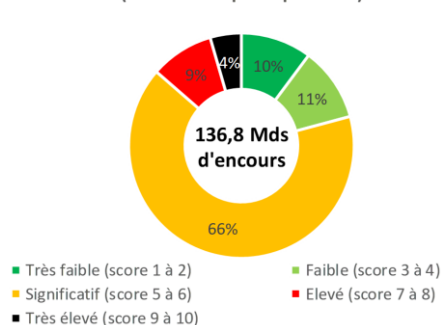
Résultats agrégés – FE

Résultats agrégés (% encours répartis par score)



Résultats agrégés – SG

Résultats agrégés (% encours répartis par score)



¹³ Pour les portefeuilles de la direction de l'investissement de la Banque des Territoires, l'analyse est réalisée en retenant la ou les communes d'implantation des actifs. Pour les portefeuilles de la gestion d'actifs, l'analyse est réalisée en retenant les pays de réalisation du chiffre d'affaires des entreprises.

Présentation du portefeuille Fonds d'épargne (FE)

Présentation du portefeuille Section générale (SG)

Les résultats tiennent compte des principaux secteurs d'activité des contreparties de la Caisse des Dépôts et de leurs principaux pays d'interventions (risque brut). Ils tiennent compte également des mesures de réduction du risque (i.e. les plans de transition des contreparties) pour tous les actifs cotés, pour lesquels cette analyse est automatisable. Pour les actifs non cotés, cette vision du risque net ne sera disponible que sur les nouveaux engagements à partir du 1^{er} janvier 2025. L'évaluation des risques climatiques est par conséquent conservatrice car elle ne tient pas systématiquement compte des mesures d'atténuation du risque mises en place au niveau des contreparties. Les scores vont de 1 à 10.

Secteurs les plus à risque de transition par encours – FE

Top 10 des concentrations sectorielles exposées à un risque de transition élevé

rang	NACE	Encours (EUR Mds)	Intitulé NACE
1	68	7,8	Activités immobilières
2	29	1,8	Industrie automobile
3	35	1,5	Production et distribution d'électricité & gaz
4	6	1,2	Extraction d'hydrocarbures
5	20	1,2	Industrie chimique
6	64	0,9	Activités des services financiers
7	21	0,5	Industrie pharmaceutique
8	26	0,5	Produits informatiques et électroniques
9	49	0,3	Transports terrestres et transport par conduites
10	27	0,3	Fabrication d'équipements électriques

Secteurs les plus à risque de transition par encours – SG

Top 10 des concentrations sectorielles exposées à un risque de transition élevé

rang	NACE	Encours (EUR Mds)	Intitulé NACE
1	20	3,6	Industrie chimique
2	68	2,3	Activités immobilières
3	35	2,0	Production et distribution d'électricité & gaz
4	6	1,8	Extraction d'hydrocarbures
5	51	1,4	Transports aériens
6	26	1,2	Produits informatiques et électroniques
7	29	0,9	Industrie automobile
8	64	0,8	Activités des services financiers
9	36	0,7	Captage, traitement et distribution d'eau
10	70	0,6	Activités des sièges sociaux : conseil de gestion

4.1.2 Atténuation du changement climatique

4.1.2.1 Objectif d'alignement 1,5 degrés

Dans le cadre du suivi de sa raison d'être et de sa politique Climat, le Groupe s'est fixé l'ambition **d'aligner progressivement l'ensemble de ses activités sur des scénarios 1,5 °C** et de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques nationaux par la

mobilisation de ses financements. Les leviers et stratégies diffèrent entre activités opérationnelles et fonctionnement interne d'une part, et activités financières d'autre part.

4.1.2.1.1 Activités opérationnelles et fonctionnement interne

Groupe

Dans le cadre du respect de la politique Climat du Groupe, chacune de ses entités doit mettre en œuvre des stratégies pour réduire l'intensité de ses émissions opérationnelles et, autant que possible, conjuguer ambition de développement de ses activités et maîtrise de l'empreinte carbone.

Pour ce faire, elles mobilisent différents leviers d'actions : par exemple sobriété des patrimoines immobiliers, électrification des flottes de véhicules, achat d'énergie décarbonée, politique d'achats responsables.

Pour le suivi global de l'alignement des activités opérationnelles, le Groupe s'est fixé pour ambition de couvrir *a minima* 95 % de ses émissions opérationnelles par des cibles de réduction en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, c'est-à-dire

alignées sur des scénarios 1,5 °C, ou – de manière transitoire – inférieur à 2 °C. L'indicateur correspondant permet de suivre l'ambition du Groupe en pilotage global de ses activités, quelles que soient les variations de périmètre amenées à faire évoluer les émissions (telles que croissance organique, achat, cession, baisse d'activité).

En 2023, environ 98 % des émissions opérationnelles pilotables sont couvertes par des cibles de décarbonation alignées sur des scénarios 1,5 °C, ou – de manière transitoire – 2 °C.

NB : Les émissions opérationnelles pilotables correspondent à l'intégralité des émissions du scope 1 et 2, et émissions du scope 3 sur lesquelles les entités disposent d'un suivi et d'un contrôle opérationnel. La notion de pilotable disparaîtra progressivement compte tenu d'une amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des données issue des entités (voir annexe méthodologique 7.1.3 Précisions méthodologiques).

Entité consolidée	Engagement	Cible	Scopes
EP – CDC	– 46 % d'émissions en 2030 par rapport à 2019	1,5 °C	1-2-3
	Le Groupe la Poste (toutes branches et filiales) vise à réduire de : 43.6 % ses émissions de CO₂ entre 2024 et 2030⁽¹⁾ sur les scopes 1 et 2 25 % sur les principaux postes du scope 3 (3-1/3-3/3-4/3-7)	1,5 °C	1-2-3
Groupe La Poste	Focus filiales : - Geopost vise à réduire de 43% ses émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 d'ici à 2030 par rapport à 2020 - La Banque Postale est engagée pour les scopes 1 et 2 à réduire ses émissions de GES de 46,2% d'ici à 2030, par rapport à 2019	1,5 °C	
Transdev	- 30 % d'intensité carbone sur toutes les activités de transport (hors activités maritimes) en 2030 par rapport à 2018	< 2 °C	1-2
Icade	- 55% d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) et - 27,5 % d'émissions (scope 3) en absolu entre 2019 et 2030	1,5 °C	1-2-3
CDC Habitat	- 5% d'émissions par an tout scope en approche patrimoniale	1,5 °C	1-2-3
Compagnie des Alpes	- 80% d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) entre 2018 et 2030	< 2 °C	1-2
Société forestière	Pas de plan en place – mais néanmoins acteur opérateur de séquestration		

(1) cible 1,5 °C sur les scopes 1 et 2 validée SBTi.

Sfil et Bpifrance, dont les enjeux résident principalement sur les émissions financées, n'affichent pas publiquement de cible de décarbonation pour les activités opérationnelles en 2023.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023	Cible
☒ Part des émissions de GES opérationnelles (scopes 1, 2 et 3 pilotable*) couvertes par une cible de réduction alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris – RAISON D'ÊTRE	Groupe*	92 %	97 %	98 %	95 % des émissions couvertes par une cible alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris

☒ **Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe**

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

Voir annexe méthodologique 7.1.3 pour la définition détaillée d'émissions pilotables

* En 2023 : Caisse des Dépôts (incluant CDC Informatique), Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, La Poste, Sfil, Société Forestière et Transdev.

4.1.2.1.2 Activités financières

Pour s'assurer du respect de son ambition sur l'alignement de ses activités financières, le Groupe suit la part des actifs financiers déjà alignés 1,5 °C ou couverts par des cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris. Calculé depuis 2022. Cet indicateur a vocation à être affiné afin de prendre en compte les spécificités des métiers prêteurs et investisseurs.

Cet indicateur agrège au niveau du Groupe la part représentée par les financements et les investissements entrant dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs « alignés »** : actifs fléchés pour le financement de la transition écologique ou vers des actifs déjà compatibles avec les objectifs climatiques européens d'ici à 2050 (par exemple les énergies renouvelables, les *green*

bonds, ou les actifs respectant les critères de la taxonomie européenne) ;

- actifs dont les contreparties se sont dotées de cibles de décarbonation alignées** avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- portefeuilles couverts par des cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris** : portefeuilles pour lesquels une cible alignée est fixée selon une méthodologie reconnue, et, lorsque cela est possible, validée par un tiers.

Au 31 décembre 2023, cet indicateur d'alignement s'élevait à 53 %, sur une assiette totale d'actifs (encours de prêts et d'investissements) de 1 147 milliards d'euros.

L'engagement du Groupe d'aligner progressivement toutes ses activités sur des scénarios à 1,5 °C doit se concrétiser par l'augmentation de cet indicateur pour atteindre un taux d'au moins 60 % d'ici à 2028. La qualité de la donnée permettant cette mesure, gagne en robustesse d'année en année, avec en particulier un défi pour certains métiers financeurs de se doter

de cibles portant sur un encours de prêts de long terme pour lesquels l'information quantitative reste partiellement disponible sur les émissions de gaz à effet de serre et qui repose sur un besoin accru d'accompagnement des contreparties.

Pour plus d'informations concernant cet indicateur, se référer à la note méthodologique sur le reporting Finance Responsable en annexe du présent document.

☑ Part des actifs financiers alignés 1,5 °C ou couverts par des cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris – Raison d'être	Situation au 31/12/2022		Situation au 31/12/2023	
	Prêts et investissements (en milliards d'euros)	Investissements (en milliards d'euros)	Prêts et investissements (en milliards d'euros)	Investissements (en milliards d'euros)
Total des actifs financiers ⁽¹⁾	1 055	670	1 147	736
Valeur des portefeuilles couverts par des cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris	267	193	310	199
Valeur des actifs dont les contreparties se sont dotées de cibles de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris	241	239	285	283
Valeur des actifs alignés (actifs verts, en faveur de la transformation écologique)	38	8	19	9
Total des actifs alignés ou couverts par des cibles alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris	546	440	614	491
Part des actifs alignés ou couverts par des cibles alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris	52 %	66 %	53 %	67 %

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

Périmètre : Établissement public (Banque des Territoires, gestions d'actifs, gestion des participations stratégiques), Bpifrance, groupe La Banque Postale (y compris CNP Assurances et LBPAM) et Sfil.

(1) Voir les précisions méthodologiques apportées dans la section 7.1.3 du présent document.

La politique Climat du Groupe vise à ce que chaque entité financière se dote progressivement d'objectifs de décarbonation de son portefeuille, le cas échéant en adoptant les pratiques recommandées par des initiatives de place ou internationales en la matière.

La Caisse des Dépôts et CNP Assurances (Groupe LBP) sont ainsi membres de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA), une alliance internationale d'investisseurs institutionnels lancée sous l'égide des Nations unies en 2019 pour la décarbonation des portefeuilles. LBPAM est membre de la *Net-Zero Asset Manager Initiative* qui regroupe des sociétés de gestion, et La Banque Postale participe à la *Net-Zero Banking Alliance*.

Pour décarboner ses portefeuilles, le groupe Caisse des Dépôts mobilise différents leviers d'action, en particulier :

- **l'exclusion des activités très émettrices** incompatibles avec un scénario 1,5°C pour le climat (*confer* la section 4.1.2.4) ;
- **les politiques sectorielles** (énergie, immobilier, transports) ;

- **la sélection d'investissements et de financements moins émetteurs ;**
- **l'engagement actionnarial** : le Groupe attend notamment des sociétés cotées dans lesquelles il investit qu'elles :
 - s'engagent à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 en formalisant une stratégie ambitieuse de réduction des émissions sur les scopes 1, 2 et 3, et en dernier recours, de compensation ;
 - définissent dans ce cadre des objectifs quantitatifs réalistes sur un périmètre significatif de leur activité ;
 - publient des informations auditées de mise en œuvre, conformément aux recommandations de la TCFD ;
 - mettent en place une gouvernance associée, favorisant le dialogue avec leurs parties prenantes et l'intégration de ces objectifs dans les critères de rémunération des dirigeants ;
 - tiennent compte des enjeux de transition juste au travers notamment de la mise en place de plan de gestion de compétences et de formations adaptées.

À noter : les métiers prêteurs du Groupe font face à un défi spécifique dans la mesure où leurs positionnements vis-à-vis des actifs ou des contreparties associés à la dette, ne peuvent pas constituer un engagement systématique de décarbonation pendant la période de dette, aussi l'enjeu est d'adapter leurs offres et principes d'octroi

des prêts. De même, la collecte d'informations extra-financières sur le portefeuille de prêts ne peut pas être sous-traitée et doit faire l'objet d'une récolte d'informations à l'instruction.

En parallèle, le Groupe s'attache à accroître la part de ses financements en faveur des secteurs contribuant à la transformation écologique du pays

Confer la section 4.1.2.5 Contribuer aux objectifs climatiques nationaux.

Entité	Engagements	Cible 1,5°C
CDC - GDA	- 55 % entre 2020 et 2030 pour les actions cotées et les obligations détenues en direct, - 50 % entre 2020 et 2030 pour l'immobilier de placement sous contrôle opérationnel direct.	✓ Validation NZAOA Scopes 1-2
CDC – BdT	Première estimation de l'empreinte des portefeuilles en cours (résultats attendus sur 2024)	
LBP	- Réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) par m² du portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers entre 2020 et 2030 ; - réduction de 36 % des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) par m² du portefeuille de crédits immobiliers aux personnes morales entre 2020 et 2030 ; - réduction de la température du portefeuille d'actions et d'obligations de + 3,1 °C en 2019 à + 2,2 °C en 2025 (scopes 1 et 2) et de + 3,2 °C en 2019 à + 1,9 °C en 2025 (Scopes 1, 2 et 3) ; - réduction de la température du portefeuille de prêts long terme aux entreprises de + 3,1 °C en 2019 à + 2,3 °C en 2025 (Scopes 1 et 2) et de + 3,1 °C en 2019 à 2,1 °C en 2025 (Scope 1, 2 et 3).	✓ Validation SBTi Scopes 1-2-3
CNP	- 25% en 2025 pour les actions, obligations d'entreprises et infrastructures en direct, immobilier en direct. <i>Cibles à 2030 en cours de définition.</i>	✓ Validation NZAOA) Scopes 1-2
LBPAM	Actions : 80 % des entreprises détenues validées SBTi d'ici 2030.	✓ Validation NZAMI
Bpifrance	Engagement à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (financement, investissement et assurance-export) depuis 2021. Trajectoires en cours de définition sur l'investissement et le prêt, avec l'objectif de stabiliser et de tester la méthodologie dans les 2 prochaines années	✓
Sfil	Réduction de 40 % de l'intensité monétaire du portefeuille de financement du secteur public local d'ici à 2030 (soit passer de 153 tCO ₂ e/ M€ à fin 2021 à 92 tCO ₂ e/M€ à fin 2030 (scopes 1, 2 et 3 amont/aval)	✓ Alignement établi sur les principes de la SNBC 2

4.1.2.2 Empreinte carbone des activités du Groupe

Pour répondre aux engagements et ambitions de la politique Climat, chaque entité doit mesurer ses émissions de gaz à effet de serre et se doter de cibles de réduction de ces émissions à l'horizon de 2030, l'enjeu étant de couvrir 100 % des deux premiers scopes, et progressivement le scope 3. Les cibles mises en avant sont progressivement renforcées dans un objectif d'alignement avec un

scénario 1,5 °C. Les entités doivent rechercher les méthodes de place les plus adaptées aux différents contextes pour fixer ces cibles (par exemple, SBTi) et obtenir, si possible, la validation d'un tiers.

Par convention, on distingue les émissions opérationnelles des émissions financées liées aux activités d'investissement et de financement.

4.1.2.2.1 Émissions opérationnelles

Les émissions opérationnelles concernent d'une part les émissions dites de fonctionnement interne des métiers financiers et d'autres part les activités des filiales opératrices, disposant d'activités industrielles et commerciales. Elles se décomposent en trois scopes. Le premier scope concerne les émissions directes issues des combustibles utilisés pour l'activité, comme ceux des flottes de véhicules des entités. Le deuxième concerne les émissions liées à la consommation d'électricité et de chaleur par l'activité, par exemple la consommation d'énergie dans les bureaux des

entités. Le troisième concerne les émissions indirectes liées à la chaîne de valeur comme les achats de produits et services en amont, l'utilisation des produits et services non financiers en aval ou encore les déplacements des collaborateurs, visiteurs et clients, hors émissions financées. Au sein de ce troisième périmètre, on nomme « pilotables » les émissions sur lesquelles les entités disposent d'un contrôle opérationnel et donc pour lesquelles il existe des leviers directs de réduction.

Confer la section 7.1.3 Précisions méthodologiques en annexe du présent document.

Groupe

Evolutions des émissions pilotables

En 2023, les émissions du groupe Caisse des Dépôts s'élèvent à 6,1 MtCO₂e sur les scopes 1, 2 et 3 pilotable, en hausse de 14 % par rapport à 2022.

Cette hausse est avant tout due à l'évolution des activités de Transdev (+0,5 MtCO₂e), et vient porter l'essentiel de l'augmentation du scope 2 du Groupe.

Les scopes 1, 2, et 3 représentent respectivement 37 %, 13 % et 50 % du total, des proportions stables dans le temps. Les scopes 1 et 2 sont dominés à 62 % par Transdev tandis que le scope 3 pilotable est dominé à 67 % par le Groupe La Poste.

NB : Les émissions opérationnelles pilotables correspondent à l'intégralité des émissions du scope 1 et 2, et émissions du scope 3 sur lesquelles les entités disposent d'un suivi et d'un contrôle opérationnel. La notion de pilotable disparaîtra progressivement compte tenu d'une amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des données issue des entités. (voir annexe méthodologique 7.1.3 pour plus de détails.)

Répartition sectorielle des émissions opérationnelles pilotables

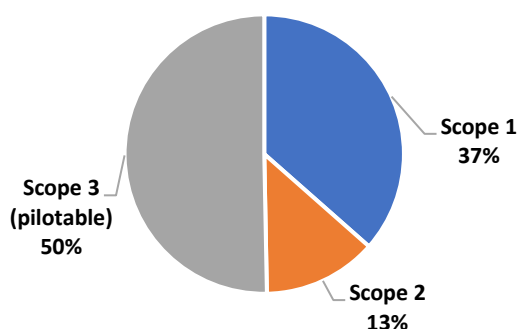
Les émissions opérationnelles (scopes 1,2 et 3 pilotable) proviennent à 81 % des activités de transport et logistique (Groupe La Poste, Transdev) et à 15 % des activités immobilières (CDC Habitat et Icade).

Ainsi, ces quatre entités représentent 96 % des émissions opérationnelles du Groupe. L'Établissement public (incluant CDC Informatique), comme l'ensemble des autres entités du Groupe, représentent quant à eux 2 % chacun du total des émissions opérationnelles.

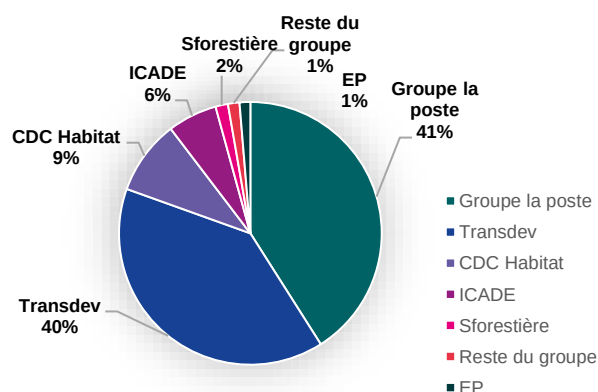
Evolutions du scope 3

En prenant en considération l'ensemble des émissions sur lesquelles l'information est disponible, les émissions du Groupe s'élèvent à 9,7 MtCO₂e, en hausse de 40 % entre 2022 et 2023. Cette augmentation relève essentiellement d'un meilleur niveau de qualité et d'exhaustivité des données portant sur le scope 3, et qui devrait encore se poursuivre les années à venir.

Emissions opérationnelles pilotables du Groupe 2023 : 6,1 MtCO₂e



Répartition sectorielle des émissions pilotables du Groupe 2023 : 6,1 MtCO₂e



Résultats

Émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations	Périmètre	2021	2022	2023	Cible
Émissions de l'Établissement public (en tCO₂e) ⁽¹⁾		91 289	89 426	84 422	– 46 % entre 2019 et 2030
– scope 1	CDC (ICDC inclus)	3 195	3 004	2 117	
– scope 2		1 667	1 763	1 524	
– scope 3		86 427	84 659	80 781	
Intensité par collaborateur des émissions des scopes 1, 2 et 3 (en tCO₂e/ETP)	CDC (ICDC inclus)	12,41	11,96	10,88	
Intensité par m² des émissions des scopes 1, 2 et 3 (en tCO₂e/m²)	CDC (ICDC inclus)	0,411	0,403	0,372	
Part des émissions de fonctionnement interne compensées ⁽²⁾ (en % des scopes 1, 2 et 3)	CDC	81 %	69 %	64* %	100 % d'ici à 2025
Émissions du Groupe (en millions de tCO₂e) ⁽³⁾		5,585	6,892	9,699	95 % des émissions pilotable couvertes par une cible de réduction alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris
– scope 1	Groupe*	2,187	2,123	2,230	
– scope 2		0,560	0,387	0,806	
– scope 3		2,838	4,382	6,663	
– scope 3 pilotable		2,435	2,870	3,073	
– scopes 1,2, 3 pilotable		5,182	5,380	6,109	
Activités de transport et logistique					
Émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru (en kCO ₂ e/100 km)	Transdev	88,5	85,7	79,6	30 % entre 2018 et 2030 (2018 : 95,1)
Émissions de gaz à effet de serre par chiffre d'affaires consolidé (tCO ₂ e/M€ de CA)	Groupe La Poste	80,5	68,6	165,3 ⁽⁵⁾	
Activités immobilières					
Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques du parc (en kgCO ₂ e/m ² /an)	CDC Habitat (logements)	23	22,0	21,1	– 35 % entre 2021-et 2030 (ou 15 kgCO ₂ /m ² /an en 2030)
	Icade Foncière tertiaire	12,3	10,4	9,5	– 60 % entre 2019 et 2030 (en kg CO ₂ /m ² /an)
	Icade Promotion ⁽⁴⁾	24,9	25,6	23,7	– 41 % entre 2019 et 2030 (en kg CO ₂ /m ² /an)
	La Poste Immobilier		13,2	9,5	
Activités touristiques					
Émissions de gaz à effet de serre (en kgCO ₂ e/journée client)	CDA Domaines skiables	NA	1,1	0,33	
	CDA Destinations loisirs	2,05	1,29	1,08	

Calcul des émissions des opérations, hors émissions des investissements et financements

Méthodologie Caisse des Dépôts : le périmètre couvre le fonctionnement l'Établissement public et de CDC Informatique. La méthode retenue est celle du GHG Protocol sauf pour le poste immobilisations, pour lequel la méthode réglementaire est appliquée (amortissement).

A noter, CDC Informatique et émissions liées aux achats inclus dans le périmètre.

Méthodologie Groupe : émissions issues du calcul de chaque entité sur la base de méthodes reconnues (outil Bilan Carbone® et « GHG Protocol ») en location based. Les scopes 1 et 2 représentent l'ensemble des émissions remontées par l'Établissement public et les filiales du périmètre consolidé. Le scope 3 porte sur les postes d'émissions pilotables déclarées par les entités à Iso périmètre par rapport à 2022, représentant les postes les plus significatifs et sur lesquels les entités détiennent des leviers d'action directs. Cette définition permet de conserver une relative homogénéité dans les poids relatifs des scopes 3 consolidés. Le Groupe La Poste est comptabilisé à partir de 2020. Le scope 3 pilotable de cette entité inclut les achats de sous-traitance transport et a fait en 2023 l'objet d'une révision complète dans la cadre du dépôt de trajectoire SBTi validé en mars 2024.

Evolution de la méthode 2022-2023 : pour la première fois, l'ensemble des entités du Groupe a été amené à transmettre leur volume d'émissions selon la méthodologie GHG protocol ; et non plus la méthode BEGES réglementaire de l'ADEME. Dans ce contexte de transition, les données ont été transmises en location-based, ce qui explique des divergences avec les publications officielles (URD, rapport d'activité).

Périmètre : Caisse des Dépôts (incluant les données de CDC Informatique), Transdev (hors consommation liées aux bâtiments) et La Poste (activités de transport), Icade et CDC Habitat (activités immobilières), Compagnie des Alpes (activités de tourisme et de loisir), Bpifrance, et Sfil (autres).

- pour Transdev : Le calcul des émissions induites (scope 3) de Transdev a débuté en 2023 pour les chiffres de l'exercice 2022 uniquement. Ces chiffres comprennent les émissions indirectes des 5 pays principaux du Groupe, à savoir la France, l'Allemagne, la Suède, l'Australie et les Pays-Bas. (représentant ensemble 66% de l'activité du Groupe).

- pour CDC Habitat : périmètre de CDC Habitat, CDC Habitat Social et Sainte-Barbe ;

- pour Icade : nouvelle trajectoire en 2022 calculée en « market-based » (les chiffres repris ici sont bien en location based)

- pour le Groupe La Poste : scopes 1 et 2 et scope 3 (produits et services achetés, activités liés aux combustibles et à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2, transport amont et distribution, déplacements domicile travail) – montant carbone intégré en location based ;

- pour Compagnie des Alpes : données 2020 et 2021 atypiques du fait des impacts de la pandémie ; pas de donnée/ client pour la Holding. Scope 1 et 2 – Market based.

(2) la part des émissions résiduelles internes compensées de la CDC est estimée à 100 % pour 2023 néanmoins en l'attente de notification, la part constatée à date est de 64%.

(3) ces données sont publiées par Icade dans sa DPEF en kg CO₂/m²/50 ans.

(4) Hausse du au changement de périmètre (élargissement scope 3). Selon la méthodologie de mesure 2022, le ratio s'établirait à 66,7 tonnes CO₂e/M€.

Caisse Des Dépôts : plan de transition du fonctionnement interne

La Caisse des Dépôts a enclenché depuis le début des années 2010 des actions de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à travers son programme interne ECOTIDIEN « Ensemble, plus responsables ».

En 2021, la Caisse des Dépôts a défini sa cible de réduction sur son périmètre interne (incluant le GIE CDC Informatique) à horizon 2030 selon une trajectoire 1,5°C, correspondant à une réduction de – 46 % d'émissions en 2030 par rapport à 2019 soit un objectif de réduction global en émissions absolues de 45 000 tCO₂e. L'année de référence 2019 a été choisie afin de comparer des résultats sur une année sans crise sanitaire.

Les plans d'action, compilés sectoriellement, sont hiérarchisés en fonction de l'importance de leur potentiel de réduction et concernent les leviers suivants :

- les achats responsables et l'économie circulaire (SPASER 2024 -2027) ;

- l'immobilier durable : environnement de travail responsable, immeubles et locaux plus sobres ;
- le plan de mobilité employeur de la Caisse des Dépôts ;
- le plan numérique responsable ;
- les autres consommations matérielles (alimentation, fournitures, ...).

L'adhésion des collaborateurs à la démarche est également un levier transverse qui participe pleinement au plan d'action.

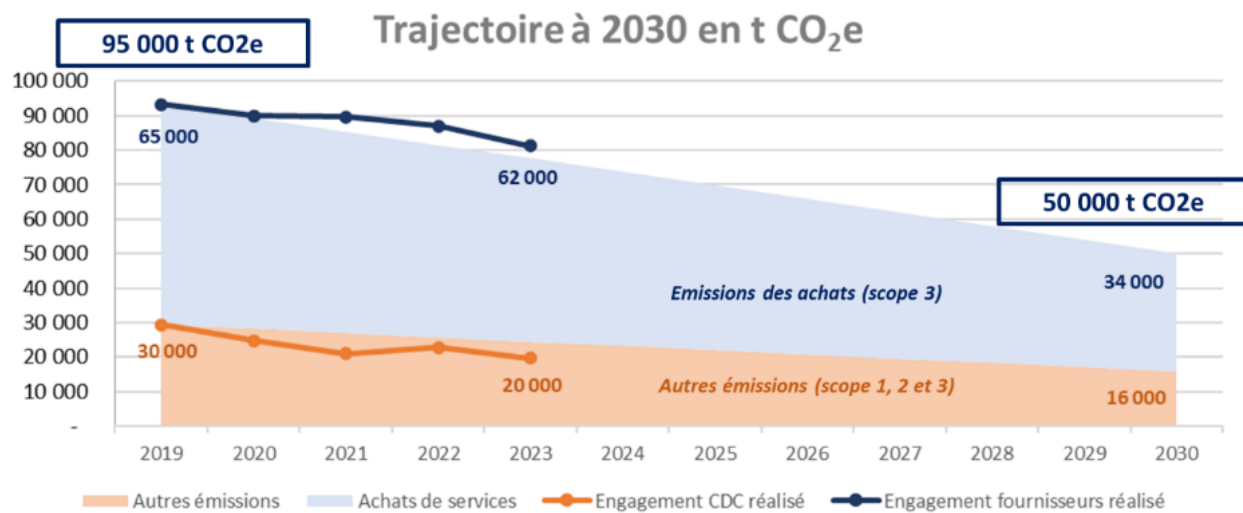
La Caisse des Dépôts déploiera des moyens internes pour mettre en œuvre ces actions de réduction, notamment des moyens financiers avec un effort conséquent sur la stratégie immobilière (192,24 M€) et sur le projet Coriolis (14 M€), projet de déménagement des data centers qui devrait générer des économies substantielles des consommations afférentes d'énergie, d'eau et de matériaux.

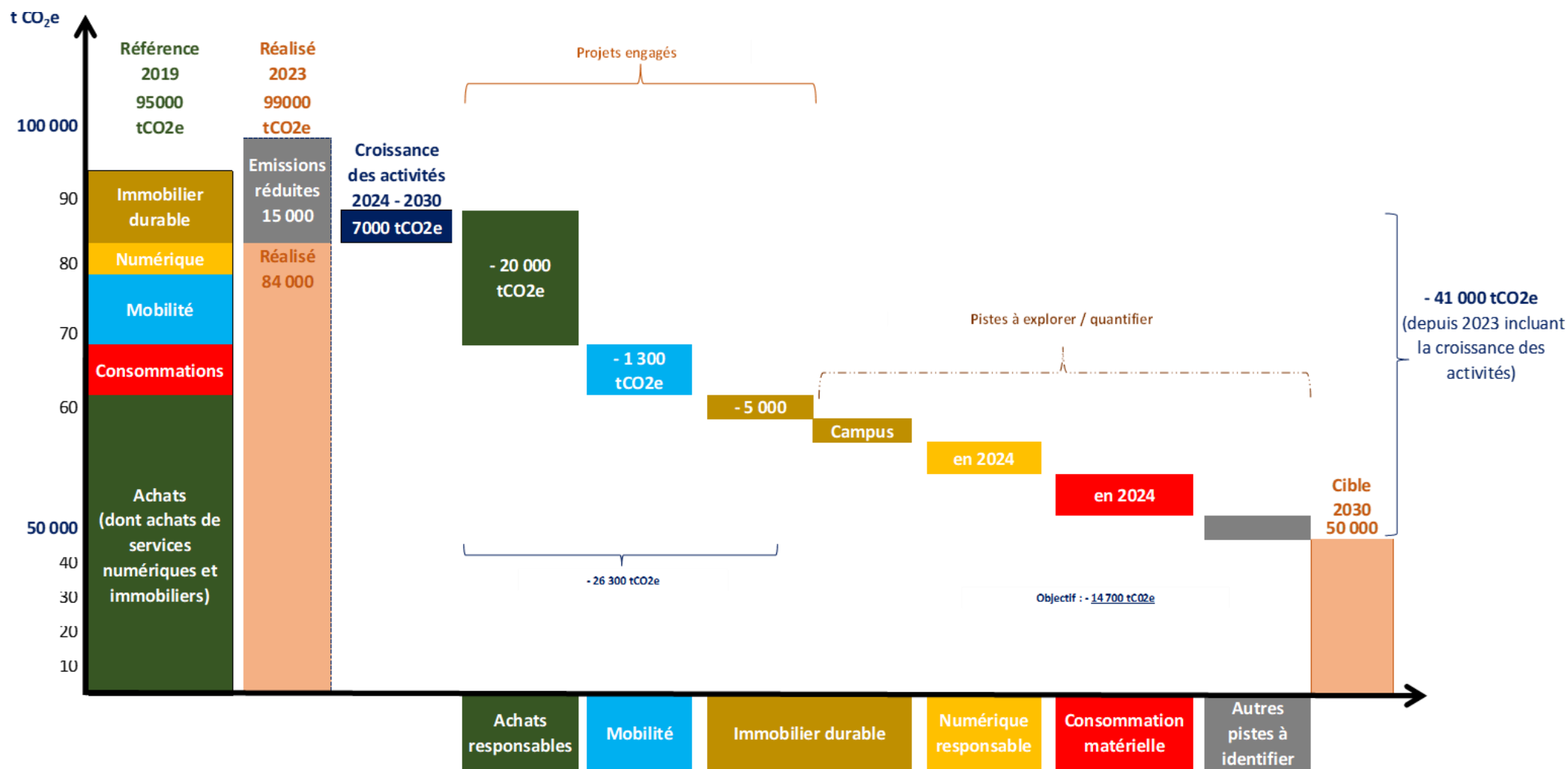
Emissions scopes 1, 2 et 3 en tCO ₂ e/an	2019	2023	2030	Cible de réduction à 2030 par rapport à 2019 ⁽¹⁾	Evolution 2019 -2023
Emissions en absolu	94 839	84 423	50 000	- 46%	-11%
Emissions par collaborateur	13,48	10,88	6,50		-19%

Périmètre Etablissement public incluant Informatique CDC

(1) Cible fixée selon la méthode SBTi avec une ambition de 1,5°C.

100% des émissions (hors achats) ont été compensées dépassant l'objectif prévu pour 2025.





Les autres pistes à identifier traduisent le besoin de réduction complémentaire du aux émissions générées par la croissance des effectifs.

4.1.2.2.2 Émissions financées

L'essentiel des émissions des entités financières correspond aux émissions des activités financées, via les différents véhicules (investissements, financement, garantie, etc.). Ces émissions font partie du scope 3 du bilan de gaz à effet de serre des institutions financières et sont toujours très supérieures aux émissions opérationnelles.

L'enjeu pour les entités financières, est avant tout celui de la mobilisation des différents leviers permettant la réduction des émissions, à savoir : la sélection des actifs les moins émetteurs, une politique d'exclusion et un dialogue actionnarial constructif avec la contrepartie s'inscrivant dans le long terme, et au besoin le désinvestissement, sur des activités jugées incompatibles avec les ambitions climatiques du Groupe.

La consolidation des émissions financées au niveau du Groupe repose sur un process différent de celui appliqué pour les émissions opérationnelles et reste dépendant : (i) de la disponibilité et de l'accès aux données (des projets et des actifs), (ii) des choix méthodologiques pouvant varier selon les véhicules financiers (iii) et des modalités de consolidation.

Un indicateur raison d'être du Groupe mesure la part des actifs financiers (investissements, encours de prêts) couverts par une cible de réduction des émissions en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris (voir ci-avant la section 4.1.2 « Objectif d'alignement 1,5 degré ».).

Emissions financées par entités

Entité	Intensité (en tCO ₂ e/k€)
GDA (Actions directs et indirects et obligations directs uniquement) ⁽¹⁾	0,095
CDC Investissement immobilier	0,004
CDC Croissance	0,112
BdT (investissements et financements)	NC
Bpifrance ⁽²⁾	3,129
LBP ⁽³⁾	0,087
CNP	0,047
LBPAM	0,559
LB privée	0,045
Sfil ⁽⁴⁾	0,122
GPS ⁽⁵⁾	0,374

NB : les méthodologies de calcul peuvent varier selon les entités, les variations reflètent principalement les profils de portefeuilles (prêts immobiliers, actions cotées, souverain...).

(1) GDA : l'intensité carbone concerne uniquement 27% des encours totaux, l'exposition au souverain étant majoritaire.

(2) Bpifrance calcule et publie l'empreinte carbone qui lui est imputable, sur les scopes 1 et 2 de ses principales participations. L'intensité carbone correspond aux émissions de GES sur les scopes 1 et 2 par unité de chiffre d'affaires (t CO₂e/M€CA). Le bilan carbone de chaque participation est apprécié au regard de son empreinte et son intensité carbone sur la période 2020-2022. Les données carbone sur les scopes 1 et 2 sont issues de l'Enquête Climat du Carbon Disclosure Project (CDP) et de rapports annuels publiés par les entreprises comme le Document de Performance Extra-Financière (DPEF) pour n'en citer qu'un. Les données de chiffre d'affaires sont issues des rapports financiers des entreprises. La performance carbone des participations sur les scopes 1 et 2 est ainsi évaluée grâce aux données qu'elles publient. Ces données ont ensuite fait l'objet d'un traitement de la part de la Direction de l'Évaluation, des Études et de la Prospective (DEEP) afin d'en assurer la pertinence, la cohérence et la comparabilité. Les données carbone finalement retenues parmi les différentes sources (CDP et DPEF) ont été sélectionnées de façon à garantir une information relativement pertinente, cohérente et comparable d'une année sur l'autre. Des retraitements ont été effectués par la DEEP pour harmoniser le périmètre et la méthode de reporting d'une année sur l'autre.

(3) Montant des expositions de LBP envers les entreprises non-financières, portefeuille de crédits immobiliers résidentiel et commercial au 30/06/2023, sur lequel les émissions GES ont été calculées.

(4) Mesure à fin 2021 (dernière donnée disponible). Le portefeuille international, en gestion extinctive, n'a pas été inclus à ce stade dans le périmètre de mesure. Concernant le calcul de l'intensité carbone, le dénominateur utilise le capital restant dû et non la valeur comptable (comme publié par Sfil).

(5) L'intensité carbone du portefeuille de GPS comprend l'ensemble des entités stratégiques dont la CDC détient des participations significatives non-majoritaires, intégrées dans le calcul du tableau à hauteur des quote-part de détention portées par la CDC. Par ailleurs les émissions du portefeuille GPS - entités contrôlées sont rapportées dans le bilan carbone des émissions opérationnelles du Groupe

Focus sur GDA

Portefeuille	Périmètre	Intensité carbone 2023 (tCO _{2e} /k euros pour les actions cotés et obligations d'entreprise et en kg CO _{2e} /M€.m ² .an pour l'immobilier de placement)	Cible de réduction de l'intensité carbone 2020-2025	Cible de réduction de l'intensité carbone 2020-2030	Réduction réalisée 2020-2023 ☒
Actions cotées détenues en direct	GDA	0.173	– 20 %	– 55 %	– 39 %
Obligations d'entreprises détenues en direct	GDA	0.038	– 20 %	– 55 %	– 46 %
Immobilier sous contrôle opérationnel de placement	GDA (CDC II)	24	– 15 %	– 50 %	– 2 %

L'intensité carbone 2023 est issue de données d'émission au 31 décembre 2023.

L'année de référence 2020 correspond aux émissions calculées au 31 décembre 2019.

Pour les portefeuilles actions cotées en direct et obligations d'entreprise, les émissions sont calculées sur les scopes 1 et 2.

Pour le portefeuille immobilier, les émissions (scope 1 et 2) sont calculées par rapport aux consommations d'énergie primaire par m² de surface utile (kWh_{ep}/m².an) associées aux usages de la Réglementation Thermique (chauffage, ECS, refroidissement, éclairage, ventilation, auxiliaires).

La collecte de nouveaux DPE a conduit à mettre à jour les intensités énergétiques et carbone des immeubles gérés disponibles depuis 2014. En outre, les plans d'actions pour réduire les émissions ne sont pas encore opérants et ne se reflètent donc pas encore à ce stade dans la trajectoire des émissions.

Par ailleurs, les patrimoines forestiers de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances, gérés par la

Société Forestière, ont contribué à la séquestration de plus de 1,45 millions de tonnes CO_{2e} en 2023.

4.1.2.3 Consommations d'énergie et mix énergétique

La sobriété énergétique et la décarbonation du mix énergétique sont les premiers leviers pour réduire les émissions opérationnelles du Groupe. Les stratégies d'amélioration de la performance énergétique des activités métiers incluent notamment :

- des actions de formation et de sensibilisation ;

- le renouvellement des parcs de véhicules et matériels, et le développement des démarches d'écoconduite ;
- des mesures d'efficacité énergétique et de sobriété concernant le chauffage et l'éclairage des bâtiments ;
- le recours accru aux énergies renouvelables.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts s'est fixé une cible de réduction de l'intensité énergétique de ses bâtiments de 16 % entre 2019 et 2024, hors data centers. Pour atteindre cet objectif, elle a lancé un plan d'action « Sobriété » qui vise à réduire la consommation d'énergie de ses sites.

La Caisse des Dépôts est depuis 2022 signataire de la charte EcoWatt, dispositif développé par RTE, une participation stratégique du Groupe, en partenariat avec l'ADEME. En 2023, cet engagement en faveur de l'efficacité énergétique a été réaffirmé par la signature de la Charte d'engagement pour la sobriété des bâtiments tertiaires.

En 2023, les consommations totales d'énergie des sites sont en recul de 4% par rapport au précédent exercice. Ces résultats ont été obtenus grâce à la

reconduction des bonnes pratiques initiées en 2022, notamment :

- l'abaissement de la température de consigne de chauffage à 19°C ;
- le déclenchement de la climatisation uniquement à partir de 26 °C au sein des bâtiments ;
- la généralisation de l'eau froide dans les sanitaires ;
- la poursuite du déploiement de l'éclairage par LED et modification du pilotage de l'éclairage sur certains sites.

Entre 2019 et 2023, l'intensité énergétique des sites d'exploitation est passée de 214 à 162 kWh/m²/an , soit une baisse de 24,2% hors consommations des data centers.

Les consommations d'énergie liées aux véhicules enregistrent quant à elles une légère hausse (+1,2%) qui s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de véhicules de la flotte en régions au service des collaborateurs de la Banque des Territoires.

L'année 2023 marque également la sortie progressive des énergies fossiles avec la sortie complète du fioul/gazole et la baisse significative de l'approvisionnement en gaz pour les bâtiments avec une baisse de 44% à périmètre comparable (hors Transdev).

La Caisse des Dépôts a également pour objectif d'accroître le recours aux énergies renouvelables dans ses consommations énergétiques pour atteindre 75 % d'ici à 2025. En 2023, le taux d'approvisionnement renouvelable dans les consommations de la Caisse des Dépôts, s'élève à 84 %, en hausse de 11 points. Cette hausse s'explique par l'emménagement des équipes de Bordeaux dans des nouveaux locaux qui ont recours à un réseau de chaleur très décarboné pour le chauffage plutôt que d'utiliser le gaz et au biogaz sur 2 sites importants (43 % du gaz acheté en 2023 était du biogaz).

Performance énergétique de la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	2019	2020	2021	2022	2023	Cible
Consommation totale des bâtiments (en MWh _{ef}) ⁽¹⁾	53 419	48 057	51 135	49 593	47 709	Réduction de l'intensité de 16 % par m ² entre 2019 et 2025 soit une cible de 180 kWh _{ef} /m ² hors data centers
• dont électricité	33 436	29 780	29 831	27 601	30 539	
• dont gaz	5 715	6 180	7 349	7 142	3 954	
• dont réseau de vapeur ou de froid	14 235	12 032	13 907	14 780	13 215	
• dont fioul/gazole	33	65	49	71	0	
Moyenne intensité surfacique (en kWh _{ef} /m ²) hors data centers ⁽²⁾	214	190	203	180	162	75 % d'ici à 2025
Intensité par collaborateur (en kWh _{ef} /ETP) ⁽¹⁾	6 558	5 669	6 028	6 389	6 117	
Part d'énergie consommée issue des sources renouvelables (en % de la consommation des bâtiments)	69 %	68 %	71 %	73 %	84 %	
Consommations totales de la flotte (en MWh _{ef})	4 079	3 107	2 634	4 507	4 559	

Périmètre : ensemble des sites de l'Établissement public.

(1) Les données 2019 à 2022 ont été recalculées pour intégrer les consommations de CDC informatique dans les consommations de l'Établissement public et ainsi avoir des données comparables. Les données énergies 2022 de l'Établissement public ont été revues et recalculées dans le cadre de la campagne de reporting 2023.

(2) L'indicateur « Moyenne intensité surfacique » a été reprécisé en 2023 pour exclure les consommations des data centers.

Groupe

En 2023, les consommations énergétiques totales du Groupe, liées aux bâtiments et aux flottes de véhicules opérées, s'élèvent à 9 612 GWh_{ef}, soit une hausse de 2 % par rapport à 2022 à méthodologie comparable. Cette hausse s'explique par la hausse des flottes de véhicules et des

consommations associées, et ce malgré une baisse des consommations des bâtiments.

En outre, 78 % des entités achètent à travers des certificats d'origine ou produisent de l'énergie d'origine renouvelable pour couvrir tout ou partie de leurs consommations d'énergie.

Consommation totale d'énergie du Groupe (en GWh _{ef})	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022
Consommation liée aux bâtiments ⁽³⁾	4 624	2 624	1 843	-30 %
• dont Établissement public ⁽¹⁾	51	50	48	-4%

• dont activités de transport ⁽²⁾	2 752	1 441	1 260	-13%
• dont activités immobilières ⁽³⁾	1 674	932	311	-67%
• dont activités de tourisme et loisirs	109	193	216	12%
• dont autres ⁽⁵⁾	38	10	8	-15 %
Part des énergies renouvelables dans les consommations liées aux bâtiments ⁽⁶⁾	-	-	73%	
Consommation liée aux flottes de véhicules	6 559	6 812	7 770	14%
• dont Établissement public ⁽¹⁾	3	5	5	1 %
• dont activités de tourisme et loisirs	12	47	46	-3%
• dont activités de transport	6 544	6 760	7 719	14%
Consommation totale ⁽⁴⁾	11 169	9 437	9 612	2%
• dont Établissement public ⁽¹⁾	54	54	52	-4 %
• dont activités de transport ⁽⁴⁾	9 296	8 253	8 979	%
• dont activités immobilières	1 674	932	311	%
• dont activités de tourisme et loisirs	121	240	261	9 %
• dont autres ⁽⁵⁾	38	10	8	- 15%

Périmètre : Caisse des Dépôts (incluant les données de CDC Informatique), Transdev (hors consommations liées aux bâtiments) et La Poste (activités de transport), Icade et CDC Habitat (activités immobilières), Compagnie des Alpes (activités de tourisme et de loisir), Bpifrance, et Sfil (autres). La consolidation de CDC Informatique et la sortie d'Egis en 2021 du périmètre explique la baisse très significative des activités « autres ».

(1) Les données 2019 à 2022 ont été recalculées pour intégrer les consommations de CDC informatique dans les consommations de l'Établissement public et ainsi avoir des données comparables. Les données énergies 2022 de l'Établissement public ont été revues et recalculées dans le cadre de la campagne de reporting 2023.

(2) Données recalculées sur le périmètre Groupe La Poste. Les données de Transdev pour 2022 et 2023 n'ayant pu être suffisamment fiabilisées, celles-ci ont été exclues.

(3) Les consommations d'énergie d'Icade ont été fortement impactées par la vente d'Icade Santé. Les consommations de CDC Habitat n'ont pu être mises à jour pour 2023 avant la sortie du document, les données 2022 ont donc été reprises.

(4) Données hors consommations liées aux bâtiments de Transdev pour 2022 et 2023. A noter la sortie d'Icade Santé, conduisant à une baisse des consommations entre 2022 et 2023.

(5) Données 2023 hors SCET.

(6) Ratio calculé sur le périmètre Établissement public, Compagnie des Alpes, Bpifrance, Groupe La Poste, Icade et Sfil.

Consommation totale par vecteur énergétique 2023	Électricité	Gaz / Biogaz	Réseau de chaleur ou de froid	Fioul / gazole / diesel / essence	Autres	Total
en GWh_{ef}	1786	1727	105	5994	1	9 612
% dans le total	19%	18%	1%	62%	0%	100 %

Périmètre : Caisse des Dépôts (incluant les données de CDC Informatique), Transdev (hors consommation liées aux bâtiments) et La Poste (activités de transport), Icade et CDC Habitat (activités immobilières), Compagnie des Alpes (activités de tourisme et de loisir), Bpifrance, et Sfil (autres). SCET n'est pas intégrée.

Méthodologie : consommations énergétiques issues des factures ou d'un ratio pour compléter les données manquantes pour les consommations liées aux bâtiments, et données issues des volumes de carburants consommés pour les consommations liées aux flottes de véhicules. Les données de CDC Habitat concernent les bâtiments administratifs et sont des données estimées par rapport aux données de consommation d'énergie primaire du portefeuille, ce qui a conduit à une reprise des données d'historique. À l'exception de Transdev, les consommations liées à la flotte de véhicules électriques sont comptabilisées dans les consommations liées aux bâtiments.

La part importante du fioul, gazole, diesel et essence dans les consommations d'énergie s'explique à la fois par l'exclusion des données liés aux consommations des énergies des bâtiments de Transdev ainsi que par une hausse notable des activités logistiques de cette entreprise.

Consommation d'énergie moyenne	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022	Cible
Activités immobilières (en kWh_{ep}/m²)					
• CDC Habitat (logements) ⁽¹⁾	137	134	137	2 %	80 kWh _{ep} /m ² /an d'ici à 2050

• Icade (foncière tertiaire)	366	340	335	- 2 %	
• Groupe La Poste (tertiaire)	-	118	97	- 18 %	
Activités de tourisme et loisirs (KWh_{eff}/journée client)					
• Domaines skiables	NS	11,7	10,6	- 10 %	– 10 % en 10 ans
• Destinations loisirs	13,3	9,2	9,2	-	– 20 % en 10 ans

Pour CDC Habitat : données calculées d'après les usages du diagnostic de performance énergétique sur le périmètre de CDC Habitat, CDC Habitat Social et Sainte-Barbe. ⁽¹⁾ Les consommations de CDC Habitat n'ont pu être mises à jour pour 2023 avant la sortie du document, les données 2022 ont donc été reprises. La variation s'explique donc par une légère baisse des m² par rapport à 2022.

Pour Icade : données calculées à partir des consommations réelles non corrigées du climat. Pour la Foncière Tertiaire, la baisse de l'intensité énergétique observée sur cette période s'explique par la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et l'évolution du facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire pour l'électricité. La Foncière Santé a été cédée en 2023 et n'apparaît donc plus dans le tableau.

Pour Groupe La Poste : la baisse enregistrée s'explique par une baisse des consommations d'énergie des sites (-12 %) et par une hausse de la surface des sites (+7 % environ).

Pour Compagnie des Alpes : les données de l'année 2021 sont atypiques du fait de l'impact de la pandémie de Covid sur la fréquentation des sites. Le chiffre pour les parcs de loisir inclut le nombre de visiteurs des parcs et le nombre de nuitées hôtelières dans les établissements gérés par la Compagnie des Alpes.

4.1.2.4 Éliminer les financements incompatibles avec un alignement 1,5 °C

Dans tous les scénarios du GIEC ou de l'Agence internationale de l'énergie compatibles avec l'objectif 1,5 °C, la production d'électricité à partir de charbon doit être ramenée à près de zéro et la consommation de pétrole et de gaz drastiquement réduite d'ici à 2050 pour contenir la hausse globale des températures.

Dès 2015, le Groupe s'est doté d'une politique limitant son exposition au charbon thermique. En 2021, le Groupe s'est doté d'un plan de sortie totale du charbon thermique. Cette politique est complétée depuis 2020 par l'encadrement des financements d'actifs exposés au pétrole et au gaz non conventionnels (pétrole issu de sables bitumineux ou de l'Arctique, gaz et pétrole de

schiste), et excluant le financement direct des nouveaux projets pétroliers.

Fin 2021, la Caisse des Dépôts a accéléré l'application de sa politique avec l'annonce de l'exclusion des entreprises du secteur pétrole et gaz n'ayant pas de stratégie climat crédible de ses portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises cotées, sur la base de critères objectifs partagés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, La Banque Postale AM et Bpifrance ne détiennent plus de titres d'entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique (au-delà de 5 %) et qui n'ont pas annoncé de plan de désengagement du charbon thermique d'ici à 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans le reste du monde.

Secteur	Principaux engagements au 01/01/2023
Charbon	• Objectif de sortie du charbon ; atteindre une exposition au charbon thermique de ses portefeuilles d'investissements nulle d'ici à 2030 dans les pays l'OCDE, et d'ici à 2040 dans le reste du monde. La Caisse des Dépôts, La Banque Postale, La Banque Postale AM et Bpifrance appliquent cet engagement depuis le 1^{er} janvier 2022 en excluant les entreprises n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon thermique alignée sur ces échéances. • Exclusion des investissements et des financements et refinancements du Groupe des entreprises dont l'activité est exposée à plus de 10 % du chiffre d'affaires au charbon thermique (seuil ramené à 5 % à partir de janvier 2023), dans les sociétés développant des centrales au charbon, à partir de 2021 (nouvelles supérieures à 300 MW) et dans les sociétés minières dont la production annuelle à base de charbon dépasse 10 millions de tonnes et les fournisseurs d'énergie dont la capacité de production dépasse 10 GW ⁽¹⁾. • Pour les sociétés présentant une exposition résiduelle au charbon, exclusion depuis 2022 des sociétés n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon thermique d'ici à 2030 en OCDE et 2040 pour le reste du monde (Caisse des Dépôts, La Banque Postale, Bpifrance) ⁽²⁾. • Exclusion des financements ou refinancements des projets dédiés à de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon, au prolongement de centrales existantes ou encore à des infrastructures dédiées au transport de charbon thermique.
Pétrole et Gaz	• Objectif de sortie des énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole issu de l'Arctique, gaz et pétrole de schiste) d'ici 2050 et engagement revoir régulièrement cette date de sortie pour l'avancer. • Exclusion des investissements et prêts du Groupe aux entreprises générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir des énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole issu de l'Arctique, gaz et pétrole de schiste) et aux projets dédiés à ces énergies. • Exclusion des nouveaux financements directs de projets <i>greenfield</i> pétroliers ou gazières (<i>upstream</i>) ⁽³⁾ ainsi que des infrastructures de transport associées ⁽⁴⁾ à ces nouveaux projets. • Le Groupe s'engage à ne pas augmenter son exposition totale dans les entreprises qui développent de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ⁽⁵⁾. • La Caisse des Dépôts s'engage à exclure de ses investissements les entreprises qui n'ont pas de plan de réduction de la production pétrolière. Pour LBPAM et CNP assurances, à compter de 2025, l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière deviendra un critère de cession au cas par cas des entreprises. • Chaque entité du Groupe ⁽⁶⁾ s'assure que les nouveaux projets de production d'hydrocarbures des entreprises en portefeuille représentent moins de 20 % des développements en cours dans le monde (en millions de barils équivalents pétrole) ⁽⁷⁾. • Engagement auprès des entreprises du secteur « pétrole et gaz » pour qu'elles développent des stratégies robustes de transition vers la neutralité carbone d'ici à 2050 respectant le principe « éviter d'abord, réduire ensuite, compenser en dernier recours », formalisent une stratégie de moyen terme ambitieuse pour atteindre cet objectif, publient des informations régulières, détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre, définissent dans ce cadre un ou des objectif(s) quantitatif(s) intermédiaire(s) de réduction des émissions de GES sur les scopes 1, 2 et 3 et diversifient leurs activités vers les énergies renouvelables.
Immobilier	• 100 % des actifs immobiliers sous contrôle opérationnel couverts par une cible de réduction des émissions de GES compatibles (1,5 °C pour le tertiaire, 2 °C pour le résidentiel¹ (transitoire)) • Développer l'offre d'accompagnement/conseil pour aider l'émergence des projets de rénovation ambitieux
Transport	• Exclure les infrastructures et services de transports dédiés au charbon, aux fossiles non conventionnels, et aux nouveaux projets pétroliers. • Aéroports et autoroutes : cesser les investissements incompatibles avec la SNBC, conformément à la loi Climat et Résilience (exceptions pour l'Outre-Mer).

(1) Concernant l'activité de refinancement export, Sfil pourra continuer à refinancer des projets bas carbone ou améliorant le mix énergétique ou les infrastructures de transmission et distribution électrique actuel du pays d'implantation du projet ou cohérent avec la stratégie de transition bas carbone du pays ou de l'entreprise concernée.

(2) À l'exception d'une part résiduelle dans un pays en développement d'une entreprise, qui, compte tenu de spécificités locales, ne peut annoncer de plan de sortie à ce stade et fait l'objet d'un dialogue actionnarial spécifique pour cette situation.

(3) Cet engagement ne concerne pas les entités régulées de transport de gaz et les projets midstream de regazéification de gaz. Les orientations de la politique française de soutien à l'export ayant été modifiées dernièrement par la loi du 30 décembre 2022 de finances initiale pour 2023, il en résulte les exclusions suivantes pour Sfil : l'exploration, la production, le transport, le stockage, le raffinage ou la distribution de charbon ou d'hydrocarbures liquides ou gazeux, la production d'énergie à partir de charbon.

(4) Une infrastructure est dite associée à un projet si les conditions suivantes sont remplies : (a) elle est significativement liée au projet, (b) elle est réalisée dans une temporalité liée au projet, (c) le projet n'est pas viable sans elle et (d) elle ne serait pas réalisée sans le projet.

(5) En % du portefeuille pour la CDC, en valeur du bilan pour CNP Assurances. Hors obligations vertes et durables et financements de projets non liés de nouveaux projets pétroliers. LBPAM s'engage à intégrer, au cas par cas et en articulation avec les trajectoires de décarbonation des sociétés, le développement de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile dans les critères d'exclusion de la société de gestion.

(6) Hors LBPAM

(7) Hors sociétés fournisseurs de produits et services (dites « parapétrolières »)

Fin 2023, l'exposition du groupe Caisse des Dépôts au charbon thermique s'élevait à 0,15 % en valeur bilan.

L'exposition aux entreprises actives dans les fossiles est de 2,11 % en valeur bilan. Cet indicateur ne couvre pas uniquement l'exposition aux

producteurs de **charbon, pétrole et gaz** mais **l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur (upstream, midstream et downstream)** : services de collectivités (*utilities*), services de réseau, transports et équipements liés.

Exposition aux énergies fossiles groupe en Valeur Bilan	Périmètre	2022	2023
	Investissements CDC (Périmètre article 29 LEC)	0,022 %	0,017 %
Part d'exposition au charbon thermique	- Dont Portefeuilles actions et obligation d'entreprise ⁽¹⁾	0,09 % ⁽²⁾	0,07 %
	Investissements et financements Groupe ⁽⁴⁾	-	0,15 %
	Investissements CDC (Périmètre article 29 LEC)	3,71 %	3,19 %
☑ Part d'exposition aux entreprises actives dans les fossiles (comptabilisées à 100 % de leur activité) ⁽²⁾	- Dont Portefeuilles actions et obligation d'entreprise ⁽³⁾	14,89 % ⁽⁵⁾	12,47 %
	Investissements et financements Groupe ⁽⁴⁾	-	2,28 %

Méthodologie : Pour les précisions méthodologiques, voir l'annexe 7.2.3.4 et 7.2.3.5 avec les définitions et les modalités de calcul.

Pour plus d'informations, voir le rapport investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts pour la partie Investissement.

(1) Charbon : l'indicateur représente les investissements de GDA dans des entreprises impliquées dans le charbon thermique selon le prestataire de données retenu, et d'entreprises ajoutées manuellement pour combler certaines données manquantes du prestataire. L'investissement est pondéré par le pourcentage du chiffre d'affaires que le charbon thermique représente dans le chiffre d'affaires total de l'entreprise.

(2) La part d'exposition au charbon thermique des gestions d'actifs en 2022 a été mise à jour afin de tenir compte de 0,9 milliard d'euros d'expositions supplémentaires sur une entreprise du secteur Utilities générant 2,90 % de son chiffre d'affaires du charbon thermique. L'impact sur la part d'exposition au charbon est de (i) + 0,04 % sur les portefeuilles actions et obligations d'entreprises en valeur bilan et (ii) de + 0,01 % sur l'intégralité des portefeuilles des gestions d'actifs CDC en valeur bilan.

(3)

(3) Fossiles : Cet indicateur ne couvre pas uniquement l'exposition aux producteurs de pétrole et gaz mais l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur : services de collectivités (*utilities*), services de réseau, transport et d'équipement liés. L'indicateur est présenté selon une jointure entre des données de sectorisation et des données de revenus fossiles, venant respectivement de deux prestataires de données. Afin de respecter l'esprit de l'article 29 LEC, pour une entreprise exposée, GDA considère 100 % du C.A. de la société sans pondérer par le poids des seules activités liées aux fossiles, c'est-à-dire sans prendre en compte les autres activités et les activités « vertes ». Moins de 1 % des entreprises du portefeuille ont un pourcentage de chiffre d'affaires lié à une activité fossile supérieur à 50 %.

(4) Les entités financières du Groupe intègrent : les activités financières de CDC (GDA, I BdT et DP), CNP, LBPAM, la Sfil et Bpifrance. Les données de LBP ne font pas parti du périmètre. La données groupe est consolidée par agrégation des montants des encours (détenu ou sous gestion) de chaque entité.

(5) La part d'exposition aux énergies fossiles comptabilisées à 100 % des gestions d'actifs en 2022 a été mise à jour afin de tenir compte de 0,65 milliard d'euros d'expositions supplémentaires sur deux entreprises du secteur Utilities impliquées dans la chaîne de valeur fossile. L'impact sur la part d'exposition aux énergies fossiles est de (i) + 0,81 % sur les portefeuilles actions et obligations d'entreprises en valeur bilan et (ii) de + 0,28 % sur l'intégralité des portefeuilles des gestions d'actifs CDC en valeur bilan.

Par ailleurs, le Groupe intègre les enjeux climatiques et énergétiques dans son dialogue actionnarial afin d'inciter les entreprises à une plus grande transparence et performance environnementale. Il attend notamment des sociétés cotées, qu'elles s'engagent publiquement à contribuer à la neutralité carbone en 2050 et

formalisent une stratégie et des objectifs quantitatifs intermédiaire de réduction des émissions de GES sur les 3 scopes, basée sur la science.

La Caisse des Dépôts refuse de soutenir en Assemblée Générale les résolutions ou « *Say on Climate* » non conformes à sa politique Climat.

Confer la section 3.3.2 Dialogue actionnarial.

4.1.2.5 Contribuer aux objectifs climatiques nationaux

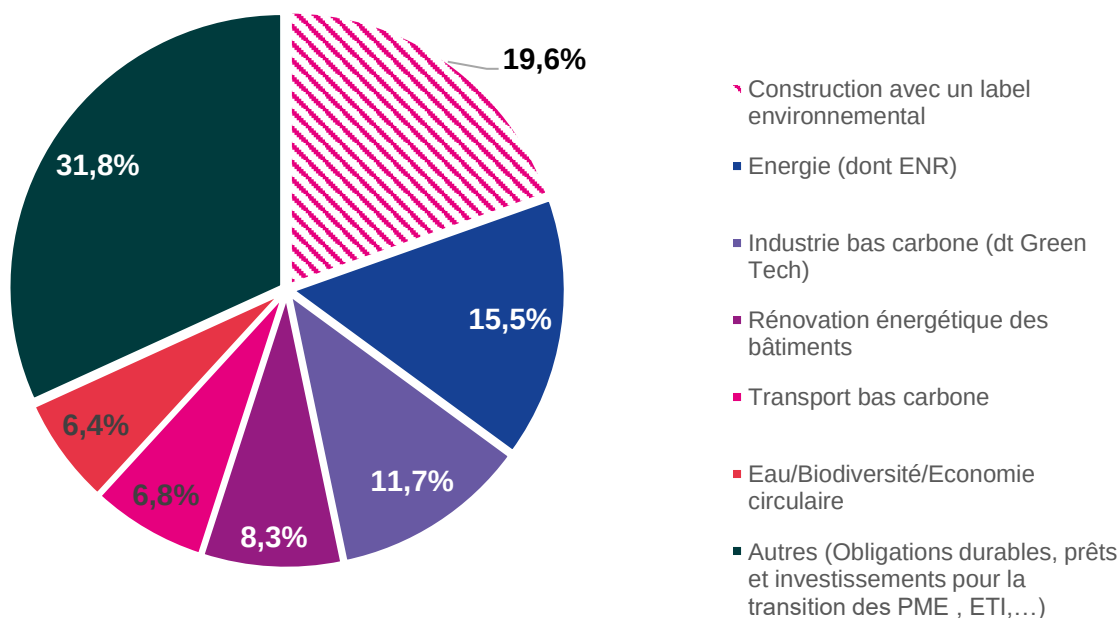
4.1.2.5.1 Financer la transformation écologique

Financer massivement la transformation écologique et plus particulièrement les objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) est au cœur de la raison d'être et des missions stratégiques du groupe Caisse des Dépôts.

Le groupe Caisse des Dépôts suit publiquement ses mobilisations (prêts et investissements) en faveur

de la transformation écologique depuis 2014. En 2020, le Groupe s'était donné l'objectif de financer la transformation écologique à hauteur de plus de 60 milliards d'euros entre 2020 et 2024. En quatre ans, ce sont finalement près de 80 Md€ qui ont été mobilisés.

Mobilisations Groupe pour la transformation écologique en 2023 : 26,8 milliards d'euros



En 2023, les entités financières du groupe Caisse des Dépôts ont mobilisé près de 27 milliards d'euros, soit une hausse de 20 % par rapport à 2022. Cette mobilisation soutenue est composée de financements et d'investissements visant à :

- réduire la consommation d'énergie des bâtiments, en investissant dans des bâtiments

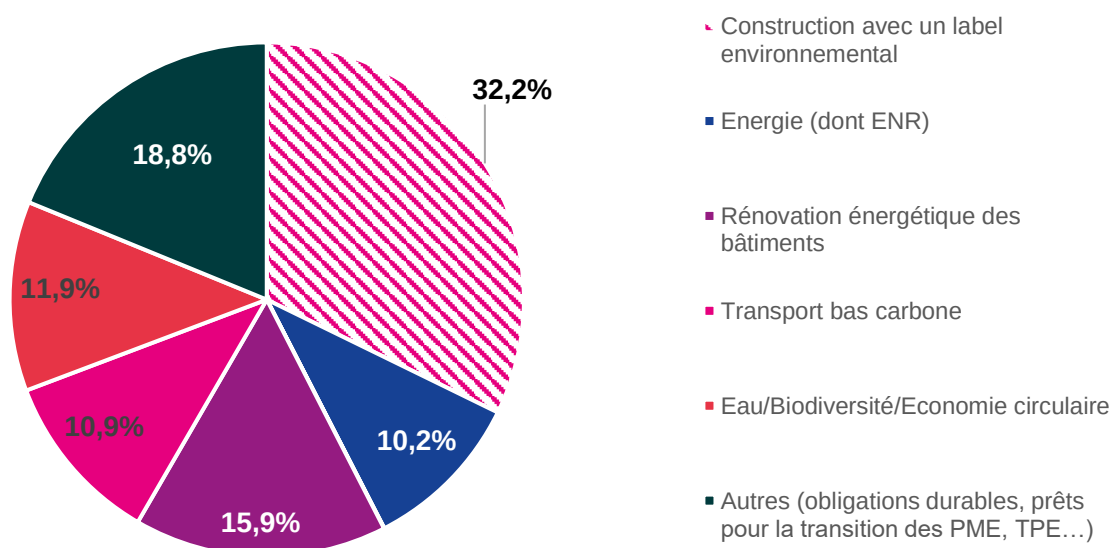
à haute performance environnementale et en finançant la rénovation thermique ;

- déployer des mobilités durables, avec l'installation de bornes de recharge et l'acquisition de véhicules à basses émissions pour les entreprises et les collectivités ;

- développer les énergies renouvelables : éolien, solaire, hydraulique, biomasse (voir l'encart ci-après) ;
- préserver la biodiversité (assainissement de l'eau, traitement des déchets, lutte contre l'artificialisation des sols, renaturation de friches industrielles...) ;
- soutenir la décarbonation des industries et l'innovation dans le domaine des greentechs.

La définition de ces mobilisations financières est présentée dans la note méthodologique du reporting de durabilité en annexe du présent rapport.

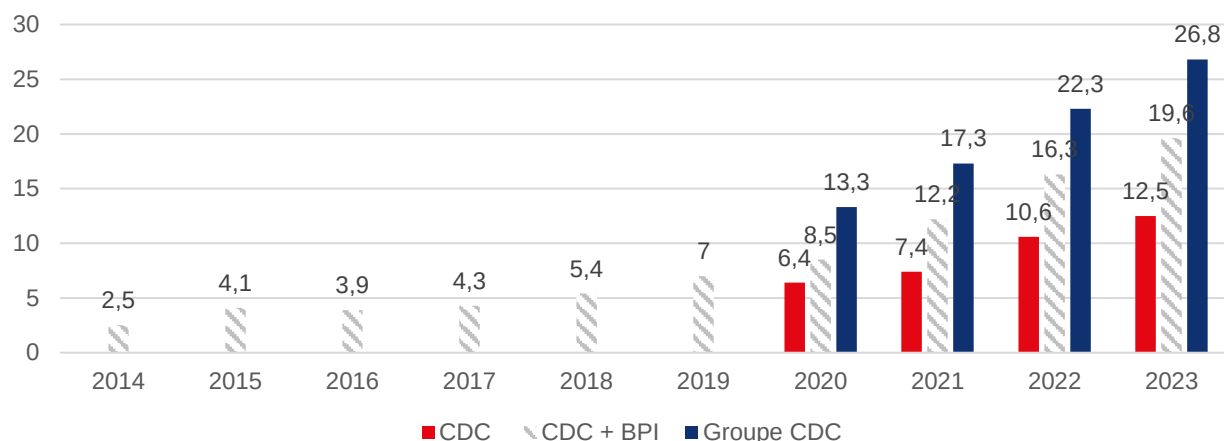
Mobilisations Etablissement Public pour la transformation écologique en 2023 : 12,5 milliards d'euros



À l'échelle de l'Établissement public, cette mobilisation annuelle atteint 12,5 milliards d'euros, en 2023, en hausse de 17% par rapport à 2022. Par ailleurs 30 % des flux 2023 sont ainsi mobilisés en

investissement et 70% en financement. Les financements et investissements de la Banque des Territoires auront en 2023 représenté plus de 37 % de ses nouveaux flux financiers cette année.

Mobilisations annuelles en faveur de la transformation écologique (en milliards d'euros)



Indicateurs	Périmètre	2020	2021	2022	2023	Cumul 2020-2023	Cibles 2020-2024
☒ Montant annuel mobilisé en faveur de la TE (en milliards d'euros) ⁽¹⁾ – RAISON D'ÊTRE	CDC	6,4	7,4	10,6	12,5	36,9	
	Groupe*	13,3	17,3	22,3	26,8	79,7	60
Puissance d'énergie renouvelable financée (en GW)	BdT-STOA	1,4	1,4	0,4	3,2	6,4	10,3
Nombre de logements sociaux rénovés thermiquement	BdT	29 958	31 981	40 520	47 822	102 459	200 000
Surfaces de bâtiments tertiaires publics et privés rénovés thermiquement (en m² – en flux annuel)	BdT	231 727	653 125	1 283 610	2 874 344	5 042 806	1 500 000
Nombre de bornes de recharge financées	BdT	2 028	55 793	127 335	99 995	285 151	150 000

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

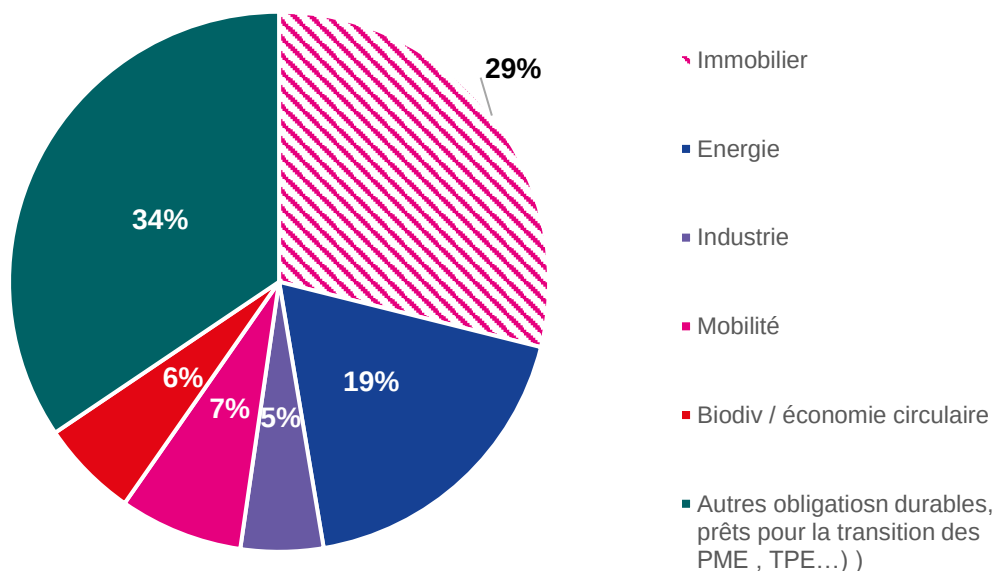
(1) Données historiques corrigées post-publication.

* En 2023, inclut BdT, GDA, GPS 5 nouveaux investissement ou apport en capital), Bpifrance, LBP, CNP, et Sfil.

Ainsi, avec près de 80 milliards d'euros réalisés sur 2020-2023, l'objectif de 60 milliards d'euros sur

2020-2024 est dépassé de 20 Md€ avec un an d'avance.

Répartition des flux de transformation écologique cumulés entre 2020 et 2023: 79,7 Md€



C'est sur la base de cette dynamique forte que le groupe Caisse des Dépôts a défini en 2023 une nouvelle cible de **100 milliards d'euros** sur la période 2024 -2028.

Cette cible vise à soutenir la feuille de route « France Nation Verte ». bien que concernant avant tout la transition bas carbone et l'atténuation des changements climatiques, elle intègre également aussi la biodiversité, l'eau, les déchets, et l'adaptation.

La répartition sectorielle se présente comme suit :

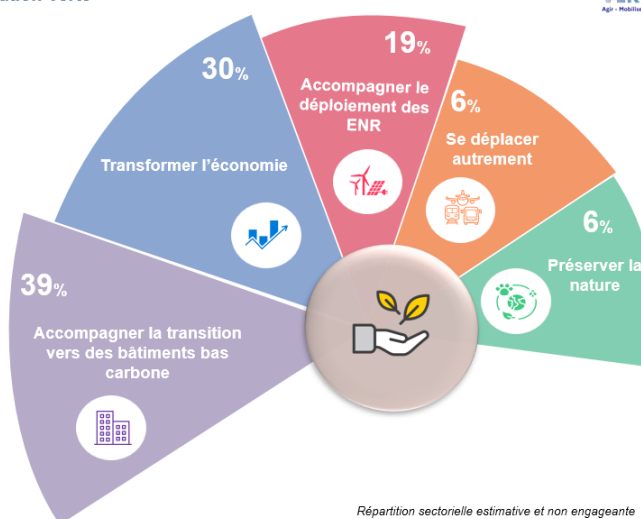
- immobilier, en distinguant la rénovation thermique et la construction neuve à haute qualité environnementale,

- énergie, (EnR, stockage par exemple)
- transports (installation de bornes électriques de recharge pour véhicules, tramway, rénovation d'installation ferroviaires, pistes cyclables par exemple),
- industrie bas carbone (décarbonation des industries manufacturières par exemple)
- biodiversité (renaturation de friches industrielles, gestion de l'eau, recyclage des déchets, solutions climatiques fondées sur la nature),
- une partie non ventilée, intégrant notamment l'achat d'obligations vertes.

Nouvelle cible de **100Md€ sur 2024-2028** en lien avec notre Raison d'être
en soutien aux grands secteurs du plan **France Nation Verte**



Montants dédiés à la transformation écologique*



* Prêts, investissements et garanties, mobilisés par les entités financières du Groupe
** 79,7 Md€

Répartition sectorielle estimative et non engageante

Taxonomie

Le groupe Caisse des Dépôts se conforme également à l'exercice de reporting introduit par le règlement 2020/852 sur la taxonomie européenne des activités durables. Pour la première année, le Groupe publie ainsi un reporting d'éligibilité et d'alignement complet sur les deux objectifs climat de la taxonomie.

Pour le détail des résultats, voir annexe 7.3 Note sur le reporting taxonomie 2023.

Pour intégrer cette classification standardisée au pilotage de sa mobilisation en faveur de transformation écologique, la Caisse des Dépôts s'est lancée dans un vaste chantier transversal pour mieux articuler ses politiques (politique Climat, plan adaptation et charte finance responsable notamment), ses procédures de prise de décision (grilles de cotation, critères d'octroi des prêts ayant des conditions environnementales, éligibilité de ses émissions obligataires durables) et ses systèmes de gestion aux critères taxonomiques.

Ont d'ores et déjà été développés :

- des doctrines sectorielles d'analyse sur les secteurs de l'énergie, de l'immobilier et des transports pour décliner opérationnellement les critères taxonomiques,
- l'intégration de l'analyse taxonomique dans les grilles de cotation des dossiers passant en comité d'engagement Groupe,
- l'intégration dans les critères d'éligibilité des émissions obligataires vertes et durables de l'Etablissement public (*a minima* critères de contribution substantielle, critères de non nuisance aux autres objectifs dans une logique de best effort),
- l'intégration dans la définition des nouveaux prêts au secteur public local et au logement social avec condition environnementale (logique de *best effort* sur les critères de contribution substantielle),
- un outil SI intégré pour automatiser l'articulation avec la production réglementaire comptable, dont le premier module a été livré fin 2023 pour assurer la production réglementaire sur l'exercice écoulé.

Les prochains travaux porteront sur l'articulation entre la classification interne pour la mobilisation en faveur de la transformation écologique et les critères taxonomiques.

4.1.2.5.2 Accompagner les territoires et les entreprises

Le Groupe agit également au travers d'outils d'accompagnement pour soutenir les démarches de décarbonation des entreprises (Bpifrance), des collectivités et opérateurs du secteur public local (Banque des Territoires,) et plus largement au travers de missions d'ingénierie conseil (SCET). Il intervient également pour la décarbonation de

services intervenant dans la *supply chain* (en particulier, services de transport, Courrier Colis et Express du Groupe La Poste).

Outre ses investissements et financements, la Banque des Territoires contribue à l'émergence des projets de transition par un accompagnement amont des territoires et des acteurs locaux (crédit

d'ingénierie, subvention d'étude, diagnostic). Parmi les outils proposés, figurent notamment Mon comparateur énergétique, et Prioréno, Prioréno Logement social, des services digitaux mettant gratuitement à disposition des collectivités d'une part et des bailleurs sociaux d'autre part une vision cartographique de leur parc de bâtiments publics et des consommations d'électricité et de gaz associées.

Outre son massif soutien financier, Bpifrance vise à faciliter la mise en transition de plus de 6 000 entreprises par an avec un porte-à-porte massif, un réseau renforcé et la mise en place de différents

dispositifs d'accompagnement. L'année 2023 a été marquée par la forte croissance des Diags'Actions orientées climat (Décarbon'action, Eco-flux, Eco-conception, Perf'immo), structurés et financés en partenariat avec l'ADEME. Plus de 2 200 Diag'Actions ont ainsi été réalisés en 2023, soit près du double de l'année précédente (+ 88 %). La décarbonation arrive en tête des besoins traités, devant les enjeux d'économies d'énergie. En outre, pour renforcer les compétences de ces entreprises, 350 VTE verts (Volontaires Territoriaux en Entreprise) ont rejoint des PME en 2023, afin de porter des projets en lien avec la transition écologique.

4.1.3 Être un Groupe résilient face aux dérèglements climatiques et acteur de l'adaptation des territoires

En 2023, le groupe Caisse des Dépôts a poursuivi le déploiement de son plan d'action d'adaptation au changement climatique lancé en 2022 qui comporte deux volets : l'adaptation de ses propres activités, l'accompagnement de l'adaptation des territoires et de ses clients.

Ces travaux ont été articulés avec l'évaluation des risques physiques liés au changement climatique

qui pèsent sur les différentes activités du Groupe, comme décrit au chapitre 4.1.1 Evaluer et gérer les risques climat. L'accompagnement de l'adaptation des territoires et des clients constitue une façon de réduire les risques financiers du Groupe, mais aussi une opportunité de développer la résilience climatique au-delà du périmètre du Groupe.

4.1.3.1 Adapter les activités du Groupe

Gouvernance

Le plan d'action d'adaptation du groupe Caisse des Dépôts est déployé par nature d'activités et leviers d'adaptation mobilisables.

Il portait initialement en 2022 sur le périmètre des actifs immobiliers et d'infrastructures détenus et gérés dans le Groupe (Caisse des Dépôts, Banque des Territoires, CDC Investissement Immobilier, CNP Assurances, STOA pour les investissements ainsi que CDC Habitat, Icade et La Poste Immobilier pour les opérations).

En 2023, les travaux ont été élargis aux filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts (Transdev, Compagnie des Alpes, La Poste, Société forestière, CDC Biodiversité) ainsi qu'aux gestion financières, centrées sur les actions et obligations d'entreprises (Caisse des Dépôts, CNP Assurances, La Banque Postale AM, Bpifrance).

La réflexion sur l'extension du plan d'adaptation aux activités de prêts (Caisse des Dépôts Banque des territoires, La Banque Postale, Bpifrance, Sfil) a été lancée en 2024, avec l'objectif d'une intégration dans chaque grand métier du Groupe en 2025.

Titre	Périmètre	Version (date d'effet)
Plan d'action d'adaptation	Groupe	2024

Ce document est consultable sur notre librairie ESG www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg

Dans le cadre du plan d'action, chaque entité du groupe Caisse des Dépôts prend l'engagement d'inclure l'adaptation au changement climatique dans tout ou partie de ses activités, qu'elles soient opérationnelles ou financières. Cela consiste schématiquement à :

- identifier et estimer les risques climatiques pesant sur les activités,
- mettre en place progressivement une politique, un plan et des actions d'adaptation là où des risques considérés comme importants sont identifiés,
- s'assurer de la qualité du process d'adaptation et d'un niveau d'adaptation robuste.

Cette démarche est animée par le département de politique durable du Groupe et mobilise les services en charge des politiques durables des entités du Groupe en lien avec les services en charge des risques climatiques. Différents outils d'impulsion et de pilotage sont mobilisés : ateliers thématiques (4 en 2023), orientations annuelles fixées aux filiales et participations en 2023, en fonction de leur degré d'avancement, examen de l'enjeu d'adaptation dans les décisions prises en comité d'engagement du Groupe.

Un indicateur synthétique de suivi de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les activités du Groupe rend compte de la progression du plan d'action d'adaptation, tant en termes d'extension du périmètre que d'avancement du process par étapes dans chaque entité. Il est calculé en tenant compte de la part d'activités ayant fait l'objet d'une étude de risques physiques et de la part d'activités sur lesquelles des démarches d'adaptation sont déployées. Le taux de déploiement de ce plan s'établissait à 50% fin 2023 contre 30 % en 2022. Les nouveaux engagements pris en 2024 devraient permettre de continuer à en améliorer le suivi.

Indicateur déploiement	2022	2023	Cible 2025
Score de déploiement du plan d'adaptation	30%	50%	100%

Le score de déploiement est calculé pour chaque activité opérationnelle sur la base de : la part de l'activité ayant fait l'objet d'une étude de risques physiques liés au changement climatique et de l'existence d'une démarche d'adaptation sur tout ou partie de l'activité ; et pour chaque activité financière sur la base de : la présence d'une analyse des risques physiques complète ou partielle, la part des encours couverts par une démarche d'adaptation pour la prise de décision et la part des encours couverts par une démarche d'adaptation pour le suivi. Le score de chaque entité est obtenu par moyenne de la valeur sur chaque indicateur, le score Groupe est obtenu par la moyenne pondérée de la taille relative des entités dans le bilan du Groupe.

A noter : l'extension du périmètre aux entités de La Banque Postale et Sfil et le détail méthodologique accru sur la couverture des études de risques démarches d'adaptation ont permis d'affiner l'indicateur 2022 qui passe de 57% à 30%.

4.1.3.1.2 Activités non financières

Entités	Réalisations 2023
CDC Habitat	Dans le cadre de la démarche d'adaptation de CDC Habitat, 84% de ses actifs détenus et gérés (CDC Habitat, CDC Habitat social et de la Sainte Barbe) ont fait l'objet d'un calcul de criticité (soit 55% de la surface habitable en m2). Le calcul de criticité de l'actif dépend de la multiplication de l'exposition par la vulnérabilité de celui-ci. CDC Habitat s'est engagé à réaliser d'ici à 2027 une analyse approfondie des risques par immeuble, appelée diagnostic de performance résilience (DPR) sur les 10 % de ses sites les plus risqués, soit environ 500 immeubles. Ces diagnostics déterminent le choix des actions d'adaptation à mettre en œuvre. La démarche d'adaptation était, en 2023, en cours d'intégration dans les process, tant pour le stock que pour les constructions/acquisitions. Sur la base des diagnostics DPR, l'identification des actions d'adaptation à prendre était en cours. D'ores et déjà, certaines actions, telles que la pose de ventilateurs plafonniers et la présence de protection solaires visant à réduire la vulnérabilité à l'aléa chaleur, ont été intégrées au cahier des prescriptions pour le neuf et pour les rénovations.
Icade	La démarche d'adaptation d'Icade porte sur 95,1 % de ses activités, en chiffre d'affaires, couvrant son activité de promoteur et son activité de Foncière tertiaire. Les aléas climatiques majeurs identifiés par Icade pour ses activités sont les vagues de chaleur, les sécheresses (dont le risque lié au retrait-gonflement des argiles), les inondations et les submersions marines. Sur le périmètre de la Foncière, l'analyse de risques physiques liée au changement climatique est actualisée au moins une fois par an. Les deux principaux aléas identifiés sont les vagues de chaleur et la sécheresse/retrait gonflement des argiles. Icade a l'ambition d'adapter l'ensemble de son parc à horizon 2030.
Groupe La Poste	Sur les actifs immobiliers et productifs du Groupe La Poste, l'analyse du risque inondation fait apparaître 759 sites (soit 7 %) fortement exposés en 2021. Ces actifs sont également exposés au risque de forte chaleur qui peut impacter la santé, la sécurité et les conditions de travail. En 2023, la branche courrier-colis de La Poste a réalisé une étude approfondie et multi-aléas de l'exposition de l'ensemble de ses sites. Le plan d'adaptation prévoit : • l'intégration de la gestion des inondations dans le plan de continuité, un suivi des alertes météo nationales et des mesures de protection des bâtiments ; • pour les sites déjà exposés au risque chaleur, la réalisation d'un diagnostic de performance thermique pour identifier les investissements d'adaptation privilégiant les mesures qui limitent l'entrée de chaleur extérieure, pour un usage de la climatisation en dernier recours. Concernant la branche courrier-colis, les travaux seront poursuivis en 2024 pour l'élaboration d'un plan d'adaptation de la branche.
Compagnie des Alpes	En 2023, la politique d'adaptation de la Compagnie des Alpes couvrait 60 % de son activité en chiffre d'affaires, soit l'ensemble des domaines skiables, pour lesquels elle a réalisé une étude d'évolution de l'enneigement jusqu'à 2100 et le parc Astérix qui a également fait l'objet d'une étude de risques physiques. • Dans son activité Domaines skiables, la Compagnie des Alpes intègre systématiquement les conséquences des études dans les plans d'évolution de l'aménagement des domaines (développement raisonné des installations de neige de culture, remontée des zones dites « front de neige », remplacement des télésièges par des télécabines, déséquipement de glaciers...). • Dans son activité de parcs de loisirs, elle déploie des actions d'adaptation aux jours de forte chaleur : attractions « indoor » et installation d'ombrières (parking et file d'attente...).

Entités	Réalisations 2023
Société forestière	La démarche d'adaptation au changement climatique couvre 100 % des massifs gérés par la Société forestière. Sur ce périmètre, une analyse de risques a été menée en 2023 pour les aléas incendie et tempête.
Transdev	En 2023, Transdev a engagé les travaux lui permettant de structurer une démarche d'adaptation en 2024.
CDC Biodiversité	Plan d'adaptation en 2024.

4.1.3.1.3 Activités financières

Les filiales financières du Groupe disposent de leurs propres outils et méthodes d'évaluation des risques physiques. La réflexion a été entamée en 2023 sur la prise en compte de l'enjeu d'adaptation dans les activités financières, en distinguant :

- l'investissement : les travaux ont porté principalement sur la mobilisation des leviers de l'investissement responsable dans les classes d'actifs actions et obligations d'entreprises. Ils ont réuni les investisseurs et gestionnaires d'actifs du groupe : Caisse des Dépôts, CNP Assurances, LBPAM, Bpifrance. Les outils d'estimation des risques physiques, selon les différentes entités du Groupe étaient en cours de déploiement en 2023 et devront être affinés progressivement. Deux leviers pour l'adaptation ont été identifiés : l'analyse des valeurs en portefeuille et avant décision d'investissement ainsi que, pour les valeurs
- considérées comme risquées, le dialogue actionnarial. Chaque entité concernée a pris l'engagement pris de tester et mobiliser ces leviers à partir de 2024. En outre, dans sa mission d'accompagnement des entreprises, Bpifrance étudie avec l'ADEME, les outils et démarches d'accompagnement des PME-ETI pour faciliter leur adaptation.
- les financements et les subventions : la Banque des territoires, qui a initié en 2022 un plan d'accompagnement des territoires vulnérables, a débuté la mise en marché de ces nouvelles offres (voir ci-dessous le volet 2 du plan d'action). Plus largement, une réflexion est lancée en 2024 dans l'optique que les acteurs bancaires du Groupe (Banque des territoires, LBP, Sfil, Bpifrance) cherchent à proposer des prêts et services d'accompagnement à leurs clients.

Entités	Réalisations 2023
Caisse des Dépôts	• Analyse des risques physiques sur l'ensemble des portefeuilles. • Actions et obligations d'entreprises : Les principaux leviers identifiés pour les gestionnaires de portefeuille sont l'analyse qualitative des risques physiques des entreprises investies et de leurs politiques d'adaptation ainsi que le dialogue actionnarial auprès d'entreprises considérées comme risquées. Une analyse de risques des portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises cotées de la Caisse des Dépôts. • Patrimoine immobilier (CDC Investissement Immobilier) : les actifs gérés font l'objet d'une analyse de risque et d'actions d'adaptation depuis 2023 Banque des territoires : L'adaptation au changement climatique est progressivement intégrée dans la gestion des actifs immobiliers et d'infrastructures investis de façon minoritaire. • Part des encours couverts par une démarche d'adaptation GDA au 31/12/2023 (Souverains, Immobilier direct et forêt) : 76% <i>Pour plus d'information, se reporter au rapport investissement responsable 2023</i>
Bpifrance	• Démarche d'adaptation en cours de définition. • D'ores et déjà, l'estimation des risques physiques est systématiquement analysée en pré-investissement pour les grandes, moyenne et petites entreprises. Dans son mandat d'accompagnement des entreprises, Bpifrance étudie les outils à proposer aux PME-ETI pour faciliter leur adaptation

Entités	Réalisations 2023
Société Forestière	• Estimation des risques physiques de 100 % des actifs forestiers gérés. • Prise en compte de l'impact du changement climatique dans ses directives sylvicoles depuis 2006 et met en œuvre des solutions d'adaptation sur les patrimoines dont elle a la gestion. Le plan d'adaptation de la Société repose sur de multiples leviers : l'exclusion de certaines zones géographiques, l'adaptation des essences aux stations, l'adaptation des méthodes de renouvellement des peuplements, identification des zonage environnementaux et adaptation des pratiques de gestion lorsque nécessaire, diminution de la taille des coupes rases.

4.1.3.2 Accompagner l'adaptation des territoires

La Banque des Territoires a initié en 2022 un plan d'action pour accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique. Ce plan constitue une opportunité de développement de la Banque des Territoires au service de l'intérêt général.

Ce plan adaptation se retrouve dans l'une des mesures phares de sa stratégie 2024-2028 avec une enveloppe dédiée de 1,2 Md€ pour accompagner l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique. L'ambition est d'apporter une réponse tenant compte des vulnérabilités spécifiques des différents territoires : littoraux et outre-mer, montagnes et villes.

La Banque des Territoires a aménagé en 2023 sa gamme de prêts aux collectivités et entreprises publiques locales pour qu'elle puisse financer l'adaptation des territoires.

L'offre Littoral et Outre-mer a été déployée au 2^{ème} semestre 2023. Elle sera suivie courant 2024 par la définition de l'appui aux situations post-crisis dus à des événements climatiques extrêmes, de l'offre Montagne et de celle dédiée aux Villes. Un volet sensibilisation/formation des acteurs locaux complètera le dispositif.

Quelques exemples de projets accompagnés en 2023 :

- la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Biscarosse,
- les opérations de relocalisation de la communauté Coutances Mer et Bocage, dans

le cadre d'un Projet partenarial d'aménagement soutenu par l'Etat,

- l'opération de construction d'un nouveau village à Miquelon (Saint-Pierre-et-Miquelon) et la renaturation de l'actuel village face à la montée du niveau de la mer d'ici 2100.
- le système d'endiguement du projet de la baie d'Authie.

Parallèlement, les programmes prioritaires gérés par la Banque des Territoires intègrent progressivement l'adaptation. Début 2023, le programme national **Action cœur de ville**, a été actualisé pour que les enjeux d'adaptation soient pleinement mesurés et pris en compte dans la revitalisation des centres des villes moyennes. De même, le programme **Edu Rénov** lancé en 2023 visant à accélérer la rénovation thermique de 10 000 écoles d'ici à 2027 prend en compte l'enjeu d'adaptation à la chaleur d'été. La convention entre la Banque des Territoires et l'ANRU a été amendée début 2023 pour que la Banque des Territoires finance à hauteur de 10 M€ le programme « **Quartiers résilients** » lancé par l'ANRU en 2022 qui en est l'opérateur sur une cinquantaine de quartiers cibles bénéficiant d'un accompagnement renforcé. La Banque des Territoires a également décidé en 2023, d'inciter les réseaux d'initiative publique de très haut débit par fibre optique à se doter d'un **schéma local de résilience** en publiant avec l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), un guide méthodologique pour l'élaboration de tels schémas et en co-finançant l'élaboration de tels schémas de résilience.

4.2 Préservation de la biodiversité [ESRS E4]

Selon le Forum économique mondial (WEF), près de la moitié de la génération de valeur au niveau mondial dépend directement du vivant et des contributions qu'il nous rend, l'autre indirectement. Pourtant, la biodiversité, qui reflète l'état de santé de la biosphère, « s'effondre », menaçant la stabilité financière, la bonne santé de nos économies et de nos sociétés. En décembre 2022, un cadre mondial a été adopté l'Accord de Kunming-Montréal qui fixe un objectif mondial de zéro perte nette de biodiversité à 2030 et un objectif de regagner de la nature en 2050. Ce cadre se fixe 23 cibles, dont une qui concerne spécifiquement les secteurs

économiques et financiers, demandant aux Etats de se doter d'un cadre réglementaire incitant les acteurs à reporter sur leurs impacts, dépendances, risques et opportunités en lien avec la nature.

Acteur pionnier sur les sujets de la préservation de la biodiversité avec la création de CDC biodiversité dès 2008, le groupe Caisse des Dépôts agit à la fois pour proposer des solutions basées sur la nature et préservant les écosystèmes et pour limiter ses pressions sur la biodiversité dans le cadre de ses différentes activités.

Gouvernance

En 2022, le Groupe s'est doté d'une politique Biodiversité couvrant toutes ses activités – activités financières et non financières ainsi que fonctionnement interne – et intégrant les thématiques eau et économie circulaire, en prenant soin d'adresser autant que possible les 5 grandes pressions s'exerçant sur la nature définies en 2019 par l'IPBES : le changement d'affectation des sols, les pollutions, l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique, et les espèces invasives.

Publiée à l'occasion de la COP 15 biodiversité de Montréal, cette politique Biodiversité Groupe est structurée autour de 4 axes :

- mesure d'empreinte biodiversité,
- réduction des impacts directs et indirects négatifs sur la biodiversité,
- accroissement des impacts positifs sur la biodiversité,
- accompagnement de la recherche et de la formation, notamment via le financement que la Banque des Territoires accorde à la Mission économie et biodiversité pilotée par CDC Biodiversité (7,9 millions d'euros sur la période 2020-2024), ou par des programmes de l'Institut CDC pour la Recherche ou encore de la Société Forestière.

Le groupe Caisse des Dépôts déploie une gouvernance *ad hoc* pour mener ses travaux visant à réduire son impact sur la biodiversité et les écosystèmes et à atteindre l'objectif inscrit dans le nouveau cadre mondial pour la biodiversité adopté à Montréal en décembre 2022. Un groupe de travail « Nature » rassemblant les représentants de l'Etablissement public et des filiales et partenaires stratégiques se réunit *a minima* une fois par mois afin d'avancer collectivement dans le déploiement de l'objectif de préserver et restaurer le vivant. Comme la politique Biodiversité l'avait été, les engagements adoptés collectivement au sein du Groupe sont entérinés par le comex du Groupe. En 2023, le groupe de travail « Nature » a entamé la révision de la stratégie biodiversité du Groupe à l'aulne du nouveau cadre mondial pour la biodiversité et de sa déclinaison à l'échelle française (3^e stratégie nationale pour la biodiversité).

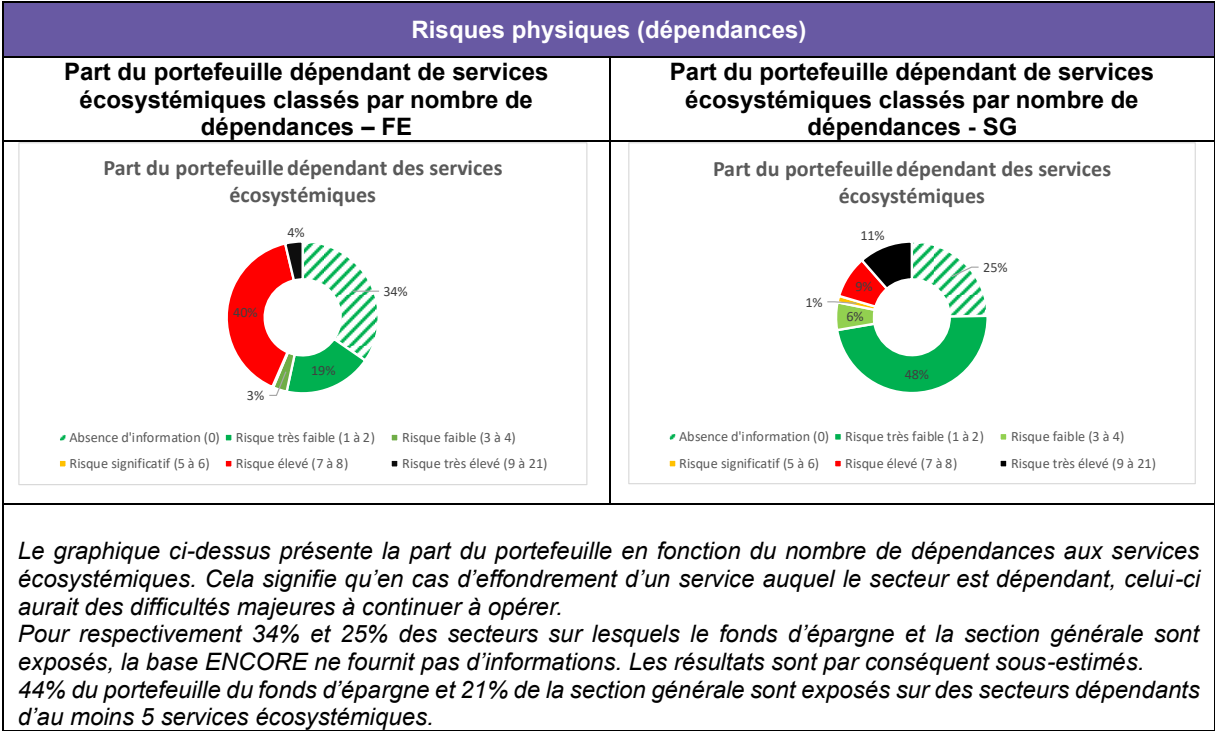
4.2.1 Mesure du risque biodiversité dans nos activités

En 2023, la Caisse des Dépôts a mené une première analyse sectorielle de l'exposition du bilan de l'Établissement public (investissements et prêts).

Cette analyse de l'exposition du bilan aux risques physiques liés à la nature a été réalisée en s'appuyant sur la base de données ENCORE¹⁴. Celle-ci repose sur l'évaluation de la dégradation des services écosystémiques qui sont à la base de l'économie en fournissant les intrants nécessaires à l'activité humaine, du fait des facteurs de changements environnementaux (pressions d'origine naturelle ou humaine). L'outil d'analyse ENCORE permet de mesurer les dépendances des secteurs aux différents services écosystémiques. En se concentrant sur les biens et services que la nature fournit pour permettre la production économique, ENCORE aide à comprendre comment les entreprises de tous les secteurs de l'économie dépendent potentiellement de la nature.

L'analyse des risques de transition a été réalisée en s'appuyant sur l'outil d'analyse SBTN¹⁵ qui permet de mesurer les impacts directs des facteurs de pression sur la biodiversité. SBTN attribue un score par secteur pour 12 facteurs d'impacts négatifs définis comme une quantité mesurable d'une ressource naturelle utilisée comme intrant dans la production contribuant aux 5 pressions¹⁶ néfastes à la biodiversité, définies par l'IPBES¹⁷. SBTN indique un seuil de matérialité. C'est sur la base de ce seuil de matérialité que l'analyse a été effectuée.

Les résultats présentés ci-après sont établis sur la base du FINREP (états comptables) au 31/12/2023, en distinguant le bilan du fonds d'épargne et de la section générale. L'approche est sectorielle et ne tient pas compte de la géolocalisation qui permettrait une analyse plus précise.



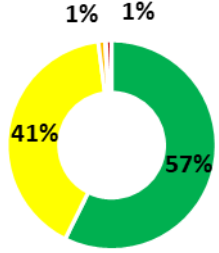
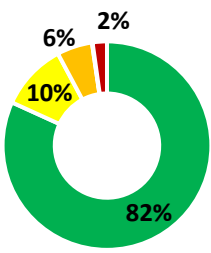
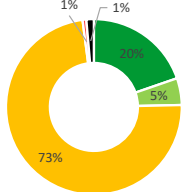
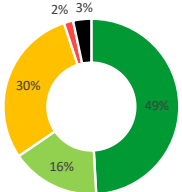
¹⁴ Exploring natural capital opportunities, risks and exposures, outil développé par Natural capital finance alliance en partenariat avec Unep-WCMC.

¹⁵ Science-Based Target network (réseau qui publie des lignes directrices et produit des outils à destination des entreprises pour mesurer leurs impacts sur la biodiversité).

¹⁶ Le changement d'usage des terres (expansion agricole, urbanisation) et des mers (tourisme, urbanisation des zones côtières), la surexploitation des ressources vivantes (surpêche,

braconnage, prélèvements trop importants de certaines essences d'arbres, etc.), le changement climatique, les pollutions (dont plastique, chimique, sonore, lumineuse), les espèces exotiques envahissantes (avec modification des écosystèmes, prédation, maladies).

¹⁷ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

Part du portefeuille présentant des dépendances fortes et très fortes par nb de dépendances – FE	Part du portefeuille présentant des dépendances fortes et très fortes par nb de dépendances – SG
Part du portefeuille présentant des niveaux de dépendances fortes ou très fortes  ■ 0 ■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ > 3	Part du portefeuille présentant des niveaux de dépendances fortes ou très fortes  ■ 0 ■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ > 3
Le graphique ci-dessus présente la part de portefeuille avec des dépendances fortes ou très fortes aux services écosystémiques. 43% du portefeuille du fonds d'épargne et 18% du portefeuille de la section générale ont des dépendances fortes ou très fortes à au moins un service écosystémique.	
Services écosystémiques dont le portefeuille est le plus dépendant - FE	Services écosystémiques dont le portefeuille est le plus dépendant – SG
➤ Réduction de l'érosion ➤ Eaux de surface ➤ Eaux souterraines ➤ Protection contre les inondations ➤ Filtre par les organismes ➤ Bioremédiation ➤ Réduction du bruit et de la pollution	➤ Réduction de l'érosion ➤ Eaux de surface ➤ Eaux souterraines ➤ Protection contre les inondations ➤ Filtre par les organismes ➤ Bioremédiation ➤ Réduction du bruit et de la pollution
Risques de transition (impacts)	
Part du portefeuille présentant des impacts directs matériels par nb de facteurs de pressions – FE	Part du portefeuille présentant des impacts directs matériels par nb de facteurs de pressions – SG
Encours par nombre d'impacts directs matériels  ■ Risque très faible (0 à 2) ■ Risque faible (3 à 4) ■ Risque significatif (5 à 6) ■ Risque élevé (7 à 9) ■ Risque très élevé (10 à 12)	Encours par nombre d'impacts directs matériels  ■ Risque très faible (0 à 2) ■ Risque faible (3 à 4) ■ Risque significatif (5 à 6) ■ Risque élevé (7 à 9) ■ Risque très élevé (10 à 12)
Les graphiques ci-dessus présentent la part du portefeuille en fonction de leur nombre d'impacts matériels sur les 12 facteurs de pression de la biodiversité. 75% du portefeuille du fonds d'épargne et 35% de celui de la section générale sont exposés sur un secteur ayant au moins 5 impacts négatifs matériels sur les 12 facteurs de pression de la biodiversité.	
Facteurs de pression sur lesquels le portefeuille a le plus d'impact négatif par ordre décroissant en termes d'encours - FE	Facteurs de pression sur lesquels le portefeuille a le plus d'impact négatif par ordre décroissant en termes d'encours - SG
➤ Pollution des sols ➤ Emissions de gaz à effet de serre ➤ Déchets solides ➤ Usages des terres ➤ Interférences biologiques ➤ Pollution de l'eau ➤ Usage de l'eau	➤ Pollution des sols ➤ Emissions de gaz à effet de serre ➤ Pollution de l'eau ➤ Usage de l'eau ➤ Déchets solides ➤ Interférences biologiques ➤ Usage des terres

4.2.2 Mesure de l'empreinte Biodiversité

Dans le cadre de la politique du Groupe, toutes les entités du Groupe se sont engagées à mesurer d'ici fin 2024 leurs empreintes biodiversité, selon les outils disponibles pour leurs activités, et à

poursuivre leurs travaux pour la mesure des risques liés à la biodiversité (voir ci-après la partie Résultats).

4.2.3 Réduction des impacts directs et indirects négatifs sur la biodiversité

Au titre de la politique du Groupe, toutes les entités se sont engagées à réduire leurs impacts négatifs sur la biodiversité, avec des plans spécifiques par entité. En 2023, la Caisse des Dépôts ainsi que six de ses filiales sont reconnues « Entreprises engagées pour la Nature » (cf. la section 2.1.2 Les principaux engagements du Groupe)

Activités financières :

Pour les métiers financiers, le groupe Caisse des Dépôts a inclus dans sa politique Biodiversité de nombreux critères de dialogue actionnarial et d'exclusion, notamment en matière de déforestation (exclusion des entreprises d'exploitation et de négoce de matières premières à haut risque et qui n'ont pas de politique de prévention reconnue), d'artificialisation des sols, de destruction des zones sensibles, de surpêche, de pollution chimique (exclusion d'ici à la fin 2023 des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires provient des pesticides), plastique et lumineuse.

Activités non financières :

Les filières immobilières du Groupe mènent des actions pour éviter, réduire et compenser leurs impacts sur la biodiversité tout au long du cycle de vie de leurs immeubles. CDC Habitat s'engage notamment à éviter l'étalement urbain et lutter contre l'artificialisation des sols, à renforcer la présence de la nature, à améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les process à travers la montée en compétence des collaborateurs.

lcade, quant à elle, place la préservation de la biodiversité parmi ses cinq enjeux RSE prioritaires.

La protection de la biodiversité est un enjeu majeur pour le groupe Compagnie des Alpes, le milieu naturel dans lequel il opère étant une composante immatérielle de son outil de travail, ainsi que le lieu de vie de nombreux salariés et de leur famille. Sa résilience est donc essentielle à la poursuite de ses activités. Il a pour objectif d'être un opérateur à biodiversité positive dès 2030. Son plan d'action déposé dans le cadre de la démarche Entreprise Engagée pour la Nature, couvre à la fois les parcs de loisirs et ses domaines skiables.

Le comité exécutif du Groupe La Poste a inscrit cet enjeu dans la stratégie du groupe et mis en place trois leviers d'actions :

- une gouvernance collégiale dédiée sur les sujets de la biodiversité ;
- des plans d'action visant la réduction des pressions exercées sur la biodiversité par les activités du groupe La Poste en France et à l'international ;
- un dispositif de mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité en métropole et en outre-mer, qui prend la forme d'actions de sensibilisation et de communication en direction du grand public avec nos grands partenaires WWF et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) (programme de Philatélie, marque d'emballages, colis...).

4.2.4 Accroissement des impacts positifs sur la biodiversité

4.2.4.1 Des opérateurs historiques en matière de préservation de la biodiversité

CDC Biodiversité

Avec la création de sa filiale dédiée CDC Biodiversité dès 2007, la Caisse des Dépôts a joué un rôle précurseur pour développer des solutions pour préserver et restaurer la biodiversité, que ce soit par les activités opérationnelles ou de recherche.

CDC Biodiversité a développé des outils comme AgriBEST® pour la performance biodiversité des

exploitations agricoles, les contrats de performance biodiversité ou encore le *Global Biodiversity Score* qui permet à une entreprise, quel que soit son secteur d'activité, de mesurer son impact sur les écosystèmes en se référant aux cinq facteurs de pression. Le *Global Biodiversity Score* permet aussi à un acteur financier de mesurer l'empreinte biodiversité de son portefeuille en utilisant la base de données BIA-GBS, construite avec le cabinet Carbone 4 Finance. CDC Biodiversité continue

d'améliorer cet outil afin de répondre aux spécificités des acteurs financiers et a lancé en 2023 le GBS FI afin d'accompagner les secteurs de l'immobilier, de la *private equity* et de la finance de projet.

CDC Biodiversité propose également et des offres de compensation écologique et des prestations de restauration, qui ont permis de renaturer près de 3500 ha à fin 2023.

Le sujet « Zéro Artificialisation Nette » initié dans le cadre de la loi Climat constitue en outre un sujet d'intervention appelé à se développer dans les années à venir.

Société Forestière

Opérateur d'actions de préservation de la biodiversité et de renaturation des espaces verts, la Société Forestière, devenue Entreprise Engagée pour la Nature en 2021, a structuré son offre autour de deux axes :

- mieux connaître la biodiversité des patrimoines gérés et faire évoluer nos pratiques afin de réduire au maximum l'empreinte de nos interventions sylvicoles,
- accompagner nos clients vers des choix de pratiques sylvicoles ou d'itinéraires forestiers

plus appropriés à la préservation, à la restauration voire à la production de biodiversité.

Elle propose une offre « pack vert » qui permet à ses clients de mieux connaître la biodiversité de leur patrimoine, mais surtout de la piloter. Elle est structurée autour de 4 piliers :

- promouvoir la première diversité en forêt (diversité d'essences et des pratiques sylvicoles) ;
- mieux connaître et mesurer la biodiversité des patrimoines ;
- faire progresser la biodiversité au sein des patrimoines par l'intermédiaire d'aménagement de trames vertes ou bleues, de Paiement pour Services Environnementaux ou de partenaires experts réalisant des programmes spécifiques de protection de la nature ou de restauration de certains habitats ;
- atténuer l'empreinte des travaux sylvicole notamment en minimisant le tassement des sols et en assurant la protection de nids d'espèces prioritaires.

4.2.4.2 Financement en faveur de la biodiversité

En tant que grand pôle financier public responsable, la Caisse des Dépôts s'est également fortement mobilisée pour que les enjeux de finance durable et de biodiversité soient intégrés à l'agenda national et international. Membre de l'initiative *Finance for Biodiversity* depuis 2020, la Caisse des Dépôts a signé une déclaration commune avec 77 autres institutions financières en octobre 2021, afin de pousser les États à être plus ambitieux sur les montants de financements mobilisés et l'encadrement des impacts de la finance sur les écosystèmes.

Début 2024, le Groupe a lancé avec 9 autres investisseurs institutionnels français, une initiative de place dédiée à la valorisation de la biodiversité dans les portefeuilles de placements financiers sur le modèle des Fonds Objectifs Climat. Ils se sont fédérés avec le soutien de l'AF2i afin de rassembler des capitaux pour financer les entreprises dont les

activités participent à la réalisation des objectifs internationaux de protection et de restauration de la biodiversité. L'objectif est ainsi de jouer un rôle majeur dans la réorientation des flux financiers en faveur de la biodiversité et, plus largement, dans le respect des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming Montréal, et notamment de sa cible 19, en réorientant et fléchant toujours davantage de flux financiers en faveur de la biodiversité.

Au total, en 2023, 1,7 Md€ ont été mobilisés par les entités financières du Groupe sur la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles, dont près de 1,4 Md€ par la Banque des Territoires. Pour lutter contre l'artificialisation des sols, la Banque des Territoires intervient également pour accompagner les initiatives locales en matière de sobriété foncière, et a annoncé 900 M€ en matière entre 2024 et 2028.

Résultats

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	Cible
Financements annuels des projets à impact positif sur la biodiversité et l'économie circulaire (en millions d'euros)	BdT	514 ⁽¹⁾	468	1 383	3 milliards d'euros (2020-2024)
	Groupe*		1 469	1 708	

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	Cible
Intensité de l'impact biodiversité par chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (en MSA.m²/k€) : impact terrestre statique	GDA	ND	267	207	
	BdT I	ND	84	ND	
Intensité de l'impact biodiversité par chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (en MSA.m²/k€) : impact terrestre dynamique	GDA	ND	29	45	
	BdT I	ND	3	ND	
Nombre d'hectares forestiers gérés/détenus	GDA				
	Société forestière	225 290	239 550		
Part des forêts détenues écocertifiées FSC ou PEFC (en %)	GDA	100 %	100 %	100%	Maintenir 100 %
☒ Nombre d'hectares renaturés (stock) ⁽²⁾ – Raison d'être	CDC Biodiversité	3 141	3 236	3 467	Croissance des activités

☒ **Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe**

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

(1) Donnée corrigée post-publication.

(2) Il s'agit du nombre d'hectares sur lesquels CDC Biodiversité intervient en tant qu'opérateur dans le cadre d'une prestation en faveur de la biodiversité (opérateur de compensation, actions de restauration écologique...).

* en 2023 : GDA, BdT, GPS, LBP-CNP, BPI, Sfil

4.3 Sobriété dans l'utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5]

Dans sa politique Biodiversité, le Groupe adopte deux principes essentiels pour la préservation des ressources.

- **La sobriété des consommations** au profit d'une démarche raisonnée de l'utilisation des ressources naturelles, en recherchant à minimiser les surfaces artificialisées, les consommations d'énergie, de ressources
- **L'économie circulaire**, en contribuant et favorisant l'écoconception, l'économie de fonctionnalité, le réemploi, l'allongement de la durée d'usage, ou encore la prévention, la gestion, le tri et le recyclage des déchets.

4.3.1 Favoriser l'économie circulaire

Groupe

Le Groupe est acteur de solutions au travers de lignes de financement dédiées, et d'offres de produits et services développées par ses filiales opérationnelles, par exemple la plateforme Cycle-up pour le réemploi des déchets de chantier développée par Egis et Icade, ou encore les services aux particuliers et aux entreprises développés par le Groupe La Poste, qui se positionne en partenaire de référence de l'économie circulaire.

Il développe ainsi des services pour accompagner ses clients (entreprises, collectivités, particuliers) dans les domaines de l'achat d'occasion, du recyclage, du réemploi et de la réparation, ainsi que le développement des plateformes d'occasion entre particuliers. Il couple à ses offres de logistique des offres de logistique inverse, collecte et remise, favorisant le réemploi et le recyclage d'objets du quotidien. L'apport majeur de La Poste à l'économie circulaire est en effet sa capacité à capter et à orienter des ressources diffuses, éparpillées parmi une multitude d'utilisateurs, professionnels et particuliers. En tant qu'opérateur et partenaire de

référence de l'économie circulaire, le Groupe La Poste souhaite lever l'une des difficultés majeures de l'économie circulaire : celle de la logistique des objets à réemployer ou recycler. Il s'agit en effet de collecter, auprès des particuliers ou dans les entreprises, des objets du quotidien ou des équipements professionnels pour prolonger leur cycle de vie. Le Groupe La Poste capte des ressources diffuses, issues de particuliers, PME, TPE, entreprises à réseau, les massifie, leur donne une valeur ajoutée et les oriente vers les acteurs du recyclage et du réemploi. La Poste s'est positionnée, il y a plus de dix ans, sur les services liés à l'économie circulaire et le soutien aux filières, en particulier avec deux filiales dédiées à l'économie circulaire, Recygo et Nouvelle Attitude. En 2023, grâce aux prestations ces deux filiales, 87 056 tonnes de matières ont été collectées pour recyclage et réemploi.

Le Groupe La Poste soutient également le déploiement de l'économie circulaire dans les territoires grâce à des solutions de financement

innovantes, en particulier grâce aux prêts verts aux collectivités et aux entreprises.

Les filiales financières du Groupe proposent en outre des offres de financement et d'accompagnement dédiés sur les sujets eau et économie circulaire

Confer la section 4.6 Principaux produits et services en faveur de la transformation écologique.

En fonction des enjeux les plus matériels, les entités financières attendent des entreprises qu'elles

financent, qu'elles s'approprient pleinement les sept piliers de l'économie circulaire, identifient et corrigent les failles existantes de leurs modèles et activités : réduction des consommations de matières premières, recours à des matériaux renouvelables (notamment biosourcés issus de filières durables) et recyclés, écoconception et le prolongement de la vie de leurs produits par exemple.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Nombre de tonnes de déchets valorisés (matière ou énergie) grâce aux projets financés (en milliers)	Sfil BdT	230	1 527	609
Nombre de tonnes de déchets collectées en vue de réemploi grâce aux services dédiés (en milliers)	La Poste Icade		111	91

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires est engagée sur le sujet de l'économie circulaire. Elle fait partie de *The Joint Initiative on Circular Economy*, une initiative européenne composée de banques, d'institutions nationales et de la BEI dont l'objectif est de soutenir des projets transformateurs en matière d'économie circulaire, sous la forme d'un plan de 10 milliards d'euros d'investissements entre 2019 et 2023.

La Banque des Territoires s'engage pour accompagner les collectivités locales (en première ligne des sujets déchets) ainsi que les porteurs de projets privés, industriels et/ou ESS pour soutenir des projets territoriaux de prévention, collecte, réemploi, traitement et valorisation des déchets.

Ses interventions se font sous forme de :

- prêts couvrant tout ou une partie du cycle de valorisation des déchets (notamment système de collecte et de tri, modernisation d'unité de valorisation, méthanisation, ...) ;
- investissements en soutien des projets des collectivités, en intervenant en fonds propres et

quasi-fonds propres de SPV / EPL, notamment dans le cadre de délégation de service public ; dans des projets privés portés par des industriels ; en fonds propres et quasi-fonds propres dans des structures de l'ESS et des EPL ;

- ingénierie territoriale (valorisation énergétique des ressources) ;
- consignations : IPCE ; traitement des déchets (Eco-organismes et entreprise individuelle) et Transport transfrontalier de déchets.

Eu égard aux enjeux, l'économie circulaire fait l'objet d'une mesure phare spécifique « Accompagner des projets locaux de prévention, de collecte, réemploi et de valorisation des déchets » de son plan stratégique 2024-2028 avec près de 350 M€ qui seront engagés sur 2024-2028 par la Banque des Territoires pour accompagner des projets locaux de prévention, de collecte, réemploi et de valorisation des déchets.

4.3.2 Faire preuve de sobriété dans l'utilisation des ressources

Le groupe Caisse des Dépôts s'attache à faire preuve d'exemplarité vis-à-vis de ses partenaires, à préserver les écosystèmes et à faire montre de sobriété dans l'utilisation des ressources.

Tant pour son fonctionnement interne que pour ses activités de financement, le Groupe vise notamment à minimiser la quantité d'énergie, de matière ou d'eau nécessaire à ses activités, ce qui passe notamment par la promotion d'un approvisionnement issu de filières durables (en particulier pour les produits issus du bois, de la

pêche et de l'aquaculture) et/ou de recyclage, et de la réduction du gaspillage. Il vise également l'élimination progressive de l'usage des pesticides et engrais de synthèses ainsi que des produits d'entretien les plus polluants.

Dans le cadre de sa politique Climat immobilier, le Groupe vise à limiter l'impact des matériaux de construction, en favorisant la rénovation plutôt que le neuf dès que possible, et en favorisant les matériaux biosourcés ou issus du réemploi. En 2023, le pôle Foncière tertiaire d'Icade par exemple

a mis en place des démarches de réemploi pour 83 % de ses chantiers de plus de 1 000 m².

4.3.2.1 Énergie

Confer la section 4.1.2.3 Consommations d'énergie et mix énergétique.

4.3.2.2 Eau

Confer la section 4.4 Préservation des ressources en eau.

4.3.2.3 Déchets et économie circulaire

Caisse des Dépôts

La production de déchets de l'Établissement public concerne principalement les déchets de bureau et les déchets du restaurant d'entreprise.

La forte hausse du volume de déchets enregistrée en 2022 était essentiellement due à l'intégration des déchets du chantier du site de Bordeaux, inauguré fin 2022.

2023 marque un retour à la normale, avec une baisse importante du volume de déchets, une baisse de la part des déchets recyclés et une hausse de la part des déchets compostés.

Les sites de la Caisse des Dépôts ont continué à mettre en place différentes initiatives visant à

réduire la production de déchets (par exemple avec le remplacement des capsules en aluminium par du café en grain) et le recyclage de ceux qui ne peuvent être évités. Une démarche de dons et de ventes de biens (tels que fournitures de bureau ou mobiliers) a également été expérimentée en 2023 et sera poursuivie en 2024.

Au total, 100 % des déchets de la Caisse des Dépôts font l'objet d'une valorisation, dont 66 % matière (recyclage ou compostage) et 34 % énergétique.

Production et traitement des déchets de la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022
Poids total de déchets produits (en tonnes)	915	744	754	2 840	1 218	-57 %
• dont part de déchets dangereux	0,70 %	1,00 %	1,50 %	0,39 %	0,7%	+0,3 points
Répartition des déchets par mode de traitement :						
• part de déchets recyclés	47 %	53 %	53 %	72 %	57%	-15 points
• part de déchets compostés	18 %	9 %	11 %	4 %	9%	+ 5 points
• part de déchets valorisés énergétiquement	35 %	38 %	36 %	24 %	34%	+10 points

Source : tonnages déclarés par les prestataires en charge de l'enlèvement, ou par des estimations d'après sondages lorsque l'enlèvement des déchets est réalisé par les collectivités.

Définition : les déchets dangereux recouvrent les DASRIA, les D3E, les piles, les huiles de vidange et déchets des ateliers mécaniques ainsi que les déchets de chantier dangereux (aérosols, déchets contenant de l'amiante, bois traité, réfrigérateurs, solvants et peintures).

(1) L'Établissement public consolide désormais les données de CDC Informatique ainsi que les déchets informatiques.

En matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'Association pour la Gestion des Restaurants (AGR) du groupe Caisse des Dépôts (incluant aussi CDC Informatique) qui assure le service de cantine collective, a mis en place une approche globale.

L'AGR établit des trames de menus basées sur les cycles saisonniers. Chaque année, les recettes y sont adaptées ou remplacées, tout en préservant

l'équilibre alimentaire déterminé avec des diététiciens.

Les taux de prise de chaque plat sont analysés ce qui permet de déterminer les quantités nécessaires et d'adapter la production en fonction de la fréquentation prévisionnelle. Durant le service, les cuisines suivent, à l'aide d'un écran de suivi, les ventes en temps réel permettant une anticipation des ruptures de stocks. Cela permet de ne produire

le matin que 70 % du besoin, réduisant ainsi le volume des déchets. Enfin, l'AGR réutilise les restes pour élaborer d'autres préparations dans le respect des consignes sanitaires et utilise des digesteurs permettant de réduire la quantité de biodéchets et d'en améliorer la valorisation.

Des contenants réutilisables avec un système de consigne ont en outre remplacé les contenants en plastique à usage unique pour l'offre en restauration rapide et en « *click and collect* » afin d'éviter chaque année 3 tonnes d'emballages jetables.

Dans le cadre de sa politique Biodiversité, le Groupe a pris des engagements pour :

- tendre les approvisionnements de notre restauration d'entreprise vers 100 % de produits issus de la pêche et de l'aquaculture responsables ;
- diminuer de 30 % notre production de déchets d'activité économique (DAE) et des déchets ménagers et assimilés (DMA) à l'horizon 2030 par rapport à 2019 ;
- réduire notre gaspillage alimentaire en visant 50 g/repas/convive à l'horizon 2030. Pour 2023, les déchets alimentaires associés à la conception et la consommation d'un repas sont de 98 grammes, en diminution de 16% par rapport à 2017.

Filiales et participations stratégiques

À l'échelle des filiales, la production de déchets est liée à l'activité propre de chacune d'entre elles et concerne principalement :

- les déchets (à plus de 93,75 % non dangereux) liés à l'exploitation des parcs de loisirs et des domaines skiables de la **Compagnie des Alpes**, qui s'est fixé l'objectif d'atteindre le zéro déchet non Valorisé en 2030. Cet objectif suppose une réduction à la source des déchets produits, une amélioration du tri des déchets produits, et une meilleure valorisation des déchets dans les chaînes de traitement aval.

Un axe fort de progrès est la mise en place progressive d'une réflexion pour réduire les déchets à la source, notamment en travaillant avec les fournisseurs et en concevant des approches alternatives. Par exemple, la Compagnie des Alpes a signé un partenariat avec IDM France pour faire développer les premiers tapis antidérapants à faible impact carbone, issus de l'économie circulaire et « Made in région AURA ».

En Domaines skiables, les actions portent sur le reconditionnement de matériel (remontées mécaniques, perches d'enneigeurs, dameuses, pickup). Depuis 2016, cela correspond à une quantité cumulée de près de 1 340 tonnes d'acier réutilisées.

En Parcs de loisirs, le Groupe déploie une démarche systématique d'inventaire (quantité, poids) des emballages à usage unique utilisés en restauration (plastique ou non plastique) afin de piloter leur remplacement progressif.

Enfin, des efforts sont déployés en matière d'entretien, de maintenance et de réparation des installations et équipements pour prolonger leur durée de vie en bon état d'exploitation, en conformité avec les réglementations. L'activité de modification et de déplacement de remontées mécaniques démarrée en 2011 avec la filiale Ingélo, permet de, recycler et réutiliser au mieux les anciens équipements en les réinstallant sur

de nouvelles implantations, en lieu et place d'un matériel, permettent ainsi d'augmenter la durée de vie, de valoriser des équipements et les savoir-faire des équipes en privilégiant une logique de réparation et de remise à neuf.

- les déchets de chantier des travaux immobiliers et les déchets d'exploitation des occupants des immeubles gérés pour **CDC Habitat** et **Icade**. Cette dernière travaille par exemple en collaboration avec ses prestataires de gestion des déchets et implique ses locataires pour améliorer la qualité du tri et la valorisation des déchets sur site. Elle encourage également le développement des filières de réemploi lors des opérations de travaux de remise en état locatif, rénovation ou démolition ;
- la gestion des déchets produits par les activités du **groupe Transdev** s'intéresse aussi bien à la phase d'utilisation du matériel roulant – activités de maintenance – que sa fin de vie. Elle se découpe en 4 points essentiels : promouvoir la réduction des déchets sur la chaîne de valeur, en amont et en aval, favoriser le réemploi, mettre en place et superviser le recyclage, et enfin collaborer avec des prestataires de services agréés pour l'élimination des déchets. Cette politique se traduit par la mise en œuvre de diverses actions, telles que la mise en place de nouvelles solutions de « recyclage » de la flotte thermique par leetrofit des véhicules, ou la gestion de la fin de vie des batteries de tractions. Les batteries dont Transdev est propriétaire sont soumises à une clause de retour, favorisant le réemploi et la gestion optimale de leur fin de vie.
- les produits destinés aux clients des bureaux de poste du **Groupe La Poste** (enveloppes, colis postaux, téléphones mobiles) avec par exemple comme objectifs d'intégrer 50% de matières recyclées à 2025 et 60% à 2030, de maintenir 100% de recyclables, de tendre vers zéro emballage plastique non réutilisable à 2025, vendre 10% de téléphones reconditionnés d'ici 2025.

Pour les autres entités, il s'agit essentiellement de production de déchets dans le cadre du

fonctionnement interne, pour lesquels des actions de tri et de sensibilisation des collaborateurs sont généralement menées.

4.3.2.4 Transports et déplacements

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a publié un plan de mobilité 2018-2023 concernant les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail et qui fixe comme objectifs :

- la réduction des besoins de déplacement (télétravail, bureaux partagés, services de proximité...) ;
- l'optimisation des déplacements (covoiturage, horaires flexibles...) ;
- le transfert des déplacements vers des modes alternatifs à la voiture individuelle (autopartage, stationnements pour vélos, indemnité vélo, abonnements aux transports en commun...).

Dans le cadre de sa politique de développement durable, de ses engagements environnementaux et en cohérence avec son plan de mobilité, la Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et met en place plusieurs dispositions encourageant un changement durable et responsable de la manière de se déplacer au travail :

- le forfait mobilités durables,

- l'aide à l'achat d'un vélo ou trottinette (électrique ou non),
- le prêt vert pour l'achat d'un vélo ou trottinette (électrique ou non).

La Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une charte des déplacements professionnels qui priorise le recours aux transports en commun. Les trajets aller-retour inférieurs à 6 heures doivent notamment s'effectuer en train afin de diminuer significativement le recours à l'avion.

Concernant sa flotte automobile, la Caisse des Dépôts mène une politique de renouvellement au profit de véhicules hybrides. En 2023, la flotte automobile était ainsi composée de 67 véhicules diesel, 121 véhicules essence et 346 hybrides essence.

Le premier plan de mobilité arrivant à échéance, un nouveau plan portant sur la période 2024-2028 a été publié en date du 1^{er} janvier 2024, en s'appuyant sur les résultats du premier plan, des évolutions de l'organisation du travail et des résultats du questionnaire Mobilité proposé aux collaborateurs au 1^{er} semestre 2023.

Filiales et partenaires stratégiques

Les enjeux liés à l'impact et aux déplacements varient fortement selon les entités, entre les filiales dédiées à des activités de transport et logistique (Transdev et le groupe La Poste), et les autres.

Pour les premières, les stratégies de réduction de l'impact des flottes de véhicules sont au cœur des stratégies environnementales, tant pour réduire la consommation d'énergie de la flotte, que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants (CO, Nox, PM). Le principal levier d'action est le renouvellement progressif des flottes.

Pour les autres, le sujet est essentiellement traité par des politiques dont l'objectif est d'optimiser les déplacements professionnels de leurs collaborateurs et en réduire l'impact environnemental : incitation à l'usage des

transports en commun sur les courtes distances et des modes les moins émetteurs en CO₂ sur les longues distances, encadrement des trajets en taxis, etc.

Les entités disposant d'une flotte de véhicules de fonction ou de service en améliorent par ailleurs la performance énergétique par le recours à des véhicules électriques ou hybrides. Enfin, elles ont mis à disposition de leurs collaborateurs des outils de travail collaboratifs. Concernant les déplacements domicile-travail des collaborateurs, diverses mesures sont mises en œuvre : développement du télétravail, implantation des sites à proximité des transports en commun, promotion et facilitation des modes de déplacement doux et actifs (marche et vélo), mise en place de navettes électriques connectées au réseau classique, etc.

Résultats

Part de véhicules propres dans la flotte totale (en %) au 31/12/2023	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	34 %	53 %	65 %
Activités de transport et logistique			
Transdev	61 %	70 %	69%
Groupe La Poste*	25 %	26 %	26%
Autres entités opérationnelles			
Compagnie des Alpes			27 %

Les véhicules pris en compte (en stock) sont les mêmes que ceux ciblés (en flux) dans le reporting flotte automobile en application de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), soient les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

** véhicules de fonctions et véhicules de service*

Émissions de gaz à effet de serre de la Caisse des Dépôts générées par les déplacements (en tCO ₂ e)	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022
Déplacements domicile-travail	4 509	1 323	1 321	3 733	2 340	- 37%
Déplacements professionnels	3 154	1 427	1 598	2 062	2 226	+ 8%

Trajets domicile-travail : Le périmètre pris en compte inclut CDC I et l'AGR, ainsi que les déplacements des intérimaires. Précisions sur le calcul 2023 : Méthode Bilan carbone® V.8.9. Les déplacements domicile travail en TGV ne sont pas connus ; les données de l'EP, de CDC Informatique et de l'AGR ont été obtenues à partir des distances entre les domiciles et les sites de travail (source MAP'S), complétées des résultats de l'enquête déplacements de janvier 2023. La forte diminution constatée (-37%) s'explique par un report modal significatif des modes motorisés vers les transports en commun, principalement imputable au déménagement du site de Bordeaux ; à noter une augmentation du poste "transports en commun" de 56%, s'expliquant par une hausse de 10% des distances parcourues et une mise à jour du facteur d'émissions du métro parisien (FE = 0,00404 contre 0,00274 en 2022).

Déplacements professionnels : la méthode utilisée est la méthode Bilan carbone® V8.9. Les déplacements en transport en commun locaux ne sont pas disponibles, sauf pour la partie remboursée en notes de frais. Les locations de véhicules de courte durée (LCD) n'ayant pu être collectées, les données 2022 ont été reprises (pour un total de 35 t CO₂e).

4.4 Préservation des ressources en eau [ESRS E3]

Gouvernance

Dans sa politique Biodiversité, le Groupe adopte deux principes structurants pour la préservation des ressources, y compris la ressource en eau : la sobriété de consommation d'une part, et le développement de l'économie circulaire.

En complément, une stratégie Groupe sur l'eau est en cours d'élaboration sur 2024. Elle intègre les sujets sobriété des usages, optimisation de la disponibilité et préservation de la qualité. Elle doit permettre d'aboutir à la rédaction courant 2024 d'une politique Groupe sur le sujet et à la formalisation de ses engagements pour la période 2024 – 2028.

Le Groupe travaillera en parallèle sur une meilleure compréhension de son impact, ses dépendances et les opportunités sur les ressources.

4.4.1 Favoriser la sobriété dans nos consommations d'eau

Groupe

À l'échelle du Groupe, l'essentiel des consommations des ressources en eau provient :

- des activités touristiques et de loisirs de la Compagnie des Alpes ;
- de la consommation d'eau par les occupants des immeubles loués dans le cadre des activités immobilières (Icade et CDC Habitat) ;
- du lavage des véhicules dans les activités de transport et de logistique (Transdev et le groupe La Poste).

Les principales actions de sobriété mises en œuvre portent ainsi sur trois types d'action :

1. L'usage raisonné de l'eau dans les activités loisirs et les domaines skiables de la Compagnie des Alpes :

En domaine skiable (production de neige de culture et d'hydro-électricité), les volumes d'eau utilisés sont sensibles aux quantités et périodes de chute de neige, principalement en prévision de l'ouverture des domaines skiables en fin d'année civile. Depuis plusieurs années, les domaines skiables utilisent des techniques de préparation et de damage des

pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée. L'utilisation de radars, le travail des surfaces des pistes par un profilage idéal et un bon engazonnement permettent également de diminuer la quantité de neige nécessaire à l'ouverture d'une piste. L'objectif poursuivi est la production de « juste quantité » de neige de culture et la limitation du recours à l'eau de ville.

Les Parcs de loisirs (consommation d'eau pour les attractions et pour les usages des visiteurs – toilettes, restauration et hébergement) veillent à un usage raisonné de la ressource en eau par des actions telles que le repérage des fuites (par exemple via la mise en place de sous-compteurs) ou l'installation de robinets mousseurs, temporisés ou infrarouge, de chasses double flux mais aussi la récupération d'eaux pluviales pour alimenter les sanitaires ou arroser les espaces verts.

2. La réduction de la consommation d'énergie des patrimoines immobiliers

C'est lors de la phase d'exploitation des logements que la consommation d'eau est la plus importante. Aussi, le groupe CDC Habitat s'efforce de maîtriser la consommation d'eau potable à travers plusieurs actions, comme l'installation d'équipements hydro-économiques sur le neuf et l'existant, la limitation de l'arrosage en choisissant des plantes peu consommatrices en eau et adaptées au climat, ou la communication auprès des utilisateurs sur les gestes simples permettant de réduire leur consommation (livret gestes verts locataire, etc.).

Icade a élaboré un catalogue interne de solutions de gestion de l'eau qui rassemble un ensemble de bonnes pratiques et de retours d'expérience concernant la gestion des eaux usées, la récupération des eaux pluviales et la réduction des consommations. Ces solutions sont progressivement déployées sur le patrimoine et les nouvelles opérations.

Différents outils de mesure et de pilotage sont mis en œuvre sur le patrimoine de la foncière Tertiaire afin de limiter la consommation d'eau. En 2023, on

observe une baisse de la consommation d'eau de 40 % par rapport à 2015 (en m³/m²/an). A périmètre constant, l'intensité baisse de 2% entre 2022 et 2023. Du côté du pôle promotion, la certification NF, généralisée à toutes les nouvelles constructions d'Icade, comporte des exigences élevées en matière de gestion de l'eau, qu'il s'agisse des consommations d'eau en phase d'exploitation ou de l'impact des projets en phase chantier.

3. L'usage raisonné de l'eau dans les activités de transport (Transdev et Groupe La Poste)

Pour Transdev, les actions consistent principalement en l'installation de station à eaux de lavage recyclable, en particulier dans les pays ayant des réglementations de régulation d'eau.

La Poste a des exigences vis-à-vis de ses prestataires de lavage des véhicules : sobriété, et déploiement des pratiques de lavage sans eau. De plus, sa filiale de services de proximité **Axeo** propose une solution de lavage automobile sans eau.

Caisse des Dépôts

Les consommations d'eau de l'Établissement public se résument aux consommations d'eau de ses salariés au sein de ses bâtiments. Elles intègrent, depuis 2022, les consommations de l'entité ICDC. Elles représentent une part minime (0,4 % en 2022)

des consommations du Groupe. Celles-ci s'élèvent en 2023, à près de 17 millions de m³, dont la majorité (près des trois quarts) correspond à de l'eau de distribution.

Résultats

Consommation d'eau (en m ³)	2019	2020 ⁽¹⁾	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022
Établissement public ⁽¹⁾						
Consommations totales	88 778	60 442	57 257	73 325	80 295	10% ⁽²⁾
Intensité par collaborateur (en m ³ /ETP)	14,28	9,68	8,93	9,80	10,3	5%
Reste du Groupe ⁽³⁾	13 480 228	14 320 095	19 965 413	17 846 124	16 096 824	-11%
• dont fonctionnement interne	139 081					N/D
• dont activités immobilières	7 746 007	8 789 829	9 593 030	10 073 099	7 102 212	-29%
• dont activités de tourisme et loisirs	4 449 600	3 955 001	3 317 245	4 727 627	5 174 460	9%
• dont activités de transport et logistique	1 145 540	1 575 265	7 055 137	3 045 398	3 820 152	25%
Total Groupe⁽⁴⁾	13 569 006	14 380 537	20 022 670	17 919 449	16 177 119	-10%

(1) L'Établissement public consolide désormais les données de CDC Informatique

Consommation d'eau issue à 100 % d'eau de distribution.

Source : données issues des factures

(2) La hausse des consommations d'eau correspond à un retour progressif des activités sur site avec un retour en deçà des valeurs de 2019, et à une fuite sur l'un des sites qui a pu être réparée.

(3) Consolide le groupe La Poste à partir de 2021. Sortie d'Icade Santé en 2023.

(4) En 2023 : Caisse des Dépôts (incluant CDC Informatique), Icade et CDC Habitat (activités immobilières), Compagnie des Alpes (activités de tourisme et loisirs), Transdev et La Poste (activités de transport et logistique).

Méthodologie :

CDC Habitat : La donnée couvre 35,9% du patrimoine (consommation d'eau sur les parties privatives et les parties communes) // Fonctionnement interne : Ce périmètre comprend les consommations d'eau en 2023 pour les sites tertiaires sièges sur Paris (Galaxie et Rives de France) et sur l'Etablissement Administratif de Montpellier (site de Lodève).

Icade : La baisse constatée s'explique par la vente d'Icade Santé dont les bâtiments étaient plus consommateurs d'eau que la moyenne, et par la mise en place de mesures de sobriété.

Compagnie des Alpes : dans les domaines skiables, l'eau est principalement utilisée pour produire de la neige de culture. 90 % de l'eau prélevée pour cet usage reste disponible sur le bassin-versant avec le même niveau de qualité qu'au départ, uniquement avec un décalage temporel de quelques mois entre son prélèvement et sa restitution.

Transdev : la consommation d'eau se répartit entre eaux de pluie récupérées (18 %) et eau de distribution (82 %).

4.4.2 Financer une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques

La gestion de la ressource naturelle en eau fait face à des enjeux d'une urgence croissante. Sous l'effet du changement climatique, la ressource voit sa quantité raréfiée, sa qualité dégradée, et les risques l'entourant accentués. De surcroît, les besoins en

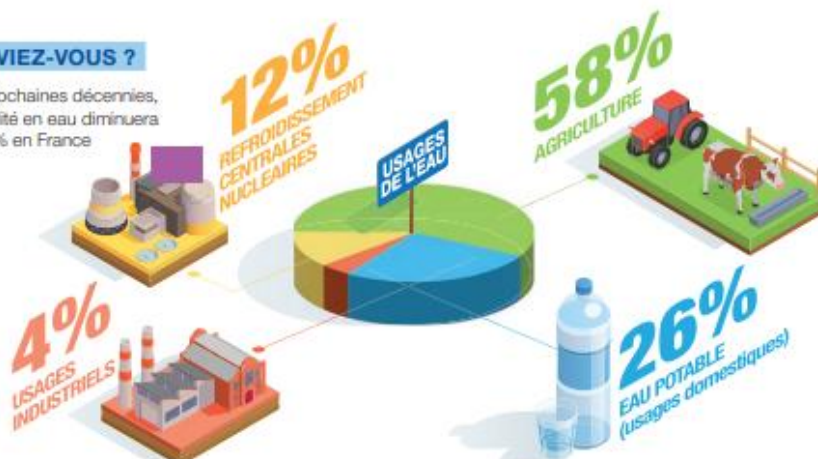
investissement dans les infrastructures et réseaux se font de plus en plus massifs, alors même que l'actuel sous-investissement génère une forme de dette écologique qu'il sera de plus en plus difficile de résorber.

Au fil de l'eau

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne, à travers des moyens financiers et techniques, les collectivités locales dans leurs actions pour la gestion de l'eau, dans un contexte de raréfaction de cette précieuse ressource.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans les prochaines décennies, la disponibilité en eau diminuera de 10 à 40% en France



EN ACTION !

Mars 2023, le gouvernement lance le Plan Eau :

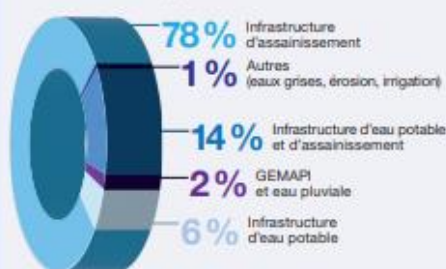
- 53 mesures pour mieux gérer l'eau
- Objectif d'ici 2030 : 10 % d'économies eau



Un programme ambitieux jusqu'en 2028

- 15 M€ d'accompagnement en ingénierie
- 20 M€ d'investissements en fonds propres
- 4 Md€ d'aquaprêts

EN 2023, 1,3 Md€ D'AQUAPRÊTS



aquagir.fr

Un site gratuit d'accompagnement des collectivités territoriales pour faciliter leurs actions sur la gestion de l'eau

- 176 collectivités déjà accompagnées
- 256 prestataires référencés

ILS AGISSENT AUSSI



2,3 millions de compteurs ON'connect installés dans plus de 600 collectivités pour suivre leur consommation d'eau



27 M€ pour accompagner le monde agricole dans la gestion équilibrée et raisonnée de l'eau (optimiser les réseaux irrigation pour économiser l'eau)

© Banque des Territoires - Aquagir.fr

Déjà engagée depuis 2019 via son offre Aqua Prêt dans le financement du renouvellement des ouvrages d'eau et d'assainissement, auprès des collectivités territoriales, à hauteur de 2 Md€ par an financés sur Fonds d'épargne, la Banque des Territoires se mobilise pour accompagner la mise en place du Plan Eau lancé par le gouvernement en mars 2023 et renforce ses actions à destination des élus locaux et des collectivités territoriales en faveur d'une gestion durable et résiliente de l'eau dans tous les territoires. Outre le doublement de l'enveloppe de soutien à destination des collectivités locales concernant la problématique de l'eau (4 Md€ à mobiliser d'ici à 2028), elle met à disposition des collectivités une enveloppe de 15 M€ de crédits d'ingénierie mobilisables sur la période 2024-2028.

Elle propose aussi depuis juillet 2023, au travers du collectif Aquagir un parcours complet et sans rupture – de la mise à l'agenda à la mise en œuvre – pour faciliter la prise de décision et le passage à l'action des collectivités.

Enfin, la Banque des Territoires développe Aquasens, un outil numérique innovant pour faciliter la prise de décision des élus et mieux intégrer

l'enjeu de l'eau dans les politiques publiques. A partir des principaux indicateurs sur l'état de la ressource en eau (qualitatif et quantitatif), l'analyse des risques et de l'impact du changement climatique sur la ressource, Aquasens fournira aux collectivités, en un même endroit et de manière consolidée, un état des lieux de leur situation sur les principaux enjeux clés liés à l'eau (par exemple : impact de l'évolution de la ressource sur la répartition par usage et l'aménagement du territoire, évaluation de la qualité des eaux, meilleure anticipation des risques inondation et sécheresse).

La Banque des Territoires déploie ainsi tout un continuum sur l'eau à destination des collectivités territoriales, les accompagnant dans le déploiement de leurs politiques d'eau et d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et d'actions contre les inondations.

Au total, en incluant également le dispositif Sfil/La Banque Postale, 313 programmes ont été financés par le Groupe sur la gestion de l'eau en 2023, correspondant à plus de 17 millions d'utilisateurs. Ces programmes permettent le traitement de 269 millions m³ d'eau et d'éviter la perte de 7 millions de m³ d'eau sur les réseaux.

Résultats

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Nombre de programmes pour la modernisation des réseaux d'eau potable et l'assainissement financés (flux)	Sfil BdT	241	288	313
Nombre de m³ d'eau traités grâce aux projets financés (en millions) (flux)	Sfil BdT	N/D	247 ⁽¹⁾	269

(1) Donnée corrigée post publication.

4.5 Contentieux en matière environnementale

Indicateurs	2022	2023
☒ Nombre de litiges et contentieux en matière environnementale	2	1
dont Caisse des Dépôts	0	0
dont autres entités du Groupe*	2	1
Nombre de condamnations contre le Groupe ou une entité du Groupe en matière environnementale	–	1
Montant des amendes relatives au non-respect de la réglementation en matière environnementale	–	0

☒ **Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe**

Tous contentieux juridiques directement déposés contre l'une ou l'autre des entités dont la direction juridique du Groupe aurait connaissance, soit a minima tout contentieux dont l'enjeu est supérieur à 10 millions d'euros ou, s'il est inférieur, significatif pour l'entité concernée en termes de montant ou d'image.

Le contentieux remonté en 2023 n'est pas nouveau et concerne le risque de pollution du site de Connex Rhodalia (Transdev) qui n'a pas connu d'évolution en 2023.

En revanche le second litige remonté en 2022 est désormais clos : la condamnation de la Société Forestière en première instance

intervenue en 2022 en raison de la destruction non autorisée de l'habitat d'une espèce animale protégée non domestique dans un massif à Nogent (Haute-Marne) où des travaux avaient été réalisés au nom et pour le compte de la société forestière par des entreprises de travaux, a été infirmée en appel.

4.6 Principaux produits et services en faveur de la transformation écologique

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2023
Bâtiment et aménagement urbain durable	Banque des Territoires	- Prêts pour la rénovation énergétique des logements sociaux (Eco prêt, ...) et des bâtiments publics (GPI AmBRE, Eduprêt, Prêt Relance verte...) - Prioréno logement social, outil numérique qui permet aux bailleurs de visualiser la consommation énergétique des bâtiments et qui donne le potentiel photovoltaïque des bâtiments ainsi que leurs possibilités de raccordement à un réseau de chaleur. - Soutien au tiers financement pour la rénovation des logements et dispositif d'intracring (cofinancement des travaux générateurs d'économie d'énergie financés par les économies réalisées) pour le tertiaire public - Outil « Mon comparateur énergétique », service en ligne pour évaluer la performance énergétique du patrimoine des communes - Crédit d'ingénierie territoriale et offres S'GREEN+ et SGREEN+ pour accompagner les collectivités dans la mise en place de feuille de route sur la transition écologique de leurs territoires et de projets en matière d'adaptation au changement climatique notamment en cœur de ville	47 822 rénovations thermique de logements sociaux financés Plus de 2,9 millions de m de surfaces tertiaires rénovés thermiquement
	Bpifrance	Offres de financement pour l'efficacité énergétique des locaux des entreprises en particulier via le crédit-bail.	Plus de 1,5 Md€ accordés au financement de l'immobilier vert
	CDC Habitat	Location de logements (sociaux, intermédiaires, abordables) à l'empreinte carbone réduite (cible d'alignement 1,5°C du parc)	
	Groupe La Poste	- Solution Sobre Energie pour le suivi et le pilotage des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires, en partenariat avec la Banque des Territoires - Plateforme et programme Economie d'Energie (EDE) pour informer et faciliter la rénovation énergétique des particuliers et des entreprises - Action Habitat pour la sensibilisation à la rénovation énergétique - Programme Offre Globale d'Energie (OGE) issu d'un partenariat stratégique avec EDF portant sur l'accélération de la transition énergétique du parc immobilier postal.	6 085 rénovations thermique de logements privés financés
	Icade	- Promotion : construction d'immeubles à l'empreinte carbone réduite - Foncière Tertiaire : Location de bureaux à empreinte carbone réduite (cible d'alignement 1,5°C du parc) - Business unit consacrée à la construction en bois et matériaux biosourcés : URBAINS DES BOIS	

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2023
Energie renouvelable (ENR)		Création d'un nouveau « bail engagé climat » pour engager les locataires à contribuer à la neutralité carbone	
	Sfil / La Banque Postale / BdT	Prêts verts dédiés à l'efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain, dans le cadre du dispositif Sfil/LBP	149 M€ de prêts verts aux collectivités locales (16 M€ aménagement urbain + 133 M€ construction/rénovation) dans le cadre des dispositifs Sfil / LBP et Sfil / BdT
	SCET	- Accompagnement des opérateurs : amélioration de la gestion des données patrimoniales, diagnostic technique du parc existant, formalisation de PSP) - Accompagnement à la mise en place de démarche TE (intégrant les sujets de décarbonation de parc notamment), - Missions de transformation des organisations de maîtrise d'ouvrage transformation des organisations	
	Banque des Territoires	- Ingénierie d'aide à la décision et à la transformation de projet : schémas directeurs énergie, appui à la création de structures ENR, appui au montage et à la structuration ENR + ingénierie de la relance (hydrogène) - Investissement : grands projets d'infrastructures, projets d'énergies renouvelables, production d'hydrogène vert, projets de stockage d'énergie électrique sur le territoire et prises de participations dans des corporate (développeurs notamment) - Prêt : projets à échelle locale, de réseaux de chaleur et de micro-production à des fins d'autoconsommation (notamment PV sur bâtiments publics) - Consignation : sécurisation des projets d'énergies renouvelables (réponse aux appels d'offres de la CRE), de l'exploitation, et de la remise en état des sites (ICPE)	2,4 GW d'énergie renouvelable financée
	Bpifrance	- Soutien et prêts aux producteurs d'énergie renouvelable - Investissement direct et indirect dans des projets d'énergie renouvelable	7,2 Md€ de financement de projets énergies renouvelables
	La Banque Postale	Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont énergie renouvelable	4,6 Md€ de financement d'actif et de projet déployés pour les projets d'énergies renouvelables
	STOA	- Investissements dans des infrastructures d'énergie renouvelable et de transport urbain alignés avec l'Accord de Paris. - Fonds à impact qui finance et accompagne le développement d'infrastructures durables et résilientes pour les générations futures en Afrique, en Amérique latine et en Asie	755 MW d'énergie renouvelable financée
	Sfil	Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont énergie renouvelable, dans le cadre du dispositif Sfil/LBP/BdT	13 M€ de prêts verts aux collectivités locales
	Icade	- Promotion : construction d'immeubles ayant recours aux énergies renouvelables - Foncière Tertiaire : location d'immeubles tertiaires dans des parcs et de bureaux à l'empreinte carbone réduite grâce au recours à des sources d'énergie peu carbonées	64 % des opérations de promotion, 49% de l'énergie consommée par la foncière tertiaire
	CDC Habitat	Expérimentation de trois ans d'intégration de panneaux photovoltaïques sur 20 résidences. La production sera revendue sur le réseau public	
Entreprises et industries bas	Banque des Territoires	Financements et investissements de programmes industriels territoriaux bas carbone (Territoires d'industrie en particulier)	28 projets soutenus dans le cadre du

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2023
carbone			programme Territoire d'industrie
	Bpifrance	- Prêts dont prêts verts et prêts Eco-énergie (PEE) pour améliorer l'efficacité énergétique des TPE et PME, et pour l'amélioration énergétique des processus industriels - Aide à l'innovation pour le développement de solutions technologiques contribuant à la transition écologique - Outils d'autodiagnostic : le climatomètre et l'impactomètre - Dispositif VTE vert pour recruter un jeune talent dédié à la mise en œuvre d'un programme de transition - Accélérateurs Décarbonation, « Transition énergétique », « Valorisation des déchets » - Communauté du Coq Vert proposant à ses membres un ensemble d'outils concrets pour favoriser les échanges de bonnes pratiques pour accélérer la transition écologique	2 Md€ de prêts verts et PEE ont été signés 1000 projets de green tech financés Plus de 450 VTE verts Plus de 100 entreprises ont été accompagnées via quatre promotions d'accélérateurs décarbonation et transition énergétique 2 400 membres dans la Communauté Coq Vert
	La Banque Postale	- Prêts verts pour les entreprises, dont les critères d'octroi sont alignés sur les critères de la taxonomie - Crédits à impact avec des taux variant selon l'amélioration d'indicateurs ESG - Offre de Crédit-Bail Mobilier (CBM) « Vert », financement locatif responsable permettant au client d'adopter une démarche en faveur de la transition énergétique.	1 397 millions d'euros de financement en prêts verts (regroupant le crédit Moyen Long Terme vert et le Crédit Bail Mobilier Vert)
Mobilité et logistique bas carbone	Banque des Territoires	- Prêts au secteur public local dont l'offre PSPL Transformation Ecologique – Mobilité (ex Mobi Prêt), pour la modernisation et le développement d'infrastructures durables sur des durées pouvant aller jusqu'à 50 ans - Financements et co-investissements dans des solutions de mobilité décarbonées, en particulier : flottes de bus « verts » (OBLIBUS), infrastructures d'avitaillement GNV, infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE), matériel roulant de mobilité douce, roulant ferroviaire, ou logistique / industriel par exemple. - Investissement dans des opérateurs de mobilité partagée (covoiturage et autopartage) et de logistique urbaine - Ingénierie territoriale (infrastructures de transport durable, matériel de transport durable ou services liés à la mobilité durable)	99 995 bornes IRVE financées
	Bpifrance	Prêts et crédit-bail pour financer les véhicules propres	
	Sfil	Prêts verts dédiés au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires, notamment en matière de mobilité territoriale et mobilité douce dans le cadre du dispositif Sfil/LBP	188 M€ de prêts verts aux collectivités locales (tous transports)
	Transdev	- Offre de transport durable (+50% de flotte alternative entre 2017 et 2030) - Solutions de transport à la demande et offre de Mobility As A Service, solutions de vélos en libre services - Solutions d'adaptation en temps réel des capacités aux évolutions quotidiennes de l'achalandage (Flowly) - Laboratoire d'Expérimentation des Mobilités (LEMON®), pour imaginer et tester des solutions de mobilités durables et adaptées au contexte territorial	18,1% de flotte alternative
	Icade	- Intégration de solutions de mobilité alternatives à la voiture thermique (proximité des transports en commun, solutions de mobilité douce, intégration de bornes de charges pour véhicule électrique) dans les offres de promotion - Solutions de mobilité bas carbone pour les occupants des parcs et bureaux tertiaires (bornes de recharge électrique, offre By Cycle)	Offre By Cycle déployée sur 22% des bureaux et hôtels contrôlés

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2023
Biodiversité, forêts, écosystèmes naturels	CDC Habitat	Concession d'installation de recharge de véhicules électriques (IRVE) avec de 15 000 à 35 000 bornes visées sur 20 ans	
	Groupe La Poste	- Movivolt, location longue durée de véhicules électriques pour les professionnels avec La banque des Territoires - Véhiposte, expertise de fleet management et solutions d'autopartages, vente de véhicules d'occasion - Bemobi, location longue durée de vélos à assistance électrique - Geoptis, déploiement de capteurs mobiles de la qualité de l'air (sur ses véhicules) ou fixes (sur les bâtiments), dont les données collectées permettent d'accompagner la définition et le pilotage des politiques publiques.	Objectif de 10 500 véhicules loués via Movivolt d'ici à 2026
	Banque des Territoires	- Ingénierie pour la préservation de la biodiversité - Financement de recherche et développement - Consignations - Prêts et investissements dans des projets ayant un impact positif sur la biodiversité (renaturation de friches industrielles par exemple) - Portail foncier Dataviz	1 383 millions d'euros de projets à impact positif sur la biodiversité et l'économie circulaire financés
	CDC Biodiversité	- Services de compensation biodiversité (réglementaire et volontaire) - Conseil et accompagnement des acteurs économiques privés et publics en matière de Stratégie Biodiversité - Outil Global Biodiversity Score (GBS) pour la mesure de l'empreinte biodiversité des entreprises, des portefeuilles financiers (BIA-GBS) et des collectivités - Élaboration d'indicateurs de mesure de la biodiversité (AGRIBEST, à l'échelle d'une exploitation agricole, Indice de Biodiversité Locale à l'échelle d'un projet) - Offre intégrée liée à la nature en ville : diagnostic biodiversité (dont assesseur Biodiversity), toitures végétalisées, contrats de performance biodiversité pour la gestion pérenne des espaces verts autour des bâtiments - Publications sur les grands enjeux liant économie et biodiversité (Mission Economie de la Biodiversité)	3 467 ha opérées dans le cadre d'une prestation en faveur de la biodiversité 58 membres du Club B4B+ (GBS) 182 participants aux formations sur la mesure d'empreinte
	Icade	- Promotion : construction d'immeubles en renaturation, c'est à dire contribuant à améliorer les existants et favoriser la biodiversité par rapport à l'avant-projet - Foncière Tertiaire : location d'immeubles tertiaires dans des parcs, location de parcs d'affaires en renaturation	52 % des nouvelles constructions
	CDC Habitat	- Déploiement de contrats de gestion durable des espaces verts sur le parc immobilier - Deux fonds d'Ampère Gestion dédiés aux opérations de conversion et de recyclage foncier	
	Société Forestière	- Exploitation forestière durable pour compte de tiers, avec notamment l'offre pack vert permettant de mesurer la biodiversité en forêt et d'en piloter la protection voire d'en favoriser le développement. - Service de valorisation des services écosystémiques de la forêt (exemple : séquestration du carbone, projets de compensation dans le dispositif Label Bas Carbone) - Elaboration d'une offre de sylviculture urbaine pour une gestion favorable à la nature en ville et valorisation des co-bénéfices associés : séquestration de carbone, biodiversité, réduction des îlots de chaleur urbains...	30 769 hectares couverts par l'indicateur de biodiversité potentielle (IBP)
	SCET	- Filiale, EVEN Conseil, spécialiste des problématiques de biodiversité, de planification énergétique, d'écologie urbaine et de smart construction - Formation sur les enjeux de Zero artificialisation nette	

Secteur	Entité	Principaux produits et services	Résultats 2023
Economie circulaire	Banque des Territoires	- Prêt de transformation écologique - Ingénierie territoriale sur les sujets liés à l'économie circulaire en particulier alimentation, circuits courts accès et la préservation du foncier agricole. - Re-UTE, Investissement dans les projets de reterritorialisation de l'alimentation	
	Bpifrance	Accélérateur Valorisation des déchets, dédié aux PME françaises participants à la collecte, au tri, et à la transformation, valorisation et réutilisation des déchets lancé en 2021	
	Compagnie des Alpes	INGELO, bureau d'étude commercialisant des offres en lien avec l'économie circulaire : déplacement de remontées mécaniques, reconditionnement d'engins de damage	
	Icade	- Déploiement de politique de gestion des déchets pour ses clients - Mise en œuvre des diagnostics ressources sur tous les projets de démolition, restructuration ou rénovation - Création d'une Business unit consacrée à la régénération urbaine : AFTER WORK	83 % des chantiers de plus de 1000m² de la Foncière Tertiaire ont fait l'objet d'un diagnostic ressources et/ou d'une action de réemploi en 2023
	Groupe La Poste	- Soutien logistique au développement de filières de l'économie circulaire par la mobilisation des réseaux logistique & livraison, pour développer des circuits de retour (logistique inversée) - Recygo, services de collecte et valorisation des déchets de bureau des entreprises de toutes tailles - Nouvelle Attitude, entreprise d'insertion, qui propose des services de tri, en particulier des papiers de bureau, en vue de leur recyclage, de leur réemploi et des services de reconditionnement, notamment de vélo à assistance électrique (Recy'Clo) et d'équipements informatique - Service de réparation des téléphones mobiles usagés proposé par La Poste Mobile	87 056 t de matières collectées par Recygo et Nouvelle Attitude dont 97 % ont pu être réemployés, réutilisés ou recyclés matière
	Sfil	Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont financements liés à la gestion écologique des déchets ménagers, dans le cadre du dispositif Sfil/LBP/BdT	130 M€ (thème déchets)
Eau	Banque des Territoires	- Prêts au secteur public local (PSPL Transformation écologique sur la thématique Eau (ex Aqua Prêt) - Investissement pour la qualité des eaux - Consignations - Ingénierie pour la gestion des ressources eau - Services digitaux (Autogeo.ai et Cart'Eau)	1,2 milliard d'euros financés via l'Aqua Prêt
	Sfil	Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont financements liés aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement, dans le cadre du dispositif Sfil/LBP/BdT	215 M€ de prêts verts aux collectivités locales
	SCET	Conseil aux collectivités en stratégie et gestion des ressources	

5. Social

Sommaire

122

Employeur
responsable
[ESRS S1]

143

Inclusion sociale
[ESRS S3]

165

Consommateurs
et utilisateurs
finaux [ESRS S4]

172

Autres implications
auprès des
communautés
[ESRS S3]

5.1

Employeur responsable [ESRS S1]

Soucieuses du bien-être de leurs collaborateurs et convaincues qu'une gestion socialement responsable des ressources humaines est indispensable à sa performance et à l'atteinte des

ambitions stratégiques du Groupe, la Caisse des Dépôts et ses filiales se positionnent résolument en employeurs responsables.

Gouvernance

L'attachement du Groupe à la promotion et au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (F/H), de l'égalité des chances, à la qualité des conditions de travail, aux droits humains et aux libertés fondamentales de ses collaborateurs est rappelé dans sa déclaration « Employeur responsable » publiée en 2022. Chacune des entités du Groupe s'y engage notamment à respecter les principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations unies ainsi que la Déclaration et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Au-delà, par nature, en tant que groupe de groupes dans des secteurs très différents, le groupe Caisse des Dépôts n'est pas intégré en matière de ressources humaines (RH). Chacune de ses filiales dispose de ses propres instances et de son propre référentiel de politiques en matière de ressources humaines (RH).

Des accords Groupe existent toutefois – et parfois depuis plusieurs années – sur les sujets de l'égalité professionnelle F/H (2004) et du développement des parcours professionnels et de la mobilité (2022). En outre, l'Établissement public adresse systématiquement des enjeux dans le cadre de ses relations actionnariales avec ses filiales et ses participations stratégiques.

Le profil des filiales consolidées par le Groupe est en outre très hétérogène et atypique – filiales financières mais également sociétés ou groupes exerçant une activité opérationnelle tels que la Compagnie des Alpes, le Groupe La Poste, Icade ou Transdev – rendant les comparaisons avec d'autres groupes financiers ou à l'international peu pertinentes. Pour certains indicateurs, un écart-type est publié afin d'illustrer la dispersion parfois forte des entités consolidées et refléter l'hétérogénéité des entités contributrices.

Titre	Périmètre	Version (date d'effet)
Déclaration employeur responsable	Groupe	2022
Accord égalité professionnelle F/H	Groupe	2021
Accord développement des parcours professionnels et de la mobilité	Groupe	2024

Ces documents sont consultables sur notre librairie ESG www.caisseledesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg

5.1.1 Caractéristiques des salariés

5.1.1.1 Répartition par entité – pays – genre – statut

L'Établissement public emploie 7 452 collaborateurs, uniquement en France.

Le groupe Caisse des Dépôts, dans son ensemble, emploie plus de 360 000 collaborateurs. Ses effectifs ont augmenté de 4 % entre 2022 et 2023.

Ces effectifs sont, pour plus des trois quart d'entre eux, concentrés au sein des filiales du secteur Transport et logistique. Le Groupe La Poste (l'un des premiers acteurs du marché de l'emploi en France et parmi les dix premières entreprises françaises recruteuses) représente à lui seul 64 % des effectifs du Groupe, et Transdev, 28 %.

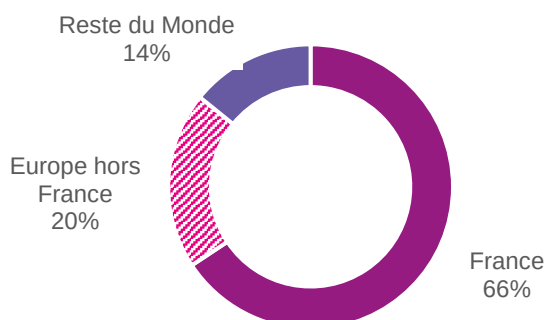
Répartition des effectifs Groupe par activités



Plus des deux tiers des effectifs du groupe Caisse des Dépôts sont en France. Seules trois entités du périmètre affichent des effectifs à l'étranger : le

Groupe La Poste, la Compagnie des Alpes et Transdev.

Répartition des effectifs Groupe par zones géographiques



Effectif total par entité (Monde, au 31.12.2023)	2021	2022	2023			
	Total	Total	France	Étranger	Total	Évolution 2023-2022
Caisse des Dépôts (EP)	7 033	7 171	7 452		7 452	+ 4 %
CDC Biodiversité	60	75	90		90	+ 20 %
SCET	270	275	404		404	+ 47 %
Sfil	391	390	394		394	+ 1 %
Société Forestière	162	177	194		194	+ 10 %
Autres entités rattachées à l'EP*	419	423	386		386	- 9 %
Bpifrance	3 706	3 832	4 197		4 197	+ 10 %
CDC Habitat	9 368	9 522	10 026		10 026	+ 5 %
Compagnie des Alpes**	5 149	6 351	3 795	2 322	6 117	- 4 %
Egis	9 993	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Icade	1 232	1 240	1 088		1 088	- 12 %
Informatique CDC	990	1 032	1 122		1 122	+ 9 %
Transdev	81 715	84 035	30 980	71 047	102 027	+ 21 %
Groupe La Poste	244 980	238 033	179 354	53 372	232 726	- 2 %
TOTAL	365 468	352 556	239 482	126 741	366 223	+ 4 %

* Pour 2023, il s'agit de Novethic, STOA, AGR, COSOG, SEGTC, SAF Environnement, CDC Investissement Immobilier, CDC Placement, CDC Croissance, Tonus Territoires, Logivolt Territoires, Movivolt / Hors GPC.

** effectifs moyens annuels au 30/09/2023.

Les effectifs d'Icade excluent les personnels d'Icade Santé (cédée en 2023), ceux de Transdev et de la Compagnie des Alpes incluent respectivement les personnels de First Transit et MMV (acquises en 2023).

Répartition de l'effectif total géré par genre et par statut (France, au 31.12.2023)	Cadres		Non-cadres		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Caisse des Dépôts (EP)	46 %	54 %	27 %	73 %	39 %	61 %
Groupe* hors La Poste	50 %	50 %	64 %	36 %	60 %	40 %
Groupe La Poste					53 %	47 %

* inclut en 2023 Caisse des Dépôts et entités rattachées à l'EP, CDC Biodiversité, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, Informatique CDC, SCET, Sfil, Société Forestière et Transdev.

5.1.1.2 Entrées, sorties et turnover

Le Groupe s'attache à prendre soin de ses collaborateurs avec des stratégies d'attractivité et de rétention. Le *turnover*, taux de rotation des effectifs, peut cependant fortement varier selon les entités du fait de la nature et du secteur d'activités, sans qu'une moyenne Groupe ne soit significative pour le secteur financier auquel la Caisse des Dépôts appartient.

Le *turnover* est en particulier structurellement plus important pour la Compagnie des Alpes du fait du recours aux contrats saisonniers lié aux activités de tourisme et de loisirs. La Compagnie des Alpes s'engage néanmoins à accompagner ses collaborateurs saisonniers, à pérenniser leur emploi, notamment en proposant des passerelles

internes prévues dans le cadre d'un accord collectif. Dans les Parcs de loisirs, chaque année un forum emploi formation est organisé en pleine saison d'activité au Parc Astérix afin de présenter aux saisonniers les métiers de l'activité des Domaines skiables, et les offres d'emploi pour la saison d'hiver. Avec l'intégration de MMV, second opérateur hôtelier dans les Alpes françaises, au sein de la Compagnie des Alpes, de nouvelles passerelles pourraient se présenter sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Dans le bassin d'emploi, des passerelles externes sont également proposées, consistant à organiser des contacts privilégiés entre nos saisonniers et des employeurs locaux à la saisonnalité inversée. Les Domaines skiables poursuivent leur collaboration

de manière informelle avec des sociétés sous-traitantes permettant l'emploi de personnel

saisonnier pendant les périodes estivales de maintenance et de travaux neufs.

Nombre d'entrées/sorties (Monde)	2021		2022		2023	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Caisse des Dépôts	774	475	867	573	994	548
Entités rattachées à l'EP*	226	267	302	228	302	225
Bpifrance	779	553	826	690	1 069	704
CDC Habitat	2 547	2 289	2 709	2 555	2 834	2 420
Compagnie des Alpes	10 335	9 744	16 414	15 474	21 516	19 051
Egis**	701	499	N/A	N/A	N/A	N/A
Icade	257	152	294	283	191	281
CDC Informatique	115	76	145	103	180	95
La Poste groupe Europe	17 925	26 201	23 962	30 596	23 906	30 635
Transdev	20 729	23 738	26 848	26 896	29 426	29 916
Total	54 388	63 994	72 367	77 398	80 418	83 875

Entrées = recrutements CDI et CDD (y compris contrats d'aide à l'insertion), mobilités Groupe, hors gains de marchés.

Sorties = démissions, licenciements, fins de CDD, rupture conventionnelle, retraite et préretraites, décès, rupture période d'essai, mobilités Groupe, hors cessions/perdes de marchés.

* Pour 2023 : Sfil, SCET et SCET GE, Société Forestière, AGR, SEGTC, CDC Biodiversité, GPC (Groupement des propriétés de la Caisse des Dépôts et CNP Assurances), CDC Investissement Immobilier, Aatiko Conseils, Novethic, CDC Croissance, STOA, Movivolt, CEI, Logivolt Territoires COSOG, SARL Publication d'architecture et d'urbanisme, CDC Placement, Tonus Territoires, SAF Environnement, Citadia Conseil.

** Périmètre France.

Les hausses notables des entrées constatées chez Transdev et la Compagnie des Alpes sont notamment dues aux intégrations de nouvelles entités, First Transit au sein du groupe Transdev et MMV au sein de la Compagnie des Alpes. Pour

cette dernière, la hausse des entrées est en outre imputable au développement des activités sur les Parcs de loisirs - en France et à l'étranger - se traduisant par l'allongement des périodes d'ouverture et la création de nouvelles zones.

☒ Turnover – Périmètre Monde	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	5 %	7 %	7 %
Entités rattachées à l'EP*	15 %	12 %	14 %
Bpifrance	8 %	11 %	10 %
Compagnie des Alpes	52 %	53 %	48 %
Egis**	10 %	N/A	N/A
Icade	12 %	18 %	18 %
CDC Informatique	5 %	6 %	6 %
CDC Habitat	8 %	9 %	8 %
Transdev	23 %	27 %	27 %
Groupe hors La Poste	20 %	24 %	24 %
La Poste (Groupe Europe)	9 %	10,5 %	11,5 %
Ecart-type Groupe	14	14,7	13,3

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Méthode : sommes des départs CDI et CDD (hors fins de CDD et pertes de marchés) / effectif moyen mensuel CDI. Sont comptabilisés dans les départs : démissions, licenciements économiques ou autre, ruptures conventionnelles individuelles et collectives, départs en retraite ou préretraite, décès.

** Pour 2023 : Sfil, SCET et SCET GE, Société Forestière, AGR, SEGTCE, CDC Biodiversité, GPC (Groupement des propriétés de la Caisse des Dépôts et CNP Assurances), CDC Investissement Immobilier, Aatiko Conseils, Novethic, CDC Croissance, STOA, Movivolt, CEI, Logivolt Territoires COSOG, SARL Publication d'architecture et d'urbanisme, CDC Placement, Tonus Territoires, SAF Environnement, Citadia Conseil.*

*** Périmètre France.*

5.1.2 Respects des droits humains et libertés syndicales des collaborateurs

Signataire du Pacte mondial des Nations unies, la Caisse des Dépôts veille au strict respect des droits humains et libertés syndicales de ses collaborateurs.

La déclaration employeur responsable du Groupe énonce notamment que le groupe Caisse des Dépôts est « attaché à la promotion et au respect des grands principes internationaux sur les droits humains dans tous ses domaines d'activité et ses sphères d'influence, qu'il s'agisse des principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes du Pacte mondial des Nations unies dont la Caisse des Dépôts est signataire ».

Avec ses filiales et participations stratégiques, la Caisse des Dépôts respecte les normes de

travail, des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des droits humains, incluant les conventions relatives au non-recours au travail illégal, forcé ou obligatoire, des enfants, lutte contre les discriminations et le harcèlement, respect des lois en termes de temps de travail, de rémunération et de liberté syndicale.

Aucune des entités du Groupe n'a recours ni ne soutient le travail forcé ou le travail des enfants.

En élargissant à sa chaîne de valeur, du fait de sa couverture géographique, d'une part, et de la nature des activités des entités du Groupe d'autre part, les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants sont considérés comme limités à certains secteurs de la chaîne de sous-traitance ou des investissements et financements (cf respectivement 6.4 Gestion des fournisseurs et 3. Finance durable.)

5.1.3 Conditions et qualité de vie au travail

Convaincu qu'une bonne qualité de vie au travail de l'ensemble de ses collaborateurs est indispensable à sa performance, le groupe Caisse des Dépôts a fait de la qualité de vie au travail un engagement clé, qui se matérialise dans la signature d'accords dédiés. En 2023, la quasi-

totalité des entités de premier rang du Groupe de plus de 50 collaborateurs (soit 85% des effectifs français du Groupe Caisse des Dépôts) dispose d'accords signés intégrant au moins une partie des enjeux de qualité de vie au travail (prévention santé au travail, équilibre des temps de vie...).

5.1.3.1 Dialogue social

Groupe

Deux instances organisent le dialogue social au niveau du groupe Caisse des Dépôts, hors Groupe La Poste qui dispose de ses propres instances de représentation. Ces instances ont été mises en place par l'accord du 2 octobre 2001, dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques (loi NRE) du 15 mai 2001. Elles couvrent un périmètre d'environ 30 000 collaborateurs répartis dans environ soixante entités du Groupe, sur la base de critères d'appartenance définis dans cet accord :

- le comité mixte d'information et de concertation (CMIC), lieu d'information et de concertation entre la direction générale et les représentants du personnel des entités du

Groupe sur l'actualité stratégique, économique, financière et sociale du Groupe. Présidé par le directeur général, il est composé d'une délégation du personnel et de représentants des organisations syndicales représentatives dans le Groupe ;

- les délégués syndicaux du Groupe : désignés par les organisations syndicales représentatives parmi les collaborateurs des entités du Groupe, ils sont compétents pour négocier des accords Groupe.

Des rencontres périodiques sont également organisées entre la directrice des ressources humaines de la Caisse des Dépôts et les délégués syndicaux Groupe afin d'évoquer l'actualité sociale.

Les filiales et partenaires stratégiques organisent en outre leur propre dialogue social dans le cadre d'instances de représentation du personnel qui leur sont spécifiques.

Avec près d'un millier d'accords signés chaque année à l'échelle du Groupe, de l'Établissement public et/ou de ses filiales spécifiques, le dialogue social s'inscrit dans un cadre dynamique et constructif.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts dispose d'une instance unique de représentation des personnels de droit public et de droit privé : le comité unique de l'Établissement public (CUEP). Cette instance comprend, en son sein, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT).

Mise en place en 2018, l'instance a vu ses compétences réaménagées en 2022 par le décret 2022-1148 du 11 août 2022 afin de l'adapter au

En 2023, ce sont ainsi 1 952 accords ou relevés de décisions qui ont été établis à l'échelle du Groupe* (périmètre Monde), dont la majorité a concerné les sujets organisation, conditions de travail et sécurité d'une part, et rémunérations d'autre part.

* Caisse des Dépôts et les entités rattachées à l'EP, Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade, Informatique CDC, La Poste SA et Transdev.

nouveau cadre légal et réglementaire issu de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de fonction publique et du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif au comités sociaux d'administration.

La Caisse des Dépôts continue, par ailleurs, d'être habilitée à conclure des accords collectifs applicables à la fois aux fonctionnaires et aux salariés afin d'assurer la mise en cohérence des règles sociales dont relèvent les personnels.

5.1.3.2 Santé et sécurité au travail

Les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail, centraux dans les accords de qualité de vie au travail, varient en fonction des métiers et des secteurs d'activité des entités du Groupe, illustrant la pluralité de leurs activités et leur exposition inégale à l'international. Toutes les entités disposent d'un dispositif de prise en

compte de la santé et sécurité au travail pour gérer les risques professionnels (risques physiques et de sécurité au travail, et risques psychosociaux). Pour les entités les plus exposées, des politiques structurées en matière de santé au travail et de management de la sécurité sont systématiquement formalisées.

Caisse des Dépôts

Le programme annuel de prévention (PAP) des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de l'Établissement public définit les axes de la politique de prévention des risques de la Caisse des Dépôts dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Cette politique vise à conforter tous les dispositifs favorables à la protection de la santé physique et psychique des personnels dans tous les services, sous l'impulsion des chefs de service désignés en matière d'hygiène et de sécurité.

Le PAP est mis en œuvre par les chefs de service sur l'ensemble des services de l'Établissement public, en plus des actions locales proposées pour les risques les plus importants identifiés au sein des services dans des PAP locaux ayant tous été soumis à avis des Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de travail (F3SCT) Locaux compétents.

Pour 2023, le PAP comporte trois axes : santé au travail, risques psychosociaux et risques physiques.

Pour 2024, le nouveau programme a été établi, à partir notamment de l'évaluation des risques professionnels réalisée entre mars et août 2023, des résultats de l'enquête QVT et de l'enquête de climat social de 2023. Ont également été pris en compte les dispositifs internes de signalements en matière de gestion des risques de sécurité au travail (cf. ci-après).

Un dispositif d'aide et de soutien psychologique, individualisé, anonyme et confidentiel est également en place pour permettre d'aborder avec un psychologue clinicien extérieur tous les sujets d'ordre professionnel ou personnel. Ce service est traité par la société externe Pros-Consulte, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 via un numéro de téléphone gratuit.

Filiales et participations stratégiques

Six filiales – La Poste, Icade, Compagnie des Alpes, Transdev, Bpifrance et Sfil – disposent d'un système de management formalisé sur la santé/sécurité au travail. C'est un sujet prioritaire en particulier pour deux sociétés du Groupe dont les activités respectivement de transport et de tourisme sont particulièrement exposées :

- Transdev, dont le système de management de la sécurité (SMS) est conforme à la norme ISO 45001, et fournit une approche de gestion structurée pour identifier, surveiller et contrôler les risques de santé et de sécurité dans les activités du Groupe. Une politique de santé et sécurité qui s'applique à toutes les entités dans lesquelles Transdev exerce un contrôle effectif.
- la Compagnie des Alpes dont la démarche « Ambition zéro accident » a été lancée au niveau du Groupe dès 2021 avec l'objectif que ce sujet, qui était déjà une préoccupation évidente, devienne pour chacun un véritable réflexe culturel. De nombreuses actions concrètes sont déployées au sein du Groupe : des campagnes de communication et de sensibilisation, des affichages dynamiques de suivi de l'accidentologie sur chaque site, des RETEX sur les accidents et presque accidents, un outil commun à tous les sites du Groupe permettant un suivi en

temps réel et une analyse statistique de l'accidentologie... Les actions de formation viennent en soutien à cette Ambition Zéro Accident : plus de 32 000 heures de formation ont été consacrées à la sécurité au travail soient 35 % de l'ensemble des heures de formations dispensées.

Certaines entités ont déployé d'autres dispositifs de prévention : CDC Habitat par exemple a mis en place un plan santé et sécurité pour l'UES CDC Habitat qui consolide les actions existantes en termes de santé et sécurité et permet de définir une politique stratégique en la matière. Ce plan s'appuie sur la Grille de Positionnement de la Santé et de la Sécurité au Travail dans l'entreprise (GPSST) de l'INRS et des indicateurs permettent d'effectuer un suivi des actions menées en la matière.

Les risques psychosociaux, présent dans les plans de prévention des risques professionnels, sont également adressés au travers en particulier de la mise en place de dispositifs internes ou externes d'aide et de soutien psychologique pour toutes les entités sauf les trois plus petites.

Enfin, 4 entités ont mis en œuvre des dispositifs d'audit externe en matière de santé/ sécurité : Transdev, Compagnie des Alpes, La Poste et Icade.

Résultats

Accidents du travail dans le Groupe Monde au 31.12.2023	2021	2022	2023
Taux de fréquence			
Caisse des Dépôts	1,6	1,87	1,71
Groupe hors La Poste *	24,89	28,35	27,39
Groupe La Poste** (Groupe Europe)	20,2	19,3	17,9
Taux de gravité			
Caisse des Dépôts	0,045	0,02	0,01

* Cette donnée inclut l'Établissement public et entités rattachées (Novethic, STOA, Sfil, SCET, Sté Forestière), CDC Informatique, CDC Habitat, Icade, Transdev, Bpifrance. Compagnie des Alpes n'est pas inclus dans le calcul du taux de fréquence, les données détaillées nécessaires à la consolidation des données n'ayant pu être remontées à temps. Le taux de fréquence des accidents du travail pour Compagnie des Alpes est de 40.

Taux de fréquence = (nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors trajet) / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000.

Taux de gravité EP depuis 2019 = nombre de jours d'arrêt pour accident de travail / nombre d'heures réelles travaillées x 1 000 heures travaillées.

** Sur la base de l'effectif des fonctionnaires, CDI, CDD (hors stagiaires) ; nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors trajets domicile-travail) par millions d'heures travaillées, elles-mêmes calculées sur la base des effectifs moyens que multiplie le nombre d'heures de travail annuel ; méthode de calcul du taux de fréquence au 31 décembre, avec un mois de consolidation.

☑ Taux d'absentéisme maladie – France	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	2,8 %	2,7 %	2,3 %
Entités rattachées à l'EP	2,7 %	3,7 %	2,2 %
Bpifrance	1,5 %	1,9 %	1,8 %
Compagnie des Alpes	2,6 %	3,7 %	4 %
Egis et filiales	1,5 %	N/A	N/A
Icade	4,6 %	4,8 %	4,3 %
CDC Informatique	2,1 %	2,2 %	2,5 %
CDC Habitat	7,0 %	7,7 %	6,7 %
Transdev	7,1 %	7,5 %	6,9 %
Total Groupe hors La Poste	5,6 %	6,2 %	5,5 %
Groupe La Poste (Groupe Europe) en jours	6,7 %	7,2 %	6,6 %
Ecart-type	2,17	2,19	1,99

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Méthode : nombre de jours d'absences maladie / nombre de jours théoriques travaillés = nombre de jours d'absences maladie / nombre de jours théoriques de présence x effectif moyen.

5.1.3.3 Équilibre vie privée / vie professionnelle

Groupe

Toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts s'attachent à trouver le juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de leurs collaborateurs. Parmi les principales mesures figurent notamment :

- la mise en place du télétravail : toutes les entités du groupe – hormis la Compagnie des Alpes dont les activités de tourisme et loisirs ne s'y prêtent pas – ont pérennisé les modes de travail hybrides mis en place à la faveur de la crise sanitaire, avec notamment un accès facilité au télétravail quand le poste le permet. Les modalités varient selon les entités, avec des nombres de jours allant en moyenne jusqu'à 2 ou 3 jours fixes par semaine ;
- le soutien à la parentalité : la quasi-totalité des entités incluses dans le périmètre de ce

reporting (couvrant 98 % des effectifs France du Groupe) propose un soutien financier et/ou matériel à la parentalité. Ces aides prennent des formes variées : places en crèche, maintien du salaire pendant le congé maternité et/ou paternité, augmentation forfaitaire au retour de congé maternité ou en cas d'adoption par exemple. Des jours enfants malades et des congés pour motifs familiaux allant au-delà du cadre légal sont également octroyés dans plusieurs filiales et permettent ainsi aux collaborateurs de répondre à une urgence personnelle sans perte de salaire ;

- le soutien aux proches aidants : des dispositifs spécifiques sont présents dans 7 entités, couvrant 85 % des effectifs France du Groupe.

Caisse des Dépôts

La politique en faveur de l'équilibre vie privée / vie professionnelle de l'Établissement public est portée par l'Accord qualité de vie et conditions de travail (2020) qui fait de la conciliation vie professionnelle / personnelle et de l'équilibre des temps de vie un axe majeur de politique sociale, notamment sous l'angle de la responsabilité parentale et familiale et de la solidarité familiale. Cet accord a été enrichi par un corpus d'accords postérieurs :

- l'accord égalité professionnelle femmes – hommes ;
- l'accord télétravail, qui permet de disposer de 90 jours par an de télétravail flottants ou de 1 à 3 jours fixes par semaine. Une attention particulière est portée aux femmes enceintes et proches aidants, qui peuvent demander le passage jusqu'à 5 jours de télétravail, sur une période de 3 mois renouvelable) ;

- l'accord dons de jours de repos non pris.

Dans le cadre d'une approche inclusive de soutien et d'accompagnement à la parentalité 360° (de la naissance au vieillissement), la Caisse des Dépôts offre un appui élargi à l'ensemble de ses collaborateurs par de nombreuses mesures, qui vont de l'organisation du travail et aménagement du temps de travail, en passant par un dispositif interne d'accompagnement médico-psychosocial, en soutien notamment de certains publics comme les collaborateurs en situation de proche aidance ou les agents en retour de longue maladie.

Les collaborateurs en situation de proche aidance ainsi que les familles monoparentales peuvent également demander à bénéficier de la semaine de 4 jours.

Enfin, la bourse de solidarité, alimentée annuellement par les collaborateurs, permet à ceux d'entre eux se trouvant en situation de proche aidance de bénéficier de jours supplémentaires d'absence sur décision d'une Commission pluridisciplinaire.

L'avenant n° 4 à l'accord Egalité professionnelle femmes / hommes et égalité des chances du 7 novembre 2022 a permis de déployer en 2023 un renforcement de l'accompagnement à la maternité, pérennisant l'obligation d'entretiens *ante* et *post* congé avec les managers pour tous les futurs parents et le remplacement des congés

liés à l'accueil d'un enfant si le manager l'estime nécessaire.

En complément de ces dispositifs, la Caisse des Dépôts a déployé – via notamment la mission sociale Groupe et le Cosog (comité d'entreprise de la Caisse des Dépôts proposant des activités et prestations sociales et culturelles) – une offre sociale de services et de prestations visant à soutenir la parentalité au travail : réservation de places en crèche, accompagnement du service social, prestations pour les enfants notamment.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre de l'engagement pris en faveur de la lutte contre la discrimination à la parentalité, et plus largement en faveur de la lutte contre toutes les discriminations.

Dans le cadre de la protection de ses collaborateurs en matière de santé et de sécurité sur site et à distance, la Caisse des Dépôts poursuit son engagement en matière de déconnexion en intégrant dans son programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact), des actions visant à limiter les risques psycho-sociaux liés à l'hyperconnexion et à la sur-sollicitation numérique. Deux modules de formation dédiés ont été lancés en janvier 2023, à destination de l'ensemble des collaborateurs : « le numérique, facteur de RPS » et « droit à la déconnexion : trouvez votre équilibre à l'ère du tout numérique », accessibles en e-learning, ainsi qu'un atelier à destination des managers relatif au droit à la déconnexion.

5.1.3.4 Satisfaction des collaborateurs

Groupe

Toutes les entités du Groupe sont à l'écoute de leurs collaborateurs et en mesurent le bien-être au travail et l'engagement par le biais d'enquêtes, pour certaines annuelles, pour d'autres bisannuelles.

A ce titre, 2023 est une année « creuse » dans la mesure où plusieurs de ces dernières sont dans l'année sans enquête. Ce sont néanmoins 87 % des effectifs du Groupe en France qui sont rattachés à une entité ayant mené une enquête de satisfaction des collaborateurs pendant l'exercice.

	2022	2023
Part des effectifs France rattachés à une entité ayant mené une enquête de satisfaction au cours de l'exercice	99 %	87 %

Caisse des Dépôts

La direction des ressources humaines a fait réaliser une enquête relative à la qualité de vie au travail et une enquête de climat social auprès de tous les collaborateurs de l'Établissement public.

L'enquête relative à la qualité de vie au travail permet notamment de mesurer le niveau des risques psychosociaux, dans une démarche d'élaboration objectivée du document annuel

d'évaluation des risques professionnels, puis d'organisation du plan d'action correspondant aux risques identifiés. Les collaborateurs y ont répondu de manière plus importante en 2023 qu'en 2022, avec un taux de participation de

64,7%, et le taux de satisfaction globale est en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Les résultats détaillés de cette enquête ont été partagés avec l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet.

Enquête relative à la qualité de vie au travail	2022	2023
Taux de participation	59,6 %	64,7 %
Niveau de satisfaction globale (note sur 10)	6,6	6,7

5.1.3.5 Dispositif d'alerte RH

Caisse des Dépôts

Plusieurs canaux sont en place pour permettre aux collaborateurs de l'Établissement public de remonter leurs préoccupations :

- la charte relative à la prévention des situations de harcèlement et de violence au travail prévoit une procédure de gestion des traitements des signalements pour les collaborateurs s'estimant victimes d'une situation de harcèlement, de violence ou de discrimination, en répondant à toutes les garanties de confidentialité. Deux référents recueillent les signalements, l'un au sein de la DRH, l'autre au sein du FSSSCT ;
- le Registre des Dangers Graves et Imminents (RGDI) et le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST) – sous sa forme papier ou sous forme de registre électronique – permet à tout collaborateur de signaler une situation susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique et à la santé ou à la sécurité, ainsi que de suggérer des propositions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail ;

51 alertes ont ainsi été remontées en 2023 :

- 28 signalements via le dispositif Harcèlement – violence au travail (situation sensiblement égale à 2022), dont deux ont donné lieu à une enquête administrative ayant, dans les deux cas, abouti à une procédure administrative, l'autre concernant des propos discriminants a fait l'objet d'une procédure administrative ;
- un signalement RGDI ;
- 22 observations relatives aux RPS ont été déposées dans le RSST.

Un dispositif de médiation destiné à l'ensemble des collaborateurs sera également déployé en 2024, à l'issue de l'expérimentation développée depuis 2 ans avec des professionnels du groupe Caisse des Dépôts diplômés ainsi que des médiateurs externes. Ce nouveau dispositif vise à favoriser par la médiation la construction de relations interpersonnelles sereines et responsables et ainsi permettre une autre manière d'appréhender les situations difficiles ou conflictuelles.

Filiales et partenaires stratégiques

Des dispositifs d'alerte et/ou de signalement des comportements ou des situations inappropriés sont mis en place dans la totalité des filiales entités consolidées dans ce reporting, que ce soit

en matière de lutte contre les discriminations et ou en matière de harcèlement en matière de santé, hygiène sécurité au travail.

Résultats

☑ Nombre d'alertes en matière de ressources humaines	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	23	58	51
Reste du Groupe	152	235	253
Total Groupe*	175	293	304

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* Cette donnée inclut en 2023 la Caisse des Dépôts, Transdev, Sfil, la Compagnie des Alpes, Icade, SCET, CDC Biodiversité, la Société Forestière, CDC Informatique, CDC Habitat.

L'indicateur regroupe les alertes en matière de santé, hygiène et sécurité d'une part (65 alertes en 2023) et les alertes en matière de discrimination et harcèlement au travail d'autre part (239 alertes en 2023).

5.1.4 Diversité, égalité de traitement et des chances

La promotion de la diversité et l'égalité des chances pour tous et la lutte contre toutes les formes de discrimination font partie des

engagements pris par toutes les entités du Groupe dans le cadre de la déclaration employeur responsable.

5.1.4.1 Égalité professionnelle

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts s'est profondément engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Au-delà du respect du cadre réglementaire français et international (OIT), cet engagement s'inscrit dans une démarche volontariste, matérialisée dès 2004 avec la signature d'un accord-cadre Groupe en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes, auxquels les entités ont adjoint leurs propres accords et plans d'actions.

Conformément à la **Déclaration employeur responsable du Groupe**, les filiales et partenaires stratégiques s'attachent à lutter contre toutes les formes de discrimination au travail. Le suivi des enjeux de diversité a d'ailleurs été renforcé dans le dialogue avec les participations stratégiques, et formalisé dans les lettres d'orientation pour 2023 à destination de leurs dirigeants.

Plusieurs d'entre elles – représentant 98 % des effectifs du Groupe en France – disposent d'ailleurs d'un engagement formel en la matière et/ou disposent d'une politique prenant en compte la diversité dans les recrutements.

Outre l'accord Groupe, toutes les entités de plus de 100 collaborateurs ont un **accord égalité femmes / hommes** signé et effectif sur l'année 2023

Opérationnellement, de multiples leviers d'actions sont mobilisés :

- **les recrutements et les promotions**, avec des actions de sensibilisation et formation à destination des recruteurs pour lutter contre les discriminations et lutter contre les biais auxquels ils sont confrontés. Plusieurs entités ont notamment mis en place une politique de parité au niveau des managers et des dirigeants de leurs entreprises. Transdev vise ainsi à atteindre 50 % de femmes parmi les dirigeants du Groupe à horizon 2025 ;
- **l'égalité salariale**, avec une évaluation des écarts de salaires pour toutes les entités de plus de 50 salariés, conformément à la réglementation et un score moyen au niveau du Groupe de 91,5 % pour l'index d'égalité professionnelle. La quasi-totalité des filiales procède à des évaluations d'écart de salaire hommes-femmes dans les rémunérations. Certaines d'entre elles prévoient chaque année des enveloppes budgétaires afin de procéder à d'éventuels rééquilibrages des rémunérations femmes / hommes ;
- **le soutien à la parentalité** (voir la section 5.1.3.3 Équilibre entre vie privée et vie professionnelle) ;
- **la lutte contre les discriminations, le sexisme, le harcèlement et les violences au travail.**

De manière plus générale, la sensibilisation et la formation des collaborateurs et/ou des managers

se déploient à travers des actions – en présentiel ou en e-learning – sur les thématiques d'égalité des genres, d'inclusion de la diversité, de lutte

contre le sexisme ordinaire et de la prise en compte des situations de handicap.

Alter Égales – le réseau de mixité du groupe Caisse des Dépôts



Présidé par Virginie Chapron-du Jeu, directrice des Risques du Groupe et membre du comité exécutif du Groupe, Alter Égales est le réseau mixité du Groupe. Créé en 2011 il réunit près de 3000 membres début 2024.

Alter Egales porte les sujets d'égalité professionnelle, de partage de la gouvernance entre les femmes et les hommes, de diversité et d'inclusion, et ce à tous les niveaux de décision. Il conduit chaque année un programme de mentorat, organise des conférences de sensibilisation (mixité des métiers, biais et stéréotypes...) ou des témoignages de vie sur des sujets sociétaux (les aidants, la parentalité...).

Alter Egales travaille en lien avec la direction des ressources humaines (DRH), particulièrement en cette Année des Mixités (2023/2024), et a par exemple coconstruit avec cette direction du Groupe l'e-learning « Agir contre le sexisme ordinaire » qui s'est diffusé progressivement au sein des filiales.

Alter Egales est un réseau a-hiérarchique ouvert à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe (Établissement public et filiales). Il tire sa force de l'implication de ses membres actifs et se nourrit de leur engagement, en particulier de ses ambassadrices et des ambassadeurs qui l'animent en région et au sein des filiales.

Alter Egales est présent dans les instances de décision de 3 grands réseaux de place (2GAP, Financi'Elles, Alliance pour la Mixité en Entreprise) ayant un impact dans les secteurs publics et privés sur les enjeux de partage de la gouvernance.

Le réseau est à l'origine de mobilisations exceptionnelles de l'ensemble des entités du Groupe dans de nombreux défis sportifs solidaires, pour soutenir la recherche contre les cancers du sein mais aussi pédiatriques.

Pour en savoir plus : <https://www.alter-egales.fr/qui-sommes-nous>.

Caisse des Dépôts

Signataire de la **Charte de la diversité** et de la nouvelle **Charte de la parentalité**, la Caisse des Dépôts s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination relatives aux différents critères de loi et à la parentalité au travail. Elle a mis en place, dès 2007, un accord collectif spécifique à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui prévoit la mise en œuvre de plans de progrès triennaux.

En 2023, les actions en matière d'égalité femmes/hommes reposent sur l'avenant à l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'Établissement signé en 2022. Avec un socle de dispositions permanentes revu et renforcé, et un nouveau plan de progrès pour les trois prochaines années, l'accord ainsi révisé :

- réaffirme la place de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur de la politique de ressources humaines de la Caisse des Dépôts ;

- s'appuie sur cette implication pour renforcer l'action de l'Établissement public face aux discriminations, aux stéréotypes et à toutes les formes de violence ;
- engage résolument ce dernier en faveur de l'égalité des chances et de la diversité. Son ambition : transformer durablement les pratiques en faveur d'une culture de l'égalité et de l'inclusion, effective pour toutes et tous. Pour cela, il fait de la formation et de la sensibilisation des leviers essentiels de cette transformation en profondeur.

À l'automne 2023, la Caisse des Dépôts a lancé l'Année des mixités, une démarche interne étalée sur douze mois glissants visant à favoriser les mixités et à lutter contre toutes les formes de discrimination grâce à la sensibilisation et à la formation des collaborateurs et collaboratrices de l'Établissement public.

Résultats

Pourcentage de femmes	2021	2022	2023
dans les recrutements ⁽¹⁾			
Caisse des Dépôts	62 %	59 %	60 %
Groupe*	38 %	39 %	45 %
☒ dans les comex ou assimilés			
Caisse des Dépôts	36 %	45 %	54 %
Groupe**	31 %	43 %	47 %
dans les cadres de direction			
Caisse des Dépôts	43 %	41 %	42 %
dans primo nomination de cadres de direction			
Caisse des Dépôts	48 %	48 %	57 %

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* en 2023 : Caisse des Dépôts, Société Forestière, SCET, Novethic, Sfil, CDC Habitat, CDC Informatique, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, Bpifrance.

** en 2023 : Caisse des Dépôts, Sfil, SCET, Novethic, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, Bpifrance, Groupe La Poste, CDC Habitat.

Méthode : sont comptabilisés les recrutements en CDI, CDD et CDP.

Sur le périmètre des filiales soumises à la loi Rixain (Bpifrance, La Poste, Icade, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et Transdev.), on observe un taux de féminisation des comex et des cadres dirigeants globalement en avance par rapport aux cibles fixées par la loi.

Depuis 2019, la Caisse des Dépôts calcule et publie volontairement l'index sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, en s'inspirant des principes du décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, tout en tenant compte de son statut particulier et de la dualité de son système de rémunération (public – privé).

Index égalité femmes-hommes	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	92	92	92
Moyenne Groupe ⁽¹⁾ – Raison d'être	91	91,5	91,1
Ecart-type		4,61	3,43

Indicateur Raison d'être

(1) Moyenne des index des entités du Groupe incluant en 2023 : Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La Poste, SCET, Sfil, Transdev et la Société Forestière, nouvellement consolidée.

A périmètre équivalent, l'index Groupe serait de 91,8 en 2023. Les entités du Groupe affichent des index qui évoluent entre 83 et 98.

5.1.4.2 Insertion des collaborateurs en situation de handicap

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est soucieuse d'offrir aux personnes en situation de handicap des perspectives d'emploi et de parcours professionnels dans un environnement de travail inclusif et adapté.

Le service handicap au sein de la direction des ressources humaines structure, pilote, coordonne et met en œuvre la politique handicap sur le périmètre de l'Établissement public. Celle-ci

s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue articulée autour de cinq enjeux principaux :

1. renforcer la dynamique de recrutement et d'intégration ;
2. optimiser et développer les dispositifs de maintien dans l'emploi ;

3. renforcer l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap ;
4. sensibiliser et former les collectifs de travail ;
5. renforcer l'appréhension des handicaps invisibles.

La Caisse des Dépôts a notamment l'ambition d'atteindre un taux d'emploi direct supérieur à 6 % en prenant les engagements suivants :

- recruter au minimum 20 collaborateurs en situation de handicap par an ;
- accueillir 10 apprentis en situation de handicap et en pérenniser *a minima* 3 par an ;
- renforcer l'intégration des nouveaux arrivants par un meilleur accompagnement de ces derniers et de leurs responsables et/ou équipes (exemples : rendez-vous systématique à l'arrivée avec le correspondant handicap ou le service égalité, diversité et handicap, parrainage, documentation adaptée, visite des locaux en amont pour les personnes à mobilité réduite, etc.).

Pour mener à bien son action, le service handicap s'appuie sur les correspondants handicap, dont il anime le réseau. Ceux-ci, présents dans les directions opérationnelles de l'Établissement public, mettent en œuvre les mesures en faveur de l'emploi des agents en situation de handicap. Ils assurent en outre un relais entre le service handicap et ces personnels.

La Caisse des Dépôts a poursuivi en 2023 la mise en œuvre des engagements tels qu'issus de l'accord handicap couvrant la période 2021-2023.

- Sur l'axe recrutement et intégration, un rendez-vous est systématiquement proposé à tout nouvel arrivant recruté ou qui s'auto-déclare en situation de handicap. Cet échange permet de faire connaissance, de

présenter la politique handicap, les dispositifs et processus afférents et d'engager l'échange sur les questions et/ou besoins éventuels. Dans le cadre de cet échange, et à condition que le collaborateur soit partie prenante et acteur de la démarche, il lui est également proposé, que son collectif de proximité soit sensibilisé au handicap. Cette action se réalise avec le soutien managérial et un prestataire extérieur, qui construit l'intervention avec le collaborateur et la mission handicap. Cet événement permet entre autres de mieux se comprendre, libérer la parole et d'intégrer les besoins de la personne en situation de handicap au sein du collectif de travail.

- Sur l'axe communication, des actions de sensibilisation ont été mises en place lors de la semaine européenne du handicap, ou à travers la participation à Duoday et à des forums écoles axés sur les apprentis en situation de handicap. Ces actions permettent de faire connaître la mission handicap de la Caisse des Dépôts en interne comme à l'extérieur, de renforcer la dynamique axée sur la déconstruction des stéréotypes, de démystifier le handicap et participent ainsi à ce que les agents déclarent leur situation de handicap de manière plus importante.

Enfin, dans la perspective du regroupement de l'ensemble du personnel de l'Établissement public sur le site parisien Campus à horizon 2026, des personnes en situation de handicap ont été invitées à une visite d'aménagement des futurs bureaux accompagnées d'un ergonome pour qu'elles puissent se projeter dans la future organisation des espaces de travail et faire part de leurs besoins en matière d'aménagement et d'accessibilité des locaux.

Filiales et participations stratégiques

Les entités du Groupe mettent en place des mesures en faveur de l'insertion des collaborateurs en situation de handicap, par le biais d'accords ou de politiques dédiés, de mesures d'accompagnement et d'actions de sensibilisation.

Huit des entités consolidées du Groupe*, représentant 98 % de ses effectifs France, disposent d'un accord dédié à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en vigueur pour 2023.

Sur le volet de l'emploi des personnes en situation de handicap, les politiques des filiales et participations stratégiques se déploient en s'appuyant sur des actions visant à :

- favoriser l'emploi direct de personnes en situation de handicap : le groupe La Poste en particulier, avec 14 000 postiers en situation de handicap, est le premier employeur de personnes handicapées en France ;
- sensibiliser leurs collaborateurs notamment lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, ou par l'accueil lors de la Journée du DuoDay de personnes en situation de handicap ;
- promouvoir l'emploi indirect via des partenariats avec des associations spécialisées.

Plusieurs entités collaborent en outre avec le secteur du travail protégé et adapté (voir la section 6.3 Gestion des fournisseurs).

* Caisse des Dépôts, CDC Habitat, Bpifrance, CDC Informatique, Icade, La Poste, Sfil, Transdev

Résultats

☒ Taux d'emploi direct – France – Raison d'être	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	5,8 %	6,2 %	6,4 %
Entités rattachées à l'EP	3,7 %	4,0 %	3,9 %
Bpifrance	2,1 %	2,0 %	2,1 %
CDC Habitat	6,3 %	7,0 %	7,3 %
Compagnie des Alpes	3,2 %	2,6 %	2,7 %
Icade	4,9 %	5,4 %	5,4 %
Informatique CDC	5,8 %	6,4 %	7,2 %
La Poste Groupe Europe	8,6 %	8,8 %	9,3 %
Transdev	4,5 %	4,4 %	4,6 %

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ETRE

Définition du taux d'emploi direct : nombre d'emploi direct de bénéficiaires / effectif moyen annuel.

Pour Transdev : nombre de salariés en situation de handicap / effectif total au 31/12.

5.1.4.3 Diversité des âges, politique intergénérationnelle et insertion des jeunes issus des milieux défavorisés

Groupe

Très présente au sein de la politique des ressources humaines de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, la question des âges se situe au croisement des politiques d'emploi, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de qualité de vie au travail (QVT).

Les mesures mises en œuvre portent à la fois sur :

- le **maintien de l'emploi des seniors**,
- la **transmission des savoirs** entre les générations et le mentorat intergénérationnel,
- l'**insertion durable des jeunes** dans le marché de l'emploi.

Les entités du Groupe déploient notamment des politiques volontaristes d'accueil des alternants et stagiaires, par exemple la Compagnie des Alpes (plus de 600 alternants), CDC Habitat (288 alternants et 330 stagiaires accueillis à l'UES

CDC Habitat), la Sfil (40 alternants) ou bien le Groupe La Poste, qui reste un des premiers recruteurs d'alternants en France (4 124 nouveaux contrats d'apprentissage et de professionnalisation signés en 2023).

En 2023, Transdev US a en outre poursuivi le partenariat signé avec l'Arizona Automotive Institute signé en 2022, dont l'objectif est de fournir aux étudiants des compétences complémentaires, en particulier les mécaniciens. En 2023 une première promotion d'apprentis en maintenance a été diplômée.

En 2023, sept entités du Groupe, représentant 98 % des collaborateurs France du Groupe, ont intégré le sujet de l'intergénérationnel dans un accord dédié ou dans un autre accord plus général (notamment accord GPEC ou QVT).

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a souhaité, en cohérence avec les politiques publiques, faire du recrutement des jeunes un axe fort de sa politique

de ressources humaines. Dans l'accord « Emploi, parcours, compétences » signé en 2022, elle a renforcé son engagement en faveur de

l'intergénérationnel et en soutien à la politique publique d'emploi.

Les actions reposent sur 2 axes :

1. **Favoriser l'employabilité par un accompagnement personnalisé** tout au long de la vie professionnelle, visant le développement de compétences et l'évolution professionnelle. Une attention particulière est accordée à la transition entre vie professionnelle et retraite au regard de l'enjeu de transmission des savoirs et de continuité de service, mais aussi en termes d'aménagement du temps de travail et conciliation des temps de vie avant le départ. Des dispositifs particuliers permettent ainsi aux collaborateurs de bénéficier de mesures d'allègement de leur temps de travail durant les trois années qui précèdent leur départ en retraite, accompagnée par une dotation d'autorisations d'absences allouée par l'employeur, et complétée par une contribution de l'agent. Ces **aménagements de fin de carrière** ne modifient pas les droits des bénéficiaires, lesquels peuvent percevoir l'intégralité de leur rémunération et conserver leurs droits à promotion et avancement, ainsi que leurs droits en matière de congé et d'absence. Des efforts d'abondement sur l'épargne salariale dans la limite des 5 années précédant le départ en retraite sont également prévus. L'Accord cadre « évolution, parcours professionnel, compétences » propose aux collaborateurs seniors tout un panel de **tutorat**, mentorat et mécénat de compétences, afin de permettre à ces derniers de participer à l'intégration des nouvelles recrues et accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle (apprentis et stagiaires notamment). Enfin, la Caisse des Dépôts, résolument engagée sur la politique en faveur des seniors, a signé, en mars 2022, **la charte du club Landoy** qui comprend 10 engagements pour

valoriser la place des seniors dans l'entreprise en France.

2. **Conduire une politique d'emploi résolument engagée en faveur des jeunes** s'articulant autour de 2 volets : le développement de l'apprentissage et l'amplification des actions en faveur des jeunes. L'objectif est d'une part de favoriser l'amplification de l'offre de postes en alternance et dans une perspective accrue d'emploi à l'issue de la période de formation, et d'autre part contribuer à l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi et développer la marque employeur Caisse des Dépôts auprès des jeunes dans un objectif d'emploi futur. Afin d'en mesurer l'impact, des indicateurs de suivi ont été intégrés au plan de progrès 2022-2024.

Ainsi, en 2023, 236 jeunes ont été recrutés en contrat d'apprentissage, 218 agents occasionnels ont été accueillis sur la période estivale, dont 37 issus des entretiens de l'excellence, et 15 jeunes de 3^{ème} ont été admis dans le cadre de leur stage découverte.

En parallèle, la Caisse des Dépôts poursuit ses partenariats historiques pour **l'emploi des jeunes issus des milieux défavorisés**, avec l'association NQT (Nos quartiers ont des talents), qui accompagne des jeunes issus de quartiers prioritaires dans leur recherche d'emploi. Mozaïk RH, l'association « Les entretiens de l'excellence » qui permettent à une vingtaine de lycéens en classe de seconde d'une zone d'éducation prioritaire d'être accompagnés par des cadres de haut niveau du Groupe pendant au moins trois ans, ou encore l'Association française des managers de la diversité (AFMD). Deux nouveaux partenariats ont été signés en 2023 : la cordée (promotion de la diversité dans le secteur public) et l'institut de l'engagement, DesCodeuses.

Résultats

	2021		2022		2023	
Part de moins de 30 ans et de plus de 55 ans parmi les effectifs recrutés – France	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans	Moins de 30 ans	Plus de 50 ans
Caisse des Dépôts	24 %	3 %	23 %	3 %	20 %	4 %
Bpifrance	61 %	< 1 %	62 %	< 1 %	57 %	1 %
CDC Habitat	45 %	5 %	46 %	5 %	44 %	6 %
Compagnie des Alpes	50 %	10 %	62 %	8 %	40 %	5 %
Egis et filiales	57 %	3 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Entités rattachées à l'EP	47 %	1 %	42 %	4 %	48 %	3 %
Icade	28 %	2 %	33 %	2 %	48 %	7 %
CDC Informatique	40 %	9 %	18 %	1 %	18 %	1 %

Transdev	28 %	19 %	29 %	20 %	31 %	22 %
Total Groupe hors La Poste	40 %	12 %	39 %	5,5 %	29 %	3 %
La Poste Groupe Europe					25 %*	9 %

* moins de 25 ans

5.1.5 Développement des compétences, attraction et rétention des talents

5.1.5.1 Mobilité interne et formation

Groupe

Le développement des parcours professionnels et de la mobilité interne constitue un objectif prioritaire des ressources humaines au sein du groupe Caisse des Dépôts.

La mobilité des collaborateurs participe à l'ambition de renforcer l'attractivité du Groupe, de conforter en son sein le sentiment d'appartenance et d'œuvrer pour la fidélisation des collaborateurs, en leur permettant d'élargir leurs perspectives d'évolution et de progression et en leur offrant la possibilité de construire leur parcours professionnel à l'échelle du Groupe au sein de leur métier, voire en changeant de filière professionnelle. Un **accord Groupe relatif au développement des parcours professionnels** et à la mobilité a été signé en ce sens en 2022.

Le dispositif Vivier Perspective Groupe a en outre pour objectif d'accompagner, dans le cadre d'une promotion annuelle, les jeunes collaborateurs présentant une perspective d'évolution dans leur développement de carrière, de les aider à gagner

en responsabilité et d'identifier les relais de la transformation du Groupe. La participation au Vivier leur donne des outils, des moments de rencontre et de partage, de connaissance du Groupe. Une attention particulière est apportée à l'équilibre de la promotion (femmes / hommes, Établissement public / filiales, public / privé, filières...). Pour les profils plus confirmés et présentant un potentiel d'évolution rapide vers des postes de cadres de direction, il existe le Vivier Ressources Dirigeants.

Au-delà, chaque entité du groupe Caisse des Dépôts accompagne ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel par la mise en place de dispositifs propres, incluant entretiens annuels, entretiens de carrière réguliers, plan de formation et viviers propres de talents.

Enfin, toutes les entités du Groupe possèdent une politique de formation et 10 d'entre elles, représentant 87% des collaborateurs en France, mettent en place un plan de formation annuel.

Caisse des Dépôts

Le développement des compétences est un levier majeur en matière de gestion des ressources humaines qui doit permettre de :

- développer en interne de nouvelles compétences (liées à l'émergence de nouveaux métiers ou à la digitalisation des processus) ;
- accompagner l'évolution des métiers existants ;
- assurer le renouvellement de compétences-clés (en lien avec le départ à la retraite d'un nombre important de collaborateurs notamment) ;
- accompagner la reconversion de collaborateurs dont l'activité a subi d'importantes évolutions ;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants (en leur transmettant notamment nos valeurs et notre culture d'entreprise).

L'accord-cadre emploi-parcours-compétences, signé en 2022, promeut une offre de développement des compétences par la formation pour tous, évolutive et adaptée, tant aux enjeux collectifs qu'aux aspirations individuelles. Le plan triennal de développement des compétences s'inscrit pleinement dans ces orientations et vise à les décliner de manière opérationnelle et prospective en matière de développement des compétences. L'université CDC constitue l'outil fondamental de cette ambition, en s'inscrivant comme le vecteur d'une offre de formation globale, unifiée et visible à destination de l'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public.

L'accompagnement des collaborateurs est prioritairement réalisé par les conseillers RH de proximité. Depuis juin 2021, un dispositif

d'accompagnement transverse a été mis en œuvre pour proposer aux collaborateurs et managers d'effectuer des bilans professionnels approfondis, de réaliser des accompagnements pour les collaborateurs en situation particulière, d'évaluer des compétences managériales en situation de mobilité, de conseiller et d'apporter des regards croisés, avec pour objectif d'aider les évolutions de carrière.

Le dispositif d'entretiens de carrière de la Caisse des Dépôts prévoit trois types d'entretiens :

- l'entretien professionnel annuel, permettant d'évaluer les compétences et d'échanger sur les souhaits de mobilité du collaborateur ;
- l'entretien à la demande du collaborateur, pouvant intervenir à tout moment de la carrière et réalisé en proximité par le conseiller RH ;
- l'entretien au terme d'une affectation de cinq ans sur le même emploi, permettant de dresser pour le collaborateur, le bilan des compétences acquises et identifier des pistes de mobilités possibles.

Résultats

Part de la masse salariale consacrée à la formation continue	2019	2020	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	3,4 %	2,7 %	4,0 %	3,2 %	4,0 %
Entités rattachées à l'EP ⁽¹⁾	0,6 % à 3,2 %	0,6 % à 3 %	1 % à 4,7 %	0,4 % à 4,83 %	0,03 à 4,7 %
Bpifrance ⁽¹⁾	3,3 % à 4,6 %	3 % à 3,6 %	2,9 % à 4,3 %	3,2 % à 5,1 %	2,7 à 4,4 %
CDC Habitat ⁽¹⁾	3,5 %	2,2 %	2,7 %	3,6 %	1,1 % à 3,9 %
Compagnie des Alpes	1,4 %	1,1 %	0,8 %	1,1 %	1,4 %
Icade	3,2 %	2,5 %	2,8 %	2,7 %	2,7 %
CDC Informatique	6,0 %	5,0 %	5,3 %	6,0 %	5,0 %
Transdev	2,7 %	2,2 %	2,3 %	2,3 %	2,2 %
Groupe La Poste (Groupe Europe)	N/A	N/A	4,8 %	4,1 %	3,85 %

(1) Les obligations légales de formation diffèrent d'une entité à l'autre, une fourchette est donc indiquée.

Taux d'accès à la formation – France	2019	2020	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	80 %	89 %	99,8 %	99,2 %	90,9 %
Bpifrance ⁽¹⁾	94 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CDC Habitat	62 %	59 %	73,5 %	83,6 %	87,8 %
CNP Assurances SA	96 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Compagnie des Alpes		100 %	97,9 %	100 %	100 %
Egis	58 %	49 %	89,7 %	N/A	N/A
Entités rattachées à l'EP ⁽³⁾	57 %	63 %	67,2 %	75,7 %	84,3 %
Icade	91 %	99 %	100 %	100 %	100 %
CDC Informatique	82 %	69 %	74,7 %	92,0 %	100 %
Transdev	59 %	45 %	64,6 %	57,0 %	57 %
Groupe hors La Poste	66 %	60 %	75,5 %	88,4 %	82 %
La Poste SA	N/A	N/A	92,0 %	91 %	94,1 %

Taux accès à la formation :

- avant 2020 : nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation / effectif total au 31 décembre ;
- à partir de 2020 : nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation / effectif moyen mensuel CDI-CDD.

Nombre de stagiaires et heures de formation – France*	2021	2022	2023
---	------	------	------

Nombre de stagiaires (La Poste Groupe Europe inclus)	134 882	130 051	139 930
☒ Volume total d'heures de formation (La Poste Groupe Europe inclus)	6 528 504	4 809 817	7 752 736
Durée moyenne des formations (en heures) hors La Poste *	7,49	7,40	8,13
Nombre d'heures / effectif total hors La Poste	—	—	17,9

☒ **Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe**

Stagiaire : salarié ayant suivi un stage de formation (un salarié qui a suivi trois stages de nature différente est comptabilisé comme trois stagiaires).

* Inclut en 2023 la Caisse des Dépôts et entités rattachées (dont Sfil, CDC Biodiversité, SCET, Société Forestière), CDC Informatique, CDC Habitat, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, Bpifrance.

5.1.5.2 Rémunération moyenne annuelle brute et rapport interdécile

Rémunération moyenne annuelle brute – France	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022
Caisse des Dépôts et entités rattachées	61 607 €	63 381 €	64 461 €	65 759 €	68 349 €	3,9 %
Bpifrance	68 451 €	69 609 €	70 408 €	72 164 €	75 987 €	5,3 %
CDC Habitat	35 809 €	38 046 €	39 067 €	40 644 €	42 474 €	4,5 %
Compagnie des Alpes	45 687 €	58 188 €	75 949 €	44 823 €	45 699 €	2,0 %
Icade	72 025 €	73 302 €	74 717 €	76 921 €	70 521 €	- 8,3 %
CDC Informatique	69 224 €	70 087 €	67 544 €	71 206 €	72 405 €	1,7 %
La Poste Groupe France			33 258 €	34 521 €*	35 511 €	2,9 %
Transdev*	32 762 €	30 867 €	32 424 €	33 845 €	35 324 €	4,4 %

CDI présents toute l'année à temps plein (périmètre France).

* Y compris CDD et temps partiel.

Ratio interdécile	2020	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	5,03	4,87	4,9	4,7
Bpifrance	de 3,18 à 5,9	de 3,2 à 5,8	de 3,3 à 6,0	de 3,1 à 6,4
CDC Habitat	3,1	3,2	3,0	de 1,0 à 3,0
Entités rattachées à l'EP	de 1,8 à 6,1	de 2,2 à 6,1	de 2,3 à 4,9	de 1,6 à 4,7
Icade	6,69	5,5	8,0	4,6
CDC Informatique	2,5	2,6	2,5	2,4

Définition : rapport entre la moyenne des rémunérations brutes des 10 % des salariés percevant les rémunérations les plus élevées et des 10 % des salariés percevant les rémunérations les moins élevées.

* donnée modifiée post-publication

5.1.5.3 Partage de la valeur

Caisse des Dépôts

Au sein de l'Établissement public, les avantages monétaires incluent une participation aux résultats à travers une prime d'intéressement annuelle, un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite collectif (pour les CDI, CDD, alternants et fonctionnaires avec trois mois d'ancienneté), lesquels sont abondés par l'employeur.

Dans le cadre d'une démarche volontariste visant à accompagner l'ensemble des personnels afin de limiter l'impact de l'inflation, la Caisse des Dépôts a souhaité aller au-delà de la majoration du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % décidée par le gouvernement au 1^{er} juillet 2023, en le portant à 2% pour tous ses agents, quel que soit leur statut. Une prime complémentaire de performance de 750 € brut a en outre été versée

aux salariés pour reconnaître le niveau exceptionnel d'engagement de l'ensemble du personnel au titre de l'exercice 2022. Enfin, dans la continuité de la loi n° 2022-1158 du 16 août

2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, la Caisse des Dépôts a versé une prime de partage de la valeur.

Filiales et participations stratégiques

Des avantages existent également au sein des filiales du Groupe. La Poste, Icade et Compagnie des Alpes en particulier disposent de dispositifs de participation, d'intéressement et d'épargne salariale. Des dispositifs d'actionnariat salarié existent en outre au sein des sociétés cotées Compagnie des Alpes et Icade.

En 2023, on note en particulier les actions suivantes :

- le lancement de MyCDA, un nouveau dispositif Groupe de partage et de redistribution de la valeur par la Compagnie des Alpes, permettant d'associer durablement les salariés à la stratégie du Groupe en les faisant bénéficier de la valeur qu'ils contribuent à créer au quotidien. Il visera à proposer à chaque collaborateur permanent ou saisonnier (sous condition de présence) 30 actions gratuites. Le 31 août 2023, 47 760 actions ont ainsi été attribuées à 1 592 salariés. Ces bénéficiaires peuvent ainsi devenir copropriétaire de la Compagnie des Alpes ; participer à son évolution et à son succès ; se constituer une épargne régulière en actions sans contrepartie financière ;
- chez Icade, deux plans d'attribution d'actions ont été approuvés. Un plan d'attribution d'actions gratuites en faveur de l'ensemble des salariés en CDI et un plan d'attribution d'actions dit de performance en faveur des dirigeants et managers qui intègre notamment deux critères de performance RSE liés aux engagements d'Icade sur le bas-carbone et sur la part des femmes dans les instances de gouvernance représentant respectivement 20 % et 10 % de la dotation. Dans un contexte inflationniste et pour accroître la cohésion sociale, Icade a en outre renouvelé en 2023 le versement d'une prime de partage de la valeur. Enfin, pour pallier la diminution des rémunérations des conseillers et référents commerciaux d'Icade due à la conjoncture économique, une procédure exceptionnelle a été mise en place afin de renforcer leur rémunération par le biais d'une majoration des commissions encadrée par un accord signé en 2023.
- CDC Biodiversité a versé une prime de partage de la valeur.

Nombre des collaborateurs concernés par des dispositifs d'intéressement (France) – RAISON D'ETRE	2022	2023
Caisse des Dépôts (EP)	6 009	6 143
Bpifrance	4 031	4 289
Compagnie des Alpes	6 972	6 323
Icade	1 339	1 472
CDC Informatique	1 007	1 075
CDC Habitat	9 951	10 002
CDC Biodiversité	62	84
SCET	0	0
Sfil	434	443
Société Forestière	179	196
Transdev	8 882*	8 548
La Poste SA	197 165*	186 741
Total	236 031*	225 316
% des effectifs France au 31/12/N	97 %	94 %

INDICATEUR RAISON D'ETRE

* Donnée corrigée post-publication

Le nombre de bénéficiaires de l'intéressement versé au titre de N-1 peut excéder les effectifs au 31 décembre N car il n'est pas nécessaire d'être encore dans les effectifs au 31 décembre pour bénéficier de l'intéressement, au prorata de sa présence dans les effectifs le cas échéant.

5.1.6 Contentieux en matière RH

Indicateurs	2022	2023
☑ Nombre de litiges et contentieux en matière RH		
Caisse des Dépôts	22	28 ⁽¹⁾
Autres entités du Groupe*	0	0
Nombre de condamnations contre le Groupe ou une entité du Groupe en matière RH	—	5
Montant des amendes relatives au non-respect de la réglementation en matière de santé /sécurité et de ressources humaines	—	0

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Tous contentieux directement déposés contre l'une ou l'autre des entités dont la direction juridique du Groupe aurait connaissance, soit a minima tout contentieux dont l'enjeu est supérieur à 10 millions d'euros ou, s'il est inférieur, significatif pour l'entité concernée en termes de montant ou d'image.

(1) contentieux RH sur l'année 2023 pour l'Etablissement public (salariés de droit privé et fonctionnaires) comptabilisés au regard du risque réputationnel induit et non en fonction de leur montant.

5.2

Cohésion sociale et territoriale [ESRS S3]

Gouvernance

L'amélioration de la vie de toutes et tous figure au cœur de la raison d'être du Groupe, concomitamment à la contribution à l'accélération de la transformation écologique du pays.

Cette ambition est déclinée dans l'axe stratégique dédié « Cohésion sociale et territoriale » dans le cadre de la planification stratégique (PSMT) présentée annuellement aux instances de gouvernance pour le pilotage des activités du Groupe. Elle se traduit par des activités spécifiquement dédiées à la contribution aux politiques sociales nationales dans le cadre de mandats de l'Etat ou d'autorités publiques, mais aussi par des actions spécifiques des entités concurrentielles pour accroître leur impact positif dans des secteurs à forte valeur ajoutée » dans des secteurs à forte valeur ajoutée en matière de cohésion sociale.

En parallèle, la charte finance responsable du Groupe intègre des principes minimaux (intégration ESG, exclusion) pour assurer la prise en compte des principaux risques sociaux dans toutes les activités financières du Groupe.

Contribution aux objectifs de politiques nationales ⇒ Planification stratégique (PSMT)	Réduction des risques et impacts négatifs sociaux des activités ⇒ Charte finance responsable
• Gestion des régimes de retraite • Formation professionnelle • Handicap • Accès aux services publics et inclusion numérique • Inclusion et accessibilité financière • Santé et bien vieillir • Logement • Politique de la ville • Collectivités locales • PME TPE • Economie sociale et solidaire (ESS)	• Exclusions jeux d'argent, pornographie, tabac • Garanties sociales minimales • Suivi et gestion des controverses • Engagement actionnarial sur les sujets sociaux sur la chaîne de valeur des entreprises investies

5.2.1 Réduction des impacts négatifs en matière sociale

5.2.1.1 Exclusions

La charte finance responsable du Groupe précise des exclusions réglementaires et volontaires en matière sociale et éthique.

Exclusions réglementaires :

- les activités impliquant du travail forcé, du travail d'enfants ou de la traite des êtres humains, le plus loin possible sur la chaîne de valeur ;
- la prostitution, les activités illicites sur des organes, tissus et produits de l'organisme humain ou encore des activités d'ingénierie génétique prohibée par les normes bioéthiques nationales de la France, du pays d'accueil, par les normes européennes ou internationales applicables en la matière ;
- le commerce illicite ou activités de nature à faciliter le trafic illicite de biens culturels ;

- les projets pour lesquels une expulsion forcée au sens des Nations-Unies s'est déroulée sur le site d'impact du projet envisagé, pour laquelle un lien de causalité peut être établi avec l'objet de ce projet et pour laquelle une impossibilité matérielle d'apporter une compensation est constatée.

Exclusions volontaires :

- activité principale de fabrication ou de commerce lié à la pornographie ;
- activité principale de fabrication, de stockage ou de vente du tabac ;
- activité principale de commerce de jeux d'argent ;
- production, développement, stockage, distribution, commercialisation ou utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, des armes chimiques, des armes à uranium appauvri, des armes nucléaires vendues en dehors des pays signataires du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, des armes biologiques et, d'ici fin 2023 commercialisation pour l'utilisation des armes incendiaires et les armes aveuglantes au laser.

Pour plus de détails sur ces exclusions, se reporter à la Charte Finance Responsable disponible sur notre librairie ESG (<https://www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg>)

La grille d'analyse et de cotation ESG du Groupe définit en outre des critères sociaux en termes d'emplois, de cohésion sociale et territoriale, de clients/bénéficiaires avec un ciblage sur les plus vulnérables d'entre eux, et un focus sur les mécanismes de plaintes ou de réclamations.

Enfin, le Groupe exclut :

- tout produit financier dans un pays figurant sur la liste du GAFI et/ou sur la liste française et européenne des Etats et territoires non coopératifs ;
- toute relation d'affaires avec un bénéficiaire effectif non identifié avec certitude ;
- toute relation d'affaires avec un pays ou une personne physique ou morale visée par une sanction financière internationale.

Ces exclusions sont suivies via des indicateurs de suivi de leur respect pour toutes les entités financières du Groupe.

5.2.1.2 Engagement actionnarial

En 2023, la question de la prise en compte des enjeux sociaux a été intégrée dans les pratiques d'engagement actionnarial des activités d'investissement de la Caisse des Dépôts, avec une attention particulière portée aux droits humains.

Les échanges en matière de droits humains reposent sur une analyse préalable des pratiques de l'entreprise effectuée en interne par un analyste dédié aux enjeux sociaux et sociétaux.

En 2023, le plan d'engagement ciblé a en outre permis d'interroger plusieurs secteurs sur les enjeux de :

- réduction des inégalités pour les secteurs santé et distribution alimentaire : diversité et inclusion, partage de la valeur, plan de formation et de développement du personnel, attraction et rétention des talents ;
- gestion des ressources humaines dans l'approvisionnement pour les secteurs de

l'habillement, du luxe et des produits cosmétiques et d'entretien : conditions de travail (absence de travail forcé ou travail des enfants), relations avec les syndicats, salaire décent, santé & sécurité au travail.

Le plan d'engagement ciblé 2023 a aussi été l'occasion d'interroger des entreprises multi-secteurs sur la gestion d'enjeux ESG spécifiques qui leur avaient valu d'être placées en *watchlist* de l'UNGC (*United Nation Global Compact*). Cette liste regroupe les entreprises qui présentent des risques (potentiels ou avérés) de manquement grave aux principes directeurs du Pacte Mondial de l'ONU, comme un non-respect des communautés locales ou le travail forcé. Au total, ce sont 72 entreprises qui ont été questionnées sur les enjeux sociaux et sociétaux, dont 67 sur les enjeux de cohésion sociale et 30 sur les enjeux de ressources humaines dans la chaîne d'approvisionnement.

5.2.2 Accompagner les parcours de vie

Le groupe Caisse des dépôts via l'Établissement public d'une part et La Poste d'autre part, gère

des mandats de confiance pour accompagner les ménages tout au long de leur parcours de vie.

5.2.2.1 Gérer les régimes publics et spéciaux de retraites

La gestion de caisses de retraite est inscrite dans le code monétaire et financier qui détermine les missions de la Caisse des Dépôts. La direction des politiques sociales (DPS) gère ainsi 6 régimes de retraite : CNRACL, Ircantec, RAFF, Retraite des Mines, FSPOEIE et Banque de France. En 2023, cela représente plus de 4 millions de pensionnés – soit 1 retraité sur 5 en France – qui reçoit une pension versée par la Caisse des Dépôts, pour un montant total de prestations versées de plus de 76 Md€.

Le niveau d'intervention de la Caisse des Dépôts varie en fonction des régimes : certains (comme CNRACL, Ircantec) sont gérés de bout en bout (immatriculation employeurs, recouvrement des cotisations, liquidation et paiement des pensions, information des affiliés, comptabilité, gestion financière, appui à la gouvernance du régime...) ; pour d'autres (par exemple RAFF), la Caisse des Dépôts n'assure que la gestion administrative.

La Caisse des Dépôts s'attache à proposer un service modernisé et un accès facilité aux employeurs et à tous leurs assurés pour faciliter leur accès à l'information, simplifier les liquidations et fluidifier le paiement des pensions et allocations. Pleinement investie au sein du GIP Union Retraite, elle est au cœur des projets de simplification et de mutualisation inter-régimes. Pour moderniser ses services aux bénéficiaires, elle développe des plateformes numériques, dont sa plateforme Affiliés, Ma retraite publique (MAREP), à destination des assurés des régimes de retraites (CNRACL, Ircantec, FSPOEIE, Mines, RAFF, Banque de France), ou encore la plateforme PEP's pour simplifier les démarches des 55 000 employeurs publics et de leurs utilisateurs, actifs ou retraités.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Nombre de retraités dont la retraite est gérée par la CDC (en millions)	DPS	4,2	4,3	4,3
Nombre d'utilisateurs des portails DPS (MAREP, PEP'S)⁽¹⁾ (flux)	DPS	1 442 719	1 460 000	1 455 881
Pourcentage de liquidations traitées dans les délais (en %)	DPS		99,1%	99,2%

(1) Cet indicateur suit le nombre de comptes inscrits et actifs sur les portails employeurs et affiliés, respectivement PEPs et Ma Retraite Publique (MAREP). L'année 2023 est marquée par les enjeux du projet de réforme des retraites avec des comportements des usagers complexes à prévoir. A noter, en fin d'année, la sécurité à l'inscription et à l'authentification à MAREP a encore été renforcée pour améliorer la qualité de service et lutter contre la fraude.

5.2.2.2 Développer la formation professionnelle

Gestion du compte personnel de formation

La Caisse des Dépôts est un acteur de référence dans le monde de la formation professionnelle avec le développement et la gestion du compte personnel de formation (CPF) et son service numérique Mon Compte Formation.

Dans le cadre de ce mandat confié par l'État, la Caisse des Dépôts, via la direction des politiques sociales, calcule les droits acquis au titre du CPF qui permet aux salariés, aux travailleurs indépendants et aux demandeurs d'emploi de trouver une formation certifiante, de s'inscrire, de solliciter un financement complémentaire et de

payer en ligne. La plateforme Mon Compte Formation, développée et gérée par la direction des politiques sociales, permet aux actifs (salariés des secteurs privé et public, demandeurs d'emploi) de consulter leurs droits à formation, de rechercher, de s'inscrire et de payer une formation parmi le catalogue de formations dispensées sur l'ensemble du territoire.

Les mandats en matière de formation incluent également le service Mon Compte Elu, intégré depuis dès 2022 au portail Mon Compte Formation et géré pour le compte du ministère de la cohésion du territoire et des relations avec les collectivités territoriales, dont l'objectif est de

faciliter l'accès des élus à leurs droits à la formation pour leur permettre d'accomplir leurs missions électives et/ou de préparer leur réinsertion professionnelle à l'issue de leur mandat.

Le ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion a renouvelé en 2023 sa confiance à la Caisse des Dépôts via la signature de la convention d'objectifs et de performance de la période 2023-2025 pour la gestion de Mon Compte Formation. Cette convention vise à faire de Mon Compte Formation la référence dans l'écosystème de la formation professionnelle, à poursuivre les mesures de protection et améliorer la qualité de l'offre proposée, ainsi qu'à renforcer et élargir les services mis à disposition des titulaires de droits et usagers du service.

Depuis janvier 2024, le catalogue des formations éligibles au CPF est élargi à l'ensemble des permis de conduire pour les véhicules terrestres à moteur, conformément à la loi du 21 juin 2023 visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire, parfois

nécessaire pour la réalisation d'un projet professionnel ou sécuriser son parcours professionnel.

Enfin, dès 2022, plusieurs actions pour améliorer la qualité de l'offre de la formation et pour lutter contre la fraude ont été mises en œuvre par la Caisse des Dépôts et ont conduit à diminuer le nombre d'organismes éligibles et présents sur Mon Compte Formation, qui est passé de plus de 25 500 en 2019 à moins de 15 000 aujourd'hui.

Gestion des programmes d'investissement dans les compétences (France 2030, PIA, PIA)

La Banque des Territoires intervient en tant qu'opérateur des plans d'investissement dans les compétences (PIC), plans d'investissement d'avenir (PIA) et de France 2030 pour respectivement remobiliser les personnes fortement éloignées de l'emploi (chômeurs de longue durée, réfugiés, jeunes ni en études, ni en emploi ni en formation...) et soutenir la formation aux métiers d'avenir.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Nombre de formations Mon Compte Formation financées (en milliers) ⁽¹⁾	DPS	2 080	1 800	1 320
Part de demandeurs d'emploi dans les formations financées (en %)	DPS	33%	29%	31%
☑ Nombre de profils activés sur Mon Compte Formation depuis le démarrage de la plateforme (en milliers) ⁽²⁾ RAISON D'ÊTRE	DPS	10 500	12 300	14 100
Nombre de formation financées dans le cadre de l'investissement dans les compétences (en milliers) ⁽³⁾	BdT	nd	nd	881

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

(1) L'indicateur prend en compte les formations du dispositif Mon Compte Formation ainsi que des dispositifs qui l'ont précédé pour le bon suivi de la formation professionnelle. Il s'agit du nombre de formations validées hors annulations. La relative baisse de l'indicateur traduit des mesures de régulation mises en place pour rendre l'offre plus qualitative et la mise en place de l'identité numérique.

(2) Nombre de comptes activés (comptage unique par individu). L'indicateur traduit le nombre de profils uniques activés (comptage unique par individu). La hausse du nombre de profils traduit le succès du dispositif, avec une fin attendue de la phase de croissance lorsque toutes les populations ciblées se seront dotées d'un compte. A noter, dès 2022, plusieurs actions pour améliorer la qualité de l'offre de la formation et pour lutter contre la fraude avec notamment la mise en place de l'identité numérique ont été mises en œuvre.

(3) Nombre de places de formations financées dans le cadre de France 2030 et des opérations d'investissement en fonds propre, et pour des bénéficiaires des parcours d'insertion.

5.2.2.3 Faciliter le quotidien et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

La Caisse des Dépôts, via sa direction des politiques sociales, gère le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien

dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des trois fonctions publiques.

La Caisse des Dépôts a également développé, pour le compte de l'État et en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la plateforme nationale Mon Parcours

Handicap. Opérationnelle depuis 2020, cette plateforme d'information, d'orientation et de services vise à faciliter le quotidien et les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs aidants en proposant des informations sur les droits et démarches, l'emploi et la formation, la scolarisation et les études supérieures.

En 2023, dans une logique d'amélioration continue, la plateforme s'est enrichie de deux nouvelles rubriques d'information :

- Aides techniques/aides matérielles qui donne l'essentiel des informations pour demander et financer une aide technique facilitant les déplacements, les repas, la toilette, l'habillement ou encore les soins et favorisent l'autonomie des personnes en situation de handicap ;
- Vie intime, consentement et parentalité, qui apporte des réponses concrètes aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants qui se posent des questions sur la sexualité, la parentalité, la contraception ou encore le consentement.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Nombre d'employeurs publics ayant demandé des aides au handicap ⁽¹⁾	DPS	12 206	12 155	12 737
Nombre de visites unitaires annuelles sur la plateforme Mon Parcours Handicap (en milliers) ⁽²⁾	DPS	965	2 430	4 800

(1) Le FIPHP est un fonds dont la seule ressource est la contribution versée par les employeurs ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. L'action positive du FIPHP sur le taux d'emploi a conduit mécaniquement à une réduction des recettes et corrélativement à une réduction des financements accordés aux employeurs. Parallèlement, l'offre de service sur la plateforme à destination notamment des petits employeurs permet d'avoir une dynamique importante sur la demande d'aides au handicap.

(2) Chiffres arrondis au millier. La plateforme a été mise en service à compter de mai 2020.

5.2.2.4 Agir pour l'accès au service public et l'inclusion numérique

Dans ses différentes activités, le groupe Caisse des Dépôts s'attache à simplifier la relation des usagers aux services publics – que ce soit au travers d'un maillage de points d'accès physiques ou par un accès à une aide dématérialisée et un

accompagnement à l'usage du numérique – et au-delà, à accélérer l'inclusion numérique. Il agit ainsi sur tous les territoires, en appui des politiques publiques et, et s'engage pour l'égalité d'accès aux services publics.

Groupe

Le dispositif France services

Le Groupe, via la Banque des Territoires et La Poste, déploie et anime le dispositif France services destiné à maintenir et développer les services publics sur l'ensemble du territoire. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose de guichets uniques de proximité (2 700 guichets en France en 2023) regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour permettre aux citoyens d'être accompagnés au plus près de chez eux dans leurs démarches administratives liées par exemple à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite, ou à l'emploi.

Les agents France services fournissent également un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à

la constitution de dossiers administratifs...), ainsi qu'une aide aux démarches en ligne.

En incluant les multiples dispositifs d'accompagnement, de formation et d'accès aux équipements proposés par la Banque des Territoires et La Poste, ce sont ainsi près de 3,4 millions de personnes qui ont été accompagnées par le Groupe dans leur usage du numérique en 2023.

Le Groupe La Poste

Pour contribuer à l'aménagement du territoire et conformément au contrat de présence postale, le Groupe La Poste a pour objectif d'atteindre 90 % de la population à moins de 5 kilomètres et à moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact La Poste. Depuis 2021, le Groupe La Poste dépasse cet objectif avec une couverture supérieure à 97 %. Il se mobilise en outre pour la recherche et la promotion de la mutualisation des offres de services au sein de ces points d'accès physiques et se fixe pour objectif de passer en 2025 à 40 000 points d'accès physiques (bureaux de poste, partenaires, consignes et relais pick-up, Espaces Pro). Grâce à la puissance combinée de

ses réseaux physiques, numériques et humains, La Poste s'engage ainsi à lutter contre la fracture territoriale.

Le Groupe La Poste se positionne également comme un partenaire privilégié de l'État et des collectivités pour accélérer la mise en œuvre d'actions en faveur de la réduction de la fracture numérique et du développement de services numériques de confiance. Il facilite ainsi l'accès aux usages numériques via deux outils :

- le coffre-fort numérique Digiposte, qui simplifie la conservation et l'accès aux documents administratifs. Pour que l'accès à ces outils soit possible à tous, au-delà de leur gratuité, La Poste travaille avec les acteurs de l'action sociale et lutte contre l'exclusion

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires contribue à la stratégie nationale en faveur de l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre d'un mandat de l'État, elle remplit trois missions qui s'inscrivent dans la stratégie nationale France Numérique Ensemble :

- professionnalisation de la filière : en formant 4 000 conseillers numériques sur le territoire national ;
- structuration de l'écosystème : les structures sélectionnées pour accueillir les conseillers seront amenées à dialoguer avec des acteurs spécialisés dans l'inclusion numérique et avec d'autres parties prenantes de la politique publique et programmes de la Banque des Territoires, comme les Hubs territoriaux pour un numérique inclusif ;

en mettant son coffre-fort numérique à disposition des publics fragiles au travers de partenariats avec l'AP-HP et la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ;

- une identité numérique, vérifiée en face-à-face par un facteur ou un guichetier en bureau de poste, véritable levier de simplification des démarches administratives.

En 2023, le nombre de clients actifs Digiposte et Identités numériques est de 14,4 millions. Docaposte a également lancé sa première solution souveraine et industrielle d'Intelligence Artificielle générative destinée au secteur public, aux PME, aux acteurs de la santé et de la bancassurance.

- accompagnement des publics : le travail d'outillage des conseillers numériques, en partenariat avec des institutions et des acteurs historiques de l'inclusion numérique, permet de renforcer l'accompagnement délivré aux usagers et de diversifier les publics accompagnés.

Dans son plan stratégique 2024-2028, elle ambitionne de mobiliser 240 M€ pour favoriser l'accès aux services publics pour tous les Français grâce aux France services et à l'inclusion numérique dont 1 000 espaces France services « accélérés », et 3,8 Md€ pour favoriser l'accès au droit et à la justice grâce à la digitalisation avec notamment l'accompagnement de 2 500 projets d'entreprise des professions juridiques.

Résultats

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	Cible
Nombre d'espaces France services financés/animés par le Groupe (stock)	BdT	1 745	2 538	2 700	2 500 (2020-2024) (stock)
Nombre de points d'accès physiques à des services de proximité proposés par La Poste - RAISON D'ÊTRE	La Poste	34 653	35 768	37 287	40 000 d'ici à 2025 (stock)
Nombre de personnes accompagnées dans leur usage du numérique sur l'année écoulée (en millions) ⁽¹⁾ – RAISON D'ÊTRE	BdT La Poste	ND	2,7	3,4	

INDICATEUR RAISON D'ÊTRE

(1) Nombre de personnes accompagnées dans leur usage numérique via France service, les conseillers numériques et autres dispositifs mis en place par La Poste.

5.2.3 Agir pour l'inclusion et l'accessibilité financière

Caisse des Dépôts

Conformément à sa doctrine d'intervention, la Banque des Territoires intervient en complément du marché et/ou lorsque des objectifs de politique publique rendent son intervention pertinente et applique un principe d'équité et de non-discrimination quant à l'accès aux services proposés.

Pour favoriser l'inclusion financière auprès de ses clients, la direction des prêts propose des conditions attractives dans l'octroi de ses prêts (une durée de prêt adaptée aux projets, des taux compétitifs, etc.). Lorsqu'elle intervient en tant que prêteur sur Fonds d'épargne, ses financements doivent apporter aux emprunteurs « un bénéfice particulier que le marché n'est pas en mesure de leur apporter », bénéfice dont la nature peut être variable. La marge appliquée est fonction de la thématique du projet et non pas de la qualité de signature de la contrepartie, celles-ci bénéficient donc toutes de la même tarification (matérialisé par un taux unique quelle que soit la situation géographique ou la qualité de crédit de l'emprunteur) contrairement aux pratiques en vigueur dans les établissements financiers privés. A l'inverse, les taux d'intérêt pratiqués peuvent être modulés en fonction du caractère social ou environnemental du projet financé. La tarification participe ainsi à l'équilibre économique du projet.

La direction des investissements soutient des structures d'appui pour le microcrédit personnel pour permettre aux plus fragiles d'accéder à des financements leur permettant de réaliser leurs projets.

Par ailleurs, la direction des clientèles bancaires a adapté son offre aux personnes protégées par la loi (PPL) afin de leur offrir une gamme de produits et services correspondant à leurs besoins à des tarifs préférentiels. Elle propose, par exemple, une carte bancaire de retrait à interrogation de solde et plafonnée selon les besoins et les capacités de la personne protégée. Sur sollicitation, la direction des clientèles bancaires présente sa doctrine d'intervention sur cette clientèle PPL auprès des tribunaux pour renforcer la culture financière de ces publics. En particulier, la direction des clientèles bancaires sécurise les avoirs dans le cadre des politiques de protection de l'enfance (enfants du spectacle et du mannequinat, enfants influenceurs et compétiteurs de jeux vidéo, et enfants placés en famille d'accueil pour lesquels la Caisse des Dépôts reçoit l'allocation de rentrée scolaire). Ce public peut facilement effectuer ses démarches de restitution en ligne à partir du site consignations.fr et bénéficie d'un accompagnement si besoin par les conseillers du centre de contacts. En 2023, 187 862 enfants ont vu leur pécule protégé à la Banque des Territoires.

En outre, elle propose un service de recherche d'avoirs bancaires et assurantiels en déshérence liés à la Loi Eckert. Pour effectuer cette recherche et percevoir les avoirs qui leur reviennent, les personnes bénéficient du service en ligne ciclade.fr et d'un accompagnement de conseillers du centre de contact dans leurs démarches si besoin.

Confer la section 1.2.3.3 Dépôts réglementés.

Filiales et participations stratégiques

Groupe La Poste

Au sein du groupe Caisse des Dépôts, le Groupe La Poste exerce sa mission d'intérêt général d'accessibilité bancaire confiée par le législateur via sa filiale La Banque Postale. Cette mission garantit aux personnes exclues du système bancaire classique un accès universel à des services bancaires essentiels, simples et gratuits.

Le Livret A de La Banque Postale en est l'instrument en raison de son universalité, de sa simplicité d'accès et de son fonctionnement et de son caractère sécurisant.

En 2023, La Banque Postale compte 1,3 millions de clients dans le cadre de cette mission de service public.

La Banque Postale agit également quotidiennement pour l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière. En adoptant une définition inclusive de sa clientèle en situation de fragilité financière, La Banque Postale a renforcé ses actions en faveur de ses clients les plus modestes ou rencontrant des difficultés financières passagères ou durables. Elle détient ainsi la part la plus importante de cette clientèle avec 1,6 million de clients, sur les 4,1 millions de clients financièrement fragiles que l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire a recensé à fin 2022⁽²⁾. Ces clients bénéficient du plafonnement des frais d'incidents bancaires à hauteur de 25 euros par mois.

Dans le prolongement de ses actions en faveur de l'inclusion bancaire par le numérique, La Banque Postale a renouvelé son partenariat avec

la start-up sociale WeTechCare. Elles ont lancé ensemble la première communauté dédiée à l'inclusion numérique financière.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Nombre de bénéficiaires de la mission de service public d'accessibilité bancaire (en millions)	LBP	1,40	1,38	1,30
Nombre de clients fragiles bénéficiant de services bancaires adaptés et d'un accompagnement (en millions)	LBP	1,60	1,67	1,67

5.2.4 Se mobiliser en faveur de la santé et du bien vieillir

D'ici à 2030, du fait de la transition démographique, il y aura en France 300 000 personnes supplémentaires en situation de dépendance, soit un défi majeur à affronter. En tant qu'acteur de la cohésion sociale, fidèle à sa mission d'intérêt général, la Caisse des Dépôts se doit d'apporter des solutions de logements et de services pour accompagner le vieillissement de la population.

La direction des politiques sociales coordonne l'engagement du Groupe en faveur du grand âge et de la santé et veille à l'alignement stratégique des actions menées par les différentes entités du Groupe qui s'appuient sur ses différents métiers – financeur, investisseur et opérateur. Il intervient en soutien des trois secteurs : publics, non lucratif et lucratif et pour accompagner le maintien à domicile.

Financement et investissement

Sfil et La Banque Postale restent le premier financeur des hôpitaux publics pour accompagner le déploiement progressif du plan Ségur et soutenir le service public hospitalier dans ses transformations.

La Banque des Territoires, de son côté, est un acteur majeur du financement des établissements de santé et du médico-social pour :

- répondre aux besoins de soins dans les territoires, tout en renforçant l'offre de soins de proximité, préventive et primaire ;
- contribuer à la modernisation et à la (re)structuration de l'offre d'hébergements médicalisés et non médicalisés.

Elle finance en outre les services numériques de santé, les services numériques liés au vieillissement et les services à impact social liés au prendre soin (santé, vieillissement, handicap, petite enfance, habitat...).

Entre 2024 et 2028, elle a pour objectif de mobiliser **3,3 Md€** pour soutenir l'habitat des personnes âgées ou en perte d'autonomie sous

toutes ses formes (hébergement, logement, services), pour **53 100 places** dans 850 établissements pour personnes âgées, financés construits ou acquis (RSS, Ehpad, Ehpa).

Enfin, Bpifrance se mobilise auprès des entreprises de la santé avec deux axes : soutenir l'écosystème d'innovation en santé et renforcer le soutien aux entreprises matures pour sécuriser les approvisionnements, relocaliser en France ou en Europe, accompagner les entreprises dans leur stratégie de digitalisation.

Mandat

La direction des politiques sociales (DPS) gère différents fonds notamment pour l'indemnisation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP).

Opérateurs de résidences

Le groupe CDC Habitat investit dans des EHPAD et des résidences sociales. Il porte également une ambition forte en faveur du développement de l'habitat partagé, forme de logement innovante dédiée aux personnes en situation de vieillissement, conciliant sécurité et environnement adapté tout en offrant un lieu de vie à taille humaine, convivial, propice au lien social et adapté à la perte d'autonomie.

Depuis janvier 2022, le groupe CDC Habitat et Domani sont engagés pour développer l'habitat partagé et accompagné. Ce partenariat prend concrètement forme avec l'ouverture de la première résidence à Mimizan (Landes) en janvier 2023, et les livraisons de trois autres habitats sont prévues d'ici à 2025. Ces premières résidences représentent un montant initial d'investissement de 11,3 M€ et sont acquises en VEFA par AMPERE Gestion, filiale de CDC Habitat, pour le compte de la foncière médico-sociale.

Opérateurs de service pour le maintien à domicile

Le Groupe La Poste développe une offre de services à domicile de qualité prenant en compte les besoins des personnes âgées partout en France, grâce à son ancrage territorial et à ses investissements dans des services innovants : lancement d'une plateforme de livraison à domicile nommée « Mes médicaments chez moi » destinée aux patients dans l'impossibilité de se rendre en pharmacie, ou accompagnement des politiques locales de santé en matière de prévention et développement des services favorisant l'autonomie et le « bien vieillir à domicile » par exemple.

En octobre 2023, le Groupe La Poste a créé La Poste Santé & Autonomie qui réunit ses activités et expertises en santé au sein d'une structure de services humains et digitaux. En 2023, La Poste Santé & Autonomie accompagne 315 000 patients suivis à domicile grâce à 4 800 intervenants, dont 3 400 auxiliaires de vie et 320 professionnels diplômés de santé. Avec La Poste Santé & Autonomie, La Poste se fixe pour ambition de devenir un partenaire de référence pour les professionnels de santé, les établissements et les industries de santé autour des services de proximité humaine pour la santé à domicile et des services numériques de confiance pour les données de santé.

Soutien aux opérateurs du secteur

La Caisse des Dépôts est membre fondateur et seul membre de droit de l'association Arpavie. Premier groupe associatif français, gestionnaire d'établissements pour personnes âgées, leader dans le secteur non lucratif, Arpavie gère 78 résidences autonomie et une résidence locative avec services ainsi que 47 résidences médicalisées et un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Le groupement composé du groupe Caisse des Dépôts, dont CNP Assurances, de la MAIF et de la MACSF, a acquis en 2023 50,18% des titres du groupe Orpea (rebaptisé depuis Emeis) – et sept sièges sur treize au conseil d'administration – à l'issue de l'augmentation de capital de 1,16 Md€ à laquelle il a souscrit dans le cadre de la restructuration financière de l'entreprise. La Caisse des Dépôts est déterminée à jouer, aux côtés de ses partenaires mutualistes, un rôle d'actionnaire durable, responsable, résolu à participer à la refondation de ce Groupe, avec l'objectif de sécuriser son offre d'accueil en France tout en améliorant la qualité des soins apportés aux résidents ainsi que le bien-être de ses salariés.

Cette prise de participation dans l'un des leaders français des Ehpad constitue une nouvelle preuve du rôle central que le groupe Caisse des Dépôts souhaite jouer dans les secteurs du grand âge et de la santé en France.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	Cible
☒ Montant mobilisé dans le secteur de la santé et du vieillissement (en milliards d'euros) ⁽¹⁾ – RAISON D'ETRE	Groupe [BdT-Sfil-LBP-BPI-GPS-Icade]	5,1	4,8	5,1	
• dont Etablissements de santé	BdT-Sfil-LBP-Icade	2,7	2,4	2,3	16 Md€ (2021-2025)
• dont Entreprises de santé	BPI	2,4	2,3 ⁽²⁾	2,3	
Nombre d'établissements pour personnes âgées (RSS, EHPAD, EHPA) financés (construits ou acquis) (flux) ⁽³⁾	BdT LBP	203	218	160	
Nombre de maisons de santé, cliniques, hôpitaux et centres de soins financés (construits ou acquis) (flux) ⁽⁴⁾	BdT Sfil LBP	102	148	129	
Nombre de bénéficiaires des solutions d'accompagnement des publics âgés et fragiles proposées par le Groupe La Poste	LP	215 531	232 939	248 581	

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ETRE

(1) Le périmètre porte sur les entités BdT, Sfil, LB, BPI, GPS et Icade. A noter qu'Icade a cédé ses activités de Santé, le montant associé pour 2023 est donc 0. Le montant inclut le montant des financements auprès des hôpitaux et des opérateurs de la santé (cliniques, centres de soin, ...) pour BdT, Sfil, LBP et des entreprises du secteur de la santé pour BPI et GPS. A noter en 2023, la légère baisse pour les prêts aux hôpitaux dans la situation se dégrade au regard des conditions d'octroi, ainsi que la cession d'Icade Santé et l'acquisition d'EMEIS.

(2) Pour Bpifrance et la ligne métier fonds de fonds, les données portent sur un périmètre restreint représentant 92,1% des montants des souscriptions Bpifrance, associés à au moins une entreprise du secteur santé et vieillissement, en raison de l'indisponibilité de certains rapports de fonds, sur lesquels Bpifrance s'appuie pour calculer l'indicateur.

(3) Les données portent sur le périmètre monde. La baisse par rapport à 2022 s'explique par un contexte économique difficile avec des clients en attente de la baisse des taux, des projets décalés dans le temps en raison de l'inflation sur les matières premières et l'énergie, ainsi qu'une concurrence accrue des acteurs bancaires. A noter par ailleurs via GPS, la prise de participation dans Emeis, exploitant 33 629 places dans des établissements et le soutien à Arpavie hébergeant 9286 places.

(4) Baisse notamment liée à une diminution du marché due à la remontée des taux, des décalages de projets dans le temps, et une augmentation du taux de refus des dossiers de crédit sur la base de situations plus dégradées.

5.2.5 Agir pour l'habitat et la politique de la ville

5.2.5.1 Soutenir le logement abordable pour tous

Groupe

Le Groupe se mobilise sur l'ensemble de la chaîne du logement abordable, de logement social et très social au logement libre. Il soutient l'habitat spécifique, notamment les logements pour les étudiants et les jeunes travailleurs ainsi que les personnes défavorisées (personnes en insertion, ménages en difficulté, travailleurs migrants...), souvent exclus du logement social classique.

Dans un contexte de crise du logement qui touche à la fois l'offre et la demande en raison du coût du foncier élevé, de l'augmentation des coûts de construction, de la hausse des taux d'intérêts limitant les capacités d'investissement pour les particuliers et les investisseurs, les mises en chantier de logements ont atteint leur niveau le plus bas depuis 2016.

Pour soutenir la production de logements et répondre aux besoins de logements sur les territoires, CDC Habitat, avec l'appui de la Caisse des Dépôts, a lancé en mai 2023 **un plan de soutien qui prévoit la commande, dès 2023, de 17 000 logements, dont 12 000 logements**

locatifs intermédiaires et 5 000 logements locatifs sociaux. L'investissement total se montera à plus de **3 Md€** avec un appui de 500 M€ de la Caisse des Dépôts. CDC Habitat portera une attention particulière aux qualités environnementales et techniques des programmes de construction. Le plan se concrétisera par des acquisitions de programmes de logements intermédiaires et sociaux en VEFA, en cours de montage, voire en cours de chantier. Des opérations d'ensemble ou de grands projets en montage pourront faire l'objet de partenariats entre les aménageurs, les promoteurs et CDC Habitat.

Fin août 2023, CDC Habitat avait déjà réservé 10 500 logements auprès de plus de 70 promoteurs immobiliers. Et d'ici à 2031, il vise la livraison de plus de 53 000 logements sociaux, 34 000 logements intermédiaires, 42 000 logements en Outre-mer et 38 000 logements très sociaux.

En assurant d'importants volumes de livraisons et de mises en chantier, le groupe CDC Habitat joue ainsi pleinement son rôle contracyclique.

Caisse des Dépôts

Face au déficit de logements en France, la Banque des Territoires intervient aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs de l'habitat pour soutenir la production de nouveaux logements sociaux et de nouveaux projets urbains d'envergure :

- la direction des prêts finance, en grande partie sur ressources des Fonds d'épargne, la construction des logements sociaux neufs ainsi que les logements intermédiaires dédiés aux travailleurs clés, une part importante de la réhabilitation des logements sociaux (en particulier via l'Écoprêt), l'habitat spécifique (logements étudiants et adaptés

aux personnes âgées, logement d'urgence, foyers...), et le secteur médico-social ;

- la direction de l'investissement finance, de son côté, des logements libres.

Dans le cadre du plan de relance 2020-2024, le Groupe vise le financement de 500 000 logements sociaux, et 30 000 logements intermédiaires via l'action de la Banque des Territoires, soit la possibilité de loger 1,2 millions de personnes supplémentaires.

Dans son nouveau plan stratégique 2024-2028, la Banque des Territoires a notamment pour ambition de déployer plus de 56,5 Md€ pour créer du logement social et abordable, soit plus de

787 000 personnes logées grâce aux 350 000 logements sociaux et intermédiaires financés ou acquis.

Soutien au parc existant

Pour aider les bailleurs sociaux à relever le défi de la transformation écologique de son parc, la Banque des Territoires :

- déploie Prioréno Logement Social, un outil de data-science développé en partenariat avec l'USH, Enedis et GRDF pour permettre aux bailleurs de visualiser la consommation énergétique de leurs bâtiments et les rénovations à prioriser ;
- propose des financements dédiés pour la réhabilitation des logements sociaux, dont une offre de prêt dédié à la rénovation énergétique, l'EcoPrêt ;
- pérennise ses financements pour la seconde vie des bâtiments, alternative vertueuse aux démolitions-reconstructions ;
- lance un nouveau prêt bonifié par l'Ademe pour les changements de vecteur

énergétique et les raccordements aux réseaux de chaleur.

Soutien à la construction neuve

La Banque des Territoires, en accord avec l'Etat, soutient la construction de logements très sociaux à travers une enveloppe exceptionnelle pluriannuelle de 6 Md€ de prêts PLAI avec une bonification doublée, accompagne en parallèle le développement du logement intermédiaire par une enveloppe pluriannuelle portée à 5 Md€ de prêts PLI et enfin, ouvre une enveloppe de 2 Mds de prêts PLUS à impact bonifiés en faveur de la construction verte.

Soutien global aux bailleurs sociaux

Dans un contexte de crise du logement, la Banque des Territoires a porté à 400 M€ sa troisième tranche de Titres Participatifs et a doublé la capacité d'investissement de son véhicule Tonus Territoires pour permettre aux bailleurs sociaux d'accroître leur parc sans mobiliser de fonds propres.

Le rôle du fonds d'épargne pour le financement du logement social

Le modèle du Fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts joue un rôle très important dans le modèle économique du financement du logement social. Au-delà des financements eux-mêmes, la maturité très longue des prêts accordés permet en effet d'étaler la charge financière. En outre, les taux des prêts, inférieurs aux prêts classiques, représentent un avantage de taux considérable qui accroît d'autant le nombre de logements qui peuvent être construits à charge financière constante.

Chiffres clés 2023

- 12,6 milliards d'euros de nouveaux prêts en faveur du logement social et de la politique de la ville.
- 80 999 nouveaux logements sociaux et très sociaux financés.
- 105 486 logements réhabilités.

Pour en savoir plus, voir le rapport du fond d'épargne 2023.

Filiales et participations stratégiques

Au-delà des prêts de la Banque des Territoires sur ressources des Fonds d'épargne évoqués ci-dessus, le Groupe intervient au travers de l'activité de CDC Habitat, et des prêts aux bailleurs sociaux de La Banque Postale.

CDC Habitat

En tant qu'opérateur, le Groupe via sa filiale CDC Habitat s'attache à favoriser la mobilité et l'accession sociale à la propriété, à lutter contre le mal-logement en revalorisant les copropriétés dégradées en développement et en gérant des hébergements d'urgence.

En 2023, CDC Habitat couvre l'intégralité de l'offre résidentielle. Il gère en particulier :

- 363 527 logements sociaux pour les ménages aux ressources modestes ;
- 108 620 logements intermédiaires et abordables ;

- 16 310 logements dédiés à l'hébergement d'urgence ;
- 416 résidences sociales et 25 résidences pour jeunes,
- 103 foyers travailleurs migrants.

Le Groupe est mobilisé pour faciliter l'accès des travailleurs clés à des logements situés à proximité de leur lieu de travail, notamment par le biais du logement intermédiaire. Les partenariats ont été diversifiés ces dernières années pour faciliter l'accès aux offres de logements. Le groupe CDC Habitat accompagne notamment la stratégie de l'AP-HP : fin 2023, près de 1 800 logements sociaux et intermédiaires sont par exemple mis à la disposition des personnels soignants.

Groupe La Poste

Consciente des difficultés rencontrées pour accéder à la propriété, La Banque Postale offre

un prêt immobilier sans apport personnel ainsi qu'un prêt d'accèsion sociale à la propriété (PAS). En matière de crédit immobilier classique, 17,1 % des ménages emprunteurs ont des revenus mensuels inférieurs à deux SMIC nets fin 2023.

Acteur majeur sur le marché du logement social, la Banque Postale est en outre la banque de 8

bailleurs sociaux sur 10¹⁸, ce qui représente 90 % du parc de logement social (5,3 millions de logements sociaux¹⁹).

Enfin, en mai 2023, La Poste Immobilier a signé un partenariat avec Habitat et Humanisme pour la transformation d'immeubles postaux en logements pour personnes en difficulté.

Résultats

Au global, en 2023, via les prêts de la Banque des Territoires, les investissements en fonds propres de CDC Habitat et les prêts aux bailleurs sociaux de La Banque Postale, 16 milliards d'euros ont été mobilisés pour le secteur. L'intervention de la Banque des Territoires et de CDC Habitat a

permis la construction et l'acquisition de 70 590 nouveaux logements sociaux, 7 868 nouveaux logements intermédiaires, et 13 278 habitats spécifiques (logements pour jeunes travailleurs et étudiants, hébergements d'urgence...).

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	Cibles
Montant annuel en faveur du logement social et intermédiaire et de l'habitat spécifique (en milliards d'euros)	BdT	11,4	11,4	12,6	
	Groupe*	19	16,7	16	1 ^{er} financeur du logement social
Nombre de logements financés, construits ou acquis dans l'année :	BdT CDC H	93 539	91 389	91 736	
– Logements sociaux et habitats spécifiques		88 078	85 598	83 868	500 000 (2020-2024)
– Logements intermédiaires		5 461	5 791	7 868	30 000 (2020-2024)
☒ Nombre de personnes logées dans les logements sociaux financés (acquis ou construits) dans l'année RAISON D'ÊTRE	BdT	165 237	157 926	157 973	
Nombre de logements sociaux réhabilités	BdT CDC H	94 998	86 141	105 486 ⁽¹⁾	
Nombre de logements (sociaux, intermédiaires, libres) gérés :		531 845	544 556	554 456	
– Logements sociaux		351 265	354 290	363 527	1 ^{er} bailleur social de France
– Logements intermédiaires	CDC Habitat	14 634	18 013	19 509	
– Hébergements d'urgence		15 784	16 770	16 310	
– Autres		124 207	155 483	155 110	

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Indicateur RAISON D'ÊTRE

Périmètre : dans le Groupe, le financement des logements sociaux et intermédiaires concerne principalement la Banque des Territoires et CDC Habitat. Le métier Gestions d'actifs peut également avoir une activité ; son poids étant bien moindre, il n'est ici pas comptabilisé. L'activité d'lcade, en tant que promotion et non investissement, n'est également pas incluse. À compter de 2021, l'activité de La Banque Postale est également incluse.

Méthode : Les données de la Banque des Territoires sont comptabilisées en nombre de signatures alors que celles de CDC Habitat sont comptabilisées en ordres de service.

(1) Hors CDC H

¹⁸ Source : interne LBP et chiffres et statistiques du logement social | Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

¹⁹ Source : études statistiques au 1^{er} janvier 2023 - Données Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires mis à jour le 21/12/2023

5.2.5.2 Soutenir les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

Partenaire de la première heure de la politique de la ville, le groupe Caisse des Dépôts accompagne les collectivités locales et les bailleurs sociaux depuis plus de quatre décennies en visant, via

Caisse des Dépôts

Aux côtés de l'État et de ses opérateurs, la Banque des Territoires œuvre à la cohésion urbaine, sociale et au développement économique dans les QPV, à travers différents dispositifs d'accompagnement et de soutien.

Depuis fin 2020, la direction des prêts assure la coordination transversale de la politique de la ville au sein de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (BpiFrance, CDC Habitat, SCET...). La **convention 2021-2023 avec l'État sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville** réaffirme l'engagement de la Banque des Territoires pour la politique de la ville. Alors que l'impact de la crise sanitaire et économique est particulièrement fort sur les 5,4 millions d'habitants des quartiers, l'enjeu est de renforcer encore la mobilisation pour les politiques d'insertion, d'emploi et de développement économique au bénéfice des quartiers et de leurs habitants.

En 2023, la direction des prêts a consenti 1,6 milliard d'euros de prêts sur Fonds d'épargne dans les QPV ou quartiers en veille active, dont 1 462 millions d'euros pour le logement locatif social et l'habitat spécifique et 166 millions

des programmes destinés aux QPV, des territoires géographiques où les inégalités se cumulent.

d'euros pour les projets urbains et les projets portés par les collectivités locales.

A la suite des violences urbaines du début de l'été 2023, le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a engagé une nouvelle étape de la politique de la Ville. Pleinement mobilisée, la Banque des Territoires augmentera ses financements de 30% entre 2024 et 2030, en allouant 2 Md€ supplémentaires en faveur des QPV pour soutenir des projets de développement urbain et encourager par un effet levier, les investissements publics et privés.

Programme NPRU

Pour accentuer la revalorisation des 1 514 quartiers de la politique de la ville, l'Établissement public accélère le déploiement du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) lancé en 2014 au travers de la mobilisation de prêts sur Fonds d'épargne pour la transformation profonde des quartiers prioritaires. Près de 450 quartiers ont vu leur projet validé, et les chantiers ont commencé dans 416 d'entre eux.

Filiale et partenaires stratégiques

Les entités du Groupe sont également présentes pour soutenir les entrepreneurs et les entreprises sur les QPV, sans oublier les partenariats associatifs que peuvent lier les entités sur ces territoires :

- le groupe CDC Habitat propose ainsi aux habitants des QPV un service gratuit d'accompagnement pour les aider dans leur recherche d'emploi et de formation, avec des partenaires qui assurent des permanences gratuites dans des locaux mis à disposition, en pied d'immeuble ;
- avec le soutien de l'État et de la Banque des Territoires, BpiFrance a déployé en 2019 le programme Entrepreneurat Pour Tous, à destination des QPV, en complément des dispositifs du droit commun. Ce programme, qui s'est terminé en 2023, a permis en quatre ans à 102 000 porteurs de projets d'être détectés et préparés à la création d'entreprise, à 20 900 entreprises d'être

créées, et à plus de 3 900 dirigeants d'être accélérés, dont dans 960 QPV. Fort de ce succès, le Gouvernement a décidé à l'occasion du Comité Interministériel des Villes d'octobre 2023 de renforcer et d'intensifier les actions menées par BpiFrance envers les entrepreneurs des Quartiers Prioritaires de la Ville en lançant le programme « Entrepreneurat Quartiers 2030 », doté de 456 M€ sur quatre ans par l'État et la Caisse des Dépôts ;

- à travers ses 400 bureaux de poste labellisés France Services, La Poste participe au maintien ou retour des grands opérateurs publics dans les zones rurales et dans les QPV. Dans ces derniers, La Poste est également présente avec ses 1 782 bureaux de poste.

Enfin, en tant qu'employeurs, plusieurs entités du Groupe recrutent des jeunes issus des QPV.

C'est le cas par exemple d'Icade (14 % des CDI, 8 % des stagiaires et 25 % des alternants recrutés issus des QPV en 2022) ou du Groupe La Poste

(parmi les premiers recruteurs d'alternants en France, dont 6 % issus des QPV).

Résultats

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Montant des financements en faveur des QPV (en millions d'euros)	BdT	1 090	1 415	1 726
Dont hors logement ☒		139	162	264

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe pour l'année 2023 uniquement

5.2.6 Contribuer au développement des territoires

5.2.6.1 Accompagner les collectivités locales

Premier financeur du secteur public local, le Groupe leur propose des offres répondant à tous leurs besoins, de l'ingénierie jusqu'au

financement court et long terme, au travers de la Banque des Territoires, de Sfil et de La Banque Postale.

Caisse des Dépôts

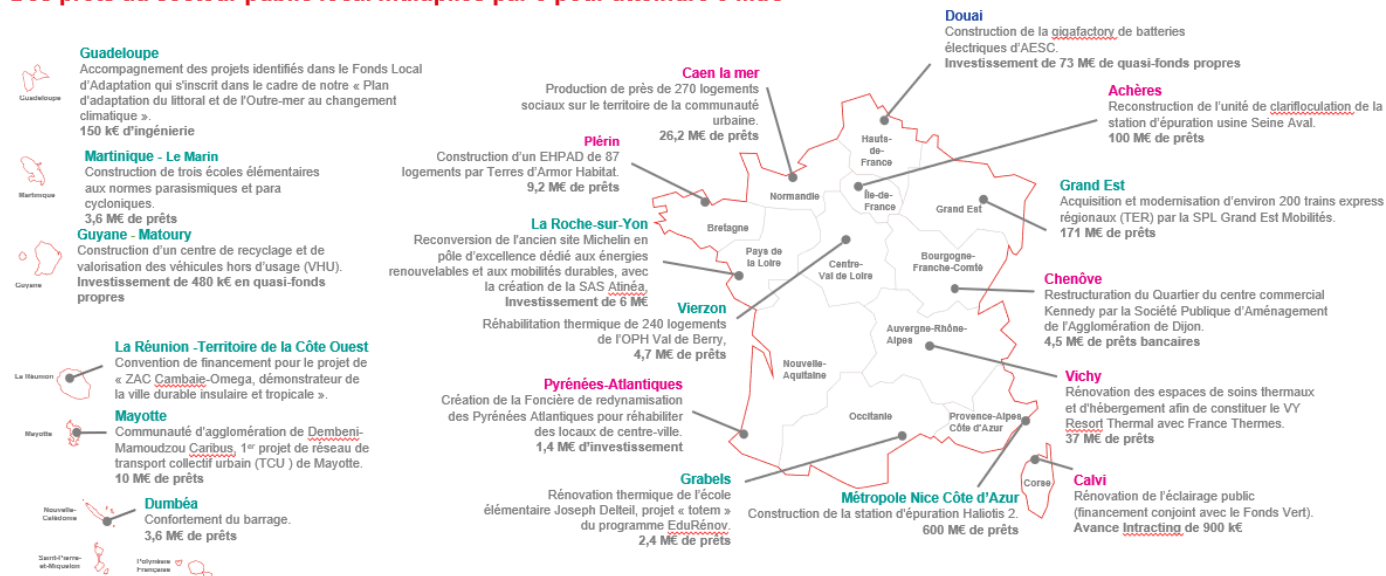
La Caisse des Dépôts apporte, à travers la Banque des Territoires, des solutions concrètes de conseil et de financement aux projets des collectivités territoriales et aux entreprises publiques locales.

La Banque des Territoires finance les collectivités au travers notamment des prêts accordés au secteur public local sur Fonds d'épargne. Ces prêts sont dédiés au financement des projets de long terme (jusqu'à 50 ans) des collectivités dans les domaines suivants : équipements publics (Éduprêt, GPI Ambre...), infrastructures et

aménagements urbains, transport (Mobiprêt), assainissement (Aquaprêt), valorisation des déchets, infrastructures numériques, infrastructures hospitalières, système de production et de distribution de chaleur et d'ENR...

Elle propose également via l'intracring un dispositif d'accompagnement complet, de l'ingénierie à l'offre de financement des travaux la plus adaptée pour contribuer à la réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics via des avances remboursables.

Des prêts au secteur public local multipliés par 3 pour atteindre 3 Md€



La Banque des Territoires intervient également par des appuis en ingénierie et du conseil, au travers notamment du service d'ingénierie et expertises territoires qui accompagne les directions régionales dans le cofinancement d'études en lien avec les collectivités, ainsi que des crédits d'ingénierie.

Elle intervient en particulier dans 5 grands programmes territoriaux pour le compte de l'Etat :

- **Programme Action cœur de ville**

La Banque des Territoires accompagne la revitalisation de 234 villes moyennes en apportant des solutions sur-mesure en financements, conseils et ingénierie. En 2023 la 2^e phase du programme Action cœur de ville, a été enclenchée avec une enveloppe minimum de 5 milliards d'euros sur quatre ans. La Caisse des Dépôts et ses filiales vont déployer près de 2,5 milliards d'euros sur quatre ans. Cette enveloppe comprend près de 1,7 milliard d'euros en fonds propres, (investissements) et 700 millions d'euros déployés via des prêts sur Fonds d'épargne.

- **Petites villes de demain**

La Banque des Territoires intervient pour améliorer la qualité de vie dans les 1 642 villes de

moins de 20 000 habitants du programme et les territoires alentour, en partenariat avec l'Anah, l'Ademe et le Cerema.

- **Politique de la ville**

cf section 5.2.5.2.

- **Territoires d'industrie**

La Banque des Territoires intervient pour soutenir la réindustrialisation de 146 territoires à fort savoir-faire, en lien avec l'État, les collectivités territoriales, les industriels et en partenariat avec Bpifrance, l'Ademe, Action Logement, Business France et Pôle emploi. La Banque des Territoires vise à mobiliser 1 Md€ à l'échéance 2027 en fonds propres pour accompagner et financer l'environnement dans lequel un industriel installe ses activités.

- **Avenir montagnes**

La Banque des Territoires accompagne les 62 territoires de montagne du programme vers une stratégie de développement et de diversification touristique adaptée aux enjeux de transition écologique, selon un programme piloté par l'ANCT.

Filiales et participations

Le dispositif Sfil / La Banque Postale et Sfil / Banque des Territoires

L'offre de prêts proposée par le dispositif Sfil-LBP s'adresse à tous les types de collectivités locales,

des plus petites communes aux plus grandes structures intercommunales ou régions, afin d'accompagner au plus près le développement de l'ensemble du territoire français. Les financements accordés concernent tous les

aspects du développement local : services publics locaux (gestion de l'eau, des déchets ou des transports notamment), voirie, équipements publics de proximité (enseignement, culturel, sportif), réseaux de très haut débit, développement économique, activités sociales et médico-sociales.

Depuis près de dix ans, ce dispositif a pleinement joué ce rôle en accompagnant plus de 7 700 collectivités locales et 341 établissements publics de santé au moyen d'une offre financière simple et transparente, allant jusqu'à trente ans de maturité.

En 2023, Sfil et la Banque des territoires ont noué un partenariat afin de proposer des financements à taux fixe de très long terme pour la transformation écologique des collectivités locales et le secteur sanitaire.

En 2023, par le biais de ses partenaires La Banque Postale et la Banque des Territoires, Sfil a poursuivi son activité avec 4,3 Mds€ de financements accordés au secteur public local (collectivités locales et établissements publics de santé), dont 946 M€ de prêts verts.

La Banque Postale

Résultats

En 2023, la baisse constatée au niveau Groupe s'explique surtout par la baisse des financements et prêts de La Banque Postale aux logements sociaux et au développement économique local

La Banque Postale a octroyé en 2023 au secteur public local près de 10 milliards d'euros de financement à plus de 4 300 organismes territoriaux (collectivités, bailleurs sociaux, entreprises publiques locales, établissements de santé). En 2023 les encours de financement au secteur public local atteignent ainsi 18,9 milliards.

La Banque Postale propose également un service d'accompagnement à la recherche et à la gestion de subventions, Subzen, de manière à optimiser le plan de financement des collectivités locales. Au-delà de ses activités bancaires, La Banque Postale agit également auprès des collectivités locales en matière d'action sociale, via sa filiale Domiserve.

SCET

SCET conseille des collectivités, des EPL et des bailleurs sociaux au travers d'études de prospective territoriale, d'ingénierie amont et d'accompagnement opérationnel des projets de territoires. SCET déploie ses équipes au service de l'accélération des projets et des phases d'initialisation (R&D, évangelisation, formation) des programmes d'action publique territorialisée que mène la Banque des Territoires.

(et donc des refinancements de Sfil). L'activité de la Banque des Territoires est quant à elle en hausse et portée par les prêts SPL aux transports bas carbone (ferroviaire).

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	Cible
☒ Montant annuel des financements réalisés auprès du secteur public local (en millions d'euros) ⁽¹⁾ –	BdT	1 037	2 163*	3 527	
RAISON D'ETRE	Groupe**	14 250	16 016	12 426	
Montants des crédits d'ingénierie engagés en faveur des collectivités locales (en millions d'euros) ⁽²⁾	BdT	99	59	47	
Nombre de projets de programmes territoriaux accompagnés dans l'année ⁽³⁾ – RAISON D'ETRE		1 706	2 041	1 353	
dont Action Cœur de ville	BdT	735	410	354	
dont Petite Ville de Demain		879	1533	971	
dont Territoires d'industrie et Territoires d'innovation		53	59	28	
Nombre de projets Action cœur de ville (ACV) soutenus depuis le début du programme	BdT	2 916	3 326	3 680	5 000 d'ici à 2025 (stock)

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

INDICATEUR RAISON D'ETRE

* Dont 1,1 milliard d'euros à destination du secteur public local et 1 milliard d'euros à destination de la société du Grand Paris. Plus d'informations dans le rapport annuel du Fonds d'épargne 2022.

** En 2023, inclus la Banque des Territoires, Sfil, La Poste.

(1) Dans le Groupe, le financement des logements sociaux et intermédiaires concerne principalement la Banque des Territoires, et le dispositif La Banque Postale-Sfil. À compter de 2021, l'activité de La Banque Postale hors dispositif LBP-Sfil est également incluse.

(2) Les crédits d'ingénierie correspondent aux cofinancements d'étude et aux crédits d'ingénierie accordés dans le cadre des programmes territoriaux notamment ACV, puis à partir de 2023 Petites villes de demain et Territoires d'industrie

(3) Nombre de projets soutenus chaque année par la Banque des Territoires dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD) ; Territoires d'Industrie, Territoires d'innovation et Villes Durables. Le déploiement de ces programmes procède de plusieurs phases, dont une phase amont où la BdT engage des crédits d'ingénierie pour l'étude et la conception, et une phase de réalisation des projets. La baisse 2023 s'explique surtout par la diminution du nombre de projets soutenus dans le cadre des programmes Petites Villes de Demain (l'année 2022 était exceptionnelle du fait du plan de relance) et Action Cœur de Ville (baisse de l'ingénierie, les projets entrant globalement dans la phase de financement).

5.2.6.2 Soutenir le tissu économique local (TPE/PME/ESS)

Caisse des Dépôts

Les gestions d'actifs détiennent sur le long terme des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises.

Elles avaient lancé avec la Fédération française des assureurs (FFA) les fonds relance durable France, dans l'optique de renforcer la souveraineté sanitaire, de contribuer à la relance du tourisme et de soutenir les PME et ETI de l'industrie et du service en s'engageant auprès des entreprises dans la durée.

Outre la prolongation de ses investissements dans ces fonds, les gestions d'actifs ont conforté en 2023 leur engagement en faveur de la souveraineté en tant que premier investisseur institutionnel dans les PME françaises cotées.

Le Caisse des Dépôts, par le biais de sa filiale CDC Croissance, société de gestion dédiée aux PME cotées, a également engagé 300 millions d'euros en 2023 via le programme CDC Tech Premium pour contribuer à la cotation en Bourse à Paris des sociétés technologiques françaises.

Filiales et partenaires stratégiques

Investisseur responsable de long terme et financeur des entreprises de toute taille, le Groupe intervient massivement pour soutenir le développement économique du pays. Son modèle unique lui permet d'agir de manière contracyclique et d'exercer un effet de levier pour favoriser une croissance plus inclusive. Il est présent auprès d'entreprises de toute taille, en particulier les PME et TPE, pour répondre à des besoins de financement à court, moyen et long terme, et à des besoins d'accompagnement dans les projets de création et d'export, en particulier à travers Bpifrance et le Groupe La Poste.

Bpifrance

Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance, groupe public au service du financement et du développement des entreprises, d'intervenir au plus près des territoires en faveur des TPE, PME et ETI. En 2023, les investissements directs dans les PME sur l'ensemble du territoire ont cru de 25%, passant de 363 à 455 M€, avec une couverture homogène des besoins de financement territoriaux du tissu productif français et des soutiens globalement proportionnels au potentiel économique des Régions, tenant compte de leurs priorités stratégiques.

Dans un contexte de forte dynamique de la création d'entreprise en France (près d'un million de créations d'entreprise en 2023), Bpifrance a

poursuivi sa mobilisation aux côtés des 26 réseaux d'accompagnement à la création, présents sur tous les territoires français, pour sensibiliser, informer, orienter, accompagner et financer les porteurs de projet. 18 307 Prêts d'honneur ont été délivrés représentant un total de 89 M€.

La dynamique des TPE et des créations d'entreprises sont indissociables de l'aménagement économique des territoires, notamment des zones urbaines défavorisées, et Bpifrance y contribue davantage chaque année, en facilitant l'entrepreneuriat pour tous

Confer la section 5.2.5.2 Soutenir les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Groupe La Poste

La Banque Postale compte actuellement plus de 11 700 clients PME/ETI.

Au 31 décembre 2023, les prêts accordés au titre des Prêts Participatifs de Relance (PPR) représentent 26 millions d'euros sur 112 contreparties. Ce dispositif est destiné à renforcer la structure financière et accompagner la croissance de la PME ou ETI bénéficiaire et à financer ses dépenses d'investissement, dont ceux favorisant la transition écologique ou numérique.

5.2.6.3 Soutenir l'économie sociale et solidaire

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) représentent une force économique importante de notre pays puisqu'elles regroupent 14 % des salariés du secteur privé, et représentent 10 % du PIB. Leur capacité d'innovation constante sur de nombreux enjeux

de société, leur ancrage dans les territoires et le développement économique local qu'elles permettent sur les territoires les plus fragiles, en font des acteurs clés de la cohésion sociale et territoriale du pays.

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires joue un rôle important dans le développement de l'économie sociale et solidaire, et constitue un partenaire privilégié pour le milieu associatif.

Elle est ainsi à l'origine de la création et le premier actionnaire de NovESS, un fonds d'investissement doté de 70 millions d'euros dédié aux structures de l'ESS.

En juin 2023, le secrétariat d'État à l'Économie sociale et solidaire et à la Vie associative et la Banque des Territoires ont signé une convention de partenariat triennale de 100 M€ par an sur la

période 2023-2025 pour soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) et favoriser l'innovation sociale.

L'objectif est de soutenir :

- La promotion et l'amélioration des outils d'accompagnement et de financement de long terme des acteurs de l'ESS ;
- les écosystèmes territoriaux de l'ESS ;
- le développement des contrats à impact ; la promotion des actions d'investissement portées par la Banque des Territoires.

Filiales et partenaires stratégiques

Le Groupe intervient à deux niveaux en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), d'une part en soutenant le dispositif local d'accompagnement des structures de l'ESS, d'autre part en finançant directement et indirectement les structures, associations et entreprises de l'ESS.

- **Bpifrance** soutient l'ESS au travers d'investissements et de divers dispositifs de financement génériques ou dédiés au secteur. Pour suivre sa contribution au secteur, Bpifrance utilise deux listings officiels : la liste nationale certifiée CNCRESS qui recense les entreprises de l'ESS pouvant être bénéficiaires de la collecte du Livret développement durable et solidaire – soit plus de 250 000 entreprises – et une liste recensant les entreprises solidaires d'utilité sociale.
- **La Banque Postale**, forte de son ancrage territorial, est un partenaire bancaire de premier ordre de l'économie sociale et solidaire. Une association sur dix est ainsi cliente de La Banque Postale. Ses chargés d'affaires répartis en centres d'affaires sur tout le territoire accompagnent 4 000 des principales associations (fondations et associations dans le secteur de la santé, de l'enseignement, du caritatif ou à vocation sociale). Lancée en 2020, son offre « avance sur subvention » permet aux associations de bénéficier d'une trésorerie anticipée, dans

l'attente du versement effectif par les pouvoirs publics nationaux. En 2023, La Banque Postale a lancé une nouvelle offre, « collecte de dons », pour aider les associations dans leurs opérations de collectes.

Avec sa filiale KissKissBankBank & Co, La Banque Postale donne également aux citoyens et aux entreprises la possibilité de participer, à leur échelle, au changement positif de la société.

- Depuis 15 ans, KissKissBankBank & Co contribue au financement de milliers de projets culturels, associatifs ou entrepreneuriaux, avec plus de 450 millions d'euros collectés à date, dont 80 millions d'euros en 2023 ;
- KissKissBankBank a financé plus de 28 400 projets à impact grâce à sa communauté de 2,9 millions de citoyens engagés. Cela représente depuis ses débuts plus de 160 millions d'euros collectés, dont plus de 15 millions d'euros uniquement sur 2023 ;

Au-delà, plusieurs entités du Groupe font appel de manière volontariste, dans leurs processus d'achats, à des structures du secteur de l'ESS. C'est par exemple le cas de La Banque Postale dont la direction des achats a fait appel en 2022 aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, à hauteur de 4 880 000 euros HT.

Résultats

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Montant annuel des financements et investissements en faveur des PME / TPE (en milliards d'euros) ⁽¹⁾	BPI	29	34	39
	Groupe*	33	39	42
Nombre de PME/ETI/TPE soutenues financièrement (financements, investissements, garanties) dans l'année (en milliers) ⁽¹⁾	BPI	68,1	79,7	81,6
	Groupe*	79,2	87,3	86,97
Nombre de PME/ETI/TPE et structures d'ESS accompagnées (financements, investissements, garanties, accompagnement, partenariats) sur l'année écoulée – RAISON D'ETRE	BPI – BdT – LP – GDA	80 184 ⁽²⁾	88 136	87 760
Nombre d'entreprises soutenues dans leurs projets d'export	BPI-Sfil	572	547	521
Nombre de nouvelles entreprises accélérées	BPI	856	ND	ND
Montant annuel en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) (en millions d'euros)	BdT – BPI	707	600	612
Nombre de structures Économie Sociale et Solidaire (ESS) financées¹	BdT – BPI	1026	819	791

INDICATEUR RAISON D'ETRE

* La donnée Groupe inclut en 2022 et 2023 Bpifrance, La Banque Postale et les gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts.

(1) Hors assurances export et accompagnement non financier. Au niveau Groupe, à la mobilisation de Bpifrance, s'ajoutent les investissements des gestions d'actifs (GDA) et les financements de La Banque Postale.

(2) Donnée corrigée

5.2.7 Principaux produits et services en faveur de la cohésion sociale et territoriale

SECTEUR	ENTITE	PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES	RESULTATS 2023
Retraites	DPS	- Gestionnaire des mandats publics de 55 000 employeurs publics (recouvrement des cotisations des employeurs et des actifs, calcul et versement des pensions, information des employeurs, retraités et actifs) - Opérateurs de plateformes numériques à destination des affiliés pour simplifier l'accès aux services	4,3 millions de retraités dont la retraite est gérée par la CDC Plus de 1,4 millions d'utilisateurs des plateformes à destination des affiliés
Handicap	DPS	- Gestionnaire du FIPHP pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap chez les employeurs publics - Opérateur de la plateforme Mon Parcours Handicap pour faciliter le quotidien et les démarches des personnes en situation de handicap - Service d'autodiagnostic pour les employeurs	12 737 employeurs publics ayant demandé des aides 4 800 000 utilisateurs de la plateforme
Formation et éducation	DPS	- Opérateur de Mon Compte Formation pour le financement des formations professionnelles - Opérateur de la plateforme Mon Compte Formation pour l'information des droits de formation, la recherche et le paiement des formations pour les actifs - Plateforme SOLTéA à destination des employeurs : dispositif de répartition du solde de la taxe d'apprentissage	1,32 million de formations financées 1,8 millions d'utilisateurs de la plateforme
	Banque des Territoires	- Financement et investissement dans la construction et la rénovation des établissements d'enseignement - Financement et investissement dans des projets territoriaux sur le numérique éducatif	
	Bpifrance	Investissement et financement dans les entreprises du secteur du numérique éducatif	
	CDC Habitat	Dispositif, Axel, vos services pour l'emploi, service gratuit pour aider à la recherche d'emploi et de formation	26 antennes Axel sur le périmètre CDCH Sainte Barbe / CDC H HS
	Groupe La Poste	- Pronote, outil de partage d'information entre les professeurs, les élèves et les parents. - Offre e-education, distribution, formation et SAV de tablettes éducatives (SQOOL) et ordinateurs. - Certification Cléa, certification sur l'usage du numérique dans un contexte de travail. - L'Envol, campus de La Banque Postale ayant pour mission de favoriser le parcours scolaire d'élèves issus de milieux modestes partout en France.	
	Sfil	Offre de financement pour les collectivités notamment pour la construction et la rénovation de leurs établissements d'enseignement, dans le cadre du dispositif Sfil/LBP/BdT	35 M€ mobilisés sur le thème « enseignement »
Consignations et dépôts spécialisés	Caisse des Dépôts	- Collecte et gestion des avoirs en déshérence, et outil de recherche pour leur restitution (ciclade.fr) - Gestion des consignations	590 millions d'euros de restitutions consignations et dépôts spécialisés aux bénéficiaires et déchéance au profit de l'Etat
Santé et bien vieillir	Banque des Territoires	- Crédits d'ingénierie et d'étude pour les hébergements de personnes vulnérables - Investissements dans le vieillissement (Établissements d'hébergement pour seniors (EHPAD et assimilés), dans les Résidences services seniors et les personnes vulnérables avec l'habitat inclusif, et dans les services numériques et non numériques. - Prêts: pour financer l'habitat social des personnes âgées, sur des opérations de construction (notamment les prêts PLS, PLUS, PHARE) et de réhabilitation (PHARE, PAM)	5 478 places dans des établissements pour personnes âgées

SECTEUR	ENTITE	PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES	RESULTATS 2023
	Bpifrance	Investissement et financement dans les entreprises du secteur de la santé	3 342 entreprises soutenues
	Groupe La Poste	- Offres de services de santé à domicile par le Pôle silver économie et santé de la branche Courrier-Colis, dont l'offre « Veiller sur mes parents » - Financement des hôpitaux et des établissements de santé - Offre d'assurance santé - Asten Santé, intervention à domicile sur prescription médicale auprès de plus de 120 000 patients en sortie d'hospitalisation ou atteints de maladies chroniques. - Age d'Or et Axeo services, réseaux de services à la personne avec notamment 4 800 auxiliaires de vie.	
	CDC Habitat	- Adaptation des logements dans le parc existant à la demande du locataire, dans le cadre de réhabilitations et dans le cadre de constructions neuves - Proposition de solutions alternatives aux logements individuels (résidences intergénérationnelles, résidences spécifiques, résidences autonomie, résidences services, habitat partagé, EHPAD) >> Déploiement de services spécifiques pour les seniors	
	Sfil	Offre de financement pour les hôpitaux et établissements de santé, dans le cadre du dispositif Sfil/LBP/BdT	62 établissements soutenus à hauteur de 322 millions d'euros
Inclusion financière	Banque des Territoires	- Gammes de services adaptés aux besoins des personnes protégées par la loi - Assistance client à destination de l'enfance protégée	187 862 enfants dont le pécule est protégé
	Groupe La Poste	- Service public d'accessibilité bancaire, au travers du Livret A - Compte Simplicité avec frais calculés au plus juste et plafonnés pour les clients financièrement fragiles - Solutions de microcrédit - Appui, plateforme visant à accompagner les clients en difficultés financières - Contrats d'assurance vie accessibles au plus grand nombre chez CNP Assurances - Crédit à impact : accession à un financement moins onéreux pour les entreprises les plus vertueuses - Microcrédits : crédits destinés aux personnes exclues du système bancaire classique	1,3 millions de clients Livret A bénéficiaires du service d'accessibilité 1,7 millions de clients financièrement fragiles
Inclusion numérique	Banque des Territoires	- Investissement inclusion numérique - Ingénierie territoriale inclusion numérique - Mandat Conseillers Numériques France Services - Services digitaux (La Manufacture et Plateforme France Service)	Plus de 3 305 000 personnes accompagnées
	CDC Habitat	Partenariats en faveur de l'inclusion numérique de nos locataires (le Coup de Main Numérique, Ouverture Rencontres Evolution, K2Click)	
	Groupe La Poste	- Accompagnement numérique par les postiers se rendant à domicile, et par la mobilisation des points du réseau, notamment les maisons de services au public et les espaces France Services - Service sur la confiance numérique via la filiale Docaposte - Lutte contre l'illectronisme : détection, formation et équipement des personnes éloignées du numérique, notamment au travers des conseillers numériques. - Ardoiz : tablettes numériques simplifiées et adaptées pour grands débutants, pouvant être accompagnées d'ateliers numériques. - Programme France Num : accompagnement des TPE/PME dans leurs usages du numérique (sensibilisation et formation)	Plus de 646 000 personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique

SECTEUR	ENTITE	PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES	RESULTATS 2023
Logement social et abordable	Banque des Territoires	• Prêts pour la construction des logements sociaux, intermédiaires et des habitats spécifiques : PLUS, PLAI, PLI, PLU, Booster • Prêts pour la rénovation des logements sociaux, intermédiaires et des habitats spécifiques : PLS, PLI, PSLA, Écoprêt • Prêts pour le refinancement : PT, Phare, etc. • Financement de logements libres • Consignations • Ingénierie territoriale	80 999 logements sociaux et très sociaux financés 105 486 réhabilitations financées
	CDC Habitat	• Location de logements sociaux, intermédiaires et abordables • Accompagnement des locataires	554 456 logements gérés
	Icade	• Offres de promotion intégrant des critères de mixité sociale et fonctionnelle • Offre dédiée « Habitats inclusifs by Icade » • « Icade Pierre pour tous », un organisme foncier solidaire permettant de lancer des projets en bail réel solidaire.	50 % de logements inclusifs et abordables en 2023
	Groupe La Poste	• Prêts pour les bailleurs sociaux : gamme de prêts classiques, prêts verts • Prêts immobiliers pour les particuliers, dont offre de prêts sans apport personnel pour les moins de 36 ans, prêts d'accession sociale à la propriété (PAS), prêts pour la rénovation énergétique • Bail réel et solidaire • Paris Adresse : hébergement des boîtes aux lettres des personnes sans domicile stable	Financement de 8 bailleurs sociaux sur 10
Secteur public local	Banque des Territoires	• Offre de prêts pour le secteur public local dont : Éduprêt, Aquap prêt, Mobiprêt, prêt relance verte dédié à la transition écologique, prêt relance tourisme, prêt relance santé, prêt Gaïa au soutien du renouveau industriel local, GPI/Ambre, Prêt Cohésion Sociale, Prêt Cohésion Territoriale, Prêt Renouvellement Urbain • Offre d'intracring • Crédits d'ingénierie pour des projets territoriaux	3,5 milliards d'euros de financement
	Sfil	• Dispositif Sfil/LBP/BdT proposant une offre de financement (allant de dix à quarante ans), aux collectivités locales, leurs groupements et les établissements de santé, de toutes tailles et sur l'ensemble du territoire.	4 milliards d'euros de financement (dont dispositif SFIL/LBP et SFIL/BdT)
	Groupe La Poste	• Prêts aux organismes territoriaux (collectivités, bailleurs sociaux, entreprises publiques locales, établissements de santé), dont une partie via le dispositif Sfil-LBP • Services pour les collectivités	
Accès aux services publics	Banque des Territoires	• Déploiement et animation des espaces France Services	2 700 points de contact animés
	Groupe La Poste	• Points d'accès physiques aux services du Groupe • Offres aux collectivités pour simplifier la relation citoyen : solution de gestion de la relation aux citoyens, Proxi contact, Proxi data, Proxi Vigie,, Log'issimo, réseau de proximité des facteurs	37 287 points d'accès physiques

5.3

Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4]

Dans le cadre de ses activités, le Groupe s'attache à respecter les droits de ses clients et à préserver la santé, la sécurité et les données personnelles de ses clients et utilisateurs finaux. Les entités du Groupe s'attachent en outre à

mener des pratiques loyales dans leurs relations avec leurs clients et améliorer l'expérience des utilisateurs grâce aux retours issus des enquêtes de satisfaction.

Gouvernance

La Charte de déontologie du Groupe requiert que toutes les entités mettent en place des pratiques loyales avec les clients et utilisateurs finaux, en déployant leur propre dispositif. En cas de conflit ou d'incompréhension, la Médiation du groupe Caisse des Dépôts ouvre une voie amiable pour renouer le dialogue entre les parties et trouver une solution acceptable pour chacune d'elles. Elle participe ainsi activement à l'instauration d'une relation d'excellence avec les clients du Groupe.

Titre	Périmètre	Version
Charte de déontologie	Groupe	2024
Dispositif de protection des données personnelles	Groupe	2021
Charte de la Médiation de la consommation	Groupe	2023
Charte de la Médiation institutionnelle	Groupe	2023

Ces documents sont consultables sur notre librairie ESG www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg

5.3.1 Protection des données personnelles

Groupe

Les entités du groupe Caisse des Dépôts sont amenées, dans le cadre de leurs activités, à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives notamment à leurs clients, leurs collaborateurs, leurs partenaires, leurs fournisseurs et leurs prestataires. Soucieux de poursuivre avec ces derniers des relations de confiance, le Groupe a mis en œuvre un dispositif de protection des données à caractère personnel en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, notamment le

règlement général de protection des données personnelles (RGPD). Un réseau rassemblant les différents délégués à la protection des données personnelles (DPO) des filiales et participations stratégiques vient renforcer la gouvernance de ces sujets au niveau Groupe, et favoriser le partage de bonnes pratiques.

Toutes les filiales incluses dans le périmètre de ce reporting durabilité disposent de leurs propres politiques conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD). Les deux tiers (8

entités) mènent en outre des campagnes de formation et/ou de sensibilisation sur les exigences réglementaires et les dispositifs en place avec notamment des *e-learning*s pour les

nouveaux arrivants et des campagnes de sensibilisation souvent tous les deux ans pour le reste des collaborateurs : 32 632 personnes ont ainsi été formées en 2023.

Caisse des Dépôts

Dans le cadre de ses activités, la Caisse des Dépôts est amenée à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives notamment à ses clients, ses collaborateurs, ses partenaires, ses fournisseurs et ses prestataires.

Soucieuse de poursuivre avec ces derniers des relations de confiance, elle a mis en œuvre un dispositif de protection des données à caractère personnel en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires nationales et européennes en vigueur, ainsi qu'avec les délibérations et recommandations de l'autorité de contrôle, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) en France.

Une politique générale de protection des données à caractère personnel établie en 2019 présente des informations concernant les traitements de données à caractère personnel opérés par la CDC et définit la gouvernance permettant de prendre en compte les exigences légales et réglementaires relatives à l'usage et à la protection de ces données.

Le Responsable de traitement Caisse des Dépôts à qui incombe le respect des obligations issues de la réglementation sur les données personnelles est représenté par son Directeur général. Celui-ci désigne une déléguée à la protection des données (DPO) qui a notamment pour mission de contrôler le respect de la

règlementation en matière de protection des données. Elle constitue l'interlocuteur de la CNIL et de toutes les personnes concernées par une collecte ou un traitement de données personnelles.

Les directeurs sont responsables de la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre au sein de leur direction ou service respectif, dans le respect des règles et instructions en vigueur à la Caisse des Dépôts, ainsi que du maintien de cette conformité dans le temps. Ils veillent à ce qu'un système de gestion de la protection des données personnelles, associant les ressources adaptées, soit mis en place. Ils sont également responsables des contrôles de premier niveau en matière de données personnelles. Ils nomment des relais métiers, qui les aident à accomplir leur mission : les Responsables données à caractère personnel (« RDGP »).

Chaque collaborateur de la Caisse des Dépôts doit respecter le Code de déontologie annexé au règlement intérieur ainsi que la Politique générale de protection des données à caractère personnel et la Charte d'Utilisation des Ressources des Systèmes d'Information, et doit réaliser les formations obligatoires proposées en matière de données personnelles.

Résultats

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Nombre de collaborateurs formés aux enjeux de la protection des données personnelles	Groupe*	-	-	32 632
Nombre de violations en matière de données à caractère personnel notifiées par l'organisation à la CNIL (dont % traité)	Groupe**	34 (100 %)	52 (100 %)	52 (100 %)
	dont CDC	1 (100 %)	4 (100 %)	6 (100 %)
	dont Reste du Groupe	33 ¹ (100 %)	48 (100 %)	46 (100 %)

* en 2023 inclut Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La Poste, Sfil.

** En 2023, inclut Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, La Poste, SCET, Sfil, Transdev.

5.3.2 Protection de la santé et de la sécurité des clients

Groupe

Au sein du Groupe, les enjeux de santé et de sécurité des clients sont plus particulièrement matériels pour les entités assurant des activités opérationnelles qui adressent spécifiquement ces sujets par des dispositifs dédiés.

Activités de tourisme et loisirs

Pour le Groupe Compagnie des Alpes, la sécurité et l'intégrité de ses employés et de ses clients sont considérées comme des priorités.

Avant le début de chaque saison, des forums d'accueil sont organisés pour recevoir les employés et leur distribuer le cas échéant des livrets ou guides d'accueil leur présentant ces priorités en matière de sécurité. Des formations sont organisées pour veiller à la sécurité et à la qualité de l'accueil des clients, mais aussi pour l'apprentissage des procédures d'exploitation, de prévention (gestes et postures, travail en hauteur, utilisation des produits chimiques...) et des conduites à tenir en cas d'incident.

Le Groupe Compagnie des Alpes veille à ce que :

- les matériels utilisés soient conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et à ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes, dans le respect des normes en vigueur ;
- les produits, consommables et autres, soient conformes aux normes et règlements en vigueur ;
- tous les contrôles réglementaires soient effectués et que chaque installation fasse l'objet de vérification régulière avant et pendant la saison d'ouverture des sites.

Activité de transport de personnes

La politique de santé et de sécurité du groupe Transdev date de 2014. Elle reflète la manière dont le Groupe identifie et contrôle les risques en matière de santé et sécurité, qui pourraient être décrite comme tout danger lié à nos activités qui menace la santé humaine et l'intégrité corporelle et qui ne résulte pas d'une intention ou d'une action malveillante. Cette politique s'applique à toutes les entités dans lesquelles Transdev détient plus de 50 % ou sur lesquelles elle exerce un contrôle effectif et/ou qui sont consolidées par intégration globale. Dans les autres entités, le

représentant de Transdev doit proposer la mise en place d'une politique de sécurité équivalente. Lorsque cela n'est pas possible, la direction de la sécurité du groupe Transdev doit en être formellement informée.

Le système de management de la sécurité (SMS) de Transdev, conforme à la norme ISO 45001, comprend environ 90 exigences liées à la bonne gestion de la sécurité au sein de l'entreprise. Il fournit une approche de gestion structurée pour identifier, surveiller et contrôler les risques de santé et de sécurité dans les activités.

En 2023, le groupe Transdev a renforcé le message « la sécurité avant tout » comme priorité numéro un. La conférence sur la sécurité Transdev a été relancée, autour du thème « Influencer le leadership en matière de sécurité », pour se réunir, partager les bonnes pratiques et célébrer les réalisations.

Activités postales

La Poste, en tant que prestataire de services postaux titulaire d'une autorisation d'exercer la prestation d'envoi de correspondance, est tenue de respecter un ensemble d'obligations relatives notamment à la garantie de la sécurité des utilisateurs, des personnels et des installations, ainsi que la garantie de la confidentialité des envois de correspondance et de l'intégrité de leur contenu. Elle doit en outre garantir la neutralité des services postaux au regard de l'identité de l'expéditeur et de la nature des envois postaux.

Activités immobilières

Icade et CDC Habitat placent le bien-être, la santé et la sécurité des occupants des lieux qu'elles gèrent au cœur de leurs priorités RSE. Opérationnellement, cela se traduit par la prise en compte de critères de confort, de qualité d'air intérieur, d'accessibilité et de sécurité dans les développements immobiliers au travers notamment de la recherche des certifications qui intègrent ces critères (NF Habitat, NF Habitat HQE et HQE Bâtiment durable, OsmoZ, Well). Sur son pôle Foncière Tertiaire, Icade mène en outre spécifiquement des campagnes d'analyse de la qualité de l'air intérieur (66% des bureaux dont Icade contrôle l'exploitation ont bénéficié d'une campagne d'analyse de la qualité de l'air en 2023). CDC Habitat a déployé une politique de tranquillité résidentielle avec un dispositif et une équipe dédiée, incluant notamment un outil permettant à tous les collaborateurs de signaler les incivilités et actes de malveillance. Il mène en particulier spécifiquement des actions de sécurité, graduées selon le niveau de risque des

sites et la sensibilité des territoires, comme la modernisation des contrôles d'accès, mises en œuvre dans le cadre de la programmation des

travaux, ou encore des formations, des dispositifs de médiation et des opérations avec les forces de l'ordre, etc.

Montant des amendes relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des produits et services (en euros)	2021	2022	2023
Groupe*	0	0	0

* Les données 2023 incluent la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, CDC Habitat, CDC Informatique, Bpifrance, Icade, Compagnie des Alpes, SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev.

5.3.3 Respect des règles de concurrence

Opérateur de confiance, la Caisse des Dépôts présente la particularité de non seulement mener des missions au service de l'intérêt général, mais également d'intervenir sur des activités concurrentielles en cas de défaillances du marché, comme prévu par le code monétaire et

financier²⁰. Elle s'attache dans ce cas à respecter les règles de concurrence et à mettre en œuvre ses missions et ses mandats dans un cadre sécurisé et en toute neutralité. Lorsqu'elle intervient sur un marché concurrentiel, elle en respecte les règles de concurrence.

Caisse des Dépôts

Soucieuse de prévenir toute concurrence déloyale, la Caisse des Dépôts n'intervient en correction des défaillances de marché qu'en cas de nécessité et de manière proportionnée. Elle favorise l'entrée de nouveaux opérateurs privés et veille à ne pas évincer les opérateurs existants.

L'Établissement public et ses agents agissent dans le respect des règles afférentes à la

commande publique, des pratiques commerciales et du droit de la concurrence. Le code de déontologie de la Caisse des Dépôts pose en outre les principes en matière de déontologie financière, pour prévenir les abus de marché.

Au-delà de la conformité réglementaire, elle veille à ne pas privilégier un partenaire plutôt qu'un autre.

Groupe

Conformément à sa charte de déontologie, le Groupe respecte les règles et principes légaux visant à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et / ou déloyales, et exige de ses partenaires qu'ils fassent de même.

Du côté de Bpifrance, qui assure également des missions d'intérêt général, le respect des marchés et des principes de libre concurrence est l'un des 5 piliers de sa charte éthique. Ses activités de financement, sont encadrées par le principe de co-intervention, visant à prévenir tout risque de concurrence déloyale envers les autres établissements financiers. Selon ce principe, Bpifrance intervient autant que possible en partenariat avec un acteur de l'écosystème de l'entreprise dans le plan de financement, ou en co-investissement, et ne se positionne donc pas en concurrent du financement, de l'investissement ou de l'accompagnement des entreprises. Concernant les activités d'assurance export, Bpifrance s'engage auprès des autres pays membres de l'OCDE à respecter

l'Arrangement sur les Crédits à l'Exportation Bénéficiaire d'un Soutien Public. Concernant les activités de la société de gestion de portefeuille, Bpifrance veille à respecter l'intégrité du marché et à ne pas entraver son fonctionnement.

Pour les filiales exerçant des activités concurrentielles, le respect de la libre concurrence passe par :

- l'inscription du respect du droit de la concurrence dans les dispositifs éthiques : code de conduite anticorruption de CDC Habitat, code d'éthique complété en 2023 par une politique Groupe en matière de concurrence loyale pour le groupe Transdev, charte de déontologie de Compagnie des Alpes, charte d'éthique et charte d'achats responsables chez Icade, politique de concurrence et code concurrence, programme de conformité sur la concurrence couvrant toutes les activités du Groupe en France La Poste s'appuyant notamment sur

²⁰ ²⁰ « La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des

activités concurrentielles » (article L. 518-2 du code monétaire et financier, modifié par la loi de modernisation de l'économie en 2008).

une politique de conformité concurrence et un Code concurrence annexé au règlement intérieur ;

- des actions de formation et/ou de sensibilisation relatives à la concurrence déloyale et au respect de la libre concurrence organisées notamment à la

Compagnie des Alpes à destination des équipes commerciales, et à La Poste où, à fin 2023, au total près de 8 900 collaborateurs ont été formés au droit de la concurrence depuis le lancement des formations, dont plus de 4 000 sur 2023.

Respect des règles de concurrence	Périmètre	2021	2022	2023
Nombre d'alertes reçues et traitées au cours de l'année écoulée ⁽¹⁾	CDC	0	0	0
	Groupe*	0	6	1
Nombre de contentieux ⁽²⁾	Groupe*	0	3	0

* Les données 2023 incluent la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, CDC Habitat, CDC Informatique, Bpifrance, Icade, Compagnie des Alpes, SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev, groupe La Poste.

(1) Ces alertes concernant le domaine anti-concurrentiel sont incluses dans les alertes éthiques présentées dans la section 6.1.2.4.

(2) Contentieux directement déposés contre l'une ou l'autre des entités, dont la direction juridique du Groupe aurait connaissance dans le cadre du reporting portant sur les contentieux significatifs en montant (enjeu supérieur à 10M€) ou en termes d'image.

Le groupe La Poste est consolidé à partir de 2022.

5.3.4 Médiation du Groupe

Une instance de médiation du Groupe a été créée en 1997 sur recommandation du Médiateur de la République pour offrir la possibilité d'une résolution amiable des différends aux personnes bénéficiant de prestations de services proposées par le Groupe et ses entités : la médiation est ouverte à toutes les parties prenantes du Groupe, mais pas aux collaborateurs dans le cadre de leurs relations avec la hiérarchie.

La médiatrice du Groupe accomplit essentiellement une mission de médiation institutionnelle. Elle intervient depuis 2017, de façon plus marginale, en tant que médiatrice de la consommation.

- Confidentielle, volontaire et gratuite, la médiation est un processus dont les parties peuvent se retirer à tout moment. Elles peuvent saisir la médiatrice sans être assistées par un avocat.
- Les parties en litige avec une entité du Groupe acceptent les termes de la charte, transmettent les documents nécessaires au traitement de leur demande, et s'engagent à coopérer de bonne foi.
- La médiatrice propose une solution fondée sur le droit positif et sur des considérations liées à l'équité.

Son statut garantit l'indépendance de la médiatrice. Elle n'est pas révocable, n'est assujettie à aucun lien hiérarchique, et ne reçoit aucune directive de quiconque. Elle dispose d'une équipe et des moyens propres adaptés à l'accomplissement de sa mission. Sa

rémunération est sans lien avec le résultat des médiations.

Son indépendance est une source de confiance pour les parties prenantes.

Une Charte de la médiation du Groupe a été adoptée en 2016, pour porter à la connaissance du public les caractéristiques de la médiation du Groupe, tant dans son volet « médiation institutionnelle » que « médiation de la consommation ». Elle permet de rappeler les valeurs et les principes cardinaux que la médiatrice s'engage à respecter :

- foi publique : depuis 1816, la devise de la Caisse des Dépôts rappelle la valeur constitutive de l'institution qui est la confiance, fondement même du principe de médiation ;
- équité : les avis émis par la médiatrice prennent en compte le contexte propre à chaque cas ;
- neutralité et impartialité : la médiatrice est impartiale par rapport aux parties et s'interdit toute situation de conflit d'intérêts. Elle s'engage à traiter en permanence toutes les parties d'une manière équitable dans le cadre de la médiation.

Avec l'indépendance, ces valeurs sont également celles du club des médiateurs de services au public dont la médiatrice est membre.

Pour en savoir plus, consulter la Charte de la médiation du Groupe et le rapport annuel de la médiatrice disponibles sur le site de la médiation du Groupe (<https://www.caissedesdepots.fr/mediation>).

Après plusieurs années de hausse du nombre de saisines, principalement imputables à la plateforme Mon Compte Formation, son nombre s'était stabilisé en 2022 à la suite des mesures mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'offre de la formation et pour lutter contre la fraude. En

2023, le nombre de saisines a connu une nouvelle hausse imputable à Mon Compte Formation (notamment de la part des organismes de formation), mais aussi aux activités de gestion des retraites.

Nombre de saisines reçues dans l'année par la médiation du Groupe	2021	2022	2023
Groupe	1 999	1 828	2 232

Les autres entités du Groupe peuvent utiliser soit la Médiation du Groupe (comme ICDC ou CDC Habitat par exemple), soit un dispositif de médiation disponible sur leur marché (médiateur du tourisme et du voyage par exemple pour les clients de la Compagnie des Alpes, ou médiation de l'AMF pour ceux de la Société Forestière), soit enfin un dispositif de médiation propre comme CDC Habitat ou le Groupe La Poste – ces trois

types de dispositifs n'étant pas exclusifs l'un de l'autre.

Le médiateur de la consommation du Groupe La Poste, qui peut être saisi de tout litige déroulant de l'offre des produits ou services de La Poste et de ses filiales, a ainsi été saisi à 24 412 reprises en 2023, conduisant à 10 007 dossiers recevables.

5.3.5 Gestion et mesure de la satisfaction client

Caisse des Dépôts

Banque des Territoires

Dans ses relations avec les clients, la Banque des Territoires vise à informer et communiquer avec ses clients de manière exhaustive. Dans cette optique, elle structure ses interventions pour améliorer le niveau de service apporté à ses clients et aux acteurs territoriaux :

- renforcement de la mise en place d'un interlocuteur référent pour chaque client en direction régionale et poursuite du développement des deux outils phares à destination des clients : D'CLiC (outil de gestion de la relation client) et plateforme numérique de la Banque des Territoires qui informe de l'offre commerciale de la Banque des Territoires ;
- mise en place du projet de Modèle Relationnel « Client OLS », afin de reposer les fondements de la relation de la Banque des Territoires avec les clients bailleurs sociaux, dans un contexte d'évolution du secteur fortement perturbé par la conjoncture économique. Ce projet, expérimenté auprès de trois directions régionales en 2023, sera généralisé au 1^{er} semestre 2024 ;
- existence d'un centre de contacts pour accompagner l'utilisation des parcours en lignes et faciliter les restitutions des consignations et des dépôts spécialisés (Ciclade, enfants du spectacle, enfants

placés bénéficiant du pécule issu de l'allocation de rentrée scolaire) ;

- sensibilisation des clients de la direction des clientèles bancaires pour alerter sur les risques de fraudes dont ils pourraient être victimes et mise en place d'outils pour limiter les risques (authentification forte, messagerie sécurisée).

La Banque des Territoires mène également des enquêtes de satisfaction régulières auprès de ses clients. Pour la sixième année consécutive, elle a ainsi réalisé une enquête de notoriété et d'image auprès de ses cibles stratégiques : bailleurs sociaux, entreprises publiques locales, notaires, commissaires de justice, collectivités locales établissements publics de coopération intercommunale, entreprises et acteurs financiers. Six ans après sa création, la Banque des Territoires bénéficie ainsi toujours d'une image plutôt positive auprès de ses parties prenantes autour de points forts reconnus : confiance, engagement vis-à-vis des territoires, et connaissance des territoires, et ses clients reconnaissent proximité, son accessibilité (à travers l'ensemble des canaux de contact) et la clarté des informations communiquées. Les résultats détaillés de ces enquêtes sont partagés sur l'intranet de la Caisse des Dépôts.

Direction des politiques sociales

L'accès aux services essentiels, l'information, l'accompagnement des mandants et des assurés

sont au cœur des services de la relation client de la direction des politiques sociales. Concrètement, il s'agit de :

- répondre à toutes les demandes sur les canaux habituels de la relation client (courriers, téléphone, courriels, face à face) ;
- communiquer de manière adaptée en fonction des différents profils de clients ;
- mettre à disposition toute l'information utile sur le site Internet et sur les espaces clients ;
- faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'informations dans les domaines de la retraite, des activités sociales, de la gestion des fonds en déshérence (Ciclade) et de la formation professionnelle.

Groupe

Pour le groupe Caisse des Dépôts, la notion de client renvoie à un large spectre d'acteurs de natures très diverses (clients particuliers, professionnels ou institutionnels, mandants, bénéficiaires des mandats gérés, etc.) dans une grande variété de secteurs de l'économie française.

Dans toutes ses activités, le Groupe s'attache à mettre en place une relation client de qualité, fondée sur la confiance et la transparence.

La Charte de déontologie du Groupe impose que « les entités s'assurent de la protection de leur clientèle en veillant à la primauté des intérêts de leurs clients et en traitant avec diligence leurs réclamations. » Pour cela, le Groupe vise à informer et communiquer avec ses clients de

Des enquêtes relatives aux usages des services dématérialisés sont réalisées annuellement :

- services en ligne destinés aux actifs et aux retraités de la direction des politiques sociales (Marep) ;
- services en ligne destinés aux employeurs de la direction des politiques sociales (plateforme employeurs publics PEP's) ;
- sites Internet des fonds CNRACL et Ircantec, destiné aux actifs, retraités et aux employeurs.

Ces trois enquêtes constituent le baromètre services dématérialisés. Elles sont systématiquement présentées aux métiers et les suggestions d'amélioration sont partagées avec les responsables concernés.

manière la plus transparente et exhaustive possible sur ses offres, au travers notamment des sites Internet de ses entités, et à s'assurer de la loyauté et de la clarté de ses contrats.

Outre les deux métiers de l'Établissement public (Banque des Territoires et Direction des politiques sociales), 7 entités ont recours à un dispositif formalisé de mesure de la satisfaction de leurs clients, au moins pour leurs principales activités, les autres ayant des enquêtes ponctuelles mais non récurrentes ou sur certaines activités uniquement. En fonction de la nature des activités, ces dispositifs revêtent diverses formes. La majorité d'entre elles s'appuient en particulier sur le *Net Promoter Score* (NPS).

☒ Part des entités ayant formalisé un dispositif de mesure de la satisfaction client / nombre total entités considérées	2021	2022	2023
Groupe*	9/14	9/12 ⁽¹⁾	9/12

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe.

Définition : Présence d'un dispositif formalisé de mesure de la satisfaction clients ayant vocation à couvrir une section représentative des clients (enquête transmise à l'ensemble des clients, sondage, échantillonnage), au moins pour les activités principales de l'entité. Des études et enquêtes réalisées ponctuellement ne sont pas prises.

** En 2023 inclut la Banque des Territoires, la direction des politiques sociales, Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, CDC Informatique, La Poste, SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev.*

(1) donnée corrigée post publication.

5.4 Autres implications auprès des communautés [ESRS S3]

5.4.1 Mécénat et actions de solidarité internationale

5.4.1.1 Mécénat

Groupe

Les filiales et participations stratégiques du Groupe dirigent leur politique de mécénat de manière autonome, souvent en lien avec leur activité.

En 2023, le budget cumulé au sein du Groupe dépasse les 25 millions d'euros. La hausse

s'explique par l'intégration du budget du Groupe La Poste. A périmètre constant, sans le Groupe La Poste, le budget est stable, autour de 10,8 millions, par rapport à l'année dernière.

Budget dédié aux actions de mécénat (en milliers d'euros)	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022
Établissement public	4 745	5 781	6 003	4 %
– dont mécénat national	3 518	4 377	4 478	
– dont mécénat régional	1 227	1 405	1 525	
Bpifrance	467	787	407	- 48 %
CDC Habitat	242	163	157	- 4 %
Compagnie des Alpes	1 000	1 600	2 000	25 %
Egis	407	N/A	N/A	N/A
Icade	1 003	1 900	1 600	- 16 %
La Poste	-	-	14 700	
Transdev	271	362	309	- 15 %
Sfil	172	187	353	89 %
Groupe*	8 307	10 781	25 530	137 %

Caisse des Dépôts

En cohérence avec sa mission d'intérêt général, la Caisse des Dépôts déploie en régie directe une politique de mécénat dans tous les territoires et pour

le plus grand nombre. Cette démarche permet d'enrichir et d'amplifier l'action réalisée par la

Caisse des Dépôts en matière économique, à travers le soutien au secteur artistique et culturel.

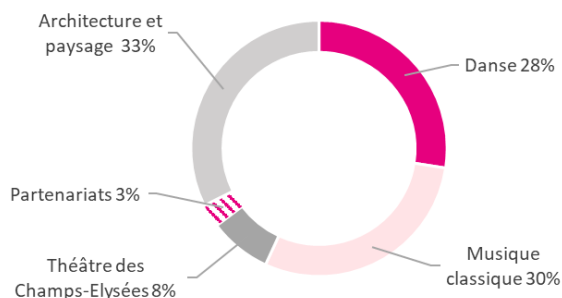
Pour répondre à cette ambition, le mécénat de la Caisse des Dépôts vise à :

- repérer et soutenir l'émergence, la professionnalisation et la diffusion de nouveaux talents ;
- faciliter l'accès des jeunes publics à la culture ;
- favoriser la cohésion sociale et territoriale en contribuant à la vie culturelle des territoires, leur mise en réseau et leur transition verte.

La politique de mécénat de la Caisse des Dépôts se décline à travers trois programmes qui font écho à son soutien au Théâtre des Champs-Élysées (musique classique, danse) et à son rôle majeur en matière d'aménagement durable des territoires (architecture et paysage) :

- musique classique : pour soutenir des jeunes ensembles, des dispositifs de professionnalisation, ainsi que des projets de pratique musicale dédiés aux jeunes publics en vue d'accompagner l'émergence de nouvelles générations de musiciens et la découverte de la musique classique par les plus jeunes ;
- danse : pour favoriser l'émergence de jeunes chorégraphes à travers le soutien à la création de pièces et à des dispositifs de professionnalisation, ainsi que pour développer la sensibilisation des jeunes publics grâce au soutien de projets socio-éducatifs ;
- architecture et paysage : pour faire émerger des projets contribuant à l'environnement, des projets de valorisation du patrimoine culturel, ainsi que des projets pédagogiques dédiés aux jeunes publics.

Répartition du budget du mécénat national



Cette politique de mécénat, définie et pilotée par le département du mécénat et des partenariats, se décline selon une stratégie unique sur l'ensemble du territoire grâce à un réseau mécénat déployé dans chaque direction régionale. Au service du plus grand nombre avec un fort ancrage territorial, c'est

ainsi, chaque année, près de 400 projets qui sont soutenus par le mécénat de la Caisse des Dépôts sur l'ensemble du territoire français.

Pour plus d'information sur le mécénat de la Caisse des Dépôts : www.caissedesdepots.fr/mecenat

5.4.1.2 Actions de solidarité internationale

Fondée en 1985, l'association CDC Développement solidaire est animée par des collaborateurs bénévoles du Groupe. Elle intervient dans les pays éligibles à l'aide au développement, tel que définis par l'OCDE, en soutenant des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique.

Parmi les nombreux critères qui président au choix des dossiers, deux sont mis en avant : la place des

femmes, en tant qu'actrices et bénéficiaires des projets d'une part, les impacts écologiques et environnementaux de ces derniers d'autre part.

CDC Développement solidaire bénéficie du soutien financier et logistique de la Caisse des Dépôts, qui double les dons des collaborateurs et retraités du Groupe.

Chiffres clés CDC Développement Solidaire	2021	2022	2023
Projets financés	8	10	11
Bénéficiaires directs	9 540	28 322	35 885
Montants versé (€)	67 066	124 260	141 510

5.4.2 Promotion du lien Nation armée et soutien de l'engagement dans les réserves

Dédiée au service de l'intérêt général, la Caisse des Dépôts contribue aux politiques publiques, et à ce titre s'engage à favoriser la participation de ses salariés et agents aux activités de la réserve militaire. Cela passe notamment par l'octroi d'autorisation d'absence et le maintien de la rémunération pendant ces absences. En 2023, 79 jours d'absences ont été accordés pour des activités liées à la réserve militaire.

Créée en 1924, l'association des Victimes de Guerre et Anciens Combattants de la Caisse des Dépôts (AVGAC) permet en outre de diffuser au sein de l'Établissement public la culture de l'engagement civique sous toutes ses formes, qu'il soit civil ou militaire. Ouverte à tous, elle rassemble des réservistes, des anciens militaires, des pupilles de guerre, des victimes d'attentats ou plus simplement des collaborateurs sympathisants de l'histoire et de la cause mémorielle issus de tout le groupe Caisse des Dépôts.

Cette association avait pour objectif initial de rendre l'hommage qui leur était dû aux collaborateurs

tombés au champ d'honneur pendant la première guerre mondiale ; elle se veut aujourd'hui fédératrice autour des valeurs de mémoire, de transmission et d'engagement.

La Caisse des Dépôts met ses réservistes en avant, en lien avec l'AVGAC, à l'occasion des commémorations des 8 mai et 11 novembre organisées à l'Hôtel de Pomereu. En 2023, par exemple, une cérémonie a été organisée à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, date anniversaire marquant la fin de la seconde guerre mondiale, ouverte à tous les collaborateurs, en présence du directeur général, des membres du comex, de réservistes, et de jeunes collaborateurs issus de différentes directions. A cette occasion, l'AVGAC, a rendu hommage à des agents de la Caisse des Dépôts engagés dans les mouvements de Résistance et a mis en lumière le parcours et les exploits de résistantes ayant agi dans le plus grand secret mais avec détermination au service de leur pays.

6. Gouvernance

Sommaire

176

Notre modèle de
gouvernance
[ESRS 2]

189

Conduite des
affaires [ESRS G1]

199

Contrôle interne

200

Gestion des
fournisseurs
[ESRS G1]

6.1 Notre modèle de gouvernance [ESRS 2]

La Caisse des Dépôts est placée « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative ». Cela signifie que le Parlement exerce le contrôle de ses activités, tout en

garantissant son indépendance de toute tutelle de l'exécutif, par l'intermédiaire d'une Commission de surveillance qui lui rend compte, au moins une fois par an, des travaux réalisés en son sein.

6.1.1 Gouvernance du groupe Caisse des Dépôts

Les règles de gouvernance de la Caisse des Dépôts répondent à deux principes : l'autonomie du directeur général d'une part, l'indépendance de la Commission de surveillance, d'autre part.

Le **directeur général** dispose de pouvoirs de gestion étendus et d'une grande autonomie vis-à-vis de l'exécutif qui ne peut le relever de ses fonctions qu'après avis de la Commission de surveillance ou sur proposition de celle-ci. Il est nommé pour un mandat de cinq ans par décret du président de la République, après avis des commissions des finances du Parlement. Il est responsable de la gestion des fonds confiés à la Caisse des Dépôts. Il préside le comité exécutif.

Le **comité exécutif** est le principal organe de pilotage du Groupe. Il décide de la stratégie, y compris en matière de durabilité, suit les performances financières et extra financières opérationnelles du groupe et veille à la bonne adéquation de l'offre de la Caisse des Dépôts aux besoins de ses clients, partenaires et usagers. Sa composition reflète d'une part, les cinq métiers qui constituent le cœur des activités du Groupe et, d'autre part, les fonctions supports essentielles à la performance des actions. Les informations relatives au nom, à l'adresse professionnelle et à la fonction au sein de la Caisse des dépôts et consignations des membres du comité exécutif ainsi que l'indication des principaux mandats exercés au sein et en dehors du groupe Caisse des dépôts et consignations sont détaillées en annexe – Tableau de mandats). Cette liste ne comprend pas les mandats dans des comités ou sous-comités non exécutifs ou non décisionnaires.

La **Commission de surveillance** veille à la bonne gestion du Groupe et à la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général. Ses compétences sont fixées par le Code monétaire et financier, et son fonctionnement est précisé dans un règlement intérieur. Elle se réunit régulièrement en séance plénière ou en formation resserrée au sein des six comités spécialisés qui préparent les délibérations, avis et observations.

Les missions de la Commission de surveillance ont été renforcées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Pacte. Elle a désormais un pouvoir délibérant et rend des décisions qui doivent être mises en œuvre par le directeur général. Elle contrôle la gestion de la Caisse des Dépôts et surveille le respect des limites de l'exposition au risque, elle délibère sur la stratégie et la politique durable, l'appétence en matière de risques et sur la politique d'égalité professionnelle et salariale. Elle approuve l'organisation générale du contrôle interne ainsi que les comptes sociaux et consolidés. Enfin, elle décide de la fixation du besoin de fonds propres et de liquidité adaptés au risque et adopte le budget de l'Établissement public.

Conformément à l'ordonnance de transposition de la directive CSRD en droit français de décembre 2023²¹, la Commission de surveillance approuvera en outre le futur rapport de durabilité du Groupe établi en application de CSRD, le présentera aux commissions des finances et des affaires économiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, et désignera les vérificateurs de durabilité choisis sur proposition du Directeur Général.

²¹ Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de

durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales.

La Commission de surveillance est placée sous l'autorité de son président, qui rend compte au Parlement, au moins une fois par an, des travaux réalisés en son sein au travers d'un rapport dédié (document consultable, ainsi que son Règlement intérieur, sur le site Internet de la Caisse des Dépôts <https://www.caissedesdepots.fr/modele-unique/gouvernance>).

Au 31.12.2023	Structure juridique	Instances	Exécutif	Comités spécialisés appuyant les travaux du CA
Caisse des Dépôts	Depuis 1816 sous « la surveillance et la garantie de l'autorité législative »	CS Comex	Président CS DG	Comité d'audit et des risques Comité du Fonds d'épargne Comité des investissements Comité des nominations et des rémunérations Comité stratégique Comité RSE et éthique
Bpifrance	SA	CA Comex Comités d'orientation, national et régionaux	Pdt DG	Comité d'audit Comité des risques Comités des nominations Comité des rémunérations Comité climat Deux comités métiers (financement – garantie et innovation)
CDC Biodiversité	SAS	CA Codir Comité de coordination	Pdt	Comité de Mission Comité de pilotage Mission Économie de la Biodiversité Comité de pilotage Programme Nature 2050 Comité d'engagement et d'investissement Comité des risques
CDC Habitat	SEM	Csur Directoire Comex Codir	Pdt DG DGA	Comité d'audit Comité d'orientation stratégique Comité de sélection et des rémunérations
Compagnie des Alpes	SA	CA Comex Comité opérationnel	Pdt DG	Comité de la stratégie et de la RSE Comité d'audit et des comptes Comité des nominations et des rémunérations
Icade	SA	CA Comex	Pdt DG	Comité d'audit et des risques Comité des nominations et des rémunérations Comité stratégie et investissements Comité innovation et RSE
CDC Informatique	GIE	Codir	Pdt DG	Comité d'audit et des risques
SCET	SA	CA Comex	Pdt DG	Comité des risques Comité des nominations et rémunérations

Au 31.12.2023	Structure juridique	Instances	Exécutif	Comités spécialisés appuyant les travaux du CA
Sfil	SA	CA	Pdt DG	Comité des comptes Comité des risques et du contrôle interne (CRCI) Comité des rémunérations Comité de gouvernance, des nominations et de la RSE
Société Forestière	SA	CA Codir	Pdt DG	Comité d'audit et stratégie Comité des nominations et rémunérations
Transdev	SA	CA Comex	PDG	Comité stratégique Comité des nominations et des rémunérations Comité d'audit Comité des investissements Comité RSE
La Poste	SA	CA Comex	PDG	Comité d'audit Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance Comité de la stratégie et des investissements Comité qualité et développement durable Comité des missions de service public

CS : Commission de surveillance – AG : Assemblée Générale – CA : Conseil d'administration – Codir : Comité de direction – Comex : Comité exécutif – Csur : Conseil de surveillance – DG : Directeur général – DGA : Directeur général adjoint – GIE : Groupement d'intérêt économique – PDG : Président-directeur général – Pdt : Président – SA : Société anonyme – SAS : Société par actions simplifiée – SEM : Société d'économie mixte.

6.1.2 Composition des instances de gouvernance

Groupe

La composition de la Commission de surveillance est fixée par la loi Pacte du 22 mai 2019, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle comprend :

- cinq parlementaires : trois députés (dont un au moins appartenant à un groupe ayant déclaré ne pas soutenir le Gouvernement) et deux sénateurs ;
- huit personnalités qualifiées, dont trois désignées par le président de l'Assemblée nationale, deux désignées par le président du Sénat et trois désignées par le gouvernement ;
- un représentant de l'État : le directeur général du Trésor ou son représentant ;
- deux représentants du personnel de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (un homme et une femme).

Les commissaires surveillants sont nommés pour une durée de trois ans – à l'exception du directeur général du Trésor, membre de droit sans limitation de durée.

La proportion des commissaires surveillants de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %. Sur proposition de son président, la Commission de surveillance nomme les présidents, les membres et les rapporteurs des comités spécialisés (voir le tableau ci-après).

Au sein de la Commission de surveillance, au cours de l'année 2023, trois commissaires surveillants disposaient d'une expertise en matière de durabilité : Claude Nahon ex directrice RSE de EDF, Michèle Pappalardo ex-ADEME et du cabinet du ministre de l'Écologie, ainsi que Jean Pisani-Ferry qui a notamment produit un rapport de référence sur le coût de la transformation écologique. Ils ne sont toutefois plus membres de la commission de surveillance au 31 décembre 2023.

L'ensemble des membres a bénéficié en 2023 de deux formations sur ces sujets : une formation ESG en mai, et une formation sur la biodiversité en juin.

PRENOM – NOM Mandat et/ou fonction exercés (au 31.12.2023)	ROLES						
	Comité d'audit et des risques	Comité du Fonds d'épargne	Comité des investissements)	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégique	Comité RSE et éthique	Indépendance
ALEXANDRE HOLROYD président de la Commission – député de la 3 ^e circonscription des Français de l'étranger		x	Président	x			1
ANNE-LAURENCE PETEL députée de la 14 ^e circonscription des Bouches-du-Rhône	x					x	1
MARC LE FUR député de la 3 ^e circonscription des Côtes-d'Armor		x			x		1
ARNAUD BAZIN sénateur du Val-d'Oise	Président		x				1
VIVIANE ARTIGALAS sénatrice des Hautes-Pyrénées		x			x		1
EMMANUEL MOULIN directeur général du Trésor représenté par Gabriel Cumenge	x	x		x			
FLORENCE PARLY personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée nationale		x	x			x	1
EMMANUELLE AURIOL personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée nationale				x		x	1
DENIS DUVERNE personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée nationale		Président	x	x			1
JEAN-YVES PERROT personnalité qualifiée nommée par le président du Sénat	x			Président	x		1
ÉVELYNE RATTE personnalité qualifiée désignée par le président du Sénat	x			x	x		1
JEAN-MARC JANAILLAC personnalité qualifiée de l'État			x		Président	x	1
MARIE-CLAIRE CAPOBIANCO personnalité qualifiée de l'État	x		x		x		1
SIEGE VACANT (EN ATTENTE DE NOMINATION PAR L'ETAT)							
BEATRICE DE KETELAERE représentante du personnel de la Caisse des Dépôts	x				x	x	
PIERRE FOURCAIL représentant du personnel de la Caisse des Dépôts			x	x	x		
Total							13/15

Filiales et participations stratégiques

Au 31.12.2023	Total administrateurs (hors censeurs)	Représentants de la Caisse des Dépôts	Indépendants	Représentants des collaborateurs	Représentants de l'État	Autres administrateurs	Censeurs
Bpifrance	15	4	3	2	4	2	5
CDC Biodiversité	6	5	1				
CDC Habitat	16	8	4	2		2	2
Compagnie des Alpes	13	5	4	2		2	
Icade	15	8	5			2	
CDC Informatique	1	1					
La Poste	21	1		7	1	12	3
SCET	6	4	2				
Sfil	16	5	4	3	1	3	1
Société Forestière	11	1	1	2		7	
Transdev	13	7	1	2		3	1

6.1.3 Parité et diversité d'âge dans les instances de gouvernance

Indicateurs	Périmètre	2019	2020	2021	2022	2023
☒ Pourcentage de femmes dans les comités exécutifs ou assimilés ⁽¹⁾	Groupe*	28 %	32 %	32 %	43 %	42 %
Pourcentage de moins de 50 ans dans les comités exécutifs ou assimilés ⁽²⁾	Groupe*	39 %	39 %	44 %	42 %	43 %

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* Inclut en 2023 Caisse des Dépôts, Société Forestière, Scet, Novethic, Sfil, CDC Informatique, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, Bpifrance

(1) Somme des femmes des Comex des entités du Groupe divisé par le nombre total des membres du comex.

(2) moyenne des pourcentages de moins de 50 ans des entités

Classes d'âge dans les instances de gouvernance (au 31.12.2023)	Comité exécutif		Conseil d'administration ou assimilé			Comité de direction ou assimilé	
	[30 ;50]	[50 ; +]	[- ;30]	[30 ;50]	[50 ; +]	[30 ;50[	[50 ; +]
Caisse des Dépôts	38 %	62 %	0 %	13 %	87 %		
Bpifrance	33 %	67 %	0 %	50 %	50 %		
CDC Habitat	19 %	81 %	1 %	31 %	68 %	38 %	62 %
Compagnie des Alpes	40 %	60 %	0 %	31 %	69 %		
CDC Informatique						71 %	29 %
Icade	30 %	70 %				48 %	52 %
Groupe La Poste	0 %	100 %	0 %	29 %	71 %		
Sfil	33 %	67 %	0 %	27 %	73 %		
Société Forestière	50 %	50 %				56 %	44 %
SCET	75 %	25 %					
Transdev	20 %	80 %					

N/A : non applicable.

[30 ;50] : nombre de membres entre 30 ans inclus et 50 ans non inclus.

[50 ; +] : nombre de membres ayant plus de 50 ans.

Données non disponibles pour La Poste.

Parité dans les instances de gouvernance (au 31.12.2023)	Comité exécutif		Conseil d'administration ou assimilé		Comité de direction ou assimilé	
	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F
Caisse des Dépôts*	7F-6H	54 %	7F-8H	47 %		
Bpifrance	3F-9H	25 %	8F-8H	50 %		
Compagnie des Alpes	4F-6H	40 %	7F-6H	54 %		
CDC Informatique					1F-6H	14 %
Icade	6F-4H	60 %	6F-9H	40 %	16F-33H	33 %
Groupe La Poste	3F-6H	33 %	9F-12H	43 %		
Sfil	4F-5H	44 %	7F-8H	47 %		
Société Forestière					3F-6H	33 %
SCET	5F-3H	63 %				
Transdev	2F-3H	40 %	5F-6H	45 %		

Données non disponibles pour La Poste et CDC Habitat.

F : femmes ; H : hommes ; % F : part de femmes dans les instances de gouvernance.

* La Commission de surveillance délibère après le comité des nominations et des rémunérations sur l'égalité femmes-hommes au sein du Groupe.

6.1.4 Dispositifs de suivi et contrôle des instances de gouvernance

Evaluation des instances de gouvernance

Un suivi de la Commission de surveillance est effectué directement par le Parlement, en application de la loi de 1816. À ce titre, une fois par an, le président de la Commission de surveillance rend compte au Parlement en remettant aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat le rapport de la Commission de surveillance sur la direction morale et la situation financière de la Caisse des Dépôts. Cette remise doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Elle peut être suivie d'une présentation en commission des finances de chaque assemblée.

L'article 14 du règlement intérieur de la Commission de surveillance permet en outre une auto-évaluation annuelle et une évaluation formelle triennale, avec publication des résultats au sein du rapport annuel remis au Parlement.

Prévention des conflits d'intérêt au sein des instances de gouvernance

Enfin, un cadre complet de prévention des conflits d'intérêts par les membres de la Commission de surveillance est en place :

- lors de la désignation d'un nouveau membre ou du renouvellement de son mandat, l'autorité de nomination doit transmettre au président toute information garantissant l'absence de conflit

d'intérêts ou les mesures indiquées pour circonscrire ce risque. Le secrétariat général de la Commission de surveillance s'assure du respect de cette disposition ;

- à leur entrée en fonction, les membres communiquent au président la liste des intérêts qu'ils détiennent à cette date ou au cours des deux années précédentes. Sont visés tous mandats auprès d'une personne morale ou fonctions dans une société ;

- en cas de modifications en cours d'année, la liste actualisée des intérêts doit être communiquée sous deux mois au président de l'instance ;

- lorsqu'un membre de la Commission de surveillance a un intérêt personnel dans l'une des affaires examinées en séance, notamment s'il a exercé ou exerce un mandat au sein d'une personne morale concernée, il ne doit pas participer aux débats et en informe le président de la Commission de surveillance.

Existence d'un dispositif de :

Au 31.12.2023	prévention des conflits d'intérêts au sein du CA/CS	suivi de la performance du CA/CS	représentation des salariés au CA/CS	recommandation au CA/CS (pour les actionnaires)	consultation des parties prenantes (pour le CA/CS)
Caisse des Dépôts	OUI	OUI	OUI	N/A	OUI
Bpifrance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CDC Biodiversité	NON	NON	NON	OUI	NON
CDC Habitat	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Compagnie des Alpes	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Icade	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CDC Informatique	OUI	NON	OUI	OUI	NON
La Poste	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SCET	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Sfil	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Société Forestière	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Transdev	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Groupe	92 %	75 %	92 %	100 %	42 %

ASSIDUITÉ – Taux de participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration (ou assimilé – hors comités) ⁽¹⁾	2019	2020	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	78 %	90 %	96 %	91 %	91 %
Bpifrance	71 %	78 %	82 %	78 %	89 %
CDC Biodiversité ⁽²⁾	100 %	100 %	100 %	100 %	89 %
CDC Habitat	80 %	94 %	92 %	92 %	96 %
Compagnie des Alpes	82 %	82 %	87 %	87 %	84 %
Icade	90 %	89 %	87 %	93 %	87 %
CDC Informatique	100 %	100 %	100 %	87 %	100 %
Groupe La Poste	N/A	N/A	85 %	91 %	90 %
SCET	95 %	81 %	100 %	100 %	N/D
Sfil	N/A	94 %	99 %	87 %	96 %
Société Forestière	96 %	98 %	83 %	82 %	83 %
Transdev	86 %	86 %	88 %	83 %	87 %
Groupe	88 %	90 %	92 %	89 %	90 %

(1) Sauf mention contraire, le taux est calculé par la moyenne des taux de présence effective de chaque administrateur / nombre d'administrateurs.

(2) Le calcul tient compte des administrateurs présents ou représentés.

6.1.5 Rémunération des membres des instances de gouvernance

La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux est définie par les instances de gouvernance de chacune des entités du groupe Caisse des Dépôts. Les propositions de fixation et d'évolution doivent être conformes aux règles en vigueur et, tout en respectant les pratiques de marché, se situer à des niveaux raisonnables.

Le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 a limité la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques. Ce décret n'étant pas applicable à la Caisse des Dépôts, un décret (n° 2013-56 du 16 janvier 2013) a prévu un plafond de la rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts à un niveau identique à celui fixé pour les entreprises publiques. Même si les dirigeants du Groupe ne sont pas expressément visés par la limitation de rémunération fixée par ces deux textes, la Caisse des Dépôts a mis en place une doctrine tendant à appliquer de manière volontaire ce plafonnement des rémunérations au sein de l'Établissement public et des filiales où elle est majoritaire.

En outre, 10 des 12 entités du Groupe incluses dans ce reporting, dont l'Établissement public, disposent d'un comité des rémunérations qui statue sur la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants. Pour certaines d'entre elles, des parties prenantes autres que les administrateurs sont également consultées. Les actionnaires notamment sont sollicités lors des assemblées générales dans le cadre de dispositif « *say on pay* », notamment chez Icade ou la Compagnie des Alpes. Enfin, la loi de création de Bpifrance prévoit que « la rémunération des administrateurs, du président et du directeur général est soumise au contrôle de l'État dans des conditions déterminées par voie réglementaire ».

Pour l'intégration de critères ESG dans la rémunération des dirigeants, voir la section 2.4.2 Critères ESG dans l'intéressement et la rémunération

Indemnités versées aux Commissaires surveillants

Conformément au règlement intérieur dans sa version validée en mars 2023, les membres de la Commission de surveillance – à l'exception des membres de droit et des parlementaires – perçoivent une indemnité forfaitaire fixée à 600 euros pour chaque séance de la Commission de surveillance ou d'un comité spécialisé aux travaux desquels ils participent.

La rédaction des rapports dont ils sont chargés à tour de rôle donne lieu à une indemnité de 1 200 euros. Une indemnité de 2 000 euros est par ailleurs prévue pour les travaux d'expertise qui pourraient être confiés selon les besoins à un membre de la Commission de surveillance.

Ce système est marqué par une double exigence de modération et de transparence puisqu'il prévoit un

plafond maximal d'indemnités pour l'ensemble des travaux réalisés.

Conformément au décret n° 2019-1198 du 20 novembre 2019 relatif au plafonnement des indemnités des membres de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, le montant total des indemnités versées à l'ensemble des personnalités qualifiées ne peut en effet dépasser annuellement 300 000 euros. La Commission de surveillance vote par ailleurs chaque année une enveloppe maximale pour l'indemnisation de l'ensemble des travaux (300 000 euros pour 2022) ; ce dispositif est complété par la publication annuelle des montants individuels perçus par les commissaires surveillants dans le rapport au Parlement.

Nom Prénom	Indemnités par trimestre				Total brut versé
	1 ^{er} trimestre 2023	2 ^e trimestre 2023	3 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023	
BERGEAL Catherine	1500 €	-	-	-	1 500 €
PAPPALARDO Michèle	1500 €	-	-	-	1 500 €
PISANI FERRY Jean	900 €	-	-	-	900 €
PERROT Jean-Yves	8 100 €	9 600 €	6 600 €	12 000 €	36 300 €
RATTE Evelyne	7 500 €	10 200 €	6 600 €	9 600 €	33 900 €
HOLDER Françoise	3 600 €	-	-	-	3 600 €
JANAILLAC Jean-Marc	7 200 €	4 200 €	5 400 €	9 000 €	25 800 €
NAHON Claude	8 100 €	6 600 €	3 600 €	6 600 €	24 900 €
AURIOL Emmanuelle	-	3 600 €	4 200 €	4 800 €	12 600 €
DUVERNE Denis	-	7 200 €	8 400 €	12 600 €	28 200 €
PARLY Florence	-	7 200 €	4 800 €	12 600 €	24 600 €
CAPOBIANCO Marie-Claire	-	-	-	600 €	600 €
TOTAL					194 400 €

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts

La rémunération du directeur général intègre un montant fixe et un montant variable. La détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant variable de la prime associée pouvant

être versé est laissée à l'appréciation du ministre chargé de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique après consultation du président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts au 31.12.2023 (en euros brut)

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2023 en année pleine	Rémunération variable au titre de l'exercice 2023		Indemnité de départ situation au 31.12.2023	Compléments de retraite situation au 31.12.2023	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2023	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2023	Jetons de présence au titre de l'exercice 2023	Avantages en nature au titre de l'exercice 2023
	Montant maximal	Montant versé						
400 000	50 000	0 ⁽¹⁾	néant	néant	néant	néant	Néant	néant

(1) Choix du directeur général d'y renoncer à titre volontaire.

La détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant de la prime pouvant être versée, variables par nature d'une année sur l'autre, seront laissées à l'appréciation conjointe du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé du budget après consultation du Président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Les modalités de détermination de la part variable tiennent compte de standards propres à la Caisse des Dépôts. Cette part variable peut, par exception, être différente en fonction du parcours et des compétences spécifiques du directeur. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année sont adaptés à chacune des directions concernées et résultent de la lettre-contrat d'objectifs qui est déterminée pour chaque direction entre le Directeur général et le directeur concerné. Un volet managérial figure systématiquement dans les objectifs fixés.

Rémunération des directeurs de l'Établissement public, membres du comité exécutif

La rémunération intègre une part fixe et une part variable.

Rémunération des directeurs de l'Établissement public* membres du comité exécutif au 31.12.2023	Total (en € brut)
Total des parts fixes ⁽¹⁾ de rémunération 2023 en année pleine	3 151 555
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération en cible au titre de l'exercice 2023	689 202
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération versée au titre de l'exercice 2023 ⁽²⁾	620 372
Effectif	12

* Hors directeur général de l'Établissement public.

(1) Terminologie du Code Afep-Medef.

(2) Données prorata temporis.

Rémunération des dirigeants du Groupe

La nature des informations fournies sur les rémunérations des dirigeants de filiales membres du comité de direction du Groupe est identique à celle figurant dans le rapport annuel de l'agence des

participations de l'État sur les dirigeants d'entreprises publiques.

La rémunération des dirigeants intègre une part fixe et une part variable détaillées dans le tableau ci-dessous.

Rémunération des dirigeants du périmètre social Groupe en année pleine (en € brut)

Filiale	Nom et fonction	Rémunération fixe en 2023	Rémunération variable au titre de l'exercice 2023	
			Montant maximal	Montant versé ou prévu
Bpifrance	Nicolas DUFOURCQ – DG	400 000	50 000	50 000
CDC Biodiversité	Marianne LOURADOUR – PDG	235 000	70 500	70 500
CDC Habitat	Anne-Sophie GRAVE - Pdt du directoire	340 000	110 000	110 000
	Clément LECUIVRE – DG	250 000	112 500	112 500
Compagnie des Alpes	Dominique THILLAUD – DG	400 000	225 000	116 558
Icade	Nicolas JOLY – DG	450 000	50 000	50 000
SCET	Romain LUCAZEAU – DG	250 000	87 500	74 375
Sfil	Philippe MILLS – DG	350 000	60 000	56 586
Société Forestière	Céline SCEMAMA – PDG	240 000	84 000	81 480
Transdev	Thierry MALLET – PDG	450 000	/	/

PDG : président-directeur général ; DG : directeur général ; Pdt/Pdt du directoire : président/e du directoire.

Rémunération des dirigeants hors périmètre social Groupe en année pleine (en € brut)

Filiale	Nom et fonction	Rémunération fixe en 2023	Rémunération variable au titre de l'exercice 2023	
			Montant maximal	Montant versé
La Poste	Philippe WAHL, PDG	450 000	0 ⁽¹⁾	/

PDG : Président-directeur général.

(1) Aucune part variable versée au mandataire social compte tenu du plafonnement de sa rémunération à 450 000 euros.

6.2 Conduite des affaires [ESRS G1]

En sa qualité de groupe public et de tiers de confiance placé sous le sceau de la foi publique, la Caisse des Dépôts a le devoir d'être exemplaire et d'appliquer les meilleures pratiques en vigueur en matière de déontologie, de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de prévention de la

fraude et de protection des données personnelles.

Elle veille à l'amélioration continue de son dispositif de prévention et place la conformité et l'éthique au cœur de son action au service de l'intérêt général.

Gouvernance

La direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie (DAJCD) du groupe Caisse des Dépôts regroupe depuis mai 2023, les affaires juridiques, la conformité et la déontologie. Elle pilote le dispositif de conformité et de déontologie du groupe Caisse des Dépôts et en rend compte au Directeur Général et à la Commission de Surveillance.

La mise en œuvre de standards minimaux et de bonnes pratiques en matière de déontologie, de lutte contre la corruption ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) vise toutes les entités du Groupe sous contrôle exclusif ou conjoint, y compris de manière adaptée, celles qui ne sont pas assujetties *stricto sensu* à ces réglementations.

Ces dispositifs Groupe font l'objet de contrôles de conformité, dont les résultats sont présentés dans le rapport semestriel de conformité à destination de la Commission de surveillance.

Par ailleurs au niveau des dossiers d'investissement, une analyse systématique des risques de conformité (dont BC-FT – blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, déontologie, anticorruption) est intégrée à l'instruction des dossiers présentés au comité des engagements du Groupe. Un avis défavorable ou réservé de la fonction conformité peut ainsi conduire à l'abandon de projets (par exemple au regard de l'opacité des montages juridiques retenus).

Enfin en matière de dialogue actionnarial, la Caisse des Dépôts porte une attention particulière à l'éthique des affaires. Les échanges reposent sur une analyse préalable des pratiques de l'entreprise par un analyste dédié aux enjeux de gouvernance et d'éthique. Les principaux sujets abordés recouvrent les pratiques anti-corruption en place, les pratiques fiscales et l'analyse des plans de vigilance.

Titre	Périmètre	Dernière version (date d'effet)
Charte de déontologie	Groupe	2024
Code de déontologie	Caisse des Dépôts	2021
Politique anticorruption	Groupe	2024
Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts	Groupe	2024
Politique LCB-FT	Groupe	2024
Politique de conformité bancaire et financière	Caisse des Dépôts	2024

Ces documents sont consultables sur notre librairie ESG www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg

6.2.1 Déontologie et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

6.2.1.1 Prévention et gestion des conflits d'intérêt

Groupe

Le Groupe a mis en place une **politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts** requérant pour chaque entité :

- la mise en place d'un dispositif de prévention, détection et de gestion des conflits d'intérêts ;
- la nomination d'un responsable déontologue indépendant ;
- l'établissement d'un référentiel des conflits d'intérêts ;
- la tenue d'un registre centralisé documentant les situations de conflit d'intérêts potentiel ;
- des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs.

Chaque entité du Groupe met en œuvre un **dispositif de déontologie** compatible avec les règles et principes énoncés dans la Charte de déontologie et désigne un responsable déontologue en vue d'établir la norme, de réaliser la veille et les contrôles nécessaires, d'animer la filière de déontologie ainsi que de former et de

sensibiliser les agents. Ce responsable déontologue dispose d'une autonomie et d'une indépendance suffisantes pour mener ses missions, notamment par son positionnement dans l'organisation de l'entité.

Chaque filiale dispose de ses propres lignes de conduites et procédures pour décliner la politique Groupe en matière de conflits d'intérêts.

Pour opérationnaliser la politique, les entités passent généralement par des formulaires de déclaration de situations de conflits d'intérêts.

Ces dispositifs concernent l'ensemble des collaborateurs.

Au niveau des membres des instances de gouvernance, des dispositifs renforcés spécifiques sont également prévus (*Confer* la section 6.1.4 Dispositif de suivi et d'évaluation de la Commission de surveillance).

Caisse des Dépôts

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est animé par la fonction conformité qui a la responsabilité de la tenue du registre des situations de conflits d'intérêts et de l'instruction des cas se présentant.

L'Établissement public a décliné les exigences réglementaires applicables en matière de déclaration d'intérêts et de déclarations de situations patrimoniales par les agents occupant des fonctions dirigeantes exposées.

Des procédures relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts et des abus de marchés (règles de déontologie financière) s'appliquent en outre aux collaborateurs des métiers concernés de l'Établissement public.

En 2023, une cellule opérationnelle de coordination entre les différentes expertises de la DAJCD (conformité, juridique, déontologie) et la direction des ressources humaines (DRH) a été mise en place pour permettre l'instruction collégiale des situations de déontologie complexes, et ainsi mieux prévenir les risques déontologiques susceptibles de survenir : au moment du recrutement, en cas de projets de cumul d'activités, en cas de départ vers le secteur privé ou lors de certaines mobilités au sein du groupe Caisse des Dépôts, ou encore dans le cadre des activités opérationnelles exercées.

6.2.1.2 Lutte contre la corruption

Groupe

À l'issue des travaux engagés dès 2016 sur la loi Sapin II, le groupe Caisse des Dépôts s'est doté en 2017 d'une **politique anticorruption** qui s'applique à l'Établissement public et à toutes ses entités sous contrôle exclusif ou conjoint, quel

que soit leur assujettissement à la réglementation.

Cette politique affirme une tolérance zéro face aux faits de corruption, de trafic d'influence et à l'ensemble des manquements à la probité. Pour cela, elle encadre par des règles claires, les

modalités d'octroi et de réception de cadeaux et avantages pour tous les collaborateurs et dirigeants, en particulier :

- refus des cadeaux ou avantages susceptibles de compromettre ou de donner l'illusion de compromettre l'objectivité et l'indépendance de jugement ,
- interdiction de proposer directement ou indirectement des avantages à un tiers pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir une action ,
- interdiction d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue d'en obtenir des bénéfices ,
- interdiction de solliciter directement ou indirectement une personne afin qu'elle abuse de son influence en vue d'en obtenir des bénéfices.

Sa déclinaison opérationnelle inclut :

- une cartographie des risques de corruption. Les filiales se sont ainsi dotées de cartographies du risque de corruption, et les plus exposées sont celles qui opèrent dans

des pays où les risques de corruption sont élevés et/ou dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme ;

- des procédures d'évaluation des clients, partenaires et fournisseurs de premier rang au sein de la quasi-totalité des entités (11 entités sur 12). CDC Habitat étend même ses dispositifs de vigilance applicables aux relations d'affaires aux demandeurs de logements.
- des procédures de formation (voir ci-après le chapitre Développement d'une culture de conformité), d'alerte interne et de contrôle.

Ces dispositifs sont particulièrement renforcés pour les métiers bancaires et financiers, et pour les acquisitions de sociétés.

Par ailleurs, la fonction contrôle permanent de la direction des risques du Groupe déploie un dispositif de contrôle auprès des filiales du Groupe afin d'évaluer leur conformité aux exigences de la politique anticorruption.

☑ Nombre de litiges et contentieux en matière de corruption	2022	2023
Caisse des Dépôts	0	1 ⁽¹⁾
Autres entités du Groupe	0	1 ⁽²⁾
Nombre de condamnations contre le Groupe ou une entité du Groupe en matière de corruption ou fraude fiscale	-	0

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Tous contentieux directement déposés contre l'une ou l'autre des entités dont la direction juridique du Groupe aurait connaissance, soit a minima tout contentieux dont l'enjeu est supérieur à 10 millions d'euros ou, s'il est inférieur, significatif pour l'entité concernée en termes de montant ou d'image.

(1) Enquête pour des délits de probité : deux anciens directeurs généraux et deux anciens hauts cadres de la Caisse des Dépôts sont renvoyés devant le tribunal correctionnel par le parquet national financier.

(2) Enquête préliminaire pour un délit de probité menée par le parquet national financier à la suite d'un signalement effectué par la Cour des comptes dans le prolongement d'un article de presse faisant état de soupçons de concernant 200 salariés de BPI qui ont souscrit à un fonds.

Caisse des Dépôts

L'Établissement public, bien que non assujéti à l'article 17 de la loi Sapin II, a déployé un dispositif anticorruption inspiré des meilleures pratiques. La fonction conformité établit notamment une cartographie des risques de corruption, couvrant les différentes directions et activités opérationnelles de l'Établissement public. Les activités les plus exposées au risque de

corruption concernent notamment les achats et le recours à la sous-traitance.

La Caisse des Dépôts dispose par ailleurs d'une Charte de déontologie spécifique aux achats, qui vise à renforcer ses exigences en termes de transparence, de probité et d'intégrité, de confidentialité, d'égalité et de responsabilité tout au long du cycle achats.

6.2.1.3 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Groupe

Le dispositif LCB-FT du Groupe est encadré par la charte de déontologie et une politique dédiée d'application Groupe adoptée en 2018, régulièrement mise à jour. Il inclut une classification des risques de BC-FT Groupe (situations à risques, clients, produits, secteurs d'activité, pays) et un corpus LCB-FT Groupe composé de procédures cadrant le dispositif de pilotage LCB-FT réglementaire. Les obligations applicables aux entités varient selon leur assujettissement ou non à la réglementation LCB-FT (exigences de reporting, indicateurs, partage d'information) mais l'appartenance au groupe Caisse des Dépôts implique partout une vigilance aux risques de blanchiment de capitaux ; de financement du terrorisme et de réputation associés. En particulier, au sein du Groupe, le Groupe La Poste applique la même approche : il s'est doté en 2023 d'une politique générale de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LCB-FT), que toutes les filiales sous son contrôle exclusif ou conjoint sont tenues de respecter, quel que soit leur assujettissement à la réglementation LCB-FT.

La politique LCB-FT du Groupe affirme le principe d'une tolérance zéro au risque de non-conformité LCB-FT et dote le Groupe :

- de règles partagées pour identifier, évaluer et maîtriser le risque BC-FT, à l'aide d'une classification des risques BC-FT Groupe et d'un corpus normatif édictant les standards minimaux applicables ;
- d'outils de reporting pour suivre l'exposition au risque BC-FT des entités ;
- d'un dispositif de partage d'informations LCB-FT, notamment sur les clients ou prospects considérés comme à risque et sur lesquels les entités sont tenues de mettre en œuvre une vigilance renforcée ;
- d'une gouvernance fonctionnelle permettant un partage d'informations régulier et un niveau décisionnel adapté.

La Caisse des Dépôts ainsi que l'ensemble de ses filiales – y compris celles non soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), de la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) ou de l'Autorité des marchés financiers (AMF) – doivent, en application de la politique du Groupe, se doter d'un dispositif de LCB-FT adapté à la nature des risques auxquels elles sont exposées respectant les principes suivants :

- respect des sanctions internationales (gel des avoirs et embargo) ;

- prise en compte de la classification pays LCB-FT du groupe Caisse des Dépôts ;
- identification des bénéficiaires effectifs des opérations, vigilance face aux structururations juridiques complexes comme les montages offshore ;
- encadrement du recours aux espèces et moyens de paiement favorisant l'anonymat.

Filiales et partenaires stratégiques inclus dans ce reporting – à l'exception de CDC Biodiversité qui reste peu exposée dans son activité – ont mené un exercice de cartographie des risques LCB-FT. Des évaluations systématiques des tiers sont en outre réalisées par neuf d'entre elles (CDC Habitat, La Poste, Icade, Bpifrance, CDC Informatique, Compagnie des Alpes, Société Forestière, Sfil et Transdev). En 2023, une cartographie des risques de LCB FT a été établie pour le Groupe et des mesures ont été prises en vue du renforcement du suivi des incidents LCB-FT au sein des entités.

La fonction contrôle permanent de la direction des risques du Groupe déploie un dispositif de contrôle auprès des filiales du Groupe afin d'évaluer leur conformité aux exigences de la politique LCB-FT.

La fonction conformité établit une classification de l'exposition du groupe Caisse des Dépôts aux risques BC-FT permettant de mesurer son degré d'exposition à ce risque, d'en informer la gouvernance et d'adapter en conséquence le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle a vocation à être actualisée chaque année sur la base des évolutions des typologies de clients, activités et opérations et des zones des risques identifiées par les autorités. Les principales activités exposées aux risques de BC-FT au sein des entités du Groupe sont les activités d'investissements, notamment dans des actifs non cotés.

Une appréciation de niveau de risque de blanchiment/financement du terrorisme est faite pour chaque nouvelle entrée en relation d'affaires, et une liste des pays où les investissements sont prohibés est établie (cf. la section 6.2.2.2 « Lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale »).

La comitologie d'engagement du Groupe intègre en outre la fonction conformité afin qu'une analyse soit produite et un avis rendu le cas échéant sur les risques de non-conformité (LCB-FT, déontologie, corruption) : pour tous les projets y compris des filiales passant en comités d'engagement au niveau du Groupe, l'analyse LCB-FT incluant ces sujets est remontée dans les avis de conformité.

Caisse des Dépôts

L'Établissement public est assujéti à la réglementation LCB-FT et a une responsabilité réglementaire de pilotage du Groupe en la matière.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une politique LCB-FT, affirmant une tolérance zéro au risque de non-conformité LCB-FT, ainsi que d'un dispositif LCB-FT dont les principes ont été validés par le comité exécutif.

Chaque nouveau projet d'entrée en relation d'affaires implique ainsi la réalisation de diligences adaptées au niveau de risque, avec une revue systématique de l'ensemble des partenaires d'affaires. Un avis de conformité LCB-FT, formalisé et émis par un département en charge de la sécurité financière, est requis en comité d'engagement en cas d'identification d'un risque fort.

Dans le cas d'opérations complexes ou atypiques, la Caisse des Dépôts a également recours à des enquêtes de notoriété réalisées par des prestataires d'intelligence économique spécialisés dans les investigations approfondies, qui complètent ainsi les analyses conduites en interne.

Dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, et afin de se conformer aux sanctions économiques et financières internationales, la Caisse des Dépôts dispose également d'un dispositif de filtrage de ses flux et de ses bases de tiers en conformité avec la réglementation et les meilleures pratiques de la place. Une attention particulière est portée aux risques liés aux pays et territoires.

Depuis 2009, le comité exécutif de la Caisse des Dépôts valide la méthodologie d'évaluation des risques de BC-FT des pays et territoires, à partir notamment de l'appréciation des éléments constitutifs de ces risques (risques de fraude fiscale et de corruption inclus). Cette classification des pays et territoires s'appuie sur une sélection de listes ou d'évaluations publiées par des institutions officielles ou des organismes de référence comme la liste des « pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales », adoptée par l'Union européenne depuis décembre 2017. Le suivi et l'actualisation régulière sont assurés par le comité « pays sensibles ».

En 2023, une cartographie des risques de LCB FT a été établie pour l'Établissement public. Le dispositif de suivi des incidents a également été renforcé.

6.2.1.4 Alertes éthiques, gestion des incidents et protection des lanceurs d'alerte

Groupe

Conformément à la Charte de déontologie du Groupe, à la politique anticorruption et à la réglementation en vigueur (loi Sapin II), un **dispositif d'alerte** est déployé au sein de chacune des entités du Groupe, afin de permettre le recueil des signalements émanant d'employés relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires aux principes énoncés dans le document déclinant la Charte de déontologie du Groupe. Les procédures mises en œuvre doivent garantir une stricte confidentialité des lanceurs d'alerte, des personnes visées par celui-ci et des informations recueillies.

En 2022, le corpus déontologique Groupe a été mis à jour pour intégrer la nouvelle définition du **lanceur d'alerte** au sens de la loi Wasserman de mars 2022 dans la Charte de déontologie et dans la politique anticorruption du Groupe.

Plusieurs filiales ont recours à une plateforme en ligne externalisée garantissant l'anonymat (Transdev, Icade, Compagnie des Alpes, Bpifrance) ; les autres filiales (CDC Habitat, CDC Biodiversité, Société Forestière et La Poste) ont adopté une boîte mail générique à destination d'un déontologue.

Les signalements peuvent être déposés par tous les collaborateurs et également par les candidats à un emploi, les collaborateurs extérieurs et occasionnels et les co-contractants.

Chacune des alertes fait l'objet d'une analyse pour en vérifier la recevabilité et mettre en œuvre les correctifs nécessaires le cas échéant.

Ce dispositif d'alerte éthique est complété par des canaux propres aux alertes RH (voir le chapitre 5.1 Employeur responsable).

Caisse des Dépôts

En application de la réglementation en la matière, les agents et salariés, ainsi que certaines personnes en lien avec la Caisse des Dépôts,

disposent de la faculté de signaler au Déontologue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi des informations portant sur :

- un crime ou un délit (tel que blanchiment, fraude, corruption, trafic d'influence et autres manquements à la probité, escroquerie, abus de biens sociaux, détournement d'actifs, délit d'initié...);
- une menace ou un préjudice pour l'intérêt général ;
- une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement ou du droit de l'Union européenne (telle qu'une atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales) ;
- une tentative de dissimulation d'une violation de la loi ou du règlement ;
- toute situation ou conduite contraire au Code de déontologie et aux procédures internes prises en application dudit Code.

Le traitement de ces signalements est conduit avec diligence par le Déontologue, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans la plus stricte confidentialité et impartialité, en garantissant la protection du lanceur d'alerte. Les conditions d'exercice de ce droit d'alerte et les modalités de leur traitement sont précisées dans une procédure dédiée.

Ce dispositif a un caractère complémentaire par rapport aux canaux de remontées habituels d'alertes, d'incidents et d'anomalies (par exemple auprès du supérieur hiérarchique et des organes de représentation des salariés), notamment lorsque ces derniers s'avèrent inopérants ou inadaptés. L'exercice du droit d'alerte n'est néanmoins pas conditionné à l'usage préalable d'un de ces canaux.

Ce dispositif d'alerte interne vient notamment compléter :

- le dispositif de remontée des incidents opérationnels. Outre le dispositif d'alerte, en matière de gestion des incidents

opérationnels, la Caisse des Dépôts fixe le principe selon lequel les incidents relatifs à la fraude, à la LCB-FT, à la déontologie et à la corruption sont réputés comme significatifs et doivent faire l'objet d'un plan d'action suivi en comité des risques du métier concerné et d'une remontée à la gouvernance ;

- le dispositif d'alerte financière à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ou à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ;
- les obligations déclaratives prévues par la réglementation, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ou de déontologie financière (abus de marché) ;
- les signalements à l'autorité judiciaire prévus par l'article 40 du Code de procédure pénale ;
- le dispositif de suivi des problématiques juridiques et des contentieux assuré par le Pôle Fiscal et Institutionnel de la DAJCD ;
- le signalement à une instance extérieure à la Caisse des dépôts, qui peut être saisie alternativement ou postérieurement à l'alerte interne :
 - à l'autorité compétente ;
 - au Défenseur des droits qui l'oriente vers la ou les autorités compétente(s) ;
 - à l'autorité judiciaire ;
 - à une institution, à un organe ou à un organisme de l'Union européenne compétent pour recueillir des informations sur des violations du droit de l'Union.

Outre le recours au dispositif d'alerte interne décrit ci-dessus, les situations à risque et/ou de danger physique ou pouvant entraîner des conséquences sur la santé mentale, des situations de violence, de discriminations et de harcèlement au travail font l'objet de dispositifs d'alerte et de remontée d'incidents, avec des interlocuteurs spécifiques en lien avec la Direction des ressources humaines (voir le chapitre 5.1 Employeur responsable).

Résultats

☑ Nombre d'alertes reçues au cours de l'année écoulée en termes de loyauté des	2021	2022	2023
Établissement public	2	0	1 ⁽¹⁾
Reste du Groupe	94	40	8
Total Groupe*	94	40	9

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Alertes concernant les sujets de corruption et domaines financier / comptable / bancaire

* En 2023 inclut Caisse des Dépôts, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, CDC Biodiversité, Icade, Sfil, SCET, Société Forestière, Transdev.

⁽¹⁾ 1 signalement pouvant être qualifié d'alerte au regard de la procédure du dispositif d'alerte interne a été reçu et instruit par DAJCD sur le périmètre financier/comptable/bancaire.

6.2.1.5 Dispositifs pour favoriser une culture de conformité

Groupe

Tous les membres des instances de gouvernance de la Caisse des Dépôts sont sensibilisés à la prévention des risques de BC-FT et de corruption. Les administrateurs représentant la Caisse des Dépôts dans ses filiales et participations bénéficient également d'une formation spécifique de la part de la direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie, incluant un module dédié à la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Les politiques et procédures sont présentées dans les comités des risques et des contrôles (CRC) de chaque direction métier, dont la fonction conformité est membre.

Les entités du Groupe veillent à communiquer au mieux sur leurs politiques en matière d'éthique et de déontologie, principalement en diffusant largement les documents de référence sur ces

sujets, que ce soit par une mise à disposition sur l'intranet ou par des remises plus formelles à destination notamment des nouveaux collaborateurs.

Des actions de formation et de sensibilisation sont organisées en particulier – mais pas exclusivement – par les entités concernées par la loi Sapin II ou soumises à la réglementation LCB-FT. Ces formations s'inscrivent soit dans des sessions reconduites annuellement, soit dans des programmes de formation pluriannuels pour toucher à terme l'ensemble de la population cible.

Enfin, La Poste réalise depuis plusieurs années déjà un baromètre annuel du climat éthique permettant de mesurer le niveau de sensibilisation des collaborateurs à l'éthique et à la déontologie.

Caisse des Dépôts

Le code de déontologie est transmis à tous les collaborateurs de la Caisse des Dépôts lors de la première connexion à leur session Windows. Une mise à jour du code fin 2021 a donné lieu à un nouvel envoi à tous les collaborateurs début 2022.

Un parcours de formation de conformité sous format e-learning a été mis en place et sa validation est obligatoire pour tous les collaborateurs de l'Établissement public : les nouveaux arrivants y sont inscrits de manière automatique, et tous les collaborateurs doivent suivre le module tous les trois ans.

Ce parcours de formation inclut :

- un module sur la déontologie ;
- un module sur les risques de BC-FT ;
- un module sur la corruption ;
- un module dédié à la prévention du risque de fraude ;
- un e-learning RGPD.

Ce plan de formation « socle » est complété de modules d'approfondissement et d'expertise pour certaines fonctions exposées et/ou les équipes expertes de la DAJCD et de la direction des risques du Groupe.

Une communauté de travail « Conformité » sur l'intranet est en outre ouverte à l'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public et participe à la diffusion de la culture de conformité au sein de la Caisse des Dépôts. Elle propose notamment une base documentaire à jour

(politiques, procédures, classifications, etc.) et une animation via des actualités relatives à la conformité.

La fonction conformité a également créé en 2023 un réseau de correspondants conformité dans les différentes directions de la Caisse des Dépôts. L'ambition est de créer un canal de communication privilégié entre ses membres et la fonction conformité afin de mieux former et informer sur ces sujets et d'assurer le relai opérationnel de la norme et des priorités de la fonction conformité. Par ailleurs, la fonction conformité est désormais associée au programme « Boussole » de la DAJCD permettant le renforcement des échanges opérationnels, notamment sur les sujets de conformité et de déontologie avec les directions régionales.

Les équipes de la fonction conformité organisent également régulièrement des sessions de sensibilisation relatives aux procédures de conformité (notamment sur la prévention des conflits d'intérêts et les règles internes en matière d'octroi/réception de cadeaux et avantages) à destination des publics exposés. Les administrateurs représentant la Caisse des Dépôts dans ses filiales et participations bénéficient en outre d'une formation de la part de la direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie, incluant un module dédié à la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Résultats

Formations	Périmètre	2021	2022	2023
Part des entités du Groupe* ayant déployé un dispositif de formation des collaborateurs (en %) sur les sujets :				
LCB-FT	Groupe*	79 %	75 %	82 %
corruption et pots de vin	Groupe*	79 %	67 %	82 %
déontologie c	Groupe*		50 %	64 %
Nombre de collaborateurs ayant été formés sur des sujets liés à la conduite des affaires ⁽¹⁾				
		-	-	
e-learning « les fondamentaux du nouveau Code de déontologie »	CDC		1 169	993
e-learning « LCB-FT »	CDC		982	924
e-learning d'approfondissement LCB FT pour les fonction exposées	CDC		-	1 322
module d'expertise LCB FT à destination des fonctions spécialisées LCB FT	CDC		-	117
e-learning « Lutte contre la corruption et le trafic d'influence ».	CDC		1 276	998
Part des nouveaux arrivants ayant validé le e-learning				
« Les fondamentaux du nouveau code de déontologie »	CDC			78 %
« Lutte contre la corruption et le trafic d'influence »	CDC			80 %
« Les fondamentaux LCB-FT »	CDC			80 %

Définition : dispositif de formation/sensibilisation dédié et organisé dans le cadre d'un cycle régulier.

* En 2023 : Bpifrance, Caisse des Dépôts, Compagnie des Alpes, CDC Biodiversité, Groupe La Poste (La Poste Immobilier, LBP et filiales hors CNP pour les sujets LCB-FT, La Poste SA, LBP SA, La Poste Immobilier et Geopost pour les sujets corruption, LBP pour les sujets déontologie), Icade, CDC Informatique, Sfil, SCET, Société Forestière, Transdev.

(1) Les formations sont obligatoires pour les nouveaux arrivants et en général avec une fréquence de tous les 3 ans pour les collaborateurs ce qui explique les variations d'une année sur l'autre.

6.2.1.6 Communication des procédures aux partenaires

Chaque entité doit s'assurer que les documents contractuels qui la lient aux sociétés de prestation externe et de travail temporaire intègrent les principes rappelés dans la Charte de déontologie du Groupe.

Les deux tiers des entités consolidées dans ce reporting (8 entités sur 12) prévoient des clauses spécifiques visant à lutter contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme pour les métiers concernés dans leurs contrats, parfois au-delà d'un certain seuil.

Certaines entités communiquent des documents aux fournisseurs et aux prestataires : charte achats responsables et charte éthique chez Icade, charte des achats responsables intégrant des paragraphes spécifiques en matière d'éthique et lutte anticorruption pour le Groupe La

Poste par exemple, ou code d'intégrité des partenaires pour la Compagnie des Alpes.

La Caisse des Dépôts rappelle le respect de la réglementation LCB-FT et anticorruption ainsi que l'existence d'un dispositif d'alerte éthique dans l'ensemble de ses contrats depuis la mise en place du code de déontologie en 2018. Au-delà, une réflexion est menée entre le pôle conformité de DAJCD et le département des achats pour la mise en place d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, au regard de la LCB-FT, du risque de corruption et autres manquements à la probité. Un questionnaire relatif aux exigences de la loi Sapin II est adressé à l'ensemble des titulaires pressentis avant notification de leur marché à la première contractualisation avec la Caisse des Dépôts. Une actualisation de ces informations est prévue sur 2024.

6.2.2 Responsabilité fiscale

6.2.2.1 Contribution à l'État

La Caisse des Dépôts, Établissement public à caractère spécial, n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés, mais à un régime particulier d'impôt direct : la contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS).

Cette contribution, citée à l'article L. 518-16 du Code monétaire et financier, est déterminée selon les règles de droit commun propres à l'impôt sur les sociétés, notamment celles applicables au secteur bancaire.

La Caisse des Dépôts est par ailleurs assujettie à la TVA et aux droits d'enregistrement dans les

conditions de droit commun. Chaque année, elle fait l'objet d'un audit fiscal, conformément au protocole conclu en 2006 avec l'administration fiscale française.

En 2023, la Caisse des Dépôts a versé à l'État une contribution de 2 573 millions d'euros, dont 1 479 millions d'euros au titre des résultats consolidés du Groupe, 586 millions d'euros au titre de la contribution représentative de l'impôt sur les sociétés et 508 millions d'euros de prélèvement sur Fonds d'épargne.

Contribution au budget de l'État (en milliards d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	1,4	0,5	2,5	2,4	2,5

Compte tenu de son activité, la Caisse des Dépôts n'est pas concernée par la réglementation des prix de transfert.

Le principe de subsidiarité s'applique concernant la responsabilité fiscale de ses filiales et participations stratégiques.

6.2.2.2 Lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale

Groupe

En tant que groupe public au service de l'intérêt général, le groupe Caisse des Dépôts veille scrupuleusement à lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale tant pour ses opérations financières (pour compte propre ou compte de tiers) que pour ses filiales opérationnelles.

Pour cela, le Groupe dispose notamment d'un dispositif pays, mis en vigueur et suivi dans le cadre de sa politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui interdit tout investissement dans les pays identifiés sur la liste noire du GAFI (Groupe d'Action Financière), dite "GAFI 1", et les pays listés comme "Etats et Territoires Non Coopératifs" (ETNC) par l'administration Française et l'Union Européenne pour les investissements purement financiers.

Sont également identifiées dans le dispositif pays et doivent faire l'objet de mesures de vigilance complémentaires toutes les opérations impliquant des « pays tiers à haut risque » (PTHR de la Commission Européenne et pays présents sur les listes GAFI noire et grise). Toute relation d'affaires avec un PTHR doit faire l'objet d'une vigilance renforcée et implique la validation de l'organe de gouvernance de l'entité concernée et l'information de la fonction conformité de la Caisse des Dépôts.

La fonction conformité sollicite annuellement les filiales pour disposer de leur exposition dans les pays classés ETNC, PTHR, GAFI, faisant l'objet d'un embargo sectoriel UE/France.

Pour chaque nouvelle opération, il est également demandé « d'apporter une vigilance particulière dans l'examen des structurations complexes des relations d'affaires, notamment lorsqu'elles impliquent des centres offshore ».

Les filiales exerçant des activités au niveau international se conforment à la réglementation locale et sont particulièrement vigilantes sur ces sujets. Leur contribution fiscale est localisée dans ces pays et respecte les règles fiscales locales et internationales. Elles disposent de politiques de lutte contre la fraude fiscale qui leur sont propres, dans le respect des standards de l'OCDE en matière de fiscalité.

En matière de financement, le Groupe exclut notamment tout produit financier dans un pays figurant sur la liste du GAFI et/ou sur la liste française et européenne des Etats et territoires non coopératifs et toute relation d'affaires avec un pays ou une personne physique ou morale visée par une sanction financière internationale.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts n'exerce aucune activité opérationnelle à l'étranger, y compris, bien entendu, dans les paradis fiscaux visés notamment dans la liste française (arrêté ECOE2404539A du 16 février 2024) des États et territoires non coopératifs (ETNC). Ses opérations d'investissement sont encadrées par le dispositif de LCB-FT décrit ci-avant (cf. section 6.2.1.4 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). Dans ce dispositif, une analyse est effectuée sur la complexité juridique du montage des opérations (c'est-à-dire tout élément de structuration opacifiant et rendant complexe l'identification de la chaîne de détention actionnariale).

La Caisse des Dépôts est soumise à un régime particulier en matière d'impôt direct, la

contribution représentative de l'impôt sur les sociétés, auditée chaque année par l'administration fiscale. Elle n'optimise pas fiscalement. Sur les 5 dernières années, la moyenne des rectifications en base est inférieure à 3 %.

En outre, elle a mis en place une procédure interne de contrôle portant sur la lutte contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale dans le cadre de sa gestion de fonds européens (Invest EU).

À l'échelle de ses investissements dans des multinationales spécifiquement, les sujets de politique fiscale sont inclus dans sa prise en compte des sujets ESG et dans sa politique de vote pour promouvoir une meilleure transparence sur les politiques fiscales.

6.2.3 Neutralité politique et stratégie d'influence

Le Code monétaire et financier définit le groupe Caisse des Dépôts comme « un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. » Elle n'est ni une personne morale de droit privé ni un établissement public industriel et commercial. Elle n'est donc pas un représentant d'intérêt au sens de la loi Sapin II.

Au niveau européen, sa stratégie d'influence est élaborée et mise en œuvre par le département Europe de la direction des relations institutionnelles, internationales et européennes (*Confer* le chapitre 1.3.2 Relations institutionnelles), constitué d'une dizaine de personnes réparties entre Paris et les locaux de la représentation permanente de Bruxelles.

L'action de la Caisse des Dépôts peut prendre des formes très variées, être portée au nom du groupe ou bien par des associations partenaires (l'association européenne des investisseurs de long terme ou l'association européenne des banques publiques par exemple) et se traduire par des réponses formelles et informelles dans le

cadre de consultations publiques de la Commission européenne.

La Caisse des Dépôts est enregistrée au registre des représentants d'intérêt (ou registre de transparence) de la Commission européenne et adhère au code de conduite adopté par cette dernière. Les moyens mobilisés dans le cadre de la stratégie d'influence de la Caisse des Dépôts au niveau communautaire, déclarés au registre de transparence de l'Union européenne, se situent dans la tranche 700 000 euros à 800 000 euros.

Les activités de cette direction sont couvertes par la politique anticorruption qui s'applique à l'Établissement public et à toutes ses entités sous contrôle exclusif ou conjoint. Cette politique affirme une tolérance zéro face aux faits de corruption, de trafic d'influence et à l'ensemble des manquements à la probité. (cf section 6.2.1.1 Prévention et gestion des conflits d'intérêt).

En 2023, comme les années précédentes, ni la Caisse des Dépôts, ni aucune de ses entités n'a pratiqué une quelconque contribution ou don aux partis politiques, aux personnalités politiques et aux institutions connexes en France.

6.2.4 Principe de laïcité et obligation de neutralité

Parce que la Caisse des Dépôts est un établissement public assurant des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, le principe de laïcité ainsi que son corollaire, l'obligation de neutralité, s'appliquent à l'ensemble de ses personnels, au sein des

équipes de travail, et dans la relation avec les clients ou partenaires extérieurs.

Conformément au code de déontologie de la Caisse des Dépôts, les collaborateurs exercent donc leurs fonctions dans un esprit de complète neutralité politique, culturelle et confessionnelle

6.3 Contrôle interne

Le dispositif global de maîtrise des risques et de contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts et s'inscrit dans les principes décrits dans la Charte de Contrôle Permanent du Groupe.

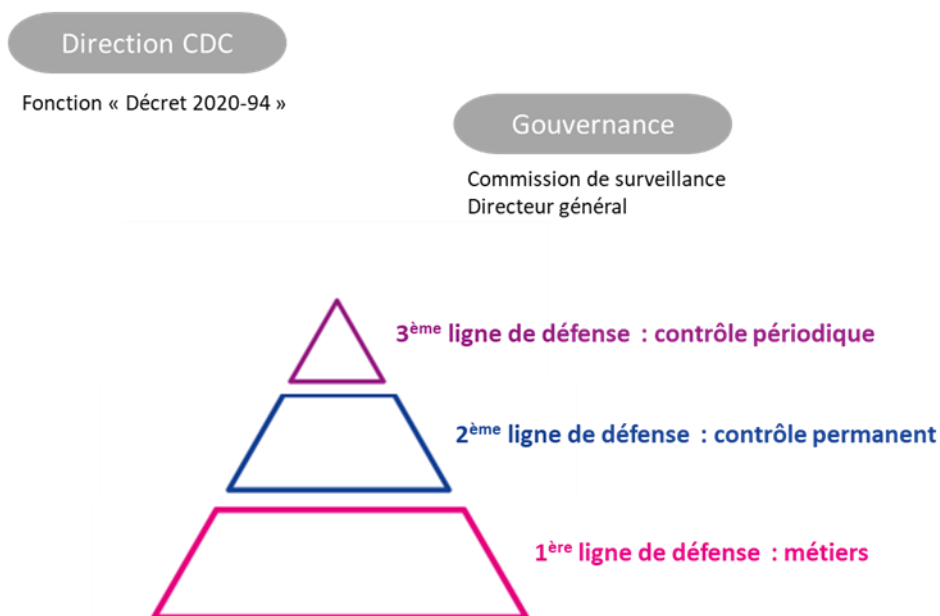
Le premier niveau de contrôle permanent regroupe l'ensemble des contrôles permettant de s'assurer de la régularité des opérations traitées. Les contrôles de premier niveau sont conduits par les services opérationnels et par les responsables de ces services, qui s'assurent de la régularité des activités dont ils ont la responsabilité. Ils obéissent à des principes de séparation des fonctions et de respect des délégations de pouvoirs et de signature.

Un contrôle de deuxième niveau est effectué par les équipes en charge du contrôle permanent,

visant notamment à vérifier l'efficacité des dispositifs de contrôle de premier niveau précédemment évoqués, et leur adéquation aux risques encourus et aux activités exercées. Les résultats de ces contrôles de second niveau font l'objet d'une remontée à la gouvernance de la Caisse des Dépôts.

Le contrôle périodique constitue un troisième niveau de contrôle. Il est exercé par la direction de l'audit central du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne conformément aux principes d'action et à l'organisation définis dans la Charte de l'audit interne du groupe Caisse des Dépôts.

Trois « lignes de défense »



6.4

Gestion des fournisseurs [ESRS G1]

Gouvernance

La charte de déontologie du Groupe requiert que toutes les entités s'assurent « que [leurs] sous-traitants et fournisseurs mettent en place les dispositifs permettant l'identification et la prévention des atteintes au respect des droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement ». Chaque entité du groupe Caisse des Dépôts déploie ses propres pratiques d'achats responsables pour intégrer ses impacts sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et construire des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs et sous-traitants. Une filière dédiée du programme « Vision Groupe » est dédiée aux achats et assure le partage de bonnes pratiques entre les responsables achats des différentes entités.

Titre	Périmètre
Charte de déontologie	Groupe
Schéma de promotion des achats publics socialement responsable	Caisse des Dépôts

Ces documents sont consultables sur notre librairie ESG www.caissedesdepots.fr/vous-etes-investisseur/librairie-esg

6.4.1 Gestion des relations avec les fournisseurs

Groupe

Les entités du Groupe sont pour certaines d'entre elles des donneurs d'ordre impactants sur leurs marchés : le Groupe La Poste bien sûr avec 16 milliards d'euros d'achats en France et à l'international auprès de plus de 50 000 fournisseurs, mais aussi des entités plus petites comme Icade, avec 1 milliard d'euros d'achats auprès de 10 000 fournisseurs en 2023.

Politique achats responsables

Les trois quarts d'entre elles ont formalisé un dispositif d'achats responsables. Pour le reste des entités, des bonnes pratiques sont mises en place quoique non formalisées dans un

document. CDC Biodiversité et la Société Forestière (qui dispose par ailleurs de sa propre charte Achats Responsables) intègrent par ailleurs le groupement d'achat constitué autour de la Caisse des Dépôts, alignant ainsi leurs exigences avec celles de l'Établissement public.

A noter également que Sfil et le Groupe La Poste sont signataires de la charte relative aux achats responsables pilotée par le Conseil National des Achats (CNE) et le Médiateur des entreprises (MDE). Bpifrance prévoit également de signer la Charte relations fournisseur et achats responsables (RFAR) du CNA – MDE en 2024.

☑ Part des entités du Groupe ayant formalisé un dispositif d'achats responsables, ramené au nombre total d'entités	2019	2020	2021	2022	2023
Groupe*	6/13	7/13	8/14	7/10	9/12

☑ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe.

Définition : présence d'un dispositif formalisé d'achats responsables (charte, politique, guide ou autre document formalisé précisant la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les processus d'achats).

** En 2023 inclut la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Informatique, le Groupe La Poste, SCET, Société Forestière, Transdev, Sfil et CDC Biodiversité.*

Sélection des fournisseurs et clauses RSE dans les contrats

Certaines filiales intègrent des critères RSE dans les cahiers des charges et/ou les critères de sélection pour le choix de leurs fournisseurs. Il s'agit souvent d'intégrer des considérations environnementales ou sociales dans les cahiers des charges ou les appels d'offres portant sur certaines catégories d'achats (renouvellement de la flotte immobile, consommables), et dans les achats métiers les plus directement concernés (chantiers immobiliers notamment).

Les filiales immobilières ont également recours à des clauses sociales d'insertion dans le cadre de leurs opérations.

Pour Société Forestière, les marchés de travaux passés pour le compte des propriétaires forestiers institutionnels sont contractualisés dans le cadre de leurs engagements de certification de gestion durable PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), requérant les entrepreneurs de travaux forestiers de respecter les cahiers des charges PEFC.

Suivi et contrôle RSE des fournisseurs et sous-traitants

Quatre filiales du Groupe (Icade, CDC Habitat, Transdev, Groupe La Poste) disposent à date d'un dispositif d'évaluations *ex post* sur des critères ESG de leurs fournisseurs et sous-traitants, que ce soient des contrôles ponctuels, ou des audits plus systématiques. La Société Forestière de son côté privilégie une approche d'accompagnement de ses fournisseurs plutôt que de stricte évaluation. En s'appuyant sur sa charte achats responsable, elle demande ainsi à ses principaux fournisseurs (représentant plus de 1 % du total des achats de l'année) de renseigner un certain nombre d'indicateurs RSE. Ces données sont analysées chaque année de manière à s'inscrire dans une démarche de progression continue.

Gestion des fournisseurs vulnérables

La moitié des entités a mis en œuvre des dispositifs en direction des fournisseurs identifiés comme vulnérables, du fait de difficultés ponctuelles (en matière d'approvisionnement, de trésorerie par exemple) ou de manière plus structurelle (dépendance à l'égard de l'entité). Les mesures palliatives mises en œuvre vers ces fournisseurs relèvent alors principalement d'une action sur les délais de paiement.

Caisse des Dépôts

Pouvoir adjudicateur soumis au code de la commande publique, la Caisse des Dépôts veille à mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et à construire des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs et sous-traitants.

L'Établissement public dispose d'un **schéma de promotion des achats publics socialement responsable (SPASER)** pour la période 2021-2023 qui réaffirme sa volonté de renforcer :

- **sa contribution en matière de progrès social**, avec notamment la volonté de s'interroger systématiquement sur les objectifs à dimension sociale qui peuvent être portés dans les contrats, la possibilité de formuler des clauses sociales et de recourir au secteur

adapté et protégé, et de favoriser le recours aux PME et TPE avec une cible de 60 % en nombre et 40 % en encours ;

- **sa contribution en faveur de la réduction de l'impact environnemental**, avec la volonté de s'interroger systématiquement sur des objectifs à dimension environnementale dans les contrats, tels que réduire l'impact des consommables ou la production de déchets emballages et autres contenants, ou prioriser l'utilisation de matériaux en cohérence avec l'économie circulaire ;
- **les actions en faveur d'une relation équilibrée avec les parties prenantes** en termes de transparence, de simplification des procédures et d'entraînement des prestataires dans la démarche. Un comité de suivi intégrant

les différentes parties prenantes internes a d'ailleurs été mis en place en 2021.

Une nouvelle édition de ce schéma a été élaborée en 2023 pour la période 2024 - 2027. Ce document conçu en étroite concertation avec les acheteurs et les prescripteurs, a vocation à amplifier les actions du précédent schéma, avec l'objectif d'intégrer une stratégie RSE dans tous les achats de l'établissement. Structurant pour la démarche interne d'achats responsables, il comprend 4 axes : les achats au service de la transition écologique, les achats au service de l'inclusion sociale et professionnelle, les achats innovants et économiquement responsables et enfin un axe dédié à la gouvernance du SPASER et à la performance achat. Chacun de ces axes se décline en objectifs à atteindre, puis en actions concrètes à mettre en œuvre, et en techniques d'achat à utiliser.

En 2023, **tous les achats généraux et immobiliers intègrent des critères d'achats responsables et des clauses contraignantes** dans les cahiers des charges techniques et administratifs :

- **Pour les marchés à forts enjeux RSE**, des critères d'attribution et /ou des clauses sociales et environnementales sont définies dans le cahier des charges et/ou dans les

dossiers de consultation, en lien avec les prestations à réaliser ou à livrer : recherche de matériaux à faible impact environnemental pour les achats mobiliers et immobiliers, véhicules propres pour la flotte d'entreprise, recyclage et valorisation des déchets par exemple.

- **Pour tous les achats**, des clauses prévoient, dans le cadre des relations fournisseur/pouvoir adjudicateur, la dématérialisation des échanges, la réduction des déplacements, et la priorité pour les visioconférences ou tout autre procédé multi média.

Depuis 2022, il est en outre demandé à tous les titulaires, à la notification de leur marché, de renseigner un formulaire permettant de connaître la maturité de la société sur les enjeux RSE. Une matrice des risques et des enjeux RSE a été élaborée pour chaque segment d'achat, dans le but d'accroître la connaissance des marchés et d'anticiper les mesures d'amélioration à mettre en place.

Enfin, la rédaction d'un clausier type "RSE" est engagée de manière à étendre le panel des clauses en les rendant plus adaptées et plus efficaces.

6.4.2 Achats auprès du secteur protégé

L'inclusion sociale et professionnelle est une thématique ancienne et ancrée dans les pratiques achats de l'Établissement public, qui, conscient de sa responsabilité en matière d'égalité, diversité et inclusion, accroît ses efforts pour renforcer les dispositifs d'inclusion dans les marchés :

- convention passée avec Handeco pour cibler les marchés propices au recours aux ESAT

- certains marchés sont réservés à des ESAT : saisie de données comptables ; entretien des espaces verts ; traiteur ; tri des archives, intérim par exemple.

Au-delà, de nombreuses entités du Groupe font appel à des fournisseurs et prestataires issus du secteur protégé et adapté, pour l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Montant des achats auprès des entreprises du secteur protégé et adapté (en millions d'euros HT)	2021	2022	2023
Caisse des Dépôts	0,60	0,61	1,45
Reste du Groupe hors La Poste	17,98	22,68	22,64
Total Groupe*	18,58	23,29	24,09

** En 2023 les données Groupe disponibles incluent : Caisse des Dépôts, Société Forestière, Icade, Bpifrance, La Poste, CDC Biodiversité, Sfil et Transdev.*

La forte hausse constatée en 2022 est imputable à la prise en compte des données de Transdev, qui n'était pas consolidées en 2021

6.4.3 Pratiques en matière de paiement

Délais de paiement (en jours)	standards	moyens observés
Caisse des Dépôts	30	15
CDC Habitat	30 - 60	36,5
Informatique CDC	30	23
Icade	30 - 60	N/D
La Poste	30 ou 60	18
SCET	90	91
Sfil	30 ou 45	N/D
Société Forestière	30	27
Transdev	45	N/D

Définitions :

- délais de paiement standard : nombre de jours figurant dans les éléments contractuels ;
- délais de paiement moyens observés : nombre moyen en nombre de jours effectivement appliqué sur l'exercice par l'entreprise pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir.

6.4.4 Respect des droits humains dans les achats

Signataire du **Pacte mondial des Nations unies**, la Caisse des Dépôts veille au strict respect des droits humains et libertés syndicales dans sa politique RH (cf 5.1.4.4), ainsi que dans sa politique d'achats.

La **déclaration sociale du Groupe** énonce notamment que le groupe Caisse des Dépôts est « attaché à la promotion et au respect des grands principes internationaux sur les droits humains dans tous ses domaines d'activité et ses sphères d'influence, qu'il s'agisse des principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes du Pacte mondial

des Nations unies dont la Caisse des Dépôts est signataire ».

La **charte de déontologie du Groupe** requiert également que toutes les entités s'assurent « que [leurs] sous-traitants et fournisseurs mettent en place les dispositifs permettant l'identification et la prévention des atteintes au respect des droits humains et aux libertés fondamentales ». Politiques d'achats responsables, politique LCB-FT et dispositif déontologique pour les sujets concernant les fournisseurs et sous-traitants permettent aux entités du Groupe de veiller à ne pas être directement ou indirectement complice involontaire de violations des droits de l'Homme dans le cadre de la chaîne de sous-traitance.

Impacts sur les droits humains ⁽¹⁾	Périmètre	2021	2022	2023
☒ nombre de contentieux	Groupe*	0	0	0
nombre de condamnations	Groupe*	-	-	0

☒ Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe.

(1) Contentieux directement déposés contre l'une ou l'autre des entités, dont la direction juridique du Groupe aurait connaissance dans le cadre du reporting portant sur les contentieux significatifs en montant (enjeu supérieur à 10M€) ou en termes d'image.

En 2023, les données disponibles incluent la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC Habitat, ICDC, Icade, La Poste, Sfil, la Société Forestière, SCET, Transdev.

7. Annexes

Sommaire

205

Note
méthodologique
du reporting
extra(-financier

228

Note
méthodologique
du reporting
Finance
Responsable

234

Note sur
reporting
taxonomie

280

Table
concordance
Pacte Mondial

281

Tableau des
mandats du
Comexs

7.1

Note méthodologique du reporting extra- financier

Le reporting de durabilité du groupe Caisse des Dépôts consolide l'ensemble des informations relatives aux risques, politiques et impacts en matière de durabilité des métiers et du fonctionnement interne de l'Établissement public, ainsi que de ses participations stratégiques et partenaires stratégiques incluses dans le périmètre du reporting.

Il reprend des éléments issus de la déclaration de performance extra-financière instaurée par le décret n° 2017-1265 auquel la Caisse des Dépôts se soumet volontairement, ainsi que d'autres informations utiles au pilotage de la performance extra-financière du Groupe et aux réponses aux demandes des agences de notation extra-financière.

7.1.1 Périmètre et période de reporting

7.1.1.1 Définition du périmètre de reporting consolidé

Le reporting de durabilité porte sur le **périmètre consolidé du groupe Caisse des Dépôts**, c'est-à-dire l'Établissement public, ainsi que les filiales et participations stratégiques consolidées.

Le périmètre de ces filiales et participations stratégiques consolidées est défini selon les règles suivantes :

- prise en compte des participations consolidées dans le reporting comptable par intégration globale ou par mise en équivalence à condition que la Caisse des Dépôts en soit l'actionnaire de référence ou qu'elles soient détenues par la Caisse des Dépôts à parts égales avec un autre actionnaire.
- puis exclusion des filiales et participations suivantes :
 - les sociétés de type SCI, OPCI ou SAS relatives à la location de terrains ou biens immobiliers ainsi que les foncières ;
 - les sociétés en charge de la gestion des actifs de la Caisse des Dépôts ;
 - les fonds gérés par une entité du Groupe, ces derniers étant traités par l'entité correspondante ;
 - les sociétés sans activité pertinente au regard de leur taille (effectif et chiffre

d'affaires), les entités de moins de 50 personnes assurant une activité de service pour ce qui concerne le reporting lié au fonctionnement interne.

Compte tenu de la diversité caractérisant les filiales du Groupe (entités financières mais également entités opérationnelles), les entités contributrices ont la possibilité de ne pas renseigner un indicateur si celui-ci n'est pas pertinent au regard de leur organisation ou de leurs activités. A des fins de transparence, pour chacun des indicateurs, les filiales consolidées sont listées en dessous des tableaux.

Les indicateurs sociaux quantitatifs sont collectés et calculés suivant le référentiel appliqué par la direction des ressources humaines pour le Bilan social du Groupe :

- certaines filiales et participations stratégiques suivent un périmètre social différent du périmètre élargi, pour publication dans leur propre rapport de gestion et/ou en raison de la présence d'effectifs à l'international (Compagnie des Alpes et Transdev) ;
- certaines entités de petites tailles²² sont regroupées dans la ligne « Entités

²² Pour 2023, il s'agit de Sfil, SCET et SCET GE, Société Forestière, AGR, SEGTC, CDC Biodiversité, GPC (Groupement

des propriétés de la Caisse des Dépôts et CNP Assurances), CDC Investissement Immobilier, Aatiko Conseils, Novethic, CDC

- rattachées à l'Établissement public » ;
- le Groupe La Poste n'est pas consolidé dans le bilan social du Groupe, et n'est donc pas inclus dans la collecte des données sociales. Les données quantitatives sociales de ce

partenaire stratégique sont donc collectées par ailleurs, et présentées sur une ligne distincte de celle du groupe Caisse des Dépôts.

7.1.1.2 Entités incluses dans le reporting au titre de l'année 2023

- Caisse des Dépôts (Établissement public)
- CDC Biodiversité
- CDC Habitat
- CDC Informatique
- Bpifrance
- Groupe La Poste
- Icade
- Compagnie des Alpes
- SCET
- Sfil
- Société Forestière
- Transdev

Le Groupe La Poste consolide les groupes La Banque Postale²³ et CNP Assurances qui n'apparaissent donc pas en tant qu'entités directement contributrices.

Les sociétés CDC Biodiversité et Société Forestière, non consolidées dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts, sont consolidées dans le reporting RSE car elles constituent des opérateurs significatifs du Groupe en matière de durabilité.

Plusieurs filiales et participations stratégiques consolidées dans ce reporting Groupe publient, de manière autonome, une déclaration de performance extra-financière ; ces entités sont identifiées dans le tableau ci-dessous par le sigle

DPEF.

Précisions sur les périmètres des filiales et participations stratégiques incluses dans le reporting Groupe :

Entités	Précisions sur les périmètres
Bpifrance DPEF	Périmètre retenu pour l'établissement des états financiers consolidés de Bpifrance. Le taux de couverture est de 100 % des sites et activités pour la consommation énergétique. Pour les consommations d'eau et la mesure des déchets, les données ne sont disponibles que sur le siège social, Haussmann et Drouot qui représente 56 % des surfaces. Reporting social quantitatif : Bpifrance, Bpifrance Investissement, et Bpifrance Assurance Export.
CDC Biodiversité	Entité CDC Biodiversité, et fonds de dotation Nature 2050
CDC Habitat DPEF	Le périmètre du reporting environnemental et sociétal couvre le pôle consolidé (CDC Habitat/Sainte-Barbe) et CDC Habitat social. Reporting social quantitatif : CDC Habitat et ses filiales soient l'UES CDC Habitat (CDC Habitat, CDC Habitat social, Sainte-Barbe, GIE centre de contact client, Ampère Gestion), Adoma et huit SIDOM (Société Immobilière de La Réunion (SIDR), Société Immobilière de Martinique (SIMAR), Société Immobilière de Guadeloupe (SIG), Société Immobilière de Mayotte (SIM), Société Immobilière de Kourou (SIMKO), Société Immobilière de Cayenne (SIGUY), Sodiac, Semader).
Compagnie des Alpes DPEF	Périmètre de consolidation financière du groupe. Reporting social quantitatif : la Compagnie des Alpes SA et ses filiales Compagnie des Alpes Domaines Skiables, Compagnie des Alpes Management et Ingelo avec lesquelles elle forme une UES. Les données sont remontées à la date de clôture de l'exercice du groupe Compagnie des Alpes, au 30 septembre, sur douze mois glissants.

Croissance, STOA, Movivolt, CEI, Logivolt Territoires COSOG, SARL Publication d'architecture et d'urbanisme, CDC Placement, Tonus Territoires, SAF Environnement, Citadia Conseil.

²³ La Banque Postale détient elle-même La Banque Postale AM.

Entités	Précisions sur les périmètres
CDC Informatique	Périmètre entité CDC Informatique incluant les sites où sont présents l'ensemble des collaborateurs, au 31 décembre 2023 (Arcueil, Bordeaux et Angers). Les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et d'eau, et les productions de déchets sont incluses dans les remontées de l'Établissement public.
Groupe La Poste DPEF	Le périmètre de reporting du groupe La Poste est constitué, sauf mention contraire, de l'ensemble des filiales du groupe La Poste consolidées par intégration globale pour l'établissement des états financiers. Il inclut le groupe La Banque Postale, dont la CNP. Pour plus de détails, voir la note méthodologique de la DPEF du Groupe La Poste dans leur document d'enregistrement universel.
SCET	SCET SA Reporting quantitatif social : SCET et SCET GE (UES) et ses filiales CITADIA CONSEIL, AATIKO CONSEILS et SARL Publications d'Architecture et d'Urbanisme, Ville en Œuvre.
Sfil	Périmètre des états financiers consolidés. (Sfil et Caffil)
Société Forestière	Société Forestière SA
Transdev DPEF	Périmètre retenu pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe Transdev. En 2023, les entités issues de l'acquisition de First Transit par le Groupe Transdev ont été intégrées au périmètre des indicateurs sociaux, santé/sécurité, sûreté, achats, et éthique. L'intégration pour le périmètre environnemental sera faite sur 2024. Reporting social quantitatif : UES Transdev, composée de Transdev SA, Transdev group, EAP, Transamo, Transdev business information solutions, Transdev Group Innovation, Transdev Aéroport Services, Société de Prestation de service Transdev, et -Transdev Ile de France.
Icade DPEF	Le périmètre de reporting RSE correspond au périmètre de reporting financier consolidé tel que défini dans le rapport de gestion. Pour le pôle Promotion : le périmètre retenu est celui des opérations dont les mises en chantier ont été lancées au cours de l'exercice (l'ordre de service a été validé : « stade OS »). Le périmètre de reporting RSE d'Icade Promotion au 31 décembre 2023 correspond à 60 opérations pour lesquelles Icade a le contrôle du cahier des charges de l'opération, elles représentent 87 % de la surface SHAB ou SU du périmètre de reporting « carbone » qui correspond quant à lui à 72 opérations. Pour le pôle Foncière Tertiaire : les actifs dont le pôle Foncière Tertiaire n'a pas la gestion locative et/ou pour lesquels Icade est minoritaire au sein de la copropriété (soit 4 % du patrimoine en surface) sont exclus. Le périmètre de reporting porte donc sur 1 790 631 m² au 31 décembre 2023. Les données sociales hors bilan social sont consolidées pour l'ensemble des métiers et pôles d'activité d'Icade inclus dans le périmètre de consolidation financière. Certains indicateurs sociaux publiés pour l'exercice 2023 (formations, absentéisme et accidentologie, rémunérations) intègrent les effectifs d'Icade Santé (cédée le 5 juillet 2023) et de l'AMO Santé (cédée le 30 juin 2023). Reporting social quantitatif : Icade SA et ses filiales (Icade Promotion, Icade Management, Urbain des Bois) avec lesquelles elle forme une UES.

7.1.1.3 Période de reporting

La période retenue pour le présent exercice de reporting est l'année calendaire, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

7.1.2 Méthodes de collecte et de consolidation

7.1.2.1 Cadre de référence pour les indicateurs de durabilité

Pour piloter sa performance extra-financière et ses engagements, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'indicateurs clefs de performance revus annuellement en termes de pertinence au regard de la stratégie du Groupe, des impacts positifs et négatifs de ses activités et des attentes de ses parties prenantes. Il reprend tant que possible les éléments de référentiels externes reconnus, notamment :

- informations attendues dans le cadre de la DPEF et de la sélection des risques de durabilité qui en découlent ;
- informations prévues par l'article 29 de la loi Énergie- Climat ;
- lignes directrices GRI-G4 et indicateurs associés ;

- questionnaire des PRI dont la Caisse des Dépôts est adhérente ;
- autres informations demandées par les agences de notation extra-financière.

Ils s'articulent également avec des référentiels internes suivants :

- indicateurs de suivi des engagements pris en lien avec la raison d'être du Groupe ;
- feuille de route prioritaire Groupe sur les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) ;
- référentiel de reporting dédié au pilotage stratégique et financier du Groupe.

7.1.2.2 Collecte des indicateurs de durabilité

Les informations extra-financières publiées dans ce rapport de durabilité proviennent de plusieurs campagnes de reporting :

- **la campagne « Reporting RSE Groupe »**, pour les données environnementales, sociales (qualitatives), sociétales et de gouvernance, à l'aide de la plateforme interne RstratE collectées par le département politique durable au niveau du Groupe. Au sein de l'Établissement public, une campagne de reporting « Reporting RSE Établissement public » également pilotée par une équipe du département politique durable, permet de collecter, au sein des différents services, les données de fonctionnement interne pour l'Établissement public, qui une fois consolidées se déversent dans le reporting Groupe ;
- **la campagne « Reporting stratégique »** : depuis 2020, les indicateurs durabilité les plus significatifs pour l'activité des métiers sont collectés lors de la campagne de reporting stratégique du Groupe, réalisée à l'aide de la plateforme RstratE par l'équipe

de la planification stratégique et mutualisée avec l'équipe de la politique durable ;

- **la campagne « Finance Responsable »** du Groupe, réalisée à l'aide de la plateforme RstratE par le département politique durable (voir ci-après la note méthodologique relative au reporting Finance Responsable) ;
- **la campagne « Reporting Social »** (données sociales quantitatives) réalisée à travers la plateforme Pilotis par le département « Gestion administrative et données sociales » de la direction des ressources humaines pour élaborer le Bilan social du Groupe (hors Groupe La Poste).

Au sein de chacune de ces campagnes, les indicateurs sont collectés auprès d'un réseau de correspondants dans les directions, métiers et filiales.

Note : pour la campagne FY2023 du reporting, l'application RstratE était inaccessible aux utilisateurs. Un processus palliatif a été mis en œuvre afin d'assurer la collecte et la consolidation des données alimentant le présent rapport.

7.1.2.3 Consolidation du reporting

Pour les indicateurs portant sur les activités métiers et leurs contributions stratégiques, la consolidation des indicateurs est réalisée en prenant en compte l'intégralité du périmètre de

reporting sur laquelle la donnée est pertinente et disponible.

- **Les indicateurs financiers** correspondent aux montants d'investissement engagés et/ou aux volumes de prêts signés sur la période.

L'indicateur Groupe est calculé en sommant les mobilisations de chaque entité consolidée, à l'exception de Sfil et La Banque Postale (et Sfil et la Banque des Territoires de manière moins significative) où une attention particulière est apportée pour éviter de double compter les montants distribués par La Banque Postale qui seraient passés au bilan de Caffil (Sfil).

- **Les indicateurs extra-financiers** sont calculés à partir des informations lors de l'engagement en considérant l'ensemble du projet auquel les mobilisations financières des entités du Groupe ont contribué (calcul sans quote-part). Sauf cas précisé en commentaires, l'indicateur Groupe est calculé en sommant les contributions de chaque entité consolidée.

Pour les indicateurs portant sur les opérations et le fonctionnement interne, les données sont agrégées par type de secteur d'activité au sein du Groupe. En particulier :

- **les activités financières** regroupent l'Établissement public et ses métiers, Bpifrance, Sfil, La Banque Postale et ses filiales, La Banque Postale AM et CNP Assurances. Les activités d'ingénierie et de conseil concernent SCET. Les impacts du fonctionnement interne de ces entités sont en général marginaux au regard de celui des autres entités du Groupe ;
- **les activités immobilières** regroupent Icade et CDC Habitat ;
- **les activités de transport et logistique** regroupent Transdev et le Groupe La Poste (activités industrielles) ;
- **les activités de tourisme et loisirs** concernent essentiellement la Compagnie des Alpes.

7.1.2.4 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [ESR 2]

Un dispositif de contrôle interne sous-tend le processus de reporting de durabilité afin de maîtriser le risque de non-qualité des données remontées et publiées. Ce dispositif est intégré dans le dispositif global de maîtrise des risques et de contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts et s'inscrit dans les principes décrits dans la Charte de Contrôle Permanent du Groupe (voir le chapitre 6.3 Contrôle interne).

Le premier niveau de contrôle est assuré par les acteurs eux-mêmes du processus de reporting de durabilité :

- les entités contributrices – métiers de l'Établissement public ou filiales et

Pour les informations qualitatives portant sur les politiques, la consolidation est réalisée en considérant le déploiement de bonnes pratiques à l'échelle des entités, soit par rapport à une politique Groupe, soit par rapport à des politiques propres à chaque entité.

Pour les données du reporting social, la diversité des pays d'implantation du Groupe peut entraîner une hétérogénéité dans la compréhension des indicateurs qui peuvent être interprétés différemment selon le contexte local (législation ou pratiques nationales). Par exemple, certaines notions françaises telles que les « cadres » ou les « contrats à durée indéterminée » ne sont pas définies de la même manière dans d'autres pays. La Caisse des Dépôts s'efforce toutefois d'harmoniser ces définitions.

Dans certains cas, les **informations relatives aux entités implantées à l'international** ne sont pas disponibles avec le niveau de détail demandé par le groupe Caisse des Dépôts. Les données sont donc consolidées en fonction du taux de couverture de l'indicateur sur le périmètre France.

Enfin, du fait de la variété des métiers et modes d'intervention des entités, il n'est pas encore possible, pour certains indicateurs, de fournir des données quantitatives pertinentes consolidées au niveau du Groupe. Un travail d'harmonisation et de mise en place de définitions communes à chacune des entités est donc mené en continu pour améliorer la consolidation.

participations stratégiques – sont responsables de la qualité et fiabilité des informations transmises au Groupe dans le cadre du processus de reporting de durabilité, et des contrôles de premier niveau sur ces informations en vue de garantir leur disponibilité, complétude, validité et cohérence ;

- le département politique durable du Groupe, en charge notamment de la consolidation des données au niveau Groupe et de la formalisation du présent rapport de durabilité, réalise des contrôles sur les données sources et sur les données consolidées en vue d'assurer la qualité et la fiabilité des

informations de durabilité Groupe, et notamment la complétude, la cohérence et l'exactitude de ces informations.

Note : dans le cadre du processus mis en œuvre cette année pour pallier l'indisponibilité de l'application RstratE, des contrôles compensatoires supplémentaires ont été mis en œuvre afin d'assurer la qualité et la validité des données collectées, notamment à travers un contrôle approfondi des réponses collectées. Ces contrôles ont mené à un plus grand nombre de données exclues par rapport aux années précédentes.

Un contrôle de deuxième niveau est effectué par les équipes en charge du contrôle permanent, visant notamment à vérifier l'efficacité des dispositifs de contrôle de premier niveau précédemment évoqués, et leur adéquation aux risques encourus et aux activités exercées. Les résultats de ces contrôles de second niveau font l'objet d'une remontée à la gouvernance de la Caisse des Dépôts.

Le contrôle périodique exercé par la direction de l'audit central du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne constitue un **troisième niveau de contrôle**.

7.1.3 Précisions méthodologiques

Calcul des effectifs

Sont concernés les effectifs en France et à l'international présents au 31/12, CDI et CDD, incluant le personnel rémunéré par la Caisse des Dépôts et mis à la disposition de l'entité de fonction, ainsi que les fonctionnaires et personnels détachés et en position « hors cadres » comptabilisés et rémunérés par l'entité d'accueil du Groupe.

Financement de la transformation écologique (flux TE)

L'indicateur « flux TE » traduit la contribution du Groupe au financement de la transition

écologique et énergétique (mobilisation de financements et d'investissements). Il doit répondre à des principes définis au niveau Groupe indiquant quels secteurs sont éligibles. Dans le détail, les critères d'éligibilité sont définis par chaque métier dans le cadre de ses propres doctrines.

A noter, les critères de contribution substantielle de la taxonomie font l'objet d'une intégration progressive dans la définition des flux TE.

Les principaux postes des flux TE recouvrent les secteurs et thèmes suivants :

Énergies renouvelables	Investissements et financements alloués aux énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement, notamment celles d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique ou végétale (bois, biocarburants, etc.). Cela comprend la production d'électricité et de chaleur solaire, éolienne, hydraulique, marine, géothermique, la cogénération d'électricité et de gaz à partir de biomasse agricole et forestière, la production de biogaz et biocarburant, le transport et la distribution d'énergie renouvelable ou bas carbone, la production, le transport et le stockage d'hydrogène renouvelable, la production de chaleur et de froid à partir de chaleur fatale, les réseaux de chaleur et de froid alimentés à 65 % par de l'énergie renouvelable, les pompes à chaleur et le stockage d'énergie renouvelable et bas carbone.
Constructions exemplaires	Investissements et financements dédiés à la construction de bâtiments allant au-delà de la réglementation thermique en vigueur à la date du permis de construire, tel qu'attesté par la présence d'un label ou d'une certification.
Rénovation énergétique des bâtiments	Investissements et financements alloués à la rénovation de bâtiments incluant une amélioration énergétique significative, en visant si possible un gain énergétique de 30% ;.
Transports bas carbone	Investissements et financements dédiés aux infrastructures et services de transports de voyageurs et de marchandises bas carbone. Pour les transports de voyageurs, cela comprend les infrastructures et services de transport en commun, notamment urbains, ou d'intermodalité, de transport ferroviaire, bornes de recharge électriques ou d'avitaillement en gaz ou hydrogène bas carbone. Pour les infrastructures et services de mobilité douce ou active, cela inclut par exemple les pistes cyclables, etc. Pour les transports de marchandises, sont intégrés les infrastructures de logistique bas carbone, notamment ferroviaire ou fluviale, les bornes de recharge électriques ou d'avitaillement en gaz ou hydrogène bas carbone. Pour les services de

	transport ferroviaire ou fluvial, sont inclus ceux utilisant des carburants bas carbone, ou la mobilité active (vélo-cargo, etc.) Véhicule bas carbone (hybride ou électrique).
Industries (dont Greentech)	Investissements et financements alloués à l'accompagnement à la décarbonisation des industries et à l'accompagnement des <i>green techs</i> .
Actifs verts non répartis sectoriellement	Cela inclut en particulier les investissements dans des <i>green bonds</i> pour lesquels le secteur n'a pas pu être identifié ou les fonds labellisés ou fonds climat.
Biodiversité	Investissements et financements qui améliorent la santé des écosystèmes, réduisent les pressions qu'ils subissent et/ou soutiennent les services qu'ils rendent (dont forêts).
Eau	Investissements et financements dédiés aux réseaux d'eau (potable et épuration), à la réduction des besoins en eau ou encore au recyclage des eaux usées.
Économie circulaire	Investissements et financements qui contribuent à réduire les besoins en ressources naturelles, et à circulariser l'économie notamment par le prolongement de la vie des produits et infrastructures ou encore par leur recyclage.
Adaptation	Investissements et financements qui visent à réduire les risques physiques liés au changement climatique (à partir de 2023).

Les flux TE sont consolidés sur le périmètre suivant : Établissement public de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires et gestions d'actifs notamment – Bpifrance, La Banque Postale, CNP Assurances et Sfil.

Pour les métiers prêteurs, les flux consolidés correspondent aux montants des prêts signés au cours de l'exercice correspondant à des offres de prêts dédiés au financement de la transformation écologique (par exemple, les prêts de Bpifrance pour le financement de projets d'énergies renouvelables), dont les critères d'attribution incluent des éléments relatifs à la transformation écologique (par exemple, les Écoprêts de la Banque des Territoires octroyés sur la base du critère d'efficacité énergétique).

Pour les métiers investisseurs, les flux consolidés correspondent aux montants des investissements approuvés au cours de l'exercice dans des secteurs en lien avec la transformation écologique, ou dans des actifs fléchés comme les nouveaux achats d'émissions vertes, éventuellement nets des cessions réalisées (par exemple placements immobiliers performants).

Le versement effectif du prêt ou la réalisation effective des investissements sont donc postérieurs à la comptabilisation des flux.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le groupe Caisse des Dépôts est constitué de l'Établissement public et de diverses entités filiales, dans lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle financier et parfois opérationnel, conjoint avec l'État dans le cas de Bpifrance. Les émissions opérationnelles des filiales sont alors prises à 100 % dans la consolidation des émissions opérationnelles du Groupe.

Lorsque la Caisse des Dépôts détient du capital mais n'exerce pas de contrôle financier ou opérationnel, les émissions des participations correspondantes sont alors considérées comme des émissions financées par l'Établissement public et comptabilisées au prorata de la détention du capital.

La méthode globale de consolidation est représentée par le tableau suivant :

Nature des entités	Entités	Type de contrôle	Périmètre de consolidation	Intégration des émissions
Entité mère	Caisse des Dépôts	Opérationnel	Émissions opérationnelles Émissions financées	100 % dans émissions opérationnelles 100 % dans émissions financées
Filiale opératrice industrielle et financière	Groupe La Poste	Financier	Émissions opérationnelles Émissions financées	100 % dans émissions opérationnelles 100 % dans émissions financées
Filiales financières	Bpifrance, Sfil, CDC Croissance, CDC Invest Immobilier	Financier	Émissions opérationnelles Émissions financées	100 % dans émissions opérationnelles 100 % dans émissions financées

Nature des entités	Entités	Type de contrôle	Périmètre de consolidation	Intégration des émissions
Filiales opératrices industrielles ou de service	Transdev, Compagnie des Alpes, Icade, CDC Habitat, SCET*, CDC Biodiversité, Société Forestière	Financier ou opérationnel	Émissions opérationnelles	100 % dans émissions opérationnelles
Participations stratégiques	GRTgaz, RTE, CNR, Egis, Euronext...	Non contrôlées	Émissions opérationnelles	Au prorata du capital détenu dans émissions financées

* En 2023, les émissions de SCET ne sont pas disponibles

Calcul de l'empreinte carbone opérationnelle du Groupe

Le bilan de gaz à effet de serre du groupe Caisse des Dépôts recense les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne et aux activités (hors émissions induites par les financements et les investissements), sur les trois scopes définis par les standards internationaux et pour les six gaz à effet de serre suivants : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde de diazote (N₂O), hexafluorure de soufre (SF₆), hydrofluorocarbures (HFC) et perfluorocarbures (PFC).

Les entités contributrices doivent renseigner leurs émissions poste par poste, selon le cadre de la méthode GHG Protocol.

Les émissions évitées, séquestrées, compensées ou stockées ne peuvent venir en soustraction des quantités de GES émises par l'entité et doivent faire l'objet d'une remontée séparée. À noter que les séquestrations opérées en propres par la Caisse des Dépôts via la Société Forestière sont collectées via l'indicateur « Tonnes de CO₂ séquestrées sur le patrimoine Caisse des Dépôts ».

Pour prendre en compte la forte hétérogénéité du niveau de maîtrise des postes sur le scope 3 entre les entités du Groupe et éviter les effets déformants associés dans le poids relatif des entités dans le résultat final, sont consolidés dans un scope 3 dit « pilotable », les postes disponibles les plus significatifs et sur lesquels les entités disposent d'un contrôle opérationnel.

Les émissions opérationnelles pilotables correspondent à l'intégralité des émissions du scope 1 et 2, et émissions du scope 3 sur lesquelles les entités disposent d'un suivi et d'un contrôle opérationnel. Ceci exclut par exemple le poste de scope 3 « Transport de marchandises

aval et distribution » ou bien encore les émissions de « immobilisation de biens ». En 2023, les données disponibles pour le Groupe La Poste ont fortement évolué. Pour conserver une comparabilité, le choix méthodologique a été fait de conserver le périmètre pilotable 2022. L'année prochaine, ce périmètre pilotable devrait cependant fortement évoluer pour intégrer la meilleure disponibilité des données. Dans le futur, la notion de pilotable disparaîtra ainsi progressivement compte tenu d'une amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des données issue des entités.

Calcul de la part des émissions de GES couvertes par une cible de réduction alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris :

L'indicateur « part des émissions de GES couvertes par une cible de réduction alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris » est calculé au niveau Groupe de la manière suivante :

- numérateur : somme sur toutes les entités consolidées des émissions de l'exercice (scopes 1, 2 et 3 pilotable) pour lesquelles une cible de réduction compatible avec l'Accord de Paris (2 °C ou moins) a été fixée ;
- dénominateur : émissions de GES consolidées à l'échelle du Groupe sur les scopes 1, 2 et 3 pilotable.

Les cibles prises en compte sont progressivement en cours de mise à jour pour être alignées sur des scénarios compatibles avec la limitation des températures à 1,5°C.

Calcul de la part des financements couverts par des cibles alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris

Confer la section 7.2.3.2 ci-après.

7.1.4 Déclaration de performance extra-financière

Bien que n'étant pas soumise à l'obligation de déclaration de performance extra-financière (DPEF) instaurée par le décret n° 2017-1265, la

Caisse des Dépôts a choisi de s'y conformer volontairement.

La DPEF du Groupe est présentée dans le présent rapport de durabilité, qui en détaille la

méthodologie et les dispositifs de maîtrise des risques sous-jacents.

7.1.4.1 Méthodologie pour l'identification des risques durabilité et la collecte des informations associées

La cartographie initiale des risques durabilité a été réalisée en 2018-2019 pour le premier exercice de DPEF du Groupe. En 2022, les risques de DPEF ont été intégrés à la **cartographie globale des risques du Groupe**, outil de pilotage financier et opérationnel des risques qui identifie et évalue l'ensemble des risques significatifs auxquels la Caisse des Dépôts et les entités entrant dans son périmètre de consolidation comptable et prudentiel sont exposées dans le cadre de l'exercice de son activité et de son organisation.

Les risques DPEF ont été répartis dans les différentes catégories de risques présentes dans la cartographie du Groupe :

- risques stratégiques et d'activités ;
- risques d'organisation et de gouvernance ;
- risques opérationnels ;
- risques de non-conformité.

Deux nouvelles catégories de risques ont en outre été créées, au sein des risques stratégiques et d'activités :

- les risques liés à la transition écologique et climatique, définis comme le risque d'une mauvaise prise en compte des enjeux de la transition climatique et écologique dans la stratégie de l'entité pouvant notamment entraîner des risques financiers dans le processus d'ajustement vers une économie compatible avec les limites planétaires ;
- les risques sociétaux, définis comme le risque d'une mauvaise prise en compte des enjeux sociaux et respect des droits humains dans la stratégie de l'entité pouvant entraîner des risques de réputation et des risques financiers.

La cartographie des risques du groupe Caisse des Dépôts est actualisée annuellement. La méthodologie appliquée par la direction des risques Groupe (DRG) pour la cotation des risques combine deux approches :

- une approche *bottom up* : les risques remontés par les filiales et par les directions sollicitées de l'Établissement public sont consolidés par DRG avec pondération par le poids des entités, afin d'identifier et d'évaluer des risques au niveau du Groupe ;
- une approche *top down* : une revue des résultats est effectuée par les propriétaires des différents domaines de risque pour affiner la cotation des risques. La vision des membres du comex est par ailleurs prise en compte afin d'actualiser l'évaluation des risques stratégiques, de gouvernance et d'organisation du Groupe.

La cartographie permet de restituer :

- une matrice de criticité brute et nette en fonction de l'impact brut et net global (financier et non financier), de la fréquence d'occurrence du risque, et du dispositif de maîtrise de risque (cf. la matrice des risques DPEF présentée dans la section 2.2.5) ;
- les risques à prioriser en termes de plans d'actions et de mesures correctrices pour réduire le risque.

Les correspondants RSE de l'ensemble des entités du Groupe ont été invités à se rapprocher des correspondants risque pour réaliser la cotation des catégories de risques de la cartographie des risques qui avaient été au préalable identifiés comme des risques DPEF.

A l'issue de cet exercice de cotation, les enjeux suivants, figurant dans l'article R. 225-105 du code de commerce, sont considérés comme non matériels pour le Groupe :

- lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- gaspillage alimentaire ;
- bien-être animal ;
- alimentation responsable, durable et équitable ;
- actions visant à promouvoir les pratiques d'activités physiques et sportives.

7.1.4.2 Vérification externe

La Caisse des Dépôts, en tant qu'établissement public, n'est pas tenue de faire vérifier sa DPEF par un organisme tiers indépendant (OTI).

Il a cependant été décidé, au niveau du Groupe, de réaliser une vérification volontaire de cette

DPEF par les Commissaires aux comptes de l'Établissement public, en tant qu'OTI.

Les indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification sont signalés dans les pages du présent document par le signe ☑.

7.1.4.3 Synthèse des risques DPEF

Le tableau ci-dessous présente les risques extra-financiers principaux qui ont été retenus au titre de la DPEF du Groupe. Les indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant sont indiqués en gras dans la colonne associée.

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Section
Éthique des affaires	Pratiques non éthiques ou non déontologiques (corruption, ententes illicites, conflits d'intérêts, fraude, blanchiment de capitaux et/ou de financement du terrorisme, transparence fiscale, respect de la libre concurrence, transparence des activités de lobbying...) de la part des collaborateurs et/ou dirigeants du Groupe.	Financier Humain Juridique Réputationnel	- Charte de déontologie du Groupe, et déclinaisons associées des entités - Politiques Groupe : prévention et gestion des conflits d'intérêts, lutte contre la corruption et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT) - Dispositifs d'alertes professionnelles - Modules associés de formation des collaborateurs - Dispositif de contrôle et d'audit interne du Groupe	Nombre d'alertes reçues au cours de l'année écoulée (loyauté des pratiques)	EP, CDA, CDCH, CDC Biodiversité, Icade, Sfil, SCET, Société Forestière, Transdev	6.2.1.4
				Nombre de contentieux contre une entité du Groupe en matière de corruption	EP, CDC Biodiversité, CDCH, ICDC, BPI, Icade, CDA, SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev, La Poste	6.2.1.2
Protection et relation clients	Incapacité à satisfaire les clients et/ou à jouer le rôle de tiers de confiance, non-respect des engagements pris auprès des clients et/ou bénéficiaires finaux, réclamations, litiges et atteintes réputationnelles en cas de non-satisfaction des clients, fuite de données à caractère confidentiel ou personnel.	Financier Juridique Réputationnel	- Médiatrice du Groupe et charte de la médiation - Dispositif déontologique Groupe incluant la loyauté en matière de relation client - Dispositifs de gestion de la relation client des entités - Enquêtes de satisfaction client des entités - Politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe et dispositifs associés (tests d'intrusion, audits, contrôle, formation des collaborateurs...) - Réseau RGPD du Groupe - Politiques RGPD de chacune des entités, et dispositifs associés	Part des entités ayant déployé un dispositif formalisé d'évaluation de la satisfaction client	BdT, DPS, BPI, CDA, CDCH, Icade, ICDC, La Poste, SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev.	5.3.5

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Section
Impacts environnementaux des opérations	Non atteinte des missions du Groupe en matière de transition écologique.	Réputationnel Environnemental	- Politique Climat du Groupe et ses déclinaisons sectorielles - Plan d'action « Sobriété » de la Caisse des Dépôts - Politique de réduction de la consommation d'énergie et d'approvisionnement en énergie renouvelable des entités - Plan de déplacement des entités	Part des émissions opérationnelles faisant l'objet d'une cible alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris – RAISON D'ETRE	EP incluant ICDC, BPI, CDA, CDCH, Icade, La Poste, Sfil, Société Forestière, Transdev	4.1.2.1.1
				Nombre de contentieux contre une entité du Groupe en matière d'environnement	EP, CDC Biodiversité, CDCH, ICDC, BPI, Icade, CDA, SCET, Sfil, Société Forestière, Transdev, La Poste	4.5
Prise en compte de l'ESG, en particulier droits humains, dans la chaîne d'approvisionnement	Risques concernant les droits humains, la santé, la sécurité, les libertés fondamentales, ou la protection de l'environnement non maîtrisés dans notre chaîne d'approvisionnement.	Environnemental Humain Réputationnel	Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable de l'Établissement public, et politiques achats responsables propres à chaque entité	Part des entités du Groupe ayant une politique achats responsables – RAISON D'ETRE	CDD, BPI, CDCH, CDA, Icade, ICDC, La Poste, SCET, Société Forestière, Transdev, Sfil, CDC Biodiversité	6.4.1
				Nombre de contentieux contre une entité du Groupe en matière de droits humains	EP, BBI, CDC Biodiversité, CDCH, ICDC, Icade, La Poste, Sfil, la Société Forestière, SCET, Transdev	6.4.4

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Section
Risques RH	Défaillances dans le développement du capital humain, difficultés à attirer ou retenir les talents.	Financier Humain Réputationnel	- Politiques et dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dont mobilité et formation des collaborateurs - Dispositifs de formation des collaborateurs, dispositifs de formation et d'accompagnement des managers - Déclaration de Groupe Employeur responsable	Volume total d'heures de formation	EP, entités rattachées EP, BPI, CDA, CDC Informatique, Icade, Société Forestière, SCET, Sfil, Novethic, Transdev, La Poste, CDC Biodiversité, CDCH	5.1.5.1
	Discrimination à l'emploi et manque de diversité des profils, traitement inégal des collaborateurs.	Financier Humain Juridique Réputationnel	- Politique relative à l'égalité professionnelle femmes-hommes (F/H) - Politiques globales de diversité et d'égalité des chances des entités dont politique relative au handicap et politique intergénérationnelle de la Caisse des Dépôts - Dispositifs de remontées d'alerte en matière de discrimination - Réseau Groupe de promotion de la mixité et de la diversité (Alter'égales) - Réseau de référents Harcèlement au niveau du Groupe - Déclaration de Groupe employeur responsable	Pourcentage de femmes dans les comités exécutifs	EP, Sfil, SCET, Icade, Transdev, CDA, BPI, La Poste	5.1.4.1
				Taux d'emploi légal de travailleurs en situation de handicap – RAISON D'ETRE	EP, BPI, CDA, ICDC, Icade, Société Forestière, SCET, Sfil, Transdev, La Poste, CDC Biodiversité, CDCH	5.1.4.2
	Conditions de travail menaçant l'intégrité physique et morale des collaborateurs, augmentation de la fréquence et de la gravité des accidents du travail, des risques psychosociaux et des maladies professionnelles, mauvaise qualité de dialogue social, détérioration du climat interne de l'entreprise.	Financier Humain Réputationnel	- Politiques relatives à la qualité de vie au travail (QVT) des entités, dont accord QVT de la Caisse des Dépôts - Politiques en matière de santé et sécurité au travail des entités - Enquêtes de climat social menées dans les différentes entités - Déclaration de Groupe employeur responsable	Taux d'absentéisme pour motif maladie	EP, BPI, CDA, ICDC, Icade, Société Forestière, SCET, Sfil, Transdev, La Poste, CDC Biodiversité, CDCH	5.1.3.2
				Taux de turnover	EP et entités rattachées EP (y.c. Société Forestière, SCET, Sfil, CDC Biodiversité), BPI, CDA, ICDC, Icade, Transdev, La Poste, CDCH	5.1.1.2

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Section
	Non réponse aux attentes des parties prenantes pouvant conduire à des réclamations, litiges, atteintes réputationnelles	Financier Humain Juridique Réputationnel	Dispositif de remontées des alertes RH	Nombre de contentieux contre une entité du Groupe en matière RH	EP, BBI, CDC Biodiversité, CDCH, ICDC, Icade, La Poste, Sfil, la Société Forestière, SCET, Transdev	5.1.6
				Nombre d'alertes professionnelles RH reçues au cours de l'année écoulée	EP, CDA, CDCH, CDC Biodiversité, Icade, Sfil, SCET, Société Forestière, Transdev	5.1.3.5
Prise en compte de l'ESG dans les activités financières	Défaillance dans la prise en compte des critères ESG dans les prises de décision d'investissement et de financement, et leur suivi, décision d'investissement ou de financement susceptible d'avoir un impact financier et extra-financier négatif et d'exposer à des risques de controverses.	Financier Environnemental Humain Réputationnel	- Charte financement responsable Groupe - Doctrine d'intervention intégrant des objectifs ESG (BPI, BdT) - Analyse ESG systématique pour les comités d'investissement - Comité trimestriel des controverses des entreprises cotées (GDA) - Intégration de critères RSE dans l'intéressement de l'Établissement public - Formation des collaborateurs aux enjeux DD (module ODD)	Part des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision et suivi) – RAISON D'ETRE	GDA CDC CROISSANCE DI Société Forestière, GPS STOA ; BPI, CNP	3.3.1
	Manque d'engagement en qualité d'actionnaires des sociétés/projets investis sur des sujets qui conduiront demain à des risques réglementaires et/ou financiers et/ou de réputation.	Financier Environnemental Humain Réputationnel	- Charte financement responsable Groupe et politiques thématiques notamment politique de vote et gouvernance des entreprises cotées - Comité trimestriel des controverses des entreprises cotées (GDA) - Enquêtes ESG annuelles envoyées aux sociétés de gestion (BPI, GDA) - Lettres d'orientation annuelles aux entités intégrant des critères ESG - Dialogue et implication d'administrateurs Caisse des Dépôts dans la gouvernance incluant les sujets ESG	Part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG	GDA, BPI, CDC CROISSANCE, GPS, STOA, LBPAM, CNP	3.3.2

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Section
	Manque de contrôle des opérations des filiales et des participations stratégiques, suivi insuffisant des risques financiers et extra-financiers auxquels sont exposés ces dernières.	Financier Juridique Réputationnel	- Politiques transversales Groupe, dont plans d'actions ODD, politique Climat, - Charte d'investissement responsable ou encore politique anticorruption - Lettres d'orientation annuelles aux entités intégrant des critères ESG - Dialogue et implication d'administrateurs Caisse des Dépôts dans la gouvernance incluant les sujets ESG	Taux de participation des représentants de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration (et assimilés) des filiales et participations stratégiques	GPS	3.4
Transformation écologique (TE)	Non prise en compte du changement climatique et de ses conséquences, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant à la TEE, remettant en cause la réussite de projets et l'atteinte des missions du Groupe en la matière	Financier Environnemental Réputationnel	- Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités - Politique Climat et politiques sectorielles du Groupe (charbon, pétrole et gaz, immobilier, transport) - Plan climat de la Banque des Territoires et de Bpifrance - Intégration des risques climatiques dans la gestion des risques Groupe (outils de scoring, analyse à l'octroi, indicateurs dédiés dans le cadre d'appétit au risque, stress test interne) - Gammes de prêts, produits et services dédiés à la transition écologique - Plan d'action adaptation du Groupe - Politique Biodiversité Groupe	Montant annuel des financements en faveur de la transformation écologique – RAISON D'ETRE	GDA, I-BdT, BdT-DP, BpiFrance, CDC Croissance, CNP, GPS (5 nouveaux investissements ou apport en capital), LBPAM, Louvre Banque Privée, SFIL	4.1.2.5.1
				Pourcentage des investissements/financements alignés sur les objectifs Accord de Paris – RAISON D'ETRE	BdT, Bpifrance, CDC Croissance CDC ii, CNP, GDA (5 nouveaux investissements ou apport en capital), GPS, LBP, LBPAM, LBprivée, Sfil	4.1.2.1.2
				Réduction de l'intensité carbone des portefeuilles par rapport à l'année de référence : action / obligation d'entreprise / immobilier/ Infrastructures/ obligations souveraines	GDA, CNP, LBPAM, LBP	4.1.2.2.1

Famille de risques	Descriptifs des risques associés	Types d'impacts	Dispositifs de maîtrise de risques	Indicateurs vérifiés par les OTI	Périmètre	Section
Cohésion sociale et économique	Manque de protection des personnes et territoires vulnérables, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant au renforcement de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités sociales, manque de prise en compte du sujet du développement économique inclusif, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant au développement économique inclusif.	Financier Humain Réputationnel	- Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités - Charte de financement responsable du Groupe - Doctrines d'intervention de la Banque des Territoires et de Bpifrance - Conventions d'objectifs en matière de politique sociale des mandats attribués à la Banque des Territoires et à la direction des politiques sociales - Gammes de prêts et services à forte contribution sociale (santé, éducation, handicap, vieillissement) - Mission de service public d'accessibilité bancaire par La Banque Postale - Gammes de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les structures de l'ESS et les associations (BPI, LBP, BdT) - Études d'impacts socio-économiques (BdT, BPI en particulier)	Surfaces concernées par des opérations de renaturation –RAISON D'ETRE (en hectares)	CDC Biodiversité	4.1.2.2.2
				Part d'exposition aux entreprises actives dans les fossiles	GDA, I-BDT, BDT-DP, BPI, CDC Croissance, CNP, GPS, LBPAM, Louvre Banque Privé, SFIL, STOA	4.1.2.4
				Nombre de profils activés sur Mon Compte Formation depuis le démarrage de la plateforme (nov. 2019) - RAISON D'ETRE	DPS	5.2.2.2
				Montant annuel mobilisé dans le secteur de la santé et du vieillissement – RAISON D'ETRE	BdT, LBP, Sfil, BPI	5.2.4
				Montant des financements réalisés auprès du secteur public local en France – RAISON D'ETRE	BdT, Sfil, LBP	5.2.6.1
				Montant en faveur des QPV	BdT	5.2.5.2
				Nombre de personnes logées dans les logements sociaux financés sur l'année écoulée (flux annuel) – RAISON D'ETRE	BdT	5.2.5.1

EP : Établissement public ; BPI : Bpifrance ; GDA : gestions d'actifs ; GPS : gestion des participations stratégiques ; BDT : Banque des Territoires ; DPS : direction des politiques sociales ; CDCH : CDC Habitat. (RE) indicateurs raison d'être

7.1.4.4 Table de concordance DPEF

Informations	Informations présentes dans le présent Rapport d'engagement sociétal
Modèle d'affaires	1.2.2 Notre modèle d'affaires
Présentation des principaux risques extra-financiers	2.3.1 Des enjeux de durabilité intégrés à la gestion globale des risques du Groupe 4.1.1 Evaluer et gérer les risques climat 4.2.1 Mesure du risque de biodiversité dans nos activités 7.1.4.3. Synthèse des risques DPEF 7.1.4.1 Méthodologie pour l'identification des risques de durabilité et la collecte des informations associées
Procédures de diligence raisonnable et indicateurs clés de performance	7.1.4. Déclaration de performance extra-financière
Conséquences sociales de l'activité	3. Finance Durable 5. Social 6.3. Gestion des fournisseurs
Conséquences environnementales de l'activité	3. Finance Durable 4. Environnement
Changement climatique	4.1 Changement climatique
Respect des droits de l'Homme	5.1.2 Respects des droits humains et libertés syndicales des collaborateurs 6.2.4 Principe de laïcité et obligation de neutralité 6.4.4 Respects des droits humains dans les achats
Lutte contre la corruption	6.2.1.2 Lutte contre la corruption
Lutte contre l'évasion	6.2.2.2 Lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale
Économie circulaire	4.3.1 Favoriser l'économie circulaire
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	5.1.3 Conditions et qualité de vie au travail
Lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	4.3. Sobriété dans l'utilisation des ressources et économie circulaire
Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité (incluant le handicap)	5.1.3 Diversité, égalité de traitement et des chances
Action visant à promouvoir les pratiques d'activités physiques et sportives	Non matériel
Action visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.	5.4.2 Promotion du lien Nation armée et soutien de l'engagement dans les réserves

7.1.4.5 Rapport des commissaires aux comptes

Groupe Caisse des Dépôts

Personne morale de droit administratif
Siège social : 56 rue de Lille – 75007 PARIS
RCS 180 020 026

Groupe Caisse des Dépôts

Personne morale de droit administratif
Siège social : 56 rue de Lille – 75007 PARIS
RCS 180 020 026

Rapport des commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière publiée volontairement dans le Rapport d'Engagement Sociétal (RES)

Exercice clos le 31 décembre 2023

A la Direction des Finances et de la politique durable,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et consignations (ci-après « la Caisse des Dépôts ») désignés organisme tiers indépendants et à la suite de la demande qui nous été faite par la Caisse des Dépôts, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration »), que la Caisse des Dépôts a choisi de présenter dans le Rapport d'Engagement Sociétal 2023 (ci-après le « RES ») en application volontaire des dispositions légales et réglementaires des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de Commerce.

- **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels (« Protocole de Reporting Bilan Social », « Protocole de Reporting Investissement Responsable » et « Protocole de Reporting RSE »).

- **Commentaire**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et en référence aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de Commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Une partie des indicateurs clés de performance est publiée sur un périmètre limité en fonction de la disponibilité des données et des différences méthodologiques entre les filiales et participations, tels que

décrit au cas par cas au sein du RES. Les précisions méthodologiques relatives au reporting des indicateurs extra-financiers sont apportées dans le RES.

- Pour le calcul de l'indicateur « Part d'exposition aux entreprises actives dans les fossiles (comptabilisées à 100 % de leur activité) », le Groupe a élargi le périmètre de reporting suite à l'inclusion de BPI, CDC CROISSANCE, CNP, BDT-DI, BDT DP, GPS, LBPAM, LBPrivée, STOA et SFIL et à l'exclusion de LBP.

- **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant aux Référentiels (« Protocole de Reporting Bilan Social », « Protocole de Reporting Investissement Responsable » et « Protocole de Reporting RSE ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

- **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

- **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Département « Politique durable » de la Direction des finances et du développement durable de la Caisse des Dépôts :

- de sélectionner ou d'établir de façon volontaire des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir de façon volontaire une Déclaration en référence aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et le cas échéant les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par la Direction des Finances et de la politique durable.

- **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration en référence aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en référence au 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction des finances, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement Taxonomie)) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement Taxonomie) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

• Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués en référence aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaires aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

• Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

• Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 13 personnes et se sont déroulés entre février 2024 et juin 2024 sur une durée totale d'intervention de huit semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment le Service Politique Durable de la Direction des Finances, la Direction du contrôle permanent et de la conformité, la Direction des Risques et du Contrôle Interne, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication, les Responsables des investissements ainsi que les Directions Développement Durable des différentes entités, filiales et participations de la Caisse des Dépôts citées en Annexe 1.

- **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités comme présenté en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices présentées en Annexe 1 et couvrent entre 22 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 28 juin 2024

MAZARS

Virginie Chauvin

Associée

KPMG S.A.

Eric Amato

Associé

Annexe 1 – Liste des indicateurs clés de performance, autres résultats quantitatifs et informations qualitatives audités et entités contributrices

Thématique de risque	Indicateurs et KPIs audités	Entités auditées
Ethique	Nombre d'alertes professionnelles (loyauté des pratiques) reçues au cours de l'année écoulée	Compagnie des Alpes, Icade
	Nombre de contentieux contre une entité du Groupe en matière de corruption	La Poste, Compagnie des Alpes, Icade
	Part des entités ayant déployé un dispositif formalisé d'évaluation de la satisfaction clients	Banque des Territoires, DPS, Icade, La Poste, Société Forestière, SFIL
	Nombre de contentieux contre une entité du Groupe en matière de droits humains	La Poste, Compagnie des Alpes, Icade
	<i>Procédures mises en place en matière de bonne conduite des affaires et de lutte contre la fraude fiscale Mesures engagées en faveur de la médiation</i>	Informations qualitatives
Social	Volume total d'heures de formation	La Poste, EP CDC, Icade
	Taux de turnover	La Poste, EP CDC, Icade
	Taux d'emploi légal de travailleurs en situation de handicap	La Poste, EP CDC, Icade
	Part de femmes dans les comités exécutifs	La Poste, EP CDC, Icade
	Taux d'absentéisme pour maladie	La Poste, EP CDC, Icade
	Nombre de contentieux contre une entité du Groupe en matière RH	La Poste, Compagnie des Alpes, Icade
	Nombre d'alertes professionnelles RH reçues au cours de l'année écoulée	Compagnie des Alpes, Icade
	Taux d'absentéisme pour maladie	La Poste, EP CDC, Icade
	<i>Mesures prises en faveur d'un environnement inclusif dans le respect de chacun Politique de prévention des risques professionnels et dispositifs existants Politique de passerelles internes et externes Politique de soutien et d'accompagnement à la parentalité</i>	Informations qualitatives
Environnement, Investissement Responsable & Stratégie	Part des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision et suivi)	CDC Croissance, LBPAM, GDA, GPS
	Nombre de profils activés sur « Mon Compte Formation » depuis le démarrage de la plateforme	DPS
	Part des flux de prêts faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision et suivi)	CDC Croissance, LBPAM, GDA, GPS
	Montant annuel des financements en faveur de la TEE	La Poste, Banque des Territoires, SFIL
	Surfaces concernées par des opérations de renaturation	CDC Biodiversité
	Part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG	GDA, LBPAM, CDC Croissance, GPS
	Montant des expositions aux énergies fossiles toute chaîne de valeur	GDA, LBPAM, LBP, SFIL
	Part des investissements/financements alignés aux accords de Paris	LBPAM, GPS, GDA, Banque des Territoires
	Part des émissions opérationnelles faisant l'objet d'une cible alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris	La Poste, CDC, Icade, Compagnie des Alpes
	Pourcentage d'investissements/financements alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris	LBPAM, GPS, GDA
	Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres (%)	GDA, CNP
	Part des entités du Groupe ayant une politique achats responsables	La Poste, CDC, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Société Forestière, SFIL, SCET

	Montant annuel mobilisé dans le secteur de la santé et vieillissement	LBP, Banque des Territoires
	Montant annuel des financements réalisés auprès du secteur public local (en M€)	LBP, SFIL, Banque des Territoires
	Nombre de contentieux contre une entité du Groupe en matière d'environnement	La Poste, Compagnie des Alpes, Icade
	Nombre de personnes logées dans les logements sociaux financées sur l'année écoulée (flux annuel)	Banque des Territoires
	Taux de participation des représentants de la CDC aux CA ou assimilés des filiales et participations stratégiques	GPS
	Montant en faveur des QPV	Banque des Territoires
	<i>Feuille de route pour le financement de la transformation écologique</i> <i>Politique durable</i> <i>Politique climat</i> <i>Politique biodiversité</i> <i>Formation des administrateurs aux enjeux ESG</i> <i>Engagement pris en tant qu'émetteur ESG</i> <i>Mesure des risques de transition</i> <i>Engagement pris en faveur de l'efficacité énergétique</i> <i>La Caisse des Dépôts ainsi que six de ses filiales sont reconnues "Entreprises engagées pour la Nature"</i>	<i>Informations qualitatives</i>

7.2

Note méthodologique sur le reporting finance responsable

Le reporting finance durable du groupe Caisse des Dépôts consolide l'ensemble des informations relatives aux risques ESG, politiques et impacts des entités financières du groupe pour les investissements et les financements. Ce reporting ne répond pas aux dispositions de l'article 29 de la loi no 2019-1147 du 8 novembre

2019 relative à l'énergie et au climat (article 29 LEC) sur le périmètre des activités assujetties. Le reporting article 29 est détaillé dans le rapport investissement responsable publié annuellement et mis à disposition sur le site <https://www.caissedesdepots.fr/rapport-annuel-2023>

7.2.1 Périmètre et période de reporting

7.2.1.1 Définition du périmètre de reporting

Le périmètre du rapport finance responsable recouvre les entités financières suivantes :

- les actifs détenus par l'EP, c'est-à-dire les métiers financiers de l'EP,
- les filiales financières consolidées en intégration globale.

Le périmètre des entités financières à prendre en compte dans le processus de reporting finance responsable Groupe est revu chaque année afin de prendre en compte les éventuelles variations du périmètre de consolidation comptable (entités entrantes/sortantes, fusion, etc.).

7.2.1.2 Entités incluses dans le reporting au titre de l'année 2023

Pour le reporting 2023, les entités financières prises en compte sont les suivantes :

Pour les Investissements :

- Établissement public : gestions d'actifs, Banques des Territoires (Les investissements de la Banque des Territoires), CDC Croissance, Société Forestière, gestion des participations stratégiques ;

- Filiales et participations stratégiques : CNP, LBPAM, Bpifrance, STOA.

Pour les Financements :

- Banque des Territoires (Direction des prêts) ; Bpifrance ; Sfil ; La Banque Postale

7.2.1.3 Période de reporting

La période retenue pour le présent exercice de reporting est l'année calendaire, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (sauf exception comme indiqué dans le présent rapport).

7.2.2 Méthodes de collecte et de consolidation

7.2.2.1 Cadre de référence pour les indicateurs de finance responsable

Pour piloter sa performance extra-financière et ses engagements, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'indicateurs clefs de performance revus annuellement en termes de pertinence au regard de la stratégie du Groupe, des impacts positifs et négatifs de ses activités d'investissement et de financement et des attentes de ses parties prenantes, et de certains référentiels externes, notamment :

- informations prévues par l'article 29 de la loi Énergie-climat,
- questionnaire de l'observatoire de la finance durable,
- questionnaire des PRI dont la Caisse des Dépôts est adhérente,
- autres informations demandées par les agences de notation extra-financière.

Ils s'articulent également avec des référentiels internes suivants :

- indicateurs de suivi des engagements pris en lien avec la raison d'être du Groupe ;
- feuille de route prioritaire Groupe sur les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) ;
- référentiel de reporting dédié au pilotage stratégique et financier du Groupe.

Concernant la collecte, la consolidation et le dispositif de contrôle interne sous-jacent, voir la section 7.1 Note méthodologique du reporting de durabilité.

7.2.3 Précisions méthodologiques

7.2.3.1 Méthodologie utilisée afin de calculer l'empreinte carbone et de l'alignement 1,5 °C des activités du groupe Caisse des Dépôts

Le Groupe se base sur des méthodologies reconnues, comme les scénarios internationaux « Below 1,5 °C et 1,5 °C low-OS » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et « Net Zero » de l'Agence

internationale de l'énergie (AIE), ou les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) en France, relatives à la diminution des émissions associées au pétrole et au gaz.

Calcul de la part des financements et investissements alignés ou couverts par des cibles alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris

Les entités consolidées dans le calcul des investissements couverts par des cibles alignées avec l'Accord de Paris correspondent aux entités du périmètre de l'article 29 : les gestions d'actifs (GDA), les investissements de la Banque des

Territoires (I-BdT) et la gestion des participations stratégiques (GPS). L'indicateur concerne la part des financements et investissements, en valeur bilan au 31 décembre respectant l'un des trois critères suivants :

Critère	Exemple
Être fléché sur des actifs verts ou alignés par définition, notamment dans le cadre du financement de la transition écologique ou respectant les critères de la taxonomie européenne.	Encours de prêts finançant des projets d'énergies renouvelables, montants investis dans des green bonds.
Relever de contreparties qui se sont elles-mêmes fixé des cibles de décarbonation alignées avec l'Accord de Paris (i. e. avec un scénario 2 °C ou moins) et, lorsque cela est possible, validée par un tiers.	Montants investis en titres de sociétés engagées dans une démarche SBTi avec des cibles validées. Montants investis en obligations souveraines d'une liste d'États membres de l'Union européenne (+ le Royaume-Uni) dotés de stratégies nationales visant la neutralité nette carbone d'ici à 2050 au plus tard.
Relever d'un portefeuille pour lequel une cible de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris (i. e. avec un scénario 2 °C ou moins) est fixée selon une méthodologie reconnue, et, lorsque cela est possible, validée par un tiers.	Montants investis en actions et obligations cotées couvertes par les cibles de décarbonation validées par le comité scientifique de la NZAOA.

Chaque entité ou métier financier contribuant à l'indicateur, définit les classes d'actifs et/ou portefeuilles qui composent l'assiette de 100 % entrant dans le calcul de l'indicateur avec l'objectif que cette assiette soit la plus large possible. Un

actif ne peut être compté qu'au titre d'un seul critère.

L'indicateur s'entend en « valeur bilan », c'est-à-dire en engagement financier effectivement réalisé/décaissé

$$\text{Indicateur} = \frac{\sum_{e \in \{GDA; I-BDT; GPS\}} \text{Encours } VB_e^{\text{Actifs alignés}} + \text{Encours } VB_e^{\text{Ptf alignés}} + \text{Encours } VB_e^{\text{Contreparties alignées}}}{\sum_{e \in \{GDA; I-BDT; GPS\}} \text{Encours totaux } VB_e}$$

Avec :

$\text{Encours } VB_e^{\text{Actifs alignés}}$	Valeur des financements et investissements de l'entité dont les sous-jacents physiques sont « verts » ou alignés par définition
$\text{Encours } VB_e^{\text{Ptf alignés}}$	Valeur des portefeuilles d'actifs de l'entité pour lesquels une cible de décarbonation est fixée
$\text{Encours } VB_e^{\text{Contreparties alignées}}$	Valeur des financements et investissements de l'entité dont les contreparties se sont fixé des cibles de décarbonation
$\text{Encours totaux } VB_e$	Valeur totale des financements et investissements de l'entité financière analysés pour le calcul de l'indicateur

Méthodologie de calcul l'intensité carbone d'une ligne en portefeuille

L'empreinte carbone d'une ligne en portefeuille est égale aux émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise à fin d'année N-1 multipliées par la détention en capital à fin d'année N pour les actions. Pour les obligations, les émissions sont multipliées par la détention dans la dette totale de la société. La somme de ces émissions pondérées est rapportée aux montants investis, en valeur bilan (VB).

Empreinte carbone du Portefeuille « Actions »

- Absolue (en tCO₂e) :

$$\sum_{i \in \text{Ptf Actions}} \text{Empreinte carbone absolue}_{\text{titre } i}$$

Empreinte carbone absolue d'un titre (en tCO₂e)
= Emission carbone de la société * % de détention de la CDC dans le capital de la société

Le pourcentage de détention prend en compte les différentes places de cotation et classes d'actions en circulation, et est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de titres détenus}}{\text{Nombre total de titres en circulation}}$$

- Relative (tCO₂e/1 M€ investi) :

$$\frac{\sum_{i \in \text{Ptf Actions}} \text{Empreinte carbone absolue}_{\text{titre } i}}{\text{VB Ptf Actions}} \times 1e6$$

Empreinte carbone du Portefeuille « Crédit »

- Absolue (en tCO₂e) :

$$\sum_{i \in \text{Ptf Crédit}} \text{Empreinte carbone absolue}_{\text{titre } i}$$

Empreinte carbone absolue d'un titre (en tCO₂e)
= Emission carbone de la société * % de dette détenue par la CDC dans la dette totale de la société

Le % de dette détenue est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Dette détenue par la CDC}}{\text{Dette totale émise par la société}}$$

- Relative (tCO₂e/1 M€ investi) :

$$\frac{\sum_{i \in \text{Ptf Crédit}} \text{Empreinte carbone absolue}_{\text{titre } i}}{\text{VB Ptf Crédit}} \times 1e6$$

Ajustement de couverture

Dans le cas où la donnée de gaz à effet de serre ne serait pas disponible sur une ou plusieurs sociétés, les résultats obtenus sont recalculés afin d'aboutir à une empreinte carbone portant sur 100% du portefeuille (en valeur bilan). Les calculs sont les suivants :

$$\frac{\text{Empreinte Absolue}}{(1 - \% \text{ du ptf non couvert})} = \text{Empreinte Absolue ajustée}$$

$$\frac{\text{Empreinte Absolue ajustée}}{\text{Valeur bilan du portefeuille}} = \text{Empreinte Relative ajustée}$$

Une analyse de l'évolution de l'empreinte carbone des différents portefeuilles est réalisée trimestriellement et intégrée au comité mensuel de gestion des placements. Elle permet d'identifier, par exemple, les raisons des variations trimestrielles, telles qu'une augmentation ou une diminution des émissions de gaz à effet de serre des sociétés ou encore une hausse ou une baisse de l'exposition sur une ou plusieurs sociétés (liste non exhaustive).

NB : Concernant les Gestions d'actifs (GDA), l'empreinte carbone des portefeuilles financiers est calculée en prenant en compte les émissions directes et indirectes liées aux consommations

énergétiques nécessaires à la fabrication du produit (scopes 1 et 2). La donnée carbone (scopes 1 + 2) la plus récente est privilégiée, ensuite l'ordre de priorité suivant s'applique CDP (Carbon Disclosure Project) > Bloomberg > MSCI ou l'émetteur directement. Le périmètre de calcul de l'empreinte carbone couvre pour l'instant 100 % des encours sur les actions cotées, 100 % de l'immobilier en direct et 100 % des obligations *corporate* cotées (y compris obligations financières et hors ABS). Des travaux de simulation sur les trajectoires de la dette souveraine ont été menés qui représente une très grande partie des encours de GDA mais ce chiffre manquant de fiabilité, il n'a pas été publié.

7.2.3.2 Calcul de la part des flux annuels d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG (prise de décision)

Les entités consolidées dans le calcul de la part des encours d'investissement faisant l'objet d'une analyse ESG sont les suivantes : Établissement public (gestions d'actifs, gestion des

participations stratégiques, les investissements de la Banque des Territoires, Trésorerie), Bpifrance, CDC Croissance, CDC II, LBPrivée et STOA.

Action	Définition
Analyse ESG	Application d'une approche ESG sur l'investissement / le financement considéré selon une procédure interne lui permettant de minimiser le risque ESG de l'investissement/ du financement. En fonction des cas, cette analyse peut se baser sur le respect d'une politique d'exclusion jusqu'à une analyse détaillée basée sur des outils internes ou sur des notations extra-financières issues d'agences reconnues.

Pour chaque entité considérée, on calcule la somme des encours en valeur de marché (VM) des émetteurs en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG.

$$Encours \text{ Analyse } ESG_e = \sum_{\substack{\text{émetteurs } i \in \\ \text{analyse } ESG}} Encours \text{ VM}_i$$

On rapporte ensuite cette exposition à l'encours total en valeur de marché de l'ensemble des portefeuilles de l'entité considérée

$$\% \text{ Analyse } ESG_e = \frac{Encours \text{ Analyse } ESG_e}{Encours \text{ totaux } VM_e}$$

Au niveau consolidé, pour l'ensemble des entités entrant dans le périmètre, on obtient alors :

$$\% \text{ Analyse } ESG_{\text{Périmètre Groupe}} = \frac{\sum_{e \in \{\text{périmètre groupe}\}} Encours \text{ Analyse } ESG_e}{\sum_{e \in \{\text{périmètre groupe}\}} Encours \text{ totaux } VM_e}$$

7.2.3.3 Calcul de la part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG

Les entités consolidées dans le calcul de la part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG sont les suivantes : Établissement public (gestions d'actifs, les investissements de la

Banque des Territoires et gestion des participations stratégiques), Bpifrance, CDC Croissance, La Banque Postale Asset Management et STOA.

Action	Définition
Dialogue	Interaction initiée par un investisseur afin d'améliorer les pratiques en matière d'ESG de l'émetteur actuel ou prospectif

Pour chaque entité considérée, on calcule la somme des encours en valeur bilan (VB) des entreprises en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets ESG.

$$\text{Encours Dialogue ESG}_e = \sum_{\text{entreprise } i \in \text{dialogue ESG}} \text{Encours VB}_i$$

On rapporte ensuite cette exposition à l'encours total en valeur bilan de l'ensemble des portefeuilles de l'entité considérée entrant dans le périmètre du dialogue actionnarial.

$$\% \text{ Dialogue ESG}_e = \frac{\text{Encours Dialogue ESG}_e}{\text{Encours Périmètre Dialogue VB}_e}$$

Au niveau consolidé, pour l'ensemble des entités entrant dans le périmètre Groupe, on obtient alors :

$$\begin{aligned} \% \text{ Dialogue ESG}_{\text{Périmètre Groupe}} \\ = \frac{\sum_{e \in \{\text{périmètre groupe}\}} \text{Encours Dialogue ESG}_e}{\sum_{e \in \{\text{périmètre groupe}\}} \text{Encours Périmètre Dialogue VB}_e} \end{aligned}$$

7.2.3.4 Calcul de la part d'exposition aux entreprises actives dans les fossiles

Exposition aux entreprises actives dans les fossiles comptabilisées à 100% de leur activité

Indicateur calculé sur l'intégralité des portefeuilles en valeur bilan.

Cet indicateur ne couvre pas uniquement l'exposition aux producteurs de pétrole et gaz mais l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur upstream, midstream, downstream : services de collectivités (utilities), services de réseau, transport et d'équipement liés.

L'indicateur est présenté selon une jointure entre des données de sectorisation et des données de revenus fossiles, venant respectivement de deux prestataires de données.

Pour chaque entité considérée, est calculée la somme des encours en valeur bilan (VB) des entreprises en portefeuille actives dans les fossiles.

$$\text{Expo Fossiles } 100\%_e = \sum_{\substack{\text{entreprise } i \in \\ \text{sect. fossile}}} \text{Encours VB}_i$$

On rapporte ensuite cette exposition à l'encours total en valeur bilan de l'ensemble des portefeuilles de l'entité considérée.

$$\% \text{ Expo Fossiles } 100\%_e = \frac{\text{Expo Fossiles } 100\%_e}{\text{Encours totaux VB}_e}$$

Au niveau consolidé, pour l'ensemble des entités entrant dans le périmètre Groupe, on obtient alors :

$$\begin{aligned} \% \text{ Expo Fossiles } 100\%_{\text{Périmètre Groupe}} \\ = \frac{\sum_{e \in \{\text{périmètre groupe}\}} \text{Expo Fossiles } 100\%_e}{\sum_{e \in \{\text{périmètre groupe}\}} \text{Encours totaux VB}_e} \end{aligned}$$

7.2.3.5 Calcul de la part d'exposition au charbon thermique

L'indicateur représente les investissements de l'entité dans des entreprises impliquées dans le charbon thermique selon le prestataire de données retenu, et d'entreprises ajoutées manuellement pour combler certaines données manquantes du prestataire.

L'investissement en valeur bilan est pondéré par le pourcentage du chiffre d'affaires que le charbon

thermique représente dans le chiffre d'affaires total de l'entreprise.

Pour chaque entité considérée, on calcule la somme des encours en valeur bilan des entreprises en portefeuille actives dans les fossiles, pondéré par leur % de chiffre d'affaires généré les énergies fossiles.

$$Expo\ Charbon_e = \sum_{entreprise\ i} Encours\ VB_i \times \%CA\ Charbon_i$$

On rapporte ensuite cette exposition à l'encours total en valeur bilan de l'ensemble des portefeuilles de l'entité considérée.

$$\% Expo\ Charbon_e = \frac{Expo\ Charbon_e}{Encours\ totaux\ VB_e}$$

Au niveau consolidé, pour l'ensemble des entités entrant dans le périmètre Groupe, on obtient alors :

$$\% Expo\ Charbon_{Périmètre\ Groupe}$$

$$= \frac{\sum_{e \in \{périmètre\ groupe\}} Expo\ Charbon_e}{\sum_{e \in \{périmètre\ groupe\}} Encours\ totaux\ VB_e}$$

7.3

Note sur le reporting taxonomie 2023

7.3.1 Cadre réglementaire de la Taxonomie Européenne

En continuité de son application volontaire de la Déclaration de Performance extra-financière (DPEF) et en anticipation de l'application de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), la Caisse des Dépôts publie volontairement depuis l'exercice 2021 un reporting taxonomique pour le Groupe.

Elle publie aussi à titre obligatoire un reporting taxonomique pour ses investissements poursuivant l'application de l'article 29 de la loi Energie Climat (voir Rapport Investissement Responsable). Le Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (règlement Taxonomie) définit un système d'analyse et de transparence relativement aux activités économiques durables sur le plan environnemental. La Taxonomie crée également des obligations en matière de publications d'informations sur un rythme annuel.

Le groupe Caisse des Dépôts n'est pas directement soumis à la Taxonomie, mais applique cette norme de manière volontaire depuis 2022. Le Groupe utilise notamment la Taxonomie afin de bénéficier d'un référentiel européen de l'analyse de durabilité pour ses financements et ses investissements, ainsi que pour communiquer sur son degré de durabilité d'un point de vue réglementaire. La Taxonomie Européenne s'appliquera toutefois de manière

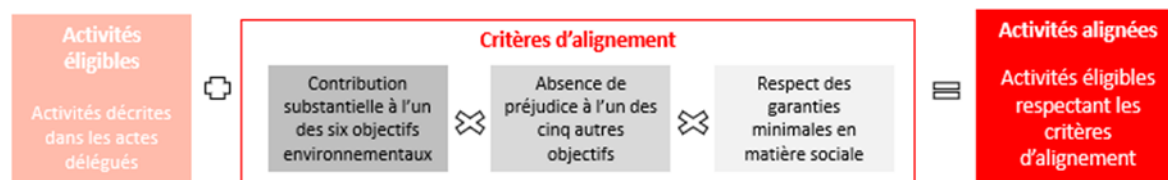
réglementaire au Groupe Caisse des Dépôts à compter de 2025 (sur l'exercice 2024) et intégré au sein du rapport de durabilité en application de la directive CSRD et de sa transposition en droit français. Au titre de la Taxonomie Européenne, une activité peut être considérée comme durable si :

1.Elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des 6 objectifs environnementaux suivants :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire,
- la prévention et la réduction de la pollution,
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;

2.Elle ne cause aucun préjudice important aux autres objectifs environnementaux (DNSH) ;

3.Elle respecte des garanties minimales en matière sociale, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la déclaration de l'organisation internationale du travail (OIT) ou encore la charte internationale des droits de l'Homme.



Les critères permettant d'attester de la durabilité d'une activité économique sont à ce jour décrits au sein de Règlements Délégués, dont les derniers parus fin 2023 permettent une couverture des 4 derniers objectifs de durabilité. Lorsqu'une activité économique est listée au sein de ces actes délégués, celle-ci est qualifiée d'activité « éligible ». Lorsqu'une activité économique éligible répond à l'ensemble des

critères de durabilité cités plus haut, celle-ci est qualifiée d'activité « alignée ». L'alignement traduit ainsi la durabilité environnementale d'une activité c'est-à-dire son caractère vert selon la classification européenne, tandis que l'éligibilité n'est qu'une étape préalable de calcul qui ne préjuge pas de la contribution environnementale effective de l'activité.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de mener l'analyse d'éligibilité sur les 6 objectifs de durabilité dès cette année, conformément au calendrier réglementaire. L'analyse d'alignement n'est réalisée que sur les deux premiers objectifs de durabilité. Cette analyse portera réglementairement sur les 4 autres objectifs de durabilité à partir de l'exercice 2025.

Le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 impose aux entreprises soumises à l'obligation de publications d'informations extra-financières au titre de la Directive 2014/95/UE (NFRD) une publication annuelle de leurs indicateurs relatifs à la Taxonomie depuis le 1er janvier 2022. La publication d'informations sur l'alignement à la

Taxonomie respecte un format imposé et décrit dans les annexes du Règlement. En complément, le 21 décembre 2023, la Commission Européenne a publié un draft de communication relative à l'interprétation de certaines dispositions d'interprétations des règles d'analyses et de reporting. Le groupe Caisse des Dépôts s'attache à mettre en œuvre ces éléments d'interprétation, à l'exception de certaines dispositions trop complexes à mettre en œuvre au vu des délais de production, notamment relatives à la pondération des indicateurs clés de performance (ICP) des contreparties grandes entreprises Financières par le revenu, ou la production de reportings Gaz et Nucléaires sous une autre approche que les encours totaux.

7.3.2 Principes méthodologiques

En cohérence avec la publication de ses comptes, le reporting distingue le Fonds d'épargne évalué en normes nationales et le groupe Caisse des Dépôts, consolidant la Section générale de l'Etablissement public et toutes ses filiales consolidées, évalué en normes IFRS.

Pour réaliser son reporting taxonomique, la Caisse des Dépôts utilise la structure du *template* réglementaire « Etablissement de crédit » régie par les annexes V et VI du Règlement Délégué (UE) 2021/2178. Ce modèle de publication d'informations est utilisé pour élaborer le reporting de l'Etablissement public et pour collecter les données de ses filiales financières

consolidées par intégration globale. Les données des filiales industrielles mises en équivalence ont été collectées au travers du modèle de publication d'informations « entités non financières » régie par les annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2178, puis ont été consolidées comme les autres participations. Pour assurer l'homogénéité des interprétations, la Caisse des Dépôts a mis en place un protocole de reporting Groupe qui s'applique à toutes les entités consolidées. Ce protocole et son application, ainsi que les indicateurs publiés dans le présent rapport, ont fait l'objet d'une revue par les organismes tiers indépendants dans le cadre de la DPEF.

7.3.2.1 Méthodologie d'analyse générale

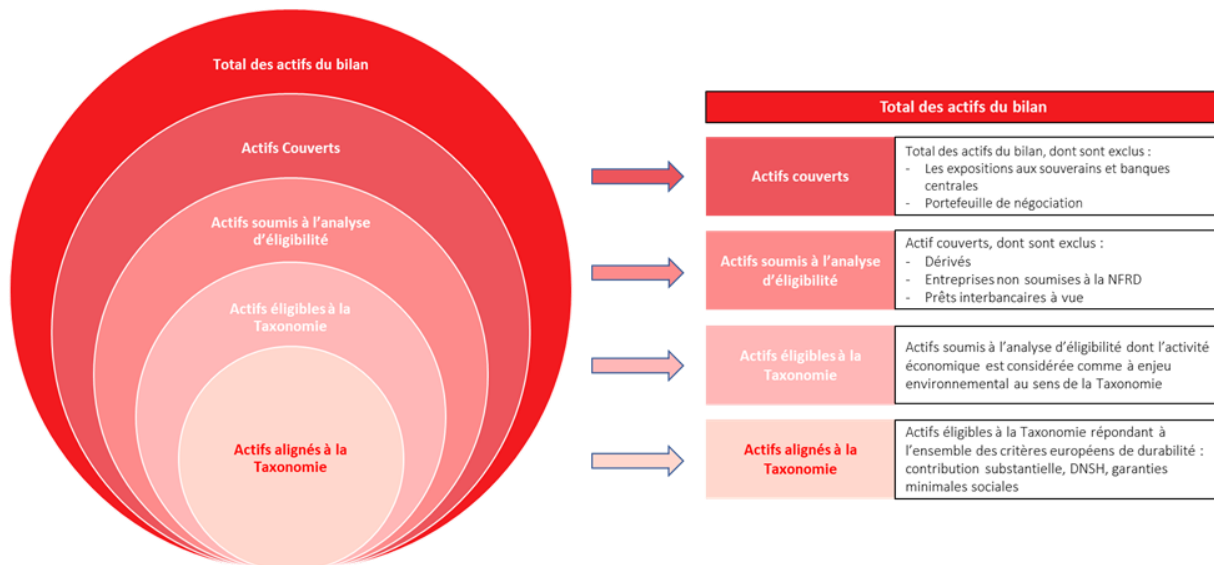
Au titre des instructions réglementaires du Règlement Délégué (UE) 2021/2178, le périmètre de publication d'informations relatives à la Taxonomie est celui du bilan réglementaire consolidé (FINREP). Sont exclus du périmètre les expositions aux entités souveraines, aux banques centrales et les portefeuilles de négociation, qui font l'objet d'une ventilation séparée.

Sur le fondement de cet acte délégué, seuls les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la Taxonomie Européenne :

- Les crédits immobiliers, prêts à la rénovation et prêts automobiles pour les ménages ;

- Le financement des logements sociaux et autres financements affectés à des projets des collectivités locales éligibles ;
- Les financements et investissements dont les contreparties sont soumises à la NFRD, à proportion des indicateurs taxonomiques que l'entité publie ;
- Les titres de créances destinés à financer des activités spécifiquement identifiées (e.g. *green bonds*), à concurrence des indicateurs taxonomiques relatifs aux activités financés, fournis par l'entité émettrice.

Principes de calcul de l'alignement taxonomique



Dans le calcul réglementaire, en application des lignes directrices publiées par la Commission Européenne, seules les données directement issues de la contrepartie peuvent être utilisées. Les investissements et les prêts dirigés vers des entreprises non assujetties à la NFRD sont exclus du ratio réglementaire. Ceci ne permet ainsi pas à la Caisse des Dépôts et ses filiales de valoriser les financements et investissements territoriaux dont une partie significative est consacrée à la transformation écologique.

A ce titre, et pour éviter cet écueil, la Caisse des Dépôts a fait le choix, depuis son premier reporting Taxonomie, de publier deux ratios distincts :

- **Un ratio réglementaire**, strictement conforme aux instructions de la Commission et établi sur le fondement des informations disponibles

auprès des contreparties et des analyses internes menées sur les contreparties autorisées (logement social, ménages, administrations locales...);

- **Un ratio volontaire**, incluant les financements et investissements affectés à des projets clairement identifiés sur des secteurs éligibles (e.g. : projets dans les secteurs des énergies renouvelables, des transports ou encore du bâtiment), ainsi que l'immobilier de placement et l'investissement forestier.

L'impact du ratio volontaire sur les indicateurs Taxonomiques est faiblement significatif, mais permet de réaliser des analyses sur des actifs stratégiques au service de la transformation écologique.

7.3.2.2 Méthodologie d'analyse par type de contreparties

Le groupe Caisse des Dépôts, est exposé à l'ensemble des types de contreparties dont l'analyse est réglementée par la Taxonomie Européenne. Les principes de l'analyse au niveau

du Groupe se veulent au plus proche du texte dans la détermination des indicateurs réglementaires, et font l'objet de définitions partagées. Ces grands principes d'analyses sont décrits dans le tableau suivant.

Nature des contreparties		Principes de l'analyse	Ratio réglementaire	Ratio volontaire
Entreprises (hors projets fléchés)	Entreprises soumises à la NFRD	Données publiques publiées par les contreparties dans leurs informations réglementées	✓	✓
	Obligations durables	Données relatives à l'utilisation du produit disponibles dans la documentation du titre	✓	✓
	Entreprise non soumise à la NFRD	Non éligible	-	-
	Fonds d'investissement	Données publiques publiées par les sociétés de gestion au titre de l'application du règlement SFDR	✓	✓
Administrations publiques	Logement social	Analyse taxonomique interne sur le fondement des données disponibles ou recueillies auprès des bailleurs	✓	✓
	Projets affectés des collectivités locales	Analyse taxonomique interne sur le fondement des données disponibles ou recueillies auprès de la contrepartie pour le projet	✓	✓
	Financements généraux des collectivités locales	Assimilés à des expositions souveraines, ces financements sont exclus du calcul	-	-
Projets affectés	Projets territoriaux, SPV...	Analyse taxonomique interne sur le fondement des données disponibles ou recueillies auprès de la contrepartie pour le projet	-	✓
	Immobilier et forêts	Analyse taxonomique interne sur le fondement des données disponibles ou recueillies auprès de la contrepartie pour le projet	-	✓
Ménages (LBP)		Données réelles sur la consommation énergétique des biens et utilisation du modèle des risques cohérent avec celui du Pilier III ESG (DNSH)	✓	✓
	Immobilier	Données estimées sur la consommation énergétique des biens par un fournisseur de données externes et utilisation du modèle d'analyse des risques physiques cohérent avec celui du Pilier III	-	✓
	Autres (auto, travaux...)	Données réelles sur les caractéristiques des actifs financés	✓	✓

L'analyse menée au niveau des entreprises se fonde toujours sur les indicateurs les plus récents disponibles. L'analyse menée auprès des autres contrepartie est généralement menée au moment de l'instruction du dossier, mais peut faire l'objet de demande ultérieure d'informations afin de mieux

qualifier les indicateurs de la durabilité. Dans l'ensemble, et à l'exception de l'approche menée par La Banque Postale sur certains prêts immobilier aux ménages, toute estimation est exclue quelle que soit l'approche.

L'analyse taxonomique est réalisée distinctement selon le chiffre d'affaires (CA) et selon les dépenses d'investissement (CAPEX) des contreparties. Pour

les financements affectés, les analyses taxonomiques CA et CAPEX sont considérées identiques.

7.3.2.3 Méthodologie d'analyse par objectifs

L'analyse fondée sur la donnée publique (grandes entreprises européennes) permet de disposer d'une ventilation sur l'ensemble des objectifs de durabilité. Considérant l'entrée en application récente de cette analyse sur 6 objectifs, l'information la plus récente ne permet pas toujours de disposer d'une telle ventilation. En l'absence d'une ventilation de l'éligibilité sur 6 objectifs dans la documentation des entreprises, les indicateurs unitaires associés sont de 0. Aucune estimation correctrice n'a été réalisée.

L'analyse interne (administrations locales et financement du logement social notamment) a été réalisée en conséquence des dispositions réglementaires relatives à l'analyse sur 6 objectifs. La couverture peut être jugée bonne sur les secteurs liés à l'immobilier, à l'eau et à la gestion des déchets... Le double comptage est toujours évité au travers de la détermination d'un indicateur « total », lequel représente la part d'éligibilité ou d'alignement à au moins un objectif de durabilité.

7.3.2.4 Méthodologie de détermination des différents indicateurs clés de performance et des *templates* associés

a. **Green Asset Ratio – Stock**

L'analyse sur l'exercice 2023 conduit pour la première fois à faire apparaître les taux d'alignement sur les 2 premiers objectifs, ainsi que les taux dits « habilitants » et « transitoires ».

Les tableaux représentation les informations comparatives par rapport à l'exercice n-1 ne sont pas publiés, considérant qu'il s'agit de la première publication réglementée sous ce format.

b. **Ventilation des encours éligibles et alignés par secteur d'activités - NACE**

Les entités publiant sous les modèles des établissements de crédit ventilent leurs encours éligibles et alignés par secteur NACE. Au titre de l'exercice 2023, le groupe Caisse des Dépôts publie cette ventilation au niveau NACE 2. Les travaux en cours au niveau des systèmes d'informations, et une coordination de l'ensemble des entités financières du Groupe permettra de produire cette ventilation au niveau NACE 4 à partir du prochain exercice. Comme requis réglementairement, l'approche est présentée en pondération par le chiffre d'affaires.

c. **Green Asset Ratio – Flux**

Le GAR Flux permet de rendre compte de l'éligibilité et de l'alignement des nouveaux prêts et des nouveaux investissements réalisés au cours de l'année analysés au 31.12 de l'exercice. La méthodologie de détermination de l'assiette est fondée sur l'identification des nouveaux prêts et investissements au cours de l'exercice, ainsi que de l'identification de la hausse de la valeur d'acquisition des titres dans le bilan comptable. La

méthodologie de la Caisse des Dépôts respecte les éléments de doctrine de la Commission, à l'exception suivante : les nouveaux prêts ont été valorisés à partir de leur valeur bilan au 31.12 et non à partir de leur valeur à l'octroi, les éventuels remboursements qui ont eu lieu au cours de l'année d'octroi n'étant pas aisément identifiables dans les systèmes.

d. **Informations relatives au gaz et au nucléaire**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1214 crée des obligations de transparence renforcée relatives à l'éligibilité et à l'alignement de certaines activités liées au gaz et au nucléaire. Ces informations sont réparties au sein d'un *template* qualitatif représentant l'exposition effective à ces activités, et de quatre *templates* quantitatifs mettant des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à ces activités. Bien que très peu exposé à ces activités, le groupe Caisse des Dépôts publie ces informations selon une approche stock CA et stock CAPEX. Le Groupe a considéré comme trop lourd de publier ces informations selon les autres approches recommandées par la Commission Européenne en considération des très faibles montants effectivement exposés à ces activités.

e. **Autres modèles de publication**

Le groupe Caisse des Dépôts ne produit pas au titre de l'exercice 2023 les informations relatives aux expositions de hors bilan. Une intégration méthodologique et opérationnelle sera envisagée pour les prochains exercices. Les *templates* relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions sont dus à partir de l'exercice 2025.

7.3.3 Résultats 2023

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts publie les résultats en distinguant le Fonds d'épargne évalué en normes nationales et le groupe Caisse des Dépôts, consolidant la Section générale de l'Etablissement

public et toutes ses filiales consolidées, évalué en normes IFRS. Les expositions respectives et donc les enjeux relatifs à la Taxonomie diffèrent grandement selon ces deux entités.

			Eligibilité		Alignement
ICP – Groupe Caisse des Dépôts	Principes de l'analyse		2022	2023	2023
GAR Stock	Pondération CA	Analyse sur le total des actifs, sur le fondement du modèle d'affaires des contreparties	28,4%	37,6%	5,7%
			35%	42,7%	7,4%
	Pondération CAPEX	Analyse sur le total des actifs, sur le fondement des dépenses d'investissements des contreparties	29,5%	38,1%	6,7%
			35%	43,1%	8,4%
GAR Flux	Pondération CA	Analyse sur les nouveaux prêts et investissements, sur le fondement du modèle d'affaires des contreparties	-	13,3%	1,6%
			-	12,2%	2,8%
	Pondération CAPEX	Analyse sur les nouveaux prêts et investissements, sur le fondement des dépenses d'investissements des contreparties	-	12,2%	2,8%
			-	12,2%	2,8%

Légende : x% - Ratio réglementaire / x% - Ratio volontaire

			Eligibilité		Alignement
ICP – Fonds d'Epargne	Principes de l'analyse		2022	2023	2023
GAR Stock	Pondération CA	Analyse sur le total des actifs, sur le fondement du modèle d'affaires des contreparties	60,1%	60,6%	2%
			62,2%	61,1%	2,2%
	Pondération CAPEX	Analyse sur le total des actifs, sur le fondement des dépenses d'investissements des contreparties	59,6%	61,5%	2,5%
			59,8%	61,7%	2,5%
GAR Flux	Pondération CA	Analyse sur les nouveaux prêts et investissements, sur le fondement du modèle d'affaires des contreparties	-	13,3%	2,6%
			-	12,2%	3,2%
	Pondération CAPEX	Analyse sur les nouveaux prêts et investissements, sur le fondement des dépenses d'investissements des contreparties	-	12,2%	3,2%
			-	12,2%	3,2%

Légende : x% - Ratio réglementaire / x% - Ratio volontaire

Pour Le groupe Caisse des Dépôts, le taux d'alignement est notamment tiré à la hausse par trois facteurs :

- les obligations durables au bilan présentent des taux d'alignement élevés (environ 60%)

- l'alignement des filiales et participations stratégiques non financières du Groupe est élevé (compris entre 30% et 90% pour les entités dont les activités sont éligibles). Il connaît pour la plupart des hausses comprises entre 5%

et 11% par rapport aux publications de l'année dernière.

- les taux de La Banque Postale, portés par ses prêts immobiliers aux ménages, contribuent également significativement à l'alignement du Groupe.

Pour le Fonds d'épargne, les taux d'alignement ne reflètent que très partiellement la contribution à la transformation écologique et notamment au financement de construction exemplaires et à la rénovation énergétique du parc.

En effet, le financement du logement, qui représente la part la plus significative de l'actif des Fonds d'Epargne, a des taux d'alignement bas (inférieur à 1%), alors que près de 30% des prêts correspondants respectent le critère de contribution

substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Toutefois, au regard de la durée de vie de ces actifs (environ 50 ans), les analyses conduisent à identifier des risques physiques liés au changement climatique sur ces actifs. En l'absence actuelle de documentation suffisante dans les systèmes sur l'existence de plans d'adaptation, ces actifs sont considérés comme ne répondant pas pour la plupart au DNSH adaptation. Cette approche rigoureuse et stricte en matière d'analyse des risques climatiques conduit ainsi à limiter les taux d'alignement actuels.

Dans le futur, les exigences croissantes en matière de durabilité à l'instruction des dossiers devraient se traduire par une hausse du taux d'alignement en flux, qui se répercutera progressivement sur le stock.

Filiales et partenaires stratégiques

Les filiales et partenaires stratégiques du Groupe publient pour la deuxième année leurs indicateurs d'alignement pour les entités non financières soumises à la NFRD. Cette deuxième année confirme la maturité des entités du Groupe quant à l'analyse de leur modèle d'affaires et de leurs dépenses d'investissements. L'analyse d'éligibilité sur six objectifs a pu permettre, pour certaines

entités, d'identifier de nouvelles activités à enjeu en dehors des objectifs climatiques (économie circulaire pour les acteurs de l'immobilier, Eau pour Suez, Biodiversité pour Compagnie des Alpes...).

Le prochain reporting conduira à l'analyse d'alignement sur les six objectifs de durabilité pour les entités régulées.

Entités non-financières du Groupe		2023		Historique 2022	
		Eligibilité	Alignement	Eligibilité	Alignement
La Poste (entité industrielle)	CA	89%	39%	85%	28%
	CAPEX	81%	40,5%	90%	50%
Icade	CA	95%	35,5%	98%	39%
	CAPEX	90,5%	51,5%	94%	43%
CDC Habitat	CA	94%	40%	91%	39%
	CAPEX	98%	53%	98%	48%
Compagnie des Alpes	CA	9%	0%	0%	0%
	CAPEX	5%	0%	2%	0%
Transdev (volontaire)	CA	99%	11%	99%	N.D.
	CAPEX	97,5%	9%	63%	N.D.
RTE	CA	99%	90%	99%	86%
	CAPEX	99%	90%	100%	86%

Suez	CA	62%	31%	67%	N.D.
	CAPEX	47%	19%	61%	N.D.
Coriance (volontaire)	CA	99%	80%	N.A.	N.A.
	CAPEX	99%	96%	N.A.	N.A.

Les entités financières du Groupe publient quant à elle pour la première fois leurs indicateurs d'alignement, exprimés sous un format imposé réglementairement.

Entités financières du Groupe		2023		Historique 2022	
		Eligibilité	Alignement	Eligibilité	Alignement
La Banque Postale	CA	54,7%	5,5%	50%	N.D.
	CAPEX	53,7%	5,7%	50%	N.D.
BPI	CA	7,5%	1,1%	5%	N.D.
	CAPEX	7,9%	2,3%	5,5%	N.D.
Sfil	CA	21,5%	3%	4%	N.D.
	CAPEX	21%	3%	4%	N.D.

Informations à publier en vertu de l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 – Groupe Caisse des Dépôts

		<u>Total des actifs durables sur le plan environnemental (en k€)</u>	<u>ICP CA</u>	<u>ICP CAPEX</u>	<u>% de couverture (par rapport au total des actifs)</u>
<u>ICP Principal</u>	<u>Encours du ratio d'actifs verts</u>	19 277 617,56	5,65%	6,67%	56,25%

		<u>Total des actifs durables sur le plan environnemental (en k€)</u>	<u>ICP CA</u>	<u>ICP CAPEX</u>	<u>% de couverture (par rapport au total des actifs)</u>
<u>ICP Supplémentaires</u>	<u>GAR (flux)</u>	994 041,69	1,59%	1,74%	31,24%
	<u>Portefeuille de négociation</u>				
	<u>Garanties financières</u>				
	<u>Actifs sous gestion</u>				
	<u>Frais et Commissions</u>				

Modèle 1.a. – Actifs entrant dans le calcul du GAR – Pondération CA

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj
Expositions de bilan		Approche Réglementaire																		
		Total FINREP	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WMR)	Circular economy (CE)	Pollution (P)	Biodiversity and Ecosystems (BE)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)								Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
				Spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant			Spécialisé	Dont habitant							Spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la	221 472 741	125 862 847	19 231 542	10 162 958	547 601	3 998 487	405 633	67 211	-	39 579	1 441 062	1 976 290	707 537	40 708	128 208 592	19 277 618	10 162 958	547 601	4 010 029
2	Entreprises financières	38 042 223	10 235 434	916 790	189 533	18 227	64 513	94 300	15	-	-	-	263 570	-	-	10 327 359	917 384	189 533	18 227	64 674
3	Etablissements de crédit	26 646 100	8 179 449	519 173	42 500	16 828	20 332	5 792	15	-	-	-	-	-	-	8 196 559	519 765	42 500	16 828	20 492
4	Prêts et avances	1 373 180	290 590	1 930	-	347	325	81	-	-	-	-	-	-	-	290 651	1 936	-	347	325
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	23 704 530	7 579 336	498 995	42 500	12 224	17 818	5 209	15	-	-	-	-	-	-	7 595 800	499 516	42 500	12 224	17 979
6	Instruments de capitaux propres	1 568 390	309 523	18 248		4 257	2 188	502	-		-	-	-	-	-	310 108	18 313		4 257	2 188
7	Autres entreprises financières	11 396 123	2 055 984	397 618	147 033	1 399	44 181	88 508	-	-	-	-	263 570	-	-	2 130 801	397 619	147 033	1 399	44 181
8	dont entreprises d'investissement	2 442 892	781 202	192 646	147 033	1 323	15 529	6	-	-	-	-	-	-	-	594 522	192 648	147 033	1 323	15 529
9	Prêts et avances	22 865	209 550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 865	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 334 179	298 522	178 761	147 033	1 243	15 489	6	-	-	-	-	-	-	-	298 528	178 762	147 033	1 243	15 489
11	Instruments de capitaux propres	1 085 848	273 130	13 886		80	40	-	-		-	-	-	-	-	273 130	13 886		80	40
12	dont sociétés de gestion	2 480 666	833 506	91 112	-	76	28 652	88 502	-	-	-	-	263 570	-	-	1 095 002	91 112	-	76	28 652
13	Prêts et avances	29 441	26 513	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 513	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 486 112	114 654	80 707	-	-	28 300	80 707	-	-	-	-	263 570	-	-	375 228	80 707	-	-	28 300
15	Instruments de capitaux propres	965 114	692 340	10 405		76	352	7 795	-		-	-	-	-	-	693 261	10 405		76	352
16	dont entreprises d'assurances	5 095 007	423 009	113 849	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	423 009	113 849	-	-	-
17	Prêts et avances	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	57 054	1 448	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 448	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	5 037 952	421 561	113 849		-	-	-	-		-	-	-	-	-	421 561	113 849		-	-
20	Entreprises non financières	82 904 250	32 105 084	8 849 909	512 346	529 374	3 422 917	311 333	67 196	-	39 579	366 268	1 543 849	707 537	40 708	33 115 238	8 895 391	512 346	529 374	3 434 299
21	Prêts et avances	33 399 079	11 424 641	838 693	36 318	219	897	28 542	24 132	-	2	-	-	-	-	11 424 743	838 696	36 318	219	899
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 528 294	1 436 733	743 927	476 028	13 025	183 377	19 094	5 451	-	5 451	9 907	152 180	32 444	-	1 514 720	749 903	476 028	13 025	186 139
23	Instruments de capitaux propres	43 976 877	19 243 710	7 267 289		516 130	3 238 644	263 697	37 613		34 126	356 361	1 391 669	675 092	40 708	20 175 775	7 306 792	-	516 130	3 247 261
24	Ménages	84 685 985	81 640 249	8 933 946	8 933 946	-	-	-	-	-	-		-			81 640 249	8 933 946	8 933 946	-	-

25	dont prêts immobiliers résidentiels	76 497 998	76 490 658	8 933 946	8 933 946	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76 490 658	8 933 946	8 933 946	-	-	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	3 030 025	2 575 675	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 575 675	-	-	-	-	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	3 105 566	2 572 132	-	-	-	-							2 572 132	-	-	-	-		
28	Financement d'administrations locales	15 840 283	1 882 080	530 897	527 133	-	511 056	-	-	-	-	1 074 794	168 872	-	-	3 125 746	530 897	527 133	-	511 056
29	Financement du logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
30	Autres financements d'administrations locales	15 840 283	1 882 080	530 897	527 133	-	511 056	-	-	-	-	1 074 794	168 872	-	-	3 125 746	530 897	527 133	-	511 056
31	Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais couverts par le dénominateur)	119 447 312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
33	Entreprises non financières et financières	91 115 014																		
34	PME et entreprises financières et non financières (autres que des PME) non soumises aux	71 471 972																		
35	Prêts et avances	44 740 809																		
36	dont prêts immobiliers commerciaux	8 323 878																		
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-																		
38	Titres de créance	7 209 918																		
39	Instruments de capitaux propres	19 521 245																		
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	19 643 043																		
41	Prêts et avances	1 238 633																		
42	Titres de créance	12 329 909																		
43	Instruments de capitaux propres	6 074 500																		
44	Dérivés	2 912 620																		
45	Autres dépôts à vue	7 304 242																		
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 127 573																		
47	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	16 987 863																		
48	Total des actifs GAR	340 920 053	125 862 847	19 231 542	10 162 958	547 601	3 998 487	405 633	67 211	-	39 579	1 441 062	1 976 290	707 537	40 708	128 208 592	19 277 618	10 162 958	547 601	4 010 029
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	265 140 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
50	Souverains	193 991 565	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	Expositions sur des banques centrales	60 204 213	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
52	Portefeuille de négociation	10 966 367	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
53	Total des actifs	606 061 043	125 862 847	19 231 542	10 162 958	547 601	3 998 487	405 633	67 211	-	39 579	1 441 062	1 976 290	707 537	40 708	128 208 592	19 277 618	10 162 958	547 601	4 010 029

Modèle 1.b. – Actifs entrant dans le calcul du GAR – Pondération CAPEX

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj	
Expositions de bilan	Approche Réglementaire																			
	Total FINREP	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WMR)	Circular economy (CE)	Pollution (P)	Biodiversity and Ecosystems (BE)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Spécialisé		Dont transitoire	Dont habilitant	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Spécialisé		Dont habilitant	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Spécialisé
	GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que	221 472 741	127 606 218	22 724 965	10 162 958	456 240	4 916 465	1 850 818	787 345	-	38 483	1 423 126	800 650	664 970	-	129 941 324	22 737 487	10 162 958	459 345	5 324 354
2	Entreprises financières	38 042 223	8 313 911	1 087 535	189 533	22 486	55 849	94 613	842	-	-	-	263 570	-	-	8 593 313	1 088 409	189 533	25 590	128 486
3	Etablissements de crédit	26 646 100	6 335 362	572 751	42 500	19 460	22 845	6 098	839	-	-	-	-	-	-	6 353 255	573 622	42 500	22 539	52 819
4	Prêts et avances	1 373 180	160 012	2 908	-	442	614	117	18	-	-	-	-	-	-	160 129	2 927	-	576	614
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	23 704 530	5 857 628	544 760	42 500	13 785	18 276	5 144	625	-	-	-	-	-	-	5 874 552	545 415	42 500	15 292	48 250
6	Instruments de capitaux propres	1 568 390	317 722	25 083		5 232	3 955	837	196		-	-	-	-	-	318 574	25 280		6 672	3 955
7	Autres entreprises financières	11 396 123	1 978 550	514 784	147 033	3 026	33 004	88 515	3	-	-	-	263 570	-	-	2 240 058	514 787	147 033	3 051	75 667
8	dont entreprises d'investissement	2 442 892	657 527	258 843	147 033	2 950	4 352	13	3	-	-	-	-	-	-	657 540	258 847	147 033	2 975	47 015
9	Prêts et avances	22 865	22 865	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 865	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 334 179	361 174	244 818	147 033	2 850	4 253	13	3	-	-	-	-	-	-	361 186	244 821	147 033	2 875	46 915
11	Instruments de capitaux propres	1 085 848	273 489	14 025		100	100	-	-		-	-	-	-	-	273 489	14 025		100	100
12	dont sociétés de gestion	2 480 666	833 528	91 123	-	76	28 652	88 502	-	-	-	-	263 570	-	-	1 095 024	91 123	-	76	28 652
13	Prêts et avances	29 441	26 513	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 513	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 486 112	114 654	80 707	-	-	28 300	80 707	-	-	-	-	263 570	-	-	375 228	80 707	-	-	28 300
15	Instruments de capitaux propres	965 114	692 362	10 416		76	352	7 795	-		-	-	-	-	-	693 283	10 416		76	352
16	dont entreprises d'assurances	5 095 007	472 514	164 803	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	472 514	164 803	-	-	-
17	Prêts et avances	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	57 054	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	5 037 952	472 514	164 803		-	-	-	-		-	-	-	-	-	472 514	164 803		-	-
20	Entreprises non financières	82 904 250	35 773 741	12 176 351	512 346	433 754	4 349 559	1 756 205	786 503	-	38 483	348 332	368 209	664 970	-	36 585 781	12 188 000	512 346	433 754	4 684 811
21	Prêts et avances	33 399 079	11 518 204	1 111 809	36 318	6 628	482	12 159	4 426	-	7	-	-	-	-	11 518 462	1 111 816	36 318	6 628	488
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 528 294	1 859 958	859 209	476 028	44 705	97 250	24 426	6 688	-	6 550	13 805	132 597	31 288	-	1 919 056	861 074	476 028	44 705	238 017
23	Instruments de capitaux propres	43 976 877	22 395 580	10 205 334		382 422	4 251 827	1 719 620	775 389		31 927	334 527	235 612	633 682	-	23 148 263	10 215 111	-	382 422	4 446 305
24	Ménages	84 685 985	81 640 249	8 933 946	8 933 946	-	-	-	-	-	-		-			81 640 249	8 933 946	8 933 946	-	-

25	dont prêts immobiliers résidentiels	76 497 998	76 490 658	8 933 946	8 933 946	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76 490 658	8 933 946	8 933 946	-	-	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	3 030 025	2 575 675	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 575 675	-	-	-	-	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	3 105 566	2 572 132	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 572 132	-	-	-	-	
28	Financement d'administrations locales	15 840 283	1 878 316	527 133	527 133	-	511 056	-	-	-	-	1 074 794	168 872	-	-	3 121 981	527 133	527 133	-	511 056
29	Financement du logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
30	Autres financements d'administrations locales	15 840 283	1 878 316	527 133	527 133	-	511 056	-	-	-	-	1 074 794	168 872	-	-	3 121 981	527 133	527 133	-	511 056
31	Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais couverts par le	119 447 312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
33	Entreprises non financières et financières	91 115 014																		
34	PME et entreprises financières et non financières (autres que des PME) non soumises	71 471 972																		
35	Prêts et avances	44 740 809																		
36	dont prêts immobiliers commerciaux	8 323 878																		
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-																		
38	Titres de créance	7 209 918																		
39	Instruments de capitaux propres	19 521 245																		
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	19 643 043																		
41	Prêts et avances	1 238 633																		
42	Titres de créance	12 329 909																		
43	Instruments de capitaux propres	6 074 500																		
44	Dérivés	2 912 620																		
45	Autres dépôts à vue	7 304 242																		
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 127 573																		
47	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	16 987 863																		
48	Total des actifs GAR	340 920 053	127 606 218	22 724 965	10 162 958	456 240	4 916 465	1 850 818	787 345	-	38 483	1 423 126	800 650	664 970	-	129 941 324	22 737 487	10 162 958	459 345	5 324 354
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	265 140 990	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
50	Souverains	193 991 565	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	Expositions sur des banques centrales	60 204 213	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
52	Portefeuille de négociation	10 966 367	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
53	Total des actifs	606 061 043	127 606 218	22 724 965	10 162 958	456 240	4 916 465	1 850 818	787 345	-	38 483	1 423 126	800 650	664 970	-	129 941 324	22 737 487	10 162 958	459 345	5 324 354

Modèle 2 – GAR Informations par secteur

Ventilation par secteur - niveau à 2 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Climate Change Mitigation (CCM)		Climate Change Adaptation (CCA)		Water and marine resources (WTR)		Circular economy (CE)		Pollution (PPC)		Biodiversity and Ecosystems (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (WTR)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CE)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (PPC)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (BIO)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental
01 - Culture et production animale, chasse et service annexe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 - Sylviculture et exploitation forestière	274	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	277	-
03 - Pêche et aquaculture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
06 - Extraction d'hydrocarbures	77 712	76 869	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78 623	77 035
07 - Extraction de minerais métalliques	58	-	58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	-
08 - Autres industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09 - Services de soutien aux industries extractives	843	612	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	853	613
10 - Industries alimentaires	612	288	612	-	-	-	-	-	-	-	-	-	612	288
11 - Fabrication de boissons	82 503	611	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 503	611
12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Fabrication de textiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 - Industrie de l'habillement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 - Industrie du cuir et de la chaussure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en lièges (hors meubles)	3 985	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 985	29
17 - Industrie du papier et du carton	15 244	14 984	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 421	15 017
18 - Imprimerie et services annexes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19 - Cokéfaction et raffinage	8 560	2 098	5 413	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 560	2 098
20 - Industrie chimique	53 566	16 050	1 307	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 809	16 065
21 - Industrie pharmaceutique	13 078	97	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 078	97
22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	15 850	5 890	945	2	-	-	-	-	-	-	-	-	16 125	5 905
23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	21 452	11 191	1 842	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 619	11 215
24 - Métallurgie	15 610	357	15 250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 615	357
25 - Fabrication de produits métalliques, (hors machine et équipement)	13 537	2 405	16 221	16 221	-	-	-	-	-	-	-	-	13 631	2 410
26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	970 424	148 676	13 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	975 393	148 770
27 - Fabrication d'équipements électriques	43 223	11 111	8 047	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 223	11 111
28 - Fabrication de machines et équipements	224 827	9 221	24 759	574	-	-	2 168	-	-	-	-	-	229 013	9 221
29 - Industrie automobile	2 299 401	179 564	182	-	-	-	1 993	-	-	-	-	-	2 304 622	179 626
30 - Fabrication d'autres matériels de transport	46 153	4 358	66 840	33 682	-	-	-	-	-	-	-	-	46 153	4 358

31 - Fabrication de meubles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32 - Autres industries manufacturières	453 647	697	-	-	-	-	-	-	-	-	-	458 968	698
33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	5 696	134	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 762	134
35 - Production et distribution d'électricité, de vapeur et d'air conditionné	4 344 501	2 290 523	2 807	-	-	-	-	-	-	-	-	4 351 054	2 291 510
36 - Captage, traitement et distribution d'eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37 - Collecte et traitement des eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	46 261	32 200	12 220	7 910	-	-	-	-	-	-	-	46 603	32 259
39 - Dépollution et autres services de gestion des déchets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41 - Construction de bâtiments	238 491	134 351	14 517	1 836	-	-	9 673	-	-	-	-	249 712	134 631
42 - Génie civil	99 756	13 407	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99 951	13 407
43 - Travaux de construction spécialisés	22 610	516	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 610	516
45 - Commerce et réparation d'automobiles et motocycles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
46 - Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	52 001	51 390	2	-	-	-	23	2	-	-	-	52 635	51 503
47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	126 195	970	3	0	-	-	-	-	-	-	-	126 198	970
49 - Transports terrestres et transports par conduite	653 366	38 428	132	-	-	-	-	-	-	-	-	654 169	38 510
50 - Transports par eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51 - Transports aérien	164 980	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	164 980	-
52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	879 046	70 043	6 841	-	-	-	3 005	-	-	-	-	879 291	70 047
53 - Activités de poste et de courrier	3 179 768	1 131 375	-	-	-	-	2 128	2 128	-	-	-	3 182 181	1 133 518
55 - Hébergement	152 414	575	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152 414	575
56 - Restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
58 - Édition	253 722	11 260	11 619	354	-	-	-	-	-	-	-	256 417	11 260
59 - Production de films cinématographiques, de vidéo, de programmes de télévision ; enregistrement sonores et édition musicale	-	-	5 894	5 894	-	-	-	-	-	-	-	-	-
60 - Programmation et diffusion	12 615	83	14 215	468	-	-	-	-	-	-	-	22 823	468
61 - Télécommunications	746 326	124 863	1 640	-	125	125	-	-	-	-	-	746 461	124 867
62 - Programmation, conseil et autres activités informatiques	40 328	26 633	10 854	-	-	-	-	-	-	-	-	40 328	26 633
63 - Services d'information	106 589	5 157	2 209	-	-	-	-	-	-	-	-	108 145	5 157
64 - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	944 555	151 249	10 703	-	-	-	149 425	13 900	-	-	-	1 087 398	160 941
65 - Assurance	96 683	715	-	-	-	-	-	-	-	-	-	96 683	715
66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	453 494	749	-	-	-	-	3 915	-	-	-	-	459 326	749
68 - Activités immobilières	12 099 163	3 497 464	5 224	-	-	-	1 120 778	-	-	-	-	12 117 654	3 498 557
69 - Activités juridiques et comptables	708	262	778	-	59	59	-	-	-	-	-	716	262
70 - Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	466 648	210 035	5 519	-	-	-	77 338	-	653 199	-	40 708	1 129 952	210 687
71 - Activités d'architecture et d'ingénierie contrôlées et analyses techniques	295 184	27 316	13 888	3	-	-	-	-	-	-	-	311 136	27 336
72 - Recherche et développement scientifique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
73 - Publicité et études de marché	112	107	847	-	-	-	-	-	-	-	-	960	107

74 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 711	1 546	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 711	1 546
75 - Activités vétérinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
77 - Activités de location et location bail	154 784	31 659	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	156 032	31 726
78 - Activités liées à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
79 - Activités des agences de voyage, réservations et activités connexes	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81	-
80 - Enquêtes et sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
81 - Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	858 998	501 218	1 902	-	366 083	-	70 530	9 509	54 338	15 681	-	-	960 460	530 703
84 - Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	114 070	844	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	114 070	844
85 - Enseignement	14 232	105	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 232	105
86 - Activités pour la santé humaine	421 836	2 436	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	421 836	2 436
87 - Hébergement médico-social et social	13 396	16	172	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 396	16
88 - Action sociale sans hébergement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle	1 020	-	5 148	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 179	-
91 - Bibliothèque, archives, musées et autres activités culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
92 - Organisation de jeux de hasards	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs	65 298	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65 298	-
94 - Activités des organisations associatives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
95 - Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96 - Autres services personnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
97 - Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
98 - Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
99 - Activités des organisations et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non ventilé	479 724	3 217	29 694	252	-	-	1 185	-	-	-	-	-	476 077	3 216

Modèle 3.a. – ICP GAR encourus, approche CA

	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WTR)	Circular economy (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversity and Ecosystems (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)								Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
			Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Spécialisé	Dont habilitant							Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																		
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	56,83%	8,68%	4,59%	0,25%	1,81%	0,18%	0,03%	0,00%	0,02%	0,65%	0,89%	0,32%	0,02%	57,89%	8,70%	4,59%	0,25%	1,81%
2 Entreprises financières	26,91%	2,41%	0,50%	0,05%	0,17%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,69%	0,00%	0,00%	27,15%	2,41%	0,50%	0,05%	0,17%
3 Etablissements de crédit	30,70%	1,95%	0,16%	0,06%	0,08%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,76%	1,95%	0,16%	0,06%	0,08%
4 Prêts et avances	21,16%	0,14%	0,00%	0,03%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	21,17%	0,14%	0,00%	0,03%	0,02%
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	31,97%	2,11%	0,18%	0,05%	0,08%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	32,04%	2,11%	0,18%	0,05%	0,08%
6 Instruments de capitaux propres	19,74%	1,16%		0,27%	0,14%	0,03%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	19,77%	1,17%		0,27%	0,14%
7 Autres entreprises financières	18,04%	3,49%	1,29%	0,01%	0,39%	0,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,31%	0,00%	0,00%	18,70%	3,49%	1,29%	0,01%	0,39%
8 dont entreprises d'investissement	31,98%	7,89%	6,02%	0,05%	0,64%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	24,34%	7,89%	6,02%	0,05%	0,64%
9 Prêts et avances	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	22,37%	13,40%	11,02%	0,09%	1,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	22,38%	13,40%	11,02%	0,09%	1,16%
11 Instruments de capitaux propres	25,15%	1,28%		0,01%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,15%	1,28%		0,01%	0,00%
12 dont sociétés de gestion	33,60%	3,67%	0,00%	0,00%	1,16%	3,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,62%	0,00%	0,00%	44,14%	3,67%	0,00%	0,00%	1,16%
13 Prêts et avances	90,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	90,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7,72%	5,43%	0,00%	0,00%	1,90%	5,43%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	17,74%	0,00%	0,00%	25,25%	5,43%	0,00%	0,00%	1,90%
15 Instruments de capitaux propres	71,74%	1,08%		0,01%	0,04%	0,81%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	71,83%	1,08%		0,01%	0,04%
16 dont entreprises d'assurances	8,30%	2,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,30%	2,23%	0,00%	0,00%	0,00%
17 Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2,54%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,54%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19 Instruments de capitaux propres	8,37%	2,26%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,37%	2,26%		0,00%	0,00%
20 Entreprises non financières	38,73%	10,67%	0,62%	0,64%	4,13%	0,38%	0,08%	0,00%	0,05%	0,44%	1,86%	0,85%	0,05%	39,94%	10,73%	0,62%	0,64%	4,14%
21 Prêts et avances	34,21%	2,51%	0,11%	0,00%	0,00%	0,09%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	34,21%	2,51%	0,11%	0,00%	0,00%
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	25,99%	13,46%	8,61%	0,24%	3,32%	0,35%	0,10%	0,00%	0,10%	0,18%	2,75%	0,59%	0,00%	27,40%	13,56%	8,61%	0,24%	3,37%
23 Instruments de capitaux propres	43,76%	16,53%		1,17%	7,36%	0,60%	0,09%		0,08%	0,81%	3,16%	1,54%	0,09%	45,88%	16,62%	0,00%	1,17%	7,38%
24 Ménages	96,40%	10,55%	10,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			96,40%	10,55%	10,55%	0,00%	0,00%
25 dont prêts immobiliers résidentiels	99,99%	11,68%	11,68%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			99,99%	11,68%	11,68%	0,00%	0,00%
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	85,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			85,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27 dont prêts pour véhicules à moteur	82,82%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									82,82%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28 Financement d'administrations locales	11,88%	3,35%	3,33%	0,00%	3,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,79%	1,07%	0,00%	0,00%	19,73%	3,35%	3,33%	0,00%	3,23%
29 Financement du logement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30 Autres financements d'administrations locales	11,88%	3,35%	3,33%	0,00%	3,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,79%	1,07%	0,00%	0,00%	19,73%	3,35%	3,33%	0,00%	3,23%
31 Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
48 Total des actifs GAR	36,92%	5,64%	2,98%	0,16%	1,17%	0,12%	0,02%	0,00%	0,01%	0,42%	0,58%	0,21%	0,01%	37,61%	5,65%	2,98%	0,16%	1,18%

Modèle 3.b. – ICP GAR encours, approche CAPEX

	b	c	d	e	f	G	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj	
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WTR)	Circular economy (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversity and Ecosystems (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)								Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
		Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Spécialisé	Dont habilitant							Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		
	GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																		
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	57,62%	10,26%	4,59%	0,21%	2,22%	0,84%	0,36%	0,00%	0,02%	0,64%	0,36%	0,30%	0,00%	58,67%	10,27%	4,59%	0,21%	2,40%
2	Entreprises financières	21,85%	2,86%	0,50%	0,06%	0,15%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,69%	0,00%	0,00%	22,59%	2,86%	0,50%	0,07%	0,34%
3	Etablissements de crédit	23,78%	2,15%	0,16%	0,07%	0,09%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	23,84%	2,15%	0,16%	0,08%	0,20%
4	Prêts et avances	11,65%	0,21%	0,00%	0,03%	0,04%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	11,66%	0,21%	0,00%	0,04%	0,04%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	24,71%	2,30%	0,18%	0,06%	0,08%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	24,78%	2,30%	0,18%	0,06%	0,20%
6	Instruments de capitaux propres	20,26%	1,60%		0,33%	0,25%	0,05%	0,01%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	20,31%	1,61%		0,43%	0,25%
7	Autres entreprises financières	17,36%	4,52%	1,29%	0,03%	0,29%	0,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,31%	0,00%	0,00%	19,66%	4,52%	1,29%	0,03%	0,66%
8	dont entreprises d'investissement	26,92%	10,60%	6,02%	0,12%	0,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	26,92%	10,60%	6,02%	0,12%	1,92%
9	Prêts et avances	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	27,07%	18,35%	11,02%	0,21%	0,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	27,07%	18,35%	11,02%	0,22%	3,52%
11	Instruments de capitaux propres	25,19%	1,29%		0,01%	0,01%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,19%	1,29%		0,01%	0,01%
12	dont sociétés de gestion	33,60%	3,67%	0,00%	0,00%	1,16%	3,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,62%	0,00%	0,00%	44,14%	3,67%	0,00%	0,00%	1,16%
13	Prêts et avances	90,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	90,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7,72%	5,43%	0,00%	0,00%	1,90%	5,43%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	17,74%	0,00%	0,00%	25,25%	5,43%	0,00%	0,00%	1,90%
15	Instruments de capitaux propres	71,74%	1,08%		0,01%	0,04%	0,81%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	71,83%	1,08%		0,01%	0,04%
16	dont entreprises d'assurances	9,27%	3,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,27%	3,23%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	9,38%	3,27%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,38%	3,27%		0,00%	0,00%
20	Entreprises non financières	43,15%	14,69%	0,62%	0,52%	5,25%	2,12%	0,95%	0,00%	0,05%	0,42%	0,44%	0,80%	0,00%	44,13%	14,70%	0,62%	0,52%	5,65%
21	Prêts et avances	34,49%	3,33%	0,11%	0,02%	0,00%	0,04%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	34,49%	3,33%	0,11%	0,02%	0,00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	33,64%	15,54%	8,61%	0,81%	1,76%	0,44%	0,12%	0,00%	0,12%	0,25%	2,40%	0,57%	0,00%	34,71%	15,58%	8,61%	0,81%	4,31%
23	Instruments de capitaux propres	50,93%	23,21%		0,87%	9,67%	3,91%	1,76%		0,07%	0,76%	0,54%	1,44%	0,00%	52,64%	23,23%	0,00%	0,87%	10,11%
24	Ménages	96,40%	10,55%	10,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%			96,40%	10,55%	10,55%	0,00%	0,00%
25	dont prêts immobiliers résidentiels	99,99%	11,68%	11,68%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			99,99%	11,68%	11,68%	0,00%	0,00%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	85,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%				85,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	82,82%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									82,82%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	11,86%	3,33%	3,33%	0,00%	3,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,79%	1,07%	0,00%	0,00%	19,71%	3,33%	3,33%	0,00%	3,23%
29	Financement du logement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	11,86%	3,33%	3,33%	0,00%	3,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,79%	1,07%	0,00%	0,00%	19,71%	3,33%	3,33%	0,00%	3,23%
31	Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
48	Total des actifs GAR	37,43%	6,67%	2,98%	0,13%	1,44%	0,54%	0,23%	0,00%	0,01%	0,42%	0,23%	0,20%	0,00%	38,11%	6,67%	2,98%	0,13%	1,56%

Modèle 4.a. – ICP GAR flux, approche CA

	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj	
% (du flux de tous les actifs éligibles)	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WTR)	Circular economy (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversity and Ecosystems (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)								Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
			Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Spécialisé	Dont habilitant							Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																		
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	25,36%	3,13%	1,03%	0,04%	0,89%	0,19%	0,02%	0,00%	0,01%	0,66%	0,16%	0,00%	0,00%	26,24%	3,13%	1,03%	0,04%	0,89%
2	Entreprises financières	31,89%	2,47%	0,05%	0,04%	0,14%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	31,98%	2,47%	0,05%	0,04%	0,14%	
3	Etablissements de crédit	32,51%	2,35%	0,00%	0,04%	0,07%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	32,60%	2,35%	0,00%	0,04%	0,07%	
4	Prêts et avances	19,44%	0,28%	0,00%	0,05%	0,05%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	19,45%	0,29%	0,00%	0,05%	0,05%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	33,16%	2,45%	0,00%	0,04%	0,07%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	33,25%	2,45%	0,00%	0,04%	0,07%	
6	Instruments de capitaux propres	18,74%	1,17%		0,24%	0,13%	0,03%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	18,78%	1,17%		0,24%	0,13%	
7	Autres entreprises financières	15,36%	5,67%	1,32%	0,01%	2,14%	3,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	15,38%	5,67%	1,32%	0,01%	2,14%	
8	dont entreprises d'investissement	15,21%	3,91%	3,29%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	15,21%	3,91%	3,29%	0,00%	0,00%	
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	6,63%	4,69%	4,33%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,63%	4,69%	4,33%	0,00%	0,00%	
11	Instruments de capitaux propres	42,47%	1,43%		0,01%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	42,47%	1,43%		0,01%	0,00%	
12	dont sociétés de gestion	25,46%	11,48%	0,00%	0,03%	5,99%	9,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,49%	11,48%	0,00%	0,03%	5,99%	
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	30,59%	15,68%	0,00%	0,00%	10,68%	15,68%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,59%	15,68%	0,00%	0,00%	10,68%	
15	Instruments de capitaux propres	18,92%	6,13%		0,06%	0,03%	1,67%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	19,01%	6,13%		0,06%	0,03%	
16	dont entreprises d'assurances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
20	Entreprises non financières	18,13%	3,93%	1,16%	0,06%	0,90%	0,40%	0,05%	0,00%	0,02%	0,00%	0,03%	0,00%	18,21%	3,93%	1,16%	0,06%	0,90%	
21	Prêts et avances	14,78%	1,74%	0,03%	0,00%	0,00%	0,06%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	14,78%	1,74%	0,03%	0,00%	0,00%	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	27,23%	16,13%	9,40%	0,40%	4,87%	0,16%	0,15%	0,00%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	27,23%	16,13%	9,40%	0,40%	4,87%	
23	Instruments de capitaux propres	29,08%	5,29%		0,11%	2,40%	2,61%	0,04%		0,00%	0,00%	0,21%	0,00%	29,64%	5,29%	0,00%	0,11%	2,40%	
24	Ménages	40,23%	3,16%	3,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%		40,23%	3,16%	3,16%	0,00%	0,00%	
25	dont prêts immobiliers résidentiels	45,26%	3,57%	3,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%		45,26%	3,57%	3,57%	0,00%	0,00%	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
28	Financement d'administrations locales	11,04%	4,08%	4,08%	0,00%	3,93%	0,00%	0,00%	0,00%	4,63%	1,05%	0,00%	0,00%	16,72%	4,08%	4,08%	0,00%	3,93%	
29	Financement du logement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
30	Autres financements d'administrations locales	46,98%	17,37%	17,37%	0,00%	16,74%	0,00%	0,00%	0,00%	19,71%	4,46%	0,00%	0,00%	71,14%	17,37%	17,37%	0,00%	16,74%	
31	Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
48	Total des actifs GAR	12,91%	1,59%	0,52%	0,02%	0,45%	0,10%	0,01%	0,00%	0,34%	0,08%	0,00%	0,00%	13,36%	1,59%	0,52%	0,02%	0,45%	

Modèle 4.b. – ICP GAR flux, approche CAPEX

	b	c	d	e	f	G	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj	
% (du flux de tous les actifs éligibles)	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WTR)	Circular economy (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversity and Ecosystems (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)								Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
	Spécialisé		Dont transitoire	Dont habilitant	Spécialisé		Dont habilitant						Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant				
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	23,24%	3,42%	1,03%	0,08%	0,75%	0,26%	0,02%	0,00%	0,01%	0,66%	0,15%	0,00%	0,00%	24,11%	3,42%	1,03%	0,08%	1,02%
2	Entreprises financières	26,96%	2,64%	0,05%	0,04%	0,15%	0,14%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	27,04%	2,64%	0,05%	0,05%	0,25%	
3	Etablissements de crédit	27,39%	2,52%	0,00%	0,04%	0,08%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	27,48%	2,52%	0,00%	0,05%	0,18%	
4	Prêts et avances	12,76%	0,44%	0,00%	0,07%	0,09%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	12,78%	0,39%	0,00%	0,09%	0,09%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	28,06%	2,62%	0,00%	0,04%	0,07%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,16%	2,62%	0,00%	0,04%	0,19%	
6	Instruments de capitaux propres	19,19%	1,56%		0,29%	0,24%	0,05%	0,01%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	19,23%	1,57%		0,37%	0,24%	
7	Autres entreprises financières	15,27%	5,67%	1,32%	0,01%	2,14%	3,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	15,21%	5,67%	1,32%	0,01%	2,14%	
8	dont entreprises d'investissement	15,23%	3,92%	3,29%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	15,23%	3,92%	3,29%	0,00%	0,00%	
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	6,64%	4,70%	4,33%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,64%	4,70%	4,33%	0,00%	0,00%	
11	Instruments de capitaux propres	42,50%	1,44%		0,01%	0,01%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	42,50%	1,44%		0,01%	0,01%	
12	dont sociétés de gestion	25,46%	11,48%	0,00%	0,03%	5,99%	9,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,50%	11,48%	0,00%	0,03%	5,99%	
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	30,59%	15,68%	0,00%	0,00%	10,68%	15,68%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,59%	15,68%	0,00%	0,00%	10,68%	
15	Instruments de capitaux propres	18,93%	6,13%		0,06%	0,03%	1,67%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	19,01%	6,13%		0,06%	0,03%	
16	dont entreprises d'assurances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
20	Entreprises non financières	20,19%	4,64%	1,16%	0,20%	0,39%	0,63%	0,05%	0,02%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	20,24%	4,64%	1,16%	0,20%	1,15%	
21	Prêts et avances	15,14%	2,10%	0,03%	0,01%	0,00%	0,05%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	15,14%	2,10%	0,03%	0,01%	0,00%	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	35,80%	17,25%	9,40%	0,86%	1,22%	0,18%	0,18%	0,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,80%	17,25%	9,40%	0,86%	6,07%	
23	Instruments de capitaux propres	34,86%	7,58%		0,69%	1,89%	4,43%	0,06%		0,00%	0,10%	0,00%	0,00%	35,24%	7,58%	0,00%	0,69%	3,20%	
24	Ménages	40,23%	3,16%	3,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			40,23%	3,16%	3,16%	0,00%	0,00%	
25	dont prêts immobiliers résidentiels	45,26%	3,57%	3,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			45,26%	3,57%	3,57%	0,00%	0,00%	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
28	Financement d'administrations locales	11,04%	4,08%	4,08%	0,00%	3,93%	0,00%	0,00%	0,00%	4,63%	1,05%	0,00%	0,00%	16,72%	4,08%	4,08%	0,00%	3,93%	
29	Financement du logement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
30	Autres financements d'administrations locales	46,98%	17,37%	17,37%	0,00%	16,74%	0,00%	0,00%	0,00%	19,71%	4,46%	0,00%	0,00%	71,14%	17,37%	17,37%	0,00%	16,74%	
31	Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
48	Total des actifs GAR	11,83%	1,74%	0,52%	0,04%	0,38%	0,13%	0,01%	0,00%	0,00%	0,34%	0,08%	0,00%	0,00%	12,27%	1,74%	0,52%	0,04%	0,52%

Informations relatives aux activités liées au gaz et au nucléaire

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	Non
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles	Oui
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installation nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté	Oui
	Activités liées au gaz fossile	
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	Oui
5	L'entreprise exerce, finance, ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	Oui
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux	Oui

Modèle 2a. – Activités économiques alignées à la Taxonomie (dénominateur) – Approche CA

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	63 568	0,02%	51 463	0,02%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	7	0,00%	-	0,00%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées à la taxonomie non visés au lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	19 214 043	5,64%	19 180 080	5,63%	67 211	0%
8	Total ICP applicable	19 277 618	5,65%	19 231 542	5,64%	67 211	0%

Modèle 2b. – Activités économiques alignées à la Taxonomie (dénominateur) – Approche CAPEX

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	12 838	0,00%	10 465	0,00%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	109 207	0,03%	89 795	0,03%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	29	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	190	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées à la taxonomie non visés au lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	22 615 223	6,63%	22 624 705	6,64%	787 345	0,23%
8	Total ICP applicable	22 737 487	6,67%	22 724 965	6,67%	787 345	0,23%

Modèle 3a. – Activités économiques alignées à la Taxonomie (numérateur) – Approche CA

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	527 555	2,74%	100 954	0,52%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	242	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées à la taxonomie non visés au lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	18 749 820	97,26%	19 130 588	99,48%	67 211	100,00%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	19 277 618	100,00%	19 231 542	100,00%	67 211	100,00%

Modèle 3b. – Activités économiques alignées à la Taxonomie (numérateur) – Approche CAPEX

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	71 072	0,31%	14 566	0,06%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	583 113	2,56%	114 871	0,51%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	699	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	4 590	0,02%	-	0,00%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées à la taxonomie non visés au lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	22 078 012	97,10%	22 595 527	99,43%	787 345	100,00%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	22 737 487	100,00%	22 724 965	100,00%	787 345	100,00%

Modèle 4a. – Activités économiques éligibles mais non alignées sur celles-ci – Approche CA

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	539	0,00%	467	0,00%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	111 029	0,03%	112 302	0,03%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	99 613	0,03%	99 145	0,03%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	247	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	108 719 544	31,89%	106 419 391	31,22%	338 422	0,10%
8	Total ICP applicable	108 930 975	31,95%	106 631 305	31,28%	338 422	0,10%

Modèle 4b. – Activités économiques éligibles mais non alignées sur celles-ci – Approche CAPEX

	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	486	0,00%	467	0,00%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	47 584	0,01%	47 523	0,01%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	45 389	0,01%	45 055	0,01%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	107 110 378	31,42%	104 788 208	30,74%	1 063 473	0,31%
8	Total ICP applicable	107 203 837	31,45%	104 881 253	30,76%	1 063 473	0,31%

Modèle 5a. – Activités économiques non éligibles à la Taxonomie

	Activités économiques	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	891	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1 077 116	0,32%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	377	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	206 923 961	60,70%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	212 711 461	62,39%

Modèle 5b. – Activités économiques non éligibles à la Taxonomie

	Activités économiques	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	79 463	0,02%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	531 268	0,16%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	149	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	210 367 849	61,71%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	210 978 729	61,89%

Informations à publier en vertu de l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 – Fonds d'Epargne

		<u>Total des actifs durables sur le plan environnemental (en k€)</u>	<u>ICP CA</u>	<u>ICP CAPEX</u>	<u>% de couverture (par rapport au total des actifs)</u>
<u>ICP Principal</u>	<u>Encours du ratio d'actifs verts</u>	5 453 205	1,97%	2,45%	67,85%

		<u>Total des actifs durables sur le plan environnemental (en k€)</u>	<u>ICP CA</u>	<u>ICP CAPEX</u>	<u>% de couverture (par rapport au total des actifs)</u>
<u>ICP Supplémentaires</u>	<u>GAR (flux)</u>	1 363 258	2,63%	3,23%	46,33%
	<u>Portefeuille de négociation</u>				
	<u>Garanties financières</u>				
	<u>Actifs sous gestion</u>				
	<u>Frais et Commissions</u>				

Modèle 1.a. – Actifs entrant dans le calcul du GAR – Pondération CA

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj
Expositions de bilan		Approche Réglementaire																		
		Total FINREP	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WMR)	Circular economy (CE)	Pollution (P)	Biodiversity and Ecosystems (BE)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Spécialisé	Dont habitant					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		
	GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la	239 955 820	168 037 416	5 460 328	3 209 400	152 683	1 016 793	499 374	13 866	-	6 534	2 040 358	151 302 227	600 538	-	169 195 377	5 503 753	3 209 400	152 683	1 027 455
2	Entreprises financières	40 063 202	10 104 783	1 914 483	975 532	60 036	205 969	263 157	12 948	-	5 616	-	11 681	-	-	10 162 625	1 915 868	975 532	60 036	206 423
3	Etablissements de crédit	32 071 960	7 811 018	1 171 476	571 445	32 221	28 448	6 377	107	-	4	-	8 751	-	-	7 856 819	1 172 408	571 445	32 221	28 735
4	Prêts et avances	8 879 869	851 992	92 225	-	2 224	2 852	28	-	-	-	-	-	-	-	853 655	92 225	-	2 224	2 852
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	22 081 518	6 720 076	1 064 279	571 445	27 043	23 954	5 968	107	-	4	-	8 751	-	-	6 763 774	1 065 169	571 445	27 043	24 242
6	Instruments de capitaux propres	1 110 572	238 950	14 972		2 954	1 642	380	-		-	-	-	-	-	239 390	15 014		2 954	1 642
7	Autres entreprises financières	7 928 744	2 243 216	692 458	353 539	27 815	177 522	256 780	12 841	-	5 612	-	2 931	-	-	2 255 257	692 911	353 539	27 815	177 688
8	dont entreprises d'investissement	3 428 480	800 112	503 855	353 539	2 632	74 820	-	-	-	-	-	-	-	-	800 112	503 855	353 539	2 632	74 820
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	3 279 477	752 554	496 266	353 539	2 588	74 798	-	-	-	-	-	-	-	-	752 554	496 266	353 539	2 588	74 798
11	Instruments de capitaux propres	149 004	47 559	7 588		44	22	-	-		-	-	-	-	-	47 559	7 588		44	22
12	dont sociétés de gestion	3 699 519	1 438 725	188 603	-	25 183	102 701	256 780	12 841	-	5 612	-	-	-	-	1 450 766	189 056	-	25 183	102 867
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2 187 540	1 044 654	65 903	-	2 040	35 095	61 706	5 447	-	5 446	-	-	-	-	1 044 911	65 914	-	2 040	35 095
15	Instruments de capitaux propres	1 511 979	394 072	122 700		23 143	67 607	195 074	7 394		166	-	-	-	-	405 855	123 142		23 143	67 773
16	dont entreprises d'assurances	800 745	4 379	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 931	-	-	4 379	-	-	-	-
17	Prêts et avances	2 931	2 931	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 931	-	-	2 931	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	183 119	1 448	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 448	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	614 695	-	-		-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-		-	-
20	Entreprises non financières	25 052 699	11 722 918	3 165 196	1 853 218	92 647	662 634	21 679	918	-	918	97 925	8 296 155	600 538	-	12 582 764	3 207 237	1 853 218	92 647	672 842
21	Prêts et avances	9 499 604	8 290 951	1 237 142	1 156 973	568	970	-	-	-	-	-	8 007 804	-	-	8 290 951	1 237 142	1 156 973	568	970
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7 157 127	2 074 961	1 378 015	696 245	86 297	376 611	16 446	918	-	918	45 677	119 756	222 144	-	2 443 907	1 396 100	696 245	86 297	379 794
23	Instruments de capitaux propres	8 395 967	1 357 006	550 039		5 782	285 054	5 233	-		-	52 249	168 595	378 394	-	1 847 907	573 994	-	5 782	292 078
24	Ménages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-		-	-	-	-	-	-

25	dont prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	-	-	-	-	-	-						-	-	-	-	-	-		
28	Financement d'administrations locales	174 839 919	146 209 715	380 649	380 649	-	148 190	214 537	-	-	-	1 942 432	142 994 391	-	-	146 449 987	380 649	380 649	-	148 190
29	Financement du logement	158 203 123	138 243 015	238 780	238 780	-	6 321	838	-	-	-	6 043	138 179 200	-	-	138 243 853	238 780	238 780	-	6 321
30	Autres financements d'administrations locales	16 636 796	7 966 700	141 869	141 869	-	141 869	213 700	-	-	-	1 936 390	4 815 190	-	-	8 206 134	141 869	141 869	-	141 869
31	Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais couverts par le dénominateur)	39 024 288	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
33	Entreprises non financières et financières	31 832 659																		
34	PME et entreprises financières et non financières (autres que des PME) non soumises aux	17 908 520																		
35	Prêts et avances	5 134 447																		
36	dont prêts immobiliers commerciaux	40 055																		
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-																		
38	Titres de créance	11 721 479																		
39	Instruments de capitaux propres	1 052 594																		
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	13 924 139																		
41	Prêts et avances	-																		
42	Titres de créance	11 030 806																		
43	Instruments de capitaux propres	2 893 333																		
44	Dérivés	-																		
45	Autres dépôts à vue	7 191 629																		
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	-																		
47	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	-																		
48	Total des actifs GAR	278 980 108	168 037 416	5 460 328	3 209 400	152 683	1 016 793	499 374	13 866	-	6 534	2 040 358	151 302 227	600 538	-	169 195 377	5 503 753	3 209 400	152 683	1 027 455
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	132 212 409	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	Souverains	128 224 235	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	Expositions sur des banques centrales	605	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	Portefeuille de négociation	15 146	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
53	Total des actifs	411 192 517	168 037 416	5 460 328	3 209 400	152 683	1 016 793	499 374	13 866	-	6 534	2 040 358	151 302 227	600 538	-	169 195 377	5 503 753	3 209 400	152 683	1 027 455

Modèle 1.b. – Actifs entrant dans le calcul du GAR – Pondération CAPEX

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj
Expositions de bilan		Approche Réglementaire																		
		Total FINREP	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WMR)	Circular economy (CE)	Pollution (P)	Biodiversity and Ecosystems (BE)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Spécialisé	Dont habilitant	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Spécialisé	Dont transitoire
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																				
1.	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que	239 955 820	170 563 327	6 675 489	3 061 210	260 348	757 879	604 096	34 465	-	26 077	2 080 353	151 162 651	561 677	-	171 615 415	6 840 171	3 209 400	264 096	1 431 199
2	Entreprises financières	40 063 202	10 357 171	2 168 345	975 532	66 758	189 640	263 080	30 042	-	21 765	-	2 931	-	-	10 405 969	2 175 163	975 532	70 505	363 675
3	Etablissements de crédit	32 071 960	7 861 134	1 255 827	571 445	36 185	57 657	6 724	1 018	-	-	-	-	-	-	7 898 016	1 262 172	571 445	39 716	85 745
4	Prêts et avances	8 879 869	849 607	99 226	-	2 504	5 155	28	-	-	-	-	-	-	-	849 636	99 226	-	2 504	5 155
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	22 081 518	6 767 175	1 136 922	571 445	30 086	49 494	6 111	892	-	-	-	-	-	-	6 803 434	1 143 141	571 445	32 695	77 582
6	Instruments de capitaux propres	1 110 572	244 351	19 679		3 596	3 008	584	126		-	-	-	-	-	244 947	19 805		4 517	3 008
7	Autres entreprises financières	7 928 744	2 445 488	861 969	353 539	30 572	131 984	256 356	29 024	-	21 765	-	2 931	-	-	2 457 404	862 442	353 539	30 789	277 930
8	dont entreprises d'investissement	3 428 480	942 202	556 236	353 539	5 104	17 797	-	-	-	-	-	-	-	-	942 202	556 236	353 539	5 104	96 951
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	3 279 477	894 447	548 571	353 539	5 049	17 743	-	-	-	-	-	-	-	-	894 447	548 571	353 539	5 049	96 897
11	Instruments de capitaux propres	149 004	47 755	7 665		55	55	-	-		-	-	-	-	-	47 755	7 665		55	55
12	dont sociétés de gestion	3 699 519	1 500 356	305 733	-	25 469	114 187	256 356	29 024	-	21 765	-	-	-	-	1 512 272	306 206	-	25 686	180 979
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2 187 540	1 106 284	183 033	-	2 326	46 580	61 282	21 629	-	21 599	-	-	-	-	1 106 417	183 064	-	2 542	113 206
15	Instruments de capitaux propres	1 511 979	394 072	122 700		23 143	67 607	195 074	7 394		166	-	-	-	-	405 855	123 142		23 143	67 773
16	dont entreprises d'assurances	800 745	2 931	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 931	-	-	2 931	-	-	-	-
17	Prêts et avances	2 931	2 931	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 931	-	-	2 931	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	183 119	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	614 695	-	-		-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-		-	-
20	Entreprises non financières	25 052 699	13 996 442	4 274 685	1 853 218	193 591	568 238	126 479	4 424	-	4 312	137 920	8 165 330	561 677	-	14 759 459	4 284 360	1 853 218	193 591	919 334
21	Prêts et avances	9 499 604	8 296 408	1 256 530	1 156 973	301	1 645	-	-	-	-	-	8 007 804	-	-	8 296 408	1 256 530	1 156 973	301	1 645
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7 157 127	2 784 599	1 785 127	696 245	152 700	282 187	82 567	4 068	-	4 046	64 367	66 742	210 000	-	3 128 245	1 789 132	696 245	152 700	512 901
23	Instruments de capitaux propres	8 395 967	2 915 434	1 233 027		40 590	284 407	43 912	356		266	73 553	90 784	351 677	-	3 334 806	1 238 697	-	40 590	404 788
24	Ménages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-			-	-	-	-	-

25	dont prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
28	Financement d'administrations locales	174 839 919	146 209 715	232 459	232 459	-	-	214 537	-	-	-	1 942 432	142 994 391	-	-	146 449 987	380 649	380 649	-	148 190
29	Financement du logement	158 203 123	138 243 015	232 459	232 459	-	-	838	-	-	-	6 043	138 179 200	-	-	138 243 853	238 780	238 780	-	6 321
30	Autres financements d'administrations locales	16 636 796	7 966 700	-	-	-	-	213 700	-	-	-	1 936 390	4 815 190	-	-	8 206 134	141 869	141 869	-	141 869
31	Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais couverts par le	39 024 288	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
33	Entreprises non financières et financières	31 832 659																		
34	PME et entreprises financières et non financières (autres que des PME) non soumises	17 908 520																		
35	Prêts et avances	5 134 447																		
36	dont prêts immobiliers commerciaux	40 055																		
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-																		
38	Titres de créance	11 721 479																		
39	Instruments de capitaux propres	1 052 594																		
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	13 924 139																		
41	Prêts et avances	-																		
42	Titres de créance	11 030 806																		
43	Instruments de capitaux propres	2 893 333																		
44	Dérivés	-																		
45	Autres dépôts à vue	7 191 629																		
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	-																		
47	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	-																		
48	Total des actifs GAR	278 980 108	170 563 327	6 675 489	3 061 210	260 348	757 879	604 096	34 465	-	26 077	2 080 353	151 162 651	561 677	-	171 615 415	6 840 171	3 209 400	264 096	1 431 199
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	132 212 409	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	Souverains	128 224 235	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	Expositions sur des banques centrales	605	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	Portefeuille de négociation	15 146	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
53	Total des actifs	411 192 517	170 563 327	6 675 489	3 061 210	260 348	757 879	604 096	34 465	-	26 077	2 080 353	151 162 651	561 677	-	171 615 415	6 840 171	3 209 400	264 096	1 431 199

Modèle 2 – GAR Informations par secteur

Ventilation par secteur - niveau à 2 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Climate Change Mitigation (CCM)		Climate Change Adaptation (CCA)		Water and marine resources (WTR)		Circular economy (CE)		Pollution (PPC)		Biodiversity and Ecosystems (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (WTR)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CE)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (PPC)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental (BIO)	k EUR	Dont durable sur le plan environnemental
01 - Culture et production animale, chasse et service annexe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02 - Sylviculture et exploitation forestière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
03 - Pêche et aquaculture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
06 - Extraction d'hydrocarbures	130 512	130 512	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	130 512	130 512
07 - Extraction de minerais métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
08 - Autres industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
09 - Services de soutien aux industries extractives	368	287	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	368	287
10 - Industries alimentaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 - Fabrication de boissons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Fabrication de textiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 - Industrie de l'habillement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 - Industrie du cuir et de la chaussure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en lièges (hors meubles)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 - Industrie du papier et du carton	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 - Imprimerie et services annexes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19 - Cokéfaction et raffinage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 - Industrie chimique	7 607	229	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 607	229
21 - Industrie pharmaceutique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	16 690	6 623	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 690	6 623
23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24 - Métallurgie	5 698	1 158	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 698	1 158
25 - Fabrication de produits métalliques, (hors machine et équipement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	99 665	19 047	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99 665	19 047
27 - Fabrication d'équipements électriques	6 842	1 610	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 842	1 610

28 - Fabrication de machines et équipements	72 702	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72 702	-
29 - Industrie automobile	244 314	29 671	-	-	-	-	1 693	-	-	-	-	-	-	246 007	29 671
30 - Fabrication d'autres matériels de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 - Fabrication de meubles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32 - Autres industries manufacturières	116 494	652	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	116 494	652
33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35 - Production et distribution d'électricité, de vapeur et d'air conditionné	1 100 869	943 165	-	-	-	-	102	-	307	-	-	-	-	1 186 094	943 165
36 - Captage, traitement et distribution d'eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37 - Collecte et traitement des eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39 - Dépollution et autres services de gestion des déchets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41 - Construction de bâtiments	149 695	60 235	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149 695	60 235
42 - Génie civil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43 - Travaux de construction spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
45 - Commerce et réparation d'automobiles et motocycles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
46 - Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	80 123	61 740	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80 123	61 740
47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 - Transports terrestres et transports par conduite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50 - Transports par eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51 - Transports aérien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	61 486	31 411	-	-	-	-	44 306	-	-	-	-	-	-	61 486	31 411
53 - Activités de poste et de courrier	69 189	20 484	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69 189	20 484
55 - Hébergement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
56 - Restauration	769	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	769	-
58 - Édition	36 545	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36 545	-
59 - Production de films cinématographiques, de vidéo, de programmes de télévision ; enregistrement sonores et édition musicale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
60 - Programmation et diffusion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
61 - Télécommunications	14 439	1 525	1 214	-	93	93	-	-	-	-	-	-	-	14 439	1 525
62 - Programmation, conseil et autres activités informatiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
63 - Services d'information	6 958	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 958	-
64 - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	339 981	154 070	10 380	918	-	-	132 632	12 338	-	-	-	-	-	472 613	163 323
65 - Assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1 821	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 821	-
68 - Activités immobilières	8 502 139	1 380 066	-	-	-	-	8 007 804	-	-	-	-	-	8 502 139	1 380 066
69 - Activités juridiques et comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70 - Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	363 316	186 021	8 637	-	23 611	-	91 154	2 304	583 214	3 801	-	-	976 458	194 188
71 - Activités d'architecture et d'ingénierie contrôles et analyses techniques	64 083	4 116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 083	4 116
72 - Recherche et développement scientifique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
73 - Publicité et études de marché	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
74 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75 - Activités vétérinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
77 - Activités de location et location bail	47 295	11 646	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 295	11 646
78 - Activités liées à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
79 - Activités des agences de voyage, réservations et activités connexes	76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76	-
80 - Enquêtes et sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
81 - Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	183 241	120 927	1 448	-	74 221	-	18 465	7 241	17 017	11 948	-	-	210 395	145 546
84 - Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
85 - Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
86 - Activités pour la santé humaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87 - Hébergement médico-social et social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
88 - Action sociale sans hébergement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
91 - Bibliothèque, archives, musées et autres activités culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
92 - Organisation de jeux de hasards	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
94 - Activités des organisations associatives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
95 - Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96 - Autres services personnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
97 - Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
98 - Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
99 - Activités des organisations et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Modèle 3.a. – ICP GAR encours, approche CA

	b	c	d	e	f	G	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WTR)	Circular economy (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversity and Ecosystems (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
			Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Spécialisé	Dont habilitant							Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																		
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	70,03%	2,28%	1,34%	0,06%	0,42%	0,21%	0,01%	0,00%	0,00%	0,85%	63,05%	0,25%	0,00%	70,51%	2,29%	1,34%	0,06%	0,43%
2 Entreprises financières	25,22%	4,78%	2,43%	0,15%	0,51%	0,66%	0,03%	0,00%	0,01%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	25,37%	4,78%	2,43%	0,15%	0,52%
3 Etablissements de crédit	24,35%	3,65%	1,78%	0,10%	0,09%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	24,50%	3,66%	1,78%	0,10%	0,09%
4 Prêts et avances	9,59%	1,04%	0,00%	0,03%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,61%	1,04%	0,00%	0,03%	0,03%
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	30,43%	4,82%	2,59%	0,12%	0,11%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	30,63%	4,82%	2,59%	0,12%	0,11%
6 Instruments de capitaux propres	21,52%	1,35%		0,27%	0,15%	0,03%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	21,56%	1,35%		0,27%	0,15%
7 Autres entreprises financières	28,29%	8,73%	4,46%	0,35%	2,24%	3,24%	0,16%	0,00%	0,07%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	28,44%	8,74%	4,46%	0,35%	2,24%
8 dont entreprises d'investissement	23,34%	14,70%	10,31%	0,08%	2,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	23,34%	14,70%	10,31%	0,08%	2,18%
9 Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	22,95%	15,13%	10,78%	0,08%	2,28%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	22,95%	15,13%	10,78%	0,08%	2,28%
11 Instruments de capitaux propres	31,92%	5,09%		0,03%	0,01%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	31,92%	5,09%		0,03%	0,01%
12 dont sociétés de gestion	38,89%	5,10%	0,00%	0,68%	2,78%	6,94%	0,35%	0,00%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	39,21%	5,11%	0,00%	0,68%	2,78%
13 Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	47,75%	3,01%	0,00%	0,09%	1,60%	2,82%	0,25%	0,00%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	47,77%	3,01%	0,00%	0,09%	1,60%
15 Instruments de capitaux propres	26,06%	8,12%		1,53%	4,47%	12,90%	0,49%		0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	26,84%	8,14%		1,53%	4,48%
16 dont entreprises d'assurances	0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,37%	0,00%	0,00%	0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17 Prêts et avances	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,79%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,79%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19 Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
20 Entreprises non financières	46,79%	12,63%	7,40%	0,37%	2,64%	0,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,39%	33,11%	2,40%	0,00%	50,23%	12,80%	7,40%	0,37%	2,69%
21 Prêts et avances	87,28%	13,02%	12,18%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	84,30%	0,00%	0,00%	87,28%	13,02%	12,18%	0,01%	0,01%
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	28,99%	19,25%	9,73%	1,21%	5,26%	0,23%	0,01%	0,00%	0,01%	0,64%	1,67%	3,10%	0,00%	34,15%	19,51%	9,73%	1,21%	5,31%
23 Instruments de capitaux propres	16,16%	6,55%		0,07%	3,40%	0,06%	0,00%		0,00%	0,62%	2,01%	4,51%	0,00%	22,01%	6,84%	0,00%	0,07%	3,48%
24 Ménages	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
25 dont prêts immobiliers résidentiels	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27 dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28 Financement d'administrations locales	83,62%	0,22%	0,22%	0,00%	0,08%	0,12%	0,00%	0,00%	0,00%	1,11%	81,79%	0,00%	0,00%	83,76%	0,22%	0,22%	0,00%	0,08%
29 Financement du logement	87,38%	0,15%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	87,34%	0,00%	0,00%	87,38%	0,15%	0,15%	0,00%	0,00%
30 Autres financements d'administrations locales	47,89%	0,85%	0,85%	0,00%	0,85%	1,28%	0,00%	0,00%	0,00%	11,64%	28,94%	0,00%	0,00%	49,33%	0,85%	0,85%	0,00%	0,85%
31 Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
48 Total des actifs GAR	60,23%	1,96%	1,15%	0,05%	0,36%	0,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,73%	54,23%	0,22%	0,00%	60,65%	1,97%	1,15%	0,05%	0,37%

Modèle 3.b. – ICP GAR encours, approche CAPEX

	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WTR)	Circular economy (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversity and Ecosystems (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)								Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
			Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Spécialisé	Dont habilitant							Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																		
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	71,08%	2,78%	1,28%	0,11%	0,32%	0,25%	0,01%	0,00%	0,01%	0,87%	63,00%	0,23%	0,00%	71,52%	2,85%	1,34%	0,11%	0,60%
2 Entreprises financières	25,85%	5,41%	2,43%	0,17%	0,47%	0,66%	0,07%	0,00%	0,05%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	25,97%	5,43%	2,43%	0,18%	0,91%
3 Etablissements de crédit	24,51%	3,92%	1,78%	0,11%	0,18%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	24,63%	3,94%	1,78%	0,12%	0,27%
4 Prêts et avances	9,57%	1,12%	0,00%	0,03%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,57%	1,12%	0,00%	0,03%	0,06%
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	30,65%	5,15%	2,59%	0,14%	0,22%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,81%	5,18%	2,59%	0,15%	0,35%
6 Instruments de capitaux propres	22,00%	1,77%		0,32%	0,27%	0,05%	0,01%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	22,06%	1,78%		0,41%	0,27%
7 Autres entreprises financières	30,84%	10,87%	4,46%	0,39%	1,66%	3,23%	0,37%	0,00%	0,27%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	30,99%	10,88%	4,46%	0,39%	3,51%
8 dont entreprises d'investissement	27,48%	16,22%	10,31%	0,15%	0,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	27,48%	16,22%	10,31%	0,15%	2,83%
9 Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	27,27%	16,73%	10,78%	0,15%	0,54%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	27,27%	16,73%	10,78%	0,15%	2,95%
11 Instruments de capitaux propres	32,05%	5,14%		0,04%	0,04%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	32,05%	5,14%		0,04%	0,04%
12 dont sociétés de gestion	40,56%	8,26%	0,00%	0,69%	3,09%	6,93%	0,78%	0,00%	0,59%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	40,88%	8,28%	0,00%	0,69%	4,89%
13 Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	50,57%	8,37%	0,00%	0,11%	2,13%	2,80%	0,99%	0,00%	0,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	50,58%	8,37%	0,00%	0,12%	5,18%
15 Instruments de capitaux propres	26,06%	8,12%		1,53%	4,47%	12,90%	0,49%		0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	26,84%	8,14%		1,53%	4,48%
16 dont entreprises d'assurances	0,37%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,37%	0,00%	0,00%	0,37%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17 Prêts et avances	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19 Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
20 Entreprises non financières	55,87%	17,06%	7,40%	0,77%	2,27%	0,50%	0,02%	0,00%	0,02%	0,55%	32,59%	2,24%	0,00%	58,91%	17,10%	7,40%	0,77%	3,67%
21 Prêts et avances	87,33%	13,23%	12,18%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	84,30%	0,00%	0,00%	87,33%	13,23%	12,18%	0,00%	0,02%
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	38,91%	24,94%	9,73%	2,13%	3,94%	1,15%	0,06%	0,00%	0,06%	0,90%	9,93%	2,93%	0,00%	43,71%	25,00%	9,73%	2,13%	7,17%
23 Instruments de capitaux propres	34,72%	14,69%		0,48%	3,39%	0,52%	0,00%		0,00%	0,88%	1,08%	4,19%	0,00%	39,72%	14,75%	0,00%	0,48%	4,82%
24 Ménages	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
25 dont prêts immobiliers résidentiels	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27 dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28 Financement d'administrations locales	83,62%	0,13%	0,13%	0,00%	0,00%	0,12%	0,00%	0,00%	0,00%	1,11%	81,79%	0,00%	0,00%	83,76%	0,22%	0,22%	0,00%	0,08%
29 Financement du logement	87,38%	0,15%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	87,34%	0,00%	0,00%	87,38%	0,15%	0,15%	0,00%	0,00%
30 Autres financements d'administrations locales	47,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,28%	0,00%	0,00%	0,00%	11,64%	28,94%	0,00%	0,00%	49,33%	0,85%	0,85%	0,00%	0,85%
31 Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
48 Total des actifs GAR	61,14%	2,39%	1,10%	0,09%	0,27%	0,22%	0,01%	0,00%	0,01%	0,75%	54,18%	0,20%	0,00%	61,52%	2,45%	1,15%	0,09%	0,51%

Modèle 4.a. – ICP GAR flux, approche CA

	b	c	d	e	f	G	h	i	k	l	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj	
% (du flux de tous les actifs éligibles)	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WTR)	Circular economy (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversity and Ecosystems (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)									Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
	Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Spécialisé	Dont habilitant			Spécialisé					Dont transitoire	Dont habilitant			
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	58,11%	3,51%	1,79%	0,17%	0,57%	0,31%	0,01%	0,00%	0,01%	1,03%	41,93%	0,17%	0,00%	58,88%	3,53%	1,79%	0,17%	0,58%
2	Entreprises financières	31,78%	4,25%	1,68%	0,12%	0,43%	0,36%	0,02%	0,00%	0,02%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	32,00%	4,25%	1,68%	0,12%	0,43%
3	Etablissements de crédit	31,29%	3,68%	1,26%	0,11%	0,08%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	31,51%	3,68%	1,26%	0,11%	0,08%
4	Prêts et avances	8,57%	0,94%	0,00%	0,03%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,59%	0,94%	0,00%	0,03%	0,03%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	31,86%	3,75%	1,30%	0,11%	0,08%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	32,10%	3,76%	1,30%	0,11%	0,08%
6	Instruments de capitaux propres	16,65%	1,45%		0,12%	0,06%	0,01%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	16,68%	1,45%		0,12%	0,06%
7	Autres entreprises financières	36,32%	9,46%	5,50%	0,25%	3,62%	3,42%	0,25%	0,00%	0,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	36,39%	9,46%	5,50%	0,25%	3,63%
8	dont entreprises d'investissement	22,94%	15,14%	12,48%	0,20%	4,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	22,94%	15,14%	12,48%	0,20%	4,21%
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	23,53%	15,52%	12,80%	0,20%	4,31%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	23,53%	15,52%	12,80%	0,20%	4,31%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
12	dont sociétés de gestion	51,16%	5,44%	0,00%	0,31%	3,46%	6,68%	0,48%	0,00%	0,42%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	51,30%	5,44%	0,00%	0,31%	3,46%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	56,58%	5,05%	0,00%	0,13%	3,33%	5,66%	0,50%	0,00%	0,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	56,59%	5,05%	0,00%	0,13%	3,33%
15	Instruments de capitaux propres	24,59%	7,35%		1,23%	4,09%	11,69%	0,39%		0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,36%	7,37%		1,23%	4,10%
16	dont entreprises d'assurances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
20	Entreprises non financières	32,49%	15,02%	8,62%	1,11%	2,88%	0,28%	0,02%	0,00%	0,02%	0,14%	13,66%	1,55%	0,00%	37,34%	15,14%	8,62%	1,11%	2,96%
21	Prêts et avances	72,76%	30,33%	30,33%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	72,76%	0,00%	0,00%	72,76%	30,33%	30,33%	0,00%	0,00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	25,76%	17,00%	7,32%	2,33%	4,42%	0,53%	0,05%	0,00%	0,05%	0,30%	1,24%	1,86%	0,00%	33,22%	17,18%	7,32%	2,33%	4,51%
23	Instruments de capitaux propres	22,14%	5,14%		0,03%	2,24%	0,08%	0,00%		0,00%	0,00%	1,81%	1,88%	0,00%	25,89%	5,25%	0,00%	0,03%	2,35%
24	Ménages	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
25	dont prêts immobiliers résidentiels	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	84,98%	0,37%	0,37%	0,00%	0,17%	0,27%	0,00%	0,00%	0,00%	2,06%	81,91%	0,00%	0,00%	85,28%	0,37%	0,37%	0,00%	0,17%
29	Financement du logement	85,56%	0,22%	0,22%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	85,55%	0,00%	0,00%	85,56%	0,22%	0,22%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	77,54%	2,35%	2,35%	0,00%	2,35%	3,69%	0,00%	0,00%	0,00%	28,47%	35,11%	0,00%	0,00%	81,71%	2,35%	2,35%	0,00%	2,35%
31	Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
48	Total des actifs GAR	41,77%	2,61%	1,38%	0,12%	0,41%	0,22%	0,01%	0,00%	0,01%	0,74%	30,07%	0,12%	0,00%	42,32%	2,63%	1,38%	0,12%	0,41%

Modèle 4.b. – ICP GAR flux, approche CAPEX

	b	c	d	e	f	g	h	i	k	L	q	v	aa	af	ag	ah	ai	aj	
% (du flux de tous les actifs éligibles)	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Water and marine resources (WTR)	Circular economy (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversity and Ecosystems (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)								Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
			Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Spécialisé	Dont habilitant						Spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	59,47%	4,27%	1,84%	0,29%	0,58%	0,32%	0,05%	0,00%	0,04%	1,04%	41,86%	0,16%	0,00%	60,16%	4,37%	1,79%	0,29%	0,95%
2	Entreprises financières	32,27%	4,86%	1,68%	0,14%	0,48%	0,36%	0,09%	0,00%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	32,47%	4,90%	1,68%	0,15%	0,84%
3	Etablissements de crédit	31,44%	3,85%	1,26%	0,12%	0,19%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	31,65%	3,89%	1,26%	0,13%	0,19%
4	Prêts et avances	8,53%	1,02%	0,00%	0,03%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,53%	1,02%	0,00%	0,03%	0,06%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	32,02%	3,93%	1,30%	0,13%	0,19%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	32,24%	3,96%	1,30%	0,13%	0,19%
6	Instruments de capitaux propres	16,67%	1,57%		0,13%	0,13%	0,01%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	16,68%	1,57%		0,13%	0,13%
7	Autres entreprises financières	39,85%	14,12%	5,50%	0,26%	3,09%	3,41%	0,88%	0,00%	0,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	39,92%	14,13%	5,50%	0,27%	6,75%
8	dont entreprises d'investissement	25,37%	15,09%	12,48%	0,20%	1,97%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,37%	15,09%	12,48%	0,20%	4,15%
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	26,02%	15,48%	12,80%	0,20%	2,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	26,02%	15,48%	12,80%	0,20%	4,26%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
12	dont sociétés de gestion	55,97%	14,59%	0,00%	0,33%	4,33%	6,65%	1,71%	0,00%	1,65%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	56,10%	14,59%	0,00%	0,35%	9,60%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	62,36%	16,06%	0,00%	0,15%	4,38%	5,62%	1,98%	0,00%	1,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	62,37%	16,07%	0,00%	0,17%	10,72%
15	Instruments de capitaux propres	24,59%	7,35%		1,23%	4,09%	11,69%	0,39%		0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,36%	7,37%		1,23%	4,10%
16	dont entreprises d'assurances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
20	Entreprises non financières	43,15%	20,44%	9,86%	2,17%	3,60%	0,45%	0,09%	0,00%	0,09%	0,20%	13,15%	1,43%	0,00%	47,36%	20,48%	8,62%	2,17%	4,88%
21	Prêts et avances	72,76%	30,33%	30,33%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	72,76%	0,00%	0,00%	72,76%	30,33%	30,33%	0,00%	0,00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	39,44%	26,19%	7,32%	4,06%	6,33%	0,70%	0,18%	0,00%	0,18%	0,42%	0,74%	1,76%	0,00%	46,23%	26,23%	7,32%	4,06%	8,23%
23	Instruments de capitaux propres	33,91%	8,23%		0,73%	1,73%	0,33%	0,01%		0,01%	0,00%	1,03%	1,69%	0,00%	36,75%	8,28%	0,00%	0,73%	2,81%
24	Ménages	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
25	dont prêts immobiliers résidentiels	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	84,98%	0,20%	0,20%	0,00%	0,00%	0,27%	0,00%	0,00%	0,00%	2,06%	81,91%	0,00%	0,00%	85,28%	0,37%	0,37%	0,00%	0,17%
29	Financement du logement	85,56%	0,22%	0,22%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	85,55%	0,00%	0,00%	85,56%	0,22%	0,22%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	77,54%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,69%	0,00%	0,00%	0,00%	28,47%	35,11%	0,00%	0,00%	81,71%	2,35%	2,35%	0,00%	2,35%
31	Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
48	Total des actifs GAR	42,74%	3,16%	1,32%	0,21%	0,42%	0,23%	0,03%	0,00%	0,03%	0,74%	30,02%	0,11%	0,00%	43,24%	3,23%	1,38%	0,21%	0,68%

Informations relatives aux activités liées au gaz et au nucléaire

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	Non
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles	Oui
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté	Oui
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	Oui
5	L'entreprise exerce, finance, ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	Oui
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux	Non

Modèle 2a. – Activités économiques alignées à la Taxonomie (dénominateur) – Approche CA

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	23 841,62	0,01%	23 841,62	0,01%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées à la taxonomie non visés au lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	5 479 911,75	1,96%	5 436 486,21	1,95%	13 866,49	0,00%
8	Total ICP applicable	5 503 753,37	1,97%	5 460 327,83	1,96%	13 866,49	0,00%

Modèle 2b. – Activités économiques alignées à la Taxonomie (dénominateur) – Approche CAPEX

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	4531,34	0,07%	4531,34	0,07%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	43724,79	0,64%	43724,79	0,66%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées à la taxonomie non visés au lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	6 791 915,28	99,29%	6 627 232,89	99,28%	34 465,30	100,00%
8	Total ICP applicable	6 840 171,41	100,00%	6 675 489,02	100,00%	34 465,30	100,00%

Modèle 3a. – Activités économiques alignées à la Taxonomie (numérateur) – Approche CA

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	23 841,62	0,43%	23 841,62	0,44%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées à la taxonomie non visés au lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	5 479 911,75	99,57%	5 436 486,21	99,56%	13 866,49	100,00%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	5 503 753,37	100,00%	5 460 327,83	100,00%	13 866,49	100,00%

Modèle 3b. – Activités économiques alignées à la Taxonomie (numérateur) – Approche CAPEX

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	4531,34	0,07%	4531,34	0,07%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	43724,79	0,64%	43724,79	0,66%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées à la taxonomie non visés au lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	6 791 915,28	99,29%	6 627 232,89	99,28%	34 465,30	100,00%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	6 840 171,41	100,00%	6 675 489,02	100,00%	34 465,30	100,00%

Modèle 4a. – Activités économiques éligibles mais non alignées sur celles-ci – Approche CA

	Activités économiques	Montant et proportion					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	100 198,20	0,04%	100 198,20	0,04%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	105 293,95	0,04%	105 293,95	0,04%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	163 486 131,32	58,60%	162 371 595,84	58,20%	485 507,06	0,17%
8	Total ICP applicable	163 691 623,47	58,68%	162 577 087,99	58,28%	485 507,06	0,17%

Modèle 4b. – Activités économiques éligibles mais non alignées sur celles-ci – Approche CAPEX

	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		Total objectifs		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.26 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.27 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.28 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.29 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	40636,62	0,01%	40636,62	0,01%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.30 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	48559,67	0,02%	48559,67	0,02%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci visée à la section 4.31 des annexes I et II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	164 686 047,62	59,03%	163 798 642,10	58,71%	569 630,68	0,20%
8	Total ICP applicable	164 775 243,90	59,06%	163 887 838,38	58,75%	569 630,68	0,20%

Modèle 5a. – Activités économiques non éligibles à la Taxonomie

	Activités économiques	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	40 469,28	0,01%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	109 744 261,99	39,34%

8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	109 784 731,26	39,35%
---	--	----------------	--------

Modèle 5b. – Activités économiques non éligibles à la Taxonomie

	Activités économiques	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	33229,85764	0,01%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	12005,37899	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	107 319 457,56	38,47%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	107 364 692,79	38,48%

7.4

Table concordance Pacte Mondial

Thèmes Global Compact	Thèmes Caisse des dépôts
Gouvernance	2. Notre stratégie durable 6.1 Notre modèle de gouvernance [ESRS 2] 6.3 Gestion des fournisseurs
Droits Humains	
• Liberté d'expression	5.1.2 Respects des droits humains et libertés syndicales des collaborateurs 5.1.3.5 Dispositif d'alerte RH 6.2.1.4 Alertes éthiques, gestion des incidents et protection des lanceurs d'alerte 6.2.3 Neutralité politique et stratégie d'influence
• Accès à la culture	5.1.2 Respects des droits humains et libertés syndicales des collaborateurs 5.4.1.1 Mécénat
• Sécurité numérique/confidentialité	5.3.1 Protection des données personnelles
• Parité de genre et droits des femmes	5.1.2 Respects des droits humains et libertés syndicales des collaborateurs 5.1.4 Diversité égalité de traitement et des chances pour tous
• Droits des peuples autochtones	Non applicable
• Droit des réfugiés et des migrants	Non applicable
Travail	
• Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective	5.1.3.1 Dialogue social
• Travail forcé	Non applicable
• Travail des enfants	Non applicable
• L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	5.1.4 Diversité, égalité de traitement et des chances pour tous
• Sécurité et santé au travail	5.1.3 Conditions et qualité de vie au travail
• Conditions de travail	5.1.3 Conditions et qualité de vie au travail
Environnement	
• Changement climatique	4.1 Changement climatique
• Energie et utilisation des ressources	4.3 Sobriété dans l'utilisation des ressources et économie circulaire
• Eau	4.4 Préserver les ressources en eau
• Océans	Non applicable
• Forêts / Biodiversité / Utilisation des terres	4.2 Etre pionnier sur la préservation de la biodiversité
• Pollution de l'air	4.3.2.4 Transports et déplacements
• Déchets	4.3.2.3 Déchets et économie circulaire
Anti-corruption	6.2 Conduite des affaires

7.5

Tableau des mandats du comex

Mandats des Membres du comité exécutif

Eric Lombard	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations
	Bpifrance : Administrateur, Président du conseil d'administration La Poste : représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au conseil d'administration Société du Grand Théâtre des Champs Elysées : Administrateur, Président du conseil d'administration Euroclear SA / NV : Administrateur Euroclear Holding SA / NV : Administrateur Euroclear Investments : Administrateur Fonds de Réserve pour les retraites (FRR) : Président du Directoire Fondation La France s'engage : représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au conseil d'administration Musée du Louvre : membre du conseil d'administration en tant que personnalité qualifiée
Olivier Sichel	Directeur général délégué de la Caisse des dépôts et consignations et Directeur de la Banque des Territoires
	CDC Habitat : membre du conseil de surveillance La Poste : Administrateur Transdev Group : Administrateur EURONEXT N.V. : membre du conseil de surveillance NUMSPOT : membre du conseil stratégique, président du conseil stratégique Fondation Digital New Deal : président du conseil d'administration
Catherine Mayenobe	Directrice générale adjointe et directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations
	La Poste : Administratrice Société Immobilière du Théâtre des Champs Elysées : Administratrice Réseau Transport d'Electricité – RTE : membre du conseil de surveillance, vice-présidente du conseil de surveillance Cité de la Céramique - Sèvres et Limoges : membre du conseil d'administration
Olivier Mareuse	Directeur général adjoint et directeur des gestions d'actifs et du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations
	CDC Croissance : Administrateur, Président du conseil d'administration CDC Investissement Immobilier (CDC II) : représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations CDC Investissement Immobilier Interne (CDC III) : représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations CDC TECH PREMIUM : Administrateur, Président du conseil d'administration ICADE : Administrateur La Poste : Administrateur La Société Forestière : Administrateur AF2i : représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations ; Vice-président du conseil d'administration GRTGAZ : Administrateur ISALT : représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, membre et président du comité stratégique
	Directrice des risques de la Caisse des dépôts et consignations

Virginie Chapron-Du Jeu	Alter Egales : Présidente Réseau Transport Electricité – RTE : membre du conseil de surveillance Sfil : Administrateur, Présidente du Conseil d'administration
Pierre Chevalier	Directeur des affaires juridiques, conformité et déontologie de la Caisse des dépôts et consignations Fondation de France : représentant de la Caisse des dépôts et consignations au conseil d'administration
Nicolas Dufourcq	Membre du comité exécutif de la Caisse des dépôts et consignations Bpifrance : Directeur général et administrateur Bpifrance Investissement : Président, Administrateur et Président du conseil d'administration Bpifrance Participations : Président, Directeur général et Administrateur Bpifrance Assurance Export : Président ST Microelectronics : membre du conseil de surveillance, Président non-exécutif du conseil de surveillance Stellantis : membre du conseil d'administration
Marianne Kermaal-Berthome	Directrice des politiques sociales de la Caisse des dépôts et consignations Groupement d'intérêt public Union Retraite : Administratrice GIP Modernisation des déclarations sociales : Administratrice INFORMATIQUE CDC : membre du conseil de direction
Marie-Laure Gadrat	Directrice de cabinet du Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations N/A
Sophie Quatrehomme	Directrice de la communication, du mécénat et des partenariats de la Caisse des dépôts et consignations ICADE : Administratrice Société du Grand Théâtre des Champs Elysées : représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations Fondation du CNAM : membre du conseil de gestion
Aurélie Robineau-Israel	Directrice des ressources humaines de la Caisse des dépôts et consignations Sciences Po AIX : Présidente du conseil d'administration
Antoine Saintoyant	Directeur des participations stratégiques de la Caisse des dépôts et consignations Bpifrance : Administrateur Compagnie des Alpes : Administrateur ICADE : Administrateur La Banque Postale : membre du conseil de surveillance La Poste : Administrateur EGIS : Administrateur SUEZ SA : Administrateur SUEZ HOLDING : membre du comité de surveillance
Nathalie Tubiana	Directrice des finances et de la politique durable de la Caisse des dépôts et consignations Bpifrance : Administratrice La Poste : Administratrice NOVETHIC : Présidente CDC Développement Solidaire : Présidente de l'association I4CE - Institute for Climate Economics : représentant de la Caisse des dépôts et consignations

L'adresse professionnelle des membres du comité exécutif de la Caisse des dépôts et consignations est :
56 rue de Lille, 75007 Paris, France.

Groupe Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

 |  |  | 
caissedesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France